

AOÛT 1999

**L'EAU DES VILLES
ET L'EAU DES CHAMPS**

&

**CRÉER DES EMPLOIS
DANS LES CAMPAGNES**

dans le cadre du festival "jazz in Marciac"

Edité par la Mission Agrobiosciences,. La mission Agrobiosciences est financée dans le cadre du contrat de plan Etat-Région par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Renseignements: 05 62 88 14 50 (Mission Agrobiosciences)

Retrouvez nos autres publications sur notre site : <http://www.agrobiosciences.org>



Actes
de la
Cinquième Université d'Été
de l'Innovation Rurale

Jazz in Marciac

11 août 1999

« *L'eau des villes et l'eau des champs* »

12 août 1999

« *Créer des emplois dans les campagnes* »

Jean-Claude FLAMANT (Coordinateur)

Avec le concours de Christine Barbace

Jazz in Marciac...

Dans un canton agricole du Gers, à plus d'une heure de voiture de Tarbes et deux heures de Toulouse et de Bordeaux, Marciac est un chef-lieu de 1.200 habitants. "Jazz in Marciac" est devenu l'un des principaux festivals de jazz en France, reconnu dans le monde artistique et musical, un rendez-vous incontournable pour les amateurs de jazz au milieu de l'été, dans une ambiance unique qui associe de manière innovante la culture du jazz et la culture rurale, l'événement culturel et le développement local. Plus de 100.000 visiteurs en une semaine!

L'Université d'Eté de l'Innovation Rurale

"En plein Gers, en plein Jazz" : c'est dans cette ambiance que pour la Cinquième année consécutive, plusieurs organisations professionnelles, collectivités locales et les établissements d'AGROMIP (Institut Supérieur Agro-Vétérinaire de Toulouse) s'associent pour monter l' Université de l'Innovation Rurale. Désormais partie intégrante du programme de Jazz in Marciac, l'Université d'Eté vous propose des mises au point des connaissances sur les dynamiques du monde agricole et rural, et ses rapports avec le monde urbain. Pour chacune des demi-journées : une Conférence, un Séminaire, des questions et un débat.

Ses préoccupations

- *Analyser les évolutions économiques et sociales concernant l'agriculture et les autres activités dans les espaces ruraux*
- *Mettre en lumière et comprendre les initiatives innovantes du développement local*
- *Insister sur les liens entre les territoires ruraux et les productions agricoles et agro-alimentaires*
- *Illustrer les caractéristiques à la fois modernes et sécurisantes de l'agriculture*
- *Identifier les orientations de la recherche scientifique et des innovations technologiques, et en raisonner les conséquences.*

Ses participants

L'Université d'Eté de l'Innovation Rurale mobilise les meilleurs spécialistes capables de faire une mise au point magistrale sur les thèmes choisis. Elle est aussi un Forum de débat au sein duquel se retrouvent:

- *les responsables politiques, professionnels ou associatifs intervenant dans les productions agricoles et agro-alimentaires, le développement local et l'aménagement du territoire en milieu rural*
- *les opérateurs économiques des filières agricoles, agro-alimentaires et forestières (fournisseurs de l'agriculture, industriels et transformateurs, distributeurs, financiers...)*
- *les chercheurs du secteur public ou des firmes, les universitaires et les enseignants, les étudiants*
- *les journalistes de la presse économique et professionnelle.*

Remerciements...

La Cinquième Université d'Eté de l'Innovation Rurale

est organisée

**par la Charte Intercommunale du Pays de Marciac
en partenariat avec l'INRA (Centre de recherches de Toulouse)
et dans le cadre de « Jazz in Marciac »**

avec la participation

des Etablissements d'enseignement supérieur agro-vétérinaire
de Toulouse, membres d'AGROMIP

et avec le concours financier de :

Union Européenne (Programme Leader),
Conseil Régional de Midi-Pyrénées, Conseil Général du Gers,

et de

Conseil Economique et Social Régional de Midi-Pyrénées,
Agence de l'Eau Adour-Garonne,
Chambre Régionale d'Agriculture de Midi-Pyrénées,
Chambre d'Agriculture du Gers,
Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM),
Coopérative Producteurs Plaimont,
Coopérative Vivadour,
Pioneer Semences,
Fondation Pierre Sarazin,
Jazz in Marciac

« *L'eau des villes et l'eau des champs* »

11 août 1999

9h00 - 9h30 **Enregistrement et accueil des participants.**

9h30 - 10h00 **Ouverture de l'Université d'Été, première journée**

- **Jean-Louis GUILHAUMON**, Maire de Marciac, Président de Jazz in Marciac
- **Francis DAGUZAN**, Vice-Président du Conseil Général du Gers, Président de la Charte intercommunale du Pays de Marciac

Présentation de l'Université et de la journée par Jean-Claude FLAMANT, INRA Toulouse.

10h00 - 10h50 **Conférence**

« *Etats et enjeux de l'eau des villes et de l'eau des champs* »

par Pierre AURIOL, Président du Groupement d'Intérêt Scientifique « ECOBAG » et Directeur du Centre d'Ecologie des Systèmes Aquatiques Continentaux (Unité Mixte de recherche CNRS-UPS), Toulouse)

10h50 - 11h15 **Questions** au conférencier

11h15 - 12h00 **Séminaire : Etudes de cas**

- **Jean BUGNICOURT**, Chambre d'Agriculture du Gers : « *L'eau créatrice de richesse et d'emplois, une nécessité pour l'agriculture Gersoise* »
- **Serge DAVID**, Association Générale des Producteurs de Maïs (AGMP) : « *La rencontre du maïs avec l'eau du sud-ouest* »

12h00 - 12h30 Pause « Eclipse »

12h30 - 14h00 **Déjeuner** au Restaurant « La Petite Auberge », Place de Marciac, dans l'ambiance de « Jazz in Marciac » (Festival « Off »)

14h00 - 15h00 **Séminaire - : Etudes de cas** (suite)

- **Francis DAGUZAN**, Conseiller Général du Gers : « *Le programme Leader du Val d'Adour* »
- **José Ramón LOPEZ-PARDO**, OCDE, Délégation espagnole, chargé des questions agricoles : « *Compétitions et arbitrages sur l'usage de l'eau dans le bassin de l'Ebre* »
- **Steven WOLF**, Université de Berkeley, USA : « *Gestion de l'eau et politique agricole aux Etats-Unis* »

15h00 - 15h30 Pause

15h30 - 16h20 **Conférence**

« *Les agriculteurs face aux dispositifs de gestion de l'eau* »

par Denis SALLES, Centre d'Etudes et de Recherches Techniques, Organisation, Pouvoirs (CERTOP) – CNRS, Toulouse – GIS ECOBAG

16h50 - 17h 10 **Questions** au conférencier

17h10 - 18h00 **Table Ronde**

- **José Ramón LOPEZ PARDO**, OCDE, Délégation espagnole, chargé des questions agricoles, Paris
- **Jacques MAROTEIX**, Président de la Chambre Agriculture Charente Maritime, Président d'IrriMieux
- **Jean-Pierre POLY**, Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- **Henri TARDIEU**, Directeur de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, CACG
- **Christophe TERRAIN**, Président de Vivadour, Président de l'Association Générale des Producteurs de Maïs, AGPM
- **Christian VIGNOLES**, Compagnie Générale des Eaux, CGE (Département Assainissement, Toulouse)
- **René-Marc WILLEMOT**, Président de l'Agence Régionale pour l'Environnement, ARPE, Midi-Pyrénées

18h00 **Conclusion** de la journée

19h00 - 20h30 Apéritif et dîner, Restaurant « La Petite Auberge », Place de Marciac, dans l'ambiance de « Jazz in Marciac » (Festival « Off »).

(21h00 – Concert du Festival - La Nuit du Blues : *Alvin Youngblood Hart Trio, Buddy Guy*)

* * * * *

« *Créer des emplois dans les campagnes* »

12 août 1999

9h00 - 9h30 **Enregistrement et accueil des participants.**

9h30 - 10h00 **Ouverture, deuxième journée**

- **Francis DAGUZAN**, Vice-Président du Conseil Général du Gers, Président de la Charte Intercommunale du Pays de Marciac

Présentation de la journée par Jacques ABADIE, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse

10h00 - 10h50 **Conférence**

« *Types d'emplois dans la diversité des territoires ruraux : définitions et enjeux - La situation de Midi-Pyrénées* »

par Michel BLANC, Directeur de recherches INRA (Unité de Recherches en Economie et Sociologie Rurales), INRA Toulouse

10h50 - 11h20 **Questions** au conférencier

11h20 - 11h50 Pause

11h50 - 13h00 **Séminaire : Etudes de cas**

- **Marie BASSET**, Directrice de Rédaction : « Une initiative pour favoriser l'installation des citoyens à la campagne »
- **Jacques HAMEL et Bernard SEMPE**, Président et Directeur du Groupement Local d'Employeurs « 4 Saisons » : « L'expérience de « 4 Saisons, 5 ans après » »

13h00 - 14h30 **Déjeuner**, Restaurant « La Petite Auberge », Place de Marciac, dans l'ambiance de « Jazz in Marciac » (Festival « Off »).

14h30 - 15h30 **Séminaire : Etudes de cas** (suite)

- **Jean-Claude CARRIER**, Président de « TEST 31 », Buzet-sur-Tarn : « Une action pour la Transmission des exploitations agricoles sans successeurs »
- **Madeleine TRUCHOT**, LEGTA d'Auch : « Former des spécialistes de l'espace rural pour développer des projets innovants porteurs d'emplois : l'expérimentation du BTS « Services en espace rural » »
- **Alain OLIVIER**, Président de « EVVA : Emplois Verts Vendéens d'Aménagement » : « Créer des métiers et des emplois sur les espaces naturels »

15h30 - 16h20 **Conférence**

« Logiques et moyens d'action en faveur de l'emploi dans les campagnes »

par **Philippe PERRIER-CORNET**, Directeur de recherches INRA (Unité d'Economie et Sociologie Rurales, INRA Dijon)

16h20 - 16h50 Pause

16h50 - 18h00 **Table Ronde**

- **Dominique BRAGATTO**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Auch-en-Gascogne
- **Francis DAGUZAN**, Vice-Président du Conseil Général du Gers
- **Marianne DUTOIT**, Présidente du Centre Régional des Jeunes Agriculteurs de Midi-Pyrénées
- **Christophe TERRAIN**, Président de Vivadour

18h00 **Clôture** avec **Jean-Louis CHAUZY**, Président du Conseil Economique et Social de Midi-Pyrénées

19h00 - 20h30 **Apéritif et dîner**, Restaurant « La Petite Auberge », place de Marciac, dans l'ambiance de « Jazz in Marciac » (Festival « Off »).

(21h00 - **Concert du Festival** - *The David Muray Big Band* (Duke Ellington et Billy Strayhorn), *Charly Haden Quartet*)

Comité scientifique et pédagogique

Catherine BOUVIER, AGROMIP

Roseline FEYT, Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan

Anne-Marie GRANIE, Ecole Nationale de Formation Agronomique

Jacques ABADIE, Ecole Nationale Supérieure Agronomique, Institut National Polytechnique de Toulouse

Arnaud de CASTELBAJAC, Pioneer Semences

Jean-Claude FLAMANT, Centre INRA de Toulouse

Christian GUITTARD, Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées

Jean PILLEBOUE, Université de Toulouse Le Mirail, Equipe « Dynamiques Rurales »

Comité d'Organisation

Catherine BOUVIER, AGROMIP

Francis DAGUZAN, Conseil Général du Gers

Anne-Marie GRANIE, Ecole Nationale de Formation Agronomique

Jean BUGNICOURT, Chambre d'Agriculture du Gers

Arnaud de CASTELBAJAC, Pioneer Semences

Jean-Claude FLAMANT, Centre INRA de Toulouse

Bernard WISS, Vivadour

Table des matières

11 août – « L'eau des villes et l'eau des champs »

Ouverture	1
Conférence par Pierre AURIOL : « <i>Etats et enjeux de l'eau des villes et l'eau des champs</i> » ...	9
Séminaires - Etude de cas – animé par Jean-Claude FLAMANT	19
Jean BUGNICOURT : « <i>L'eau créatrice de richesse et d'emplois, une nécessité pour l'agriculture Gersoise</i> »	20
Serge DAVID : « <i>La rencontre du maïs avec l'eau du Sud-ouest</i> »	22
Francis DAGUZAN : « <i>Le programme Leader du Val d'Adour</i> »	24
José Ramón LOPEZ PARDO : « <i>Compétitions et arbitrages sur l'usage de l'eau dans le bassin de l'Ebre</i> »	26
Steven WOLF : « <i>Gestion de l'eau et politique agricole aux Etats-Unis</i> »	32
Conférence par Denis SALLES : « <i>Les agriculteurs face aux dispositifs de gestion de l'eau</i> »...	35
Table ronde , animée par J.Claude FLAMANT avec : José Ramón LOPEZ PARDO, Jacques MAROTEIX, Jean-Pierre POLY, Henri TARDIEU, Christophe TERRAIN, Christian VIGNOLES, René-Marc WILLEMOT	47
Commentaires du public	55
Conclusions	59

12 août – « Créer des emplois dans les campagnes »

Introduction	65
Conférence par Michel BLANC : « <i>Types d'emplois dans la diversité des territoires ruraux : définitions et enjeux – La situation en Midi-Pyrénées</i> »	67
Séminaires - Etude de cas : animé par Jacques ABADIE	79
Jacques HAMEL et Bernard SEMPE : « <i>L'expérience de 4 saisons, 5 ans après</i> »	79
Marie BASSET : « <i>Une initiative pour favoriser l'installation des citadins à la campagne</i> »	86
Jean-Claude CARRIER : « <i>Une action pour la Transmission d'Exploitation Sans Successeur</i> »	91
Alain OLIVIER : « <i>Créer des métiers et des emplois sur les espaces naturels</i> »	93
Madeleine TRUCHOT : « <i>Services en espace rural : une nouvelle formation de techniciens supérieurs</i> »	95
Conférence par Philippe PERRIER-CORNET : « <i>Logiques et moyens d'action en faveur de l'emploi dans les campagnes</i> »	99
Table ronde animée par Jacques ABADIE avec Marianne DUTOIT, Dominique BRAGATTO, Francis DAGUZAN, Christophe TERRAIN	107
Clôture	117
Liste des participants	121
Revue de presse	123

Ouverture

Jean-Louis GUILHAUMON

Président de “ Jazz in Marciac ”, Maire de Marciac

Mesdames, Messieurs, chers amis, je voudrais tout d’abord vous souhaiter la bienvenue en l’ouverture de cette Cinquième Université d’Eté de l’Innovation Rurale. Elle est née de l’engagement et de la passion d’une équipe qui s’est attachée à mettre en œuvre cette manifestation entamée très modestement il y a 5 ans... Nous souhaitons voir émerger des projets d’accompagnement de “ Jazz in Marciac ” comme celui-ci, projets qui viennent conforter notre projet culturel. Et je tiens à dire que vous nous aidez de façon exemplaire. Je tenais à vous en remercier.

Je vous souhaite des travaux très fructueux à Marciac. J’aurai plaisir à lire vos communications dans l’avenir parce que je sais qu’elles existeront. Je remercie également l’équipe des chercheurs qui aujourd’hui s’engagent dans une réflexion susceptible d’alimenter de nouveaux travaux auxquels des auditeurs extérieurs pourront participer. Vous faites là un beau cadeau à Marciac !

Bons travaux donc à Marciac !... Néanmoins, n’oubliez pas également de prendre un peu de plaisir en notre compagnie. J’espère que vous nous rejoindrez sur les différents sites pour écouter un petit peu de musique. Je suis certain que cela accompagnera très bien l’ensemble de vos travaux.

Merci encore pour votre présence à Marciac et bonne journée !

Francis DAGUZAN

Vice-Président du Conseil Général du Gers

Président de la Charte Intercommunale du Pays de Marciac

Mesdames, Messieurs, chers amis, Monsieur FLAMANT, Monsieur le Maire, Président de Jazz in Marciac. C’est en effet la 5ème année que cette Université d’Eté se tient à Marciac. Et aujourd’hui, si je prends modestement la parole, c’est parce que Monsieur FLAMANT et Monsieur de CASTELBAJAC m’ont demandé de “ porter ” cette Université d’Eté, en tant que Président de la Charte Intercommunale du Pays de Marciac. Lorsque j’ai soumis cette question à la Charte Intercommunale et à Monsieur le Maire, la réponse fut tout à fait positive et immédiate. Je crois en effet que cette Université d’Eté est devenue un événement important. Important, car il concerne l’aménagement du territoire, c’est-à-dire un domaine qui nous concerne tous. J’en veux pour preuve d’ailleurs la réunion tenue hier à Troncens, dans cette salle des fêtes qui, je pense, n’avait jamais vu autant de matière grise, venue échanger avec la ruralité que nous vivons ici. C’est cette ruralité qui permet de créer des événements remarquables tels que ce Festival de Jazz au sein duquel nous nous retrouvons.

Je voudrais citer, avant le début de vos travaux, tous les partenaires de la Charte Intercommunale de Marciac pour l’organisation de cette Université d’Eté. Cette année, avec le choix de retenir le thème de l’eau –“ *L’eau des villes et l’eau des champs* ” - notre partenaire financier essentiel a été le Programme Leader 2 “ Val d’Adour ”, avec un montant assez important. Le siège social du Programme Val d’Adour est basé à Maubourguet, et son Président en est l’actuel Ministre de l’Agriculture et de la Pêche, Jean GLAVANY, qui regrette de ne pouvoir être aujourd’hui avec nous. Il aurait dû être représenté par Bertrand HERVIEU, conseiller auprès du Ministre de l’Agriculture et de la Pêche, mais malheureusement celui-ci a été retenu au Ministère. Participent également au financement de ces journées : le Conseil Général du Gers, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, l’Agence de l’Eau du Bassin Adour Garonne - et je remercie son directeur, Jean-Pierre POLY, ici présent. Le Conseil Economique et Social Régional de Midi-Pyrénées accompagne également attentivement ces travaux depuis plusieurs années, avec son Président, Jean-Louis CHAUZY qui

sera parmi nous demain. De nombreux autres partenaires permettent à cette Université d'Été de vivre : je voudrais les citer tous, à commencer par Pioneer Semences, l'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs), Vivadour... Et aussi l'INRA et les établissements d'Agromip (Institut Supérieur Agro-Vétérinaire de Toulouse), la Chambre d'Agriculture du Gers, la Chambre Régionale d'Agriculture de Midi-Pyrénées, la Fondation Pierre SARAZIN. Sans oublier Producteurs Plaimont et le Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac qui nous apportent leur concours en nature. J'en profite aussi pour remercier de son accueil "Jazz in Marciac" et son Président.

Je m'en arrêterai là, pour laisser libre champ à vos travaux. Je sais que dans cette journée, il y aura aussi des moments de détente, d'autant que la nuit risque de tomber sur Marciac en milieu de journée, pendant un certain temps. Mais, contrairement à certaines prévisions, il ne tombera ici que la nuit...¹

Jean-Claude FLAMANT

Animateur de l'Université d'Été de l'Innovation Rurale

François DAGUZAN, merci beaucoup pour ces paroles, et merci aussi tout particulièrement d'avoir accepté d'assurer cette année la logistique de cette Université d'Été. La Charte Intercommunale du Pays de Marciac a en effet assumé cette année la préparation et l'organisation de cette Université. Comme vous le constatez, nous sommes désormais ancrés à Marciac, dans le cadre de ce prestigieux "Jazz in Marciac". Et comme l'a indiqué François DAGUZAN à l'instant, le cercle de nos partenaires, déjà élargi l'an passé, s'est encore agrandi cette année avec à la fois les collectivités locales, les organismes économiques et chambres consulaires, et les établissements universitaires et scientifiques.

Je veux aussi mentionner toute l'équipe qui assure la logistique de l'Université d'Été, avec une tâche accrue par rapport aux années précédentes. En effet, pour la première fois, cette Université dure 2 jours. Mais de plus, hier après-midi, s'est tenu à Troncens, grâce à l'hospitalité de François DAGUZAN, un "atelier" réunissant une trentaine de personnes pour réfléchir à un thème qui pourrait prendre de l'important au sein des prochaines Universités d'Été, celui des rapports entre société et biotechnologies. J'y reviendrai plus loin. Ces trois jours signifient une augmentation considérable des tâches en termes d'organisation, de liaisons, d'articulations à faire... D'où l'importance du travail d'une équipe qui y consacre du temps.

L'esprit de l'Université d'Été de l'Innovation Rurale

Tout d'abord, je rappelle à ceux qui viennent pour la première fois aujourd'hui, que l'Université d'Été de l'Innovation Rurale est d'abord une rencontre. Je veux insister sur cet esprit de convivialité et d'échanges. C'est une rencontre au cœur de l'été, du Gers et de Jazz in Marciac, à laquelle participent le monde universitaire, le monde des dirigeants économiques, des associations, de l'administration, des élus... C'est aussi un lieu d'expression et de dialogue. Nous avons senti au fil des années que cela correspondait à un besoin. Il n'y a pas d'enjeu, car ici on ne décide rien... Ce n'est pas l'assemblée générale d'un organisme ou d'une société. Il n'y a pas de décisions importantes à prendre. On ne va pas voter... On ne va pas adopter des résolutions... Il n'y aura pas de conclusions qui s'imposeraient à tous... Par conséquent, on peut se dire et on accepte ici écouter beaucoup de choses en toute liberté. Il n'y a pas de langue de bois. Par contre chacun d'entre nous peut tirer de ce qu'il aura entendu énormément de profit pour éclairer les décisions qu'il aura à prendre au fil de l'année.

Je rappelle aussi que le choix du thème annuel de cette Université est fait par un groupe de dirigeants d'organisations professionnelles et non pas par les universitaires. C'est seulement après ce choix que le Comité scientifique et pédagogique a en charge de construire un programme, avec pour mission de mobiliser

¹ NDLR – Ce jour du 11 août est marqué par une éclipse totale du soleil dans le nord de la France, observable partiellement à Marciac à partir de 12 h 00. Le couturier Paco RABANE a prédit que la Station Mir allait s'écraser sur le Gers... Plusieurs intervenants vont faire allusion à cet événement et à cette prédiction au cours de l'Université d'Été. On en trouvera la trace dans ces Actes à plusieurs reprises.

les meilleurs intervenants possibles. L'emploi du temps de chaque journée est organisé avec deux Conférences de mise au point - une en début de matinée, l'autre en fin d'après-midi – puis avec un Séminaire avec des Etudes de Cas, la journée se terminant avec une Table Ronde composée de dirigeants de différents organismes qui réagissent à ce qu'ils ont entendu dans la journée.

Quand j'évoque les sujets choisis par les organisations professionnelles, je constate qu'il s'agit de sujets incontestablement sensibles, sur lesquels les mises au point de connaissances et les échanges d'analyse apparaissent nécessaires, besoin auquel cette Université d'Eté cherche à répondre. Chaque fois l'Université d'Eté se mobilise sur des sujets qui incontestablement font débat pour l'avenir des territoires ruraux et de l'agriculture. Vous pouvez en juger par la liste des thèmes :

- 1996 : “ *Les droits à produire* ”. C'était un sujet difficile, très brillamment présenté par Philippe Lacombe, et qui est toujours d'actualité.
- 1997 : “ *Agriculteurs et consommateurs face aux nouvelles technologies* ”, problèmes de sécurité et des aliments, problèmes d'OGM. C'était il y a deux ans, et voyez que nous avons alors fortement anticipé sur un sujet qui fait aujourd'hui l'actualité.
- 1998 : “ *Gérer les espaces ruraux : nouveau défis pour les agriculteurs et les forestiers* ”. Les questions posées par le développement rural : les initiatives locales, l'agriculture durable...

Pour cette année 1999, deux sujets. Aujourd'hui : “ *L'eau des villes et l'eau des champs* ”. Demain : “ *Créer des emplois dans les campagnes* ”. L'intérêt de ces deux thèmes avait été évoqué au cours du débat final de l'Université de l'an passé. Par exemple, Jean-Louis Chauzy avait déclaré lors de la table ronde finale : “ *Si l'an prochain vous ne traitez pas de l'eau, c'est que vraiment l'Université d'Eté passe à côté des sujets importants* ” ! Et mon collègue Gilles ALLAIRE, à propos du développement local, avait indiqué combien il serait important et intéressant d'aborder la question de l'emploi dans les territoires ruraux.

L'évolution de l'Université...

L'an passé, des remarques avaient été formulées par les participants, des attentes également, auxquelles nous avons essayé de répondre cette année. Par exemple, on nous avait dit : “ *N'oubliez pas qu'en terme d'innovation rurale il n'y a pas que l'agricole. Il faudrait aussi vous intéresser aux aspects non agricoles des espaces ruraux* ”. Il nous a été aussi indiqué que sur les thèmes que nous abordions, la question de la formation ne devait pas être oubliée. C'est pourquoi, nous aurons demain, à propos de la question des “ *Emplois dans les campagnes* ”, une présentation de la contribution de la formation à cette question importante.

Il nous a également été dit : “ *C'est très bien d'illustrer les questions du Gers, du Sud-Ouest et même de l'ensemble de la France, mais nous ne pouvons ignorer la dimension internationale !* ” A ce propos, je veux attirer votre attention sur le fait que depuis la première édition de notre Université d'Eté, il y a chaque année un fil rouge “ Etats-Unis ” : chaque fois en effet nous avons un témoignage américain. Et encore cette année, un collègue américain de l'Université de Berkeley, Stephen WOLF, interviendra sur la question de l'eau aux Etats-Unis. Mais allons aussi nous tourner vers l'Espagne très proche, et mon collègue et ami José Ramón LOPEZ PARDO a accepté de venir de Huesca hier soir alors que ce soir démarre là-bas la grande fête traditionnelle et familiale de San Lorenzo. Grâce à lui, nous aurons un témoignage je crois très intéressant sur la gestion de l'eau en Espagne et plus particulièrement dans la vallée de l'Ebre. En tant que membre de la délégation espagnole auprès de l'OCDE, chargé des questions agricoles, il nous apportera aussi des éléments intéressants sur les travaux de cette organisation internationale.

Alors l'an prochain quel sujet ? Peut être en sera-t-il question dans les conclusions, comme cela avait été le cas l'an passé. Je veux cependant vous indiquer que nous avons le projet de consacrer une journée complète sur un thème qui concernerait chaque année les rapports entre la société et les biotechnologies, tout en maintenant le principe d'une deuxième journée sur un thème proposé par les organisations professionnelles. En effet, nous avons eu avant-hier sur ce sujet un atelier de travail, une “ *Conversation* ” regroupant 20 à 25 personnes, en vue d'explorer ce que pourrait être une telle journée. Nous avons échangé ensemble pendant 2 - 3 heures à Troncens, dont Francis DAGUZAN est le maire, et qui nous avait prêté sa

salle des fêtes. Le résultat de cette “ Conversation ” apparaît extrêmement positif, tel que tous les participants à cette première réunion souhaitent maintenant aller plus loin. Vous aurez à remplir à la fin de la journée un questionnaire d'évaluation de l'Université d'Eté sur les sujets traités aujourd'hui et demain. Mais vous nous donnerez aussi votre avis sur cette formule possible “ Société et biotechnologies ”.

... au cœur de Jazz in Marciac

Comme vous pouvez le constater, l'Université d'Eté est installée désormais dans le programme de “ Jazz in Marciac ”. Nous bénéficions de son aura et nous apportons notre contribution à l'animation de cet événement culturel majeur. Notre Université d'Eté est décidée à prendre une ampleur nationale, de telle manière que mon cher Jean-Louis GUILHAUMON, je me disais que peut être l'an prochain vous alliez rencontrer quelqu'un, quelque part en France, qui vous dirait : “ *Vraiment à Marciac, c'est formidable ! Vous avez eu la bonne idée d'accompagner une Université d'Eté par des concerts de jazz !* ”

Jean-Louis GUILHAUMON

J'en serais ravi !... Et je rebondis sur cette boutade. Car je voudrais dire que je sais le poids de ces projets d'accompagnement du Festival. Il nous est déjà arrivé de vivre ce genre de situation pour des initiatives qui avaient vu le jour à Marciac et qui à terme sont parvenues, disons à “ éclipser ” - car c'est le mot du jour - certaines de nos activités. Donc c'est tout ce que je souhaite à votre Université d'Eté. Prendre encore de l'ampleur et de l'importance à Marciac !

5^{ème} Université d'Eté de l'Innovation Rurale

11 août 1999

“ L'eau des villes et l'eau des champs ”

Jean-Claude FLAMANT

Introduction au thème de la journée

L' "eau"... c'est évidemment une banalité de dire qu'il s'agit un sujet qui est devenu aujourd'hui important pour la société. C'est probablement banal aussi de dire qu'il s'agit d'un des enjeux majeurs pour le futur. Et c'est un sujet très vaste - troisième banalité - et dont nous n'allons pas pouvoir en traiter tous les aspects en une journée. Alors nous allons nous concentrer sur quelques enjeux importants de l'eau.

Premier enjeu, l'enjeu des quantités. Cette journée mettra l'accent sur l'agriculture, en ayant en tête que dans les différents pays, 75 à 80 % de la consommation de l'eau stockée sont consacrés à l'agriculture. Mais considérez aussi que l'eau qui tombe du ciel, doit parvenir à des consommateurs qui à 80 % sont maintenant des urbains. Ceci pose la question de l'accès à la ressource " eau ", accès qui constitue un enjeu important au niveau local. Il s'agit bien d'un enjeu qui relève du domaine du quantitatif : quelles quantités d'eau sont disponibles et comment les répartir ?

Deuxième enjeu, l'enjeu de la qualité. L'eau, en tant que fluide, a des caractéristiques particulières : c'est l'eau qui lave, c'est l'eau qui porte, c'est l'eau qui arrose, c'est l'eau qui a une fonction productrice d'énergie. Donc, intrinsèquement, la question des pollutions se pose. Cette question des pollutions n'est pas étonnante. Elle est normale : c'est une propriété de l'eau que d'être polluée, liée à ses fonctions. Il faut donc se préoccuper de la gestion de cette pollution, et y adjoindre évidemment la question du droit de tout un chacun à disposer d'une eau propre. L'eau sert pour laver et elle sert pour produire, elle est donc rejetée dans un état pollué... Mais ceux qui veulent l'utiliser veulent avoir une eau propre.

Troisième enjeu, l'eau dans un territoire - dans un bassin versant. C'est encore banal, mais n'oublions pas que l'eau coule de haut en bas : il y a donc les usagers qui sont en amont, et ceux qui sont en aval. Tous ne sont pas placés de manière égale vis-à-vis de la ressource eau. Cela introduit le besoin de régulation publique de l'usage de l'eau. De tout temps, en tout cas depuis le Néolithique, depuis l'Égypte, l'eau est l'objet de réglementation, de régulation, et elle fait intervenir une autorité publique, une autorité collective. Il s'agit soit d'un pouvoir absolu - comme le pouvoir des pharaons – soit c'est aujourd'hui une autorité publique et collective qui offre un cadre à des régulations et à des négociations.

Quatrième enjeu - l'eau comme ressource économique qui fait l'objet de transactions marchandes. L'eau génère un marché, elle fait l'objet de profits, même si ces profits sont réalisés dans le cadre d'un service public, tel que celui de l'approvisionnement des villes. Ceci soulève tout un ensemble d'autres questions.

Je ne vais pas faire comme Bernard PIVOT et vous recommander des ouvrages à lire, mais je veux signaler un livre que j'ai découvert récemment, en préparant cette journée, un document décapant... Tout le monde ici ne va pas adhérer à son contenu, mais cependant je vous signale "**Le manifeste de l'eau. Pour un contrat mondial**", rédigé par Ricardo PETRELLA. Ce manifeste est l'émanation d'un collectif international. Vous y trouverez en gros la philosophie suivante : l'eau doit être gérée comme un bien public, et l'accès de tous à l'eau doit être assuré au même titre que la santé. Or face à ce principe, le manifeste identifie trois types de "*seigneurs*" qui se sont donnés des privilèges sur la gestion et l'usage de l'eau. Il y a "*les seigneurs de la guerre*"... parce que l'eau à l'échelle mondiale est l'objet de conflits - et vous trouvez dans ce chapitre une carte des conflits mondiaux qui sont liés à l'eau. Il y a aussi "*les seigneurs de l'argent*"... parce que l'eau est une marchandise, et fait l'objet de transactions, et qu'il y a des groupes économiques de plus en plus importants qui s'emparent du marché de l'eau. Et troisième point, "*les seigneurs de la technologie*"... ceux pour lesquelles la gestion de l'eau nécessite de grands équipements, nécessite des connaissances, des métiers d'ingénieurs - et ce sont ces métiers d'ingénieurs qui exercent un pouvoir. Ce **Manifeste de l'eau** présente une analyse des rapports et des conflits entre ces trois types de pouvoirs, entre ces trois types de "*seigneurs*" : les seigneurs de la guerre, les seigneurs de l'argent, les seigneurs de la technologie. Et vous y trouverez aussi des éléments de débats sur la position respective de chacun de ces types de pouvoirs par rapport aux utilisateurs de l'eau que sont les citoyens, les entreprises, les agriculteurs.

Au cours de cette journée, nous aurons tout d'abord une conférence de cadrage de notre sujet intitulée "**Etats et enjeux de l'eau**", par Pierre AURIOL. Ensuite, les "Etudes de cas" présenteront tout d'abord des témoignages sur la situation de l'eau dans le Sud-Ouest dans ses rapport avec l'agriculture. Puis des éclairages sur des situations que j'appellerais "exotiques" : l'Aragon et l'Espagne d'une part, la Californie et les Etats-Unis d'autre part. Nous aurons ensuite une deuxième conférence, par Denis Salles sur "**les agriculteurs face aux dispositifs de gestion de l'eau**", une analyse par des sociologues de la gestion de l'eau par les agriculteurs dans le Sud-Ouest, dans le cadre des dispositifs de protection de l'environnement. Et enfin nous aurons une Table Ronde finale avec les responsables de différents organismes concernés à différents titres par l'eau.

* * * * *

Notre premier conférencier, **Pierre AURIOL** fait partie des amis qui, lorsque je les sollicite, font l'impossible pour répondre : "Bon, Jean-Claude, je viens !". Pierre AURIOL a dirigé le Centre de Physiologie Végétale de l'Université Paul Sabatier, il y a déjà 15 - 20 ans. Ce Centre est également une Unité associée au CNRS, qui a avec l'INRA des relations extrêmement étroites. Il a été Vice Président de l'Université Paul Sabatier, puis, pendant 6 ans, Délégué régional de la recherche et de la technologie pour Midi-Pyrénées. Le CNRS a demandé à Pierre AURIOL, il y a 2-3 ans, de prendre la direction du Centre d'Ecologie des Systèmes Aquatiques Continentaux, dans le cadre d'une réorganisation de la recherche en écologie que le CNRS a voulu opérer à Toulouse. Et par ailleurs, depuis de nombreuses années aussi, Pierre Auriol préside le GIS "**ECOBAG**" - Groupement d'Intérêt Scientifique "**Ecologie du Bassin Adour Garonne**". Ce GIS mobilise un très grand nombre d'équipes de recherches à Bordeaux et à Toulouse, à la fois dans les sciences biologiques, les sciences agronomiques, les sciences humaines, économiques, juridiques. Il entretient un partenariat étroit avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Merci beaucoup Pierre d'avoir bien voulu introduire le sujet de notre journée, en une cinquantaine de minutes, à la suite de quoi nous aurons 15 à 20 minutes de questions. A 11 H 15, nous étudierons et discuterons le cas de l'irrigation et de l'agriculture du Sud-Ouest. Puis à 12 heures, nous effectuerons une pause "*éclipse*" obligatoire aujourd'hui. Puis nous irons sur la place de Marciac, où nous déjeunerons dans l'ambiance "*jazz*" du festival, au restaurant "*La petite auberge*".

Pierre AURIOL

Directeur du Centre d'Ecologie des Systèmes Aquatiques Continentaux (CNRS)

Président du Groupement d'Intérêt Scientifique " Ecobag "

“ Etats et enjeux de l'eau des villes et de l'eau des champs ”

Quelques petites précisions sur le **Curriculum vitae...** présenté par Jean-Claude FLAMANT. S'agissant du Centre de Physiologie Végétale, il était dirigé par Alain BOUDET. Mais il est vrai que le rappel de cette partie de ma carrière est important pour ce qui nous concerne aujourd'hui, dans la mesure où celui qui vous parle n'est en rien un spécialiste de l'eau ! Ce qui revient donc à dire que ayant voulu répondre positivement à l'invitation de Jean-Claude et de votre Université, je vais forcément vous faire une conférence d'ordre extrêmement générale sur un sujet lui-même très large.

1. Une mise en perspective

L'objet de cette conférence est une mise en perspective des défis qui concernent globalement la ressource en eau tant en ce qui concerne son utilisation rurale – "*l'eau des champs*" – que son utilisation urbaine et industrielle – "*l'eau des villes*".

En quoi peut-on - ou mieux doit-on - à l'heure actuelle, parler de défis à propos de la problématique de l'eau ? La raison principale est que l'on comprend parfaitement maintenant que la ressource en eau qui paraissait inépuisable subit quantitativement et qualitativement une telle pression d'usage, qu'elle est en fait devenue une ressource " finie ". En effet, si elle reste théoriquement constante par le biais de son cycle, sa consommation et son utilisation augmentent considérablement.

Tant et si bien que partout dans le monde doivent se développer des stratégies nécessaires pour améliorer la protection et la gestion des ressources en eau douce, que ce soit dans les zones rurales ou dans les zones urbaines, pour garantir une alimentation en eau potable, un assainissement et une irrigation mieux maîtrisés, en intégrant dans les réflexions la lutte contre la désertification. Indiscutablement, le problème de l'eau, à l'orée du 3^{ème} millénaire, est un véritable enjeu géostratégique.

Dans le domaine de l'eau, comme dans le cas de l'utilisation de toutes les ressources naturelles, renouvelables ou non, nous avons donc l'impérieuse obligation de nous inscrire dans **le concept de développement durable** : nous devons assurer la

garantie quantitative et qualitative de la ressource pour les générations futures.

Le problème à traiter est immense. Son aspect politique est évident et il oriente maintenant nombre de décisions dans le domaine public. Sur le plan scientifique, il fait appel à un grand nombre de disciplines indispensables à son analyse intégrée, telles que la chimie, l'hydrologie, l'hydrogéologie, la mécanique des fluides, la climatologie, l'hydrobiologie, l'agronomie, l'écologie, les sciences humaines, économiques, juridiques et sociales. Par définition les " Sciences de l'eau ", dans le domaine de l'environnement, sont fondamentalement multidisciplinaires. Sur le plan technique, la gestion de l'eau nécessite la mise en œuvre de toute la panoplie des savoir-faire en sciences de l'ingénieur : génie des procédés, génie chimique, génie microbiologique, énergétique, mécanique, modélisation ...

Il est évidemment hors de question de prétendre ici développer tous ces aspects. Le champ est beaucoup trop vaste, le temps imparti trop court, la compétence du conférencier tellement insuffisante !

Mon exposé sera organisé en quatre parties :

- (1) L'état de l'eau et des ressources**
- (2) Les usages et les besoins de l'eau**
- (3) Les défis du troisième millénaire**
- (4) Le bassin Adour-Garonne : qualité de l'eau et écologie**

2. L'état de l'eau et des ressources

Dans cette première partie, je vous propose quelques rappels descriptifs sur l'élément " eau ". Chimiquement parlant, l'eau est une molécule simple composée de l'association d'un atome d'oxygène et de deux atomes d'hydrogène. Elle existe sous trois états physiques : liquide, solide (glace), gazeux (vapeur d'eau).

Cette simplicité structurale n'empêche pas néanmoins l'eau d'être un élément très réactif. L'eau a pour propriété de s'associer à de très nombreux éléments minéraux pour former une gamme complexe de substances chimiques que l'on appelle les hydrates au sein desquels elle est présente sous la forme de ce

qu'on appelle l'eau de constitution. Elle a aussi une autre propriété remarquable, celle d'être un solvant pour les composés polaires. Et elle est le milieu réactionnel vital des protéines et notamment des enzymes. Il n'est donc pas surprenant qu'elle contribue à hauteur de 50 à 75 % du poids des végétaux, et de 70 % du poids du corps humain. Enfin l'eau a cette particularité unique dans le monde vivant d'être, en tant que composé non organique, à la fois un catabolite, c'est-à-dire une molécule dégradable en oxygène et hydrogène dans le cas de la photosynthèse, et un anabolite, c'est-à-dire une molécule synthétisable à partir d'oxygène et d'hydrogène dans le cas de la respiration animale et végétale ; dans les deux cas de figure, ces transformations accompagnent la production d'énergie cellulaire sous forme d'ATP (Adénosine – Tri – Phosphate). Ce bref rappel illustre à l'évidence l'importance vitale de l'eau " source de toute vie ".

Cette ressource majeure que constitue l'élément "eau" est impliquée dans un mouvement, le "cycle de l'eau". Ce cycle est directement lié à l'évaporation (nous y reviendrons tout à l'heure) provoquée par l'énergie solaire rayonnante sur le globe terrestre, qui restitue l'eau à l'atmosphère. Quant à la fraction non rééaporée de cette eau en mouvement, elle s'infiltre ou elle ruisselle... Bien évidemment le cycle est bouclé par ce retour vers le sol de l'eau évaporée, après condensation, sous forme de précipitation.

Dans la pratique, on distingue aux différents niveaux de ce cycle, les eaux souterraines (sources et nappes phréatiques) et les eaux superficielles (cours d'eau, lacs, étangs, réservoirs artificiels). S'agissant de l'eau douce et pour être complet, il faut citer les eaux profondes qui ne circulent pas ou se déplacent très lentement, telles que les nappes aquifères, et enfin les eaux juvéniles (qui sont les produits de réactions magmatiques et en particulier à la libération des molécules d'eau de constitution dans les hydrates, que j'évoquais tout à l'heure).

Après cette mise en scène élémentaire, quelques chiffres sont indispensables pour un cadrage général de la ressource "eau". Alors que notre planète compte plus de 1 300 millions de Km³ d'eau, 97 % de ce volume est constitué d'eau salée. Donc, eu égard aux besoins en eaux, l'utilisation potentiellement salvatrice de l'eau de mer n'est que prospective, surtout d'un point de vue économique.

Le stock restant des eaux douces – 3% - est donc de l'ordre de 35 millions de Km³. Mais ces 35 millions ne peuvent pas être comptabilisés comme étant disponibles. En effet, pour l'essentiel, il s'agit des glaces et neiges de l'Antarctique (69,9 %) et les eaux souterraines (30 %). Ceci induit que les "eaux libres" (lacs, marais, fleuves et rivières) constituent une partie infime des eaux douces : un petit 0,1%.

Les eaux douces renouvelables régulièrement représentent 13 500 Km³ et parmi celles-ci 4 000 Km³ sont facilement mobilisables. Quand on sait que les prélèvements actuels (dont la répartition relative est la suivante : agriculture 70 %, industrie 25 %, collectivités 10 %) comptabilisent 3 500 Km³, on voit que la marge est faible. Et on conçoit que le caractère "inépuisable" de la ressource eau doit être interrogé.

Devant cet état de chose et pour éviter au maximum des ruptures dans l'approvisionnement en eau, il a été nécessaire d'envisager la constitution de réserves. Malgré le fait que les nappes souterraines soient des réservoirs, dont certains sont énormes en contenant plusieurs milliards de mètres cubes d'eau, leur renouvellement peut être faible comparé à leur volume ; il faut donc y faire appel avec une grande prudence, sous peine de voir baisser leur niveau plus ou moins dangereusement. On voit apparaître ici la liaison capitale qui existe entre l'approvisionnement, le prélèvement et le temps.

En conséquence, et depuis des époques très anciennes qui remontent pratiquement à l'apparition de l'agriculture, plusieurs millénaires avant Jésus-Christ, les hommes - avec d'autant plus de sagesse et de clairvoyance qu'ils ne possédaient pas ces informations - ont développé une gestion de mise en réserve de l'eau. De la citerne au barrage, en passant par la mare ou le lac collinaire, le stockage des eaux est à la fois le plus ancien et le plus spectaculaire objectif de l'organisation du territoire en vue d'assurer aux habitants un approvisionnement régulier, indépendant de la pluviosité.

S'agissant des barrages, la technique moderne, qui a pris son essor dans les années 30 de notre siècle finissant, permet de constituer des réserves énormes mesurées en milliards de mètres cubes. La capacité d'utilisation de sites de retenues et de créations de barrages est encore importante dans le monde, essentiellement dans les pays en voie de développement. Mais pour les réaliser on est rapidement confronté à des problèmes considérables de coût.

Ces grands ouvrages sont normalement polyvalents. Ils sont à la base des systèmes d'adduction d'eau pour satisfaire des besoins urbains, industriels et agricoles. Ils sont dédiés à la production d'énergie électrique (hydroélectricité). Ils sont de plus en plus sollicités pour participer à une politique concertée de débits objectifs d'étiage

Enfin ils peuvent fournir des prestations accessoires telles que le tourisme. On peut à ce titre citer le cas démonstratif du lac Powell aux Etats-Unis où le chiffre d'affaire induit par l'activité touristique finit par rejoindre la valeur de la production hydroélectrique pour laquelle il avait été créé sur le Colorado en 1954.

3. Les usages et les besoins de l'eau

3.1. "L'eau des villes".

"L'eau des villes" : il s'agit essentiellement ici de l'eau destinée à satisfaire nos besoins élémentaires pour l'alimentation en eau potable et pour l'hygiène d'une part et de l'eau utilisée par l'industrie d'autre part. A ce niveau interviennent toutes les techniques générales qui vont globalement permettre d'assurer la liaison entre le prélèvement dans les réserves en eau et sa distribution à l'utilisateur. Bien entendu, la mise en jeu de ces procédés va contribuer fortement à l'établissement du prix de l'eau ; c'est ici qu'apparaît nettement la dimension économique de cette ressource.

Sans entrer dans le détail, tant le domaine est vaste, on peut rappeler brièvement que ces procédures incluent :

- **Le captage.** Il concerne soit des eaux superficielles par des dispositifs horizontaux, soit des eaux souterraines par des systèmes traditionnels (puits) ou plus élaborés (galeries et drains aboutissant à une chambre de collecte). A ce niveau-là, on est confronté d'une part aux questions de mise en œuvre de l'énergie nécessaire à la mobilisation de l'eau, et d'autre part aux problèmes très actuels de protection des périmètres de captage.

- **Le transport.** Une constante s'agissant du transport de l'eau : il est d'autant plus onéreux que la quantité transportée est plus faible. Les longues adductions (en surface libre, ou sous pression : conduite en charge) sont donc idéalement des transports de grands débits. On voit immédiatement combien il sera avantageux de coupler les besoins de l'irrigation à ceux des approvisionnements des agglomérations.

- **Le relevage.** Il est nécessaire quand le niveau du gîte est inférieur à celui des ouvrages de mise en charge ou à celui du lieu de distribution. Ici aussi on conçoit aisément que l'énergie indispensable au relevage, dans la plupart des cas des pompes centrifuges, va induire une charge importante dans l'établissement du prix de la ressource en eau.

- **La distribution.** On entre ici dans l'ensemble des techniques et dispositifs allant de l'adduction en amont qui débouche sur sa partie aval dans un réservoir ou une chaîne de réservoirs, ou plus directement sur le réseau de distribution dans la superficie où se trouvent répartis les consommateurs.

- **Le traitement.** Il consiste à maîtriser, le cas échéant, les processus d'éliminations des corps contenus dans l'eau de manière à la rendre propre à l'usage que l'on a l'intention d'en faire. Ces processus sont mécaniques, physico-chimiques, microbiologiques.

Les plus utilisés sont :

- le dégrillage (élimination des débris)
- la coagulation et la floculation (élimination des matières organiques)
- la filtration (pour les éléments de taille encore plus fine)
- la stérilisation (par le chlore ou l'ozone)
- l'épuration et plus particulièrement l'épuration biologique

L'objectif de ces traitements étant bien entendu d'aboutir à la disparition de toute forme indésirable – eu égard à l'usage souhaité – de pollution. A l'évidence, la qualité intrinsèque de l'eau prélevée, c'est-à-dire sa pureté peut être telle qu'aucun de ces traitements n'est nécessaire ; c'est le cas par exemple des eaux thermales et minérales.

A l'inverse, après usage, l'activité anthropique restituée constamment au milieu des eaux fortement polluées. Et l'on entre là dans l'immense débat sur le problème du traitement des eaux usées, domestiques et industrielles. On est confronté à l'obligation de traitement avant d'envisager la réutilisation de ces eaux. Toutes les installations de traitement prévues à cet effet peuvent mettre en œuvre les opérations préliminaires déjà citées. Ils sont suivis d'une deuxième phase qui fait appel à des procédés aérobies. Deux grandes techniques sont mises en œuvre :

- **Le lagunage.** Cette technique est basée sur le principe de l'auto épuration de l'eau et met en application la participation successive de tous les micro organismes du milieu à la dégradation des composants organiques présents. L'ordre d'intervention, de lagune en lagune, étant : bactéries, protozoaires, algues, plantes aquatiques. On aboutit à une eau propre et très oxygénée.

- **Les boues activées.** Par une oxydation ménagée et par insufflation d'air, on provoque la formation de particules floconneuses appelées "boues activées". Ces agrégats de matières organiques et minérales et de divers micro organismes (bactéries, algues, champignons, protozoaires) constituent de véritables "réacteurs" où les polluants absorbés sont dégradés par les micro organismes. Après décantation, les boues activées séparées de l'eau "propre" sont réutilisables pour ensemercer un nouveau réacteur. Notons, pour mémoire, que le problème de l'élimination des boues est un problème clé de l'épuration des eaux résiduaires.

Il faut remarquer qu'au travers du traitement des eaux, on procède à un recyclage de la ressource et que l'on contribue donc à son maintien quantitatif et qualitatif : il faut toujours pouvoir réutiliser la ressource en eau pour maintenir constant son cycle général, malgré des déperditions inévitables.

3.2. “ L'eau des champs ”

Il s'agit ici prioritairement de l'eau utilisée par l'agriculture. Deux phénomènes essentiels sont à prendre en compte :

- (1) L'eau, en tant que constituant fondamental des êtres vivants, est un facteur essentiel de production de biomasse et à terme de matière végétale sèche, donc de matière première agro-alimentaire.
- (2) Le sol joue un rôle primordial dans ce processus, dans la mesure où il doit satisfaire, à partir d'apports d'une durée relativement brève, des besoins en eau permanents pendant la croissance continue de la plante.

J'ai fait le choix ici de préciser quelques éléments de base de la physiologie de l'eau dans la plante, à partir desquels on pourra mieux appréhender à la fois les mécanismes mis en jeu dans l'utilisation de l'eau par les plantes et l'évaluation quantitative des besoins.

L'eau contribue pour 70% à la masse humide d'une plante, et 80% du volume d'une cellule végétale est constitué d'une vacuole qui comprend 98% d'eau ! C'est en ayant à la mémoire ces paramètres, que nous allons identifier les rôles essentiels que joue l'eau chez les végétaux supérieurs :

- Elle assure la rigidité des tissus. Et cette propriété est probablement peu connue du grand public. Sous l'influence des pressions qu'elle exerce au sein des cellules sur les parois cellulaires, elle maintient les tissus dans un état constant de turgescence. En effet les végétaux ne possèdent pas de squelette organisé, comme les animaux supérieurs. Le “squelette” des végétaux est constitué par l'ensemble des cellules qui sont elles-mêmes entourées par une paroi rigide, et c'est la capacité de pression de ces parois qui donne sa rigidité aux cellules. Cette rigidité n'est assurée que par l'eau présente au sein de la vacuole cellulaire. La nécessité du port dressé est liée à la physiologie de l'eau dans les plantes. Le déficit en eau se traduit immédiatement par la perte de cette turgescence, donc par le flétrissement.

- Elle constitue la phase dispersante de la matière vivante. Elle contribue à l'organisation de l'ultrastructure des cellules, de leur cytoplasme, des organites (noyaux, mitochondries, chloroplastes, vacuoles ...) qu'elles contiennent.

- Elle est un facteur d'orientation biologique et de structuration de toutes les membranes cellulaires qui vont permettre les échanges par des interactions hydrophiles et hydrophobes avec ces dernières. La structuration en double feuillet des membranes est liée à la logique de l'eau.

- Elle est le milieu réactionnel exclusif de la cellule. Les molécules de la matière vivante, et notamment les

enzymes, ne peuvent réagir que dissoutes dans l'eau. Les réactions biochimiques s'arrêtent lors de la déshydratation. Il faut noter à ce sujet que même au niveau des structures d'une plante, telles que les graines, qui ont la propriété d'être “dormantes”, on ne va jamais descendre jusqu'à 0% d'eau : on reste toujours autour de 5% d'eau, et ceci est lié aux conditions de maintien de l'intégrité structurale des protéines.

Au delà de ces propriétés, l'eau présente une caractéristique capitale chez les végétaux: elle est constamment soumise à un mécanisme d'évaporation sous forme de vapeur d'eau. On parle plus précisément d'évapotranspiration. Cette perte en eau est un “mal nécessaire” puisqu'elle assure :

- La montée constante de l'eau dans la plante, depuis les racines (donc depuis le sol) en permettant la circulation de la sève minérale, donc l'alimentation en eau.
- L'ouverture, au niveau des feuilles, des structures d'échanges gazeux : les stomates, ce qui assure la réalisation constante d'autres échanges gazeux fondamentaux dans la vie végétale, c'est-à-dire ceux qui concernent la photosynthèse (absorption de CO_2 et rejet d' O_2) et la respiration (absorption d' O_2 et rejet de CO_2).

A cette évapotranspiration va s'ajouter l'évaporation de l'eau du sol et des réservoirs (lacs, mers et océans). On aboutit à la notion “d'évapotranspiration potentielle” qui est en quelque sorte la résultante de ces deux phénomènes. Il est donc nécessaire de connaître et de mesurer l'importance de ces deux mécanismes pour pouvoir programmer la compensation nécessaire en eau à apporter au système.

Quelques chiffres peuvent permettre d'en définir les contours. Si l'on exprime les données annuelles de l'évapotranspiration en hauteur d'eau liquide (on parle ici d'épaisseur de la lame d'eau) exprimée en millimètre on obtient les valeurs suivantes selon les pays et les latitudes : Tchad - 1950 mm/an ; Tunisie - 1410 mm/an ; Gabon - 1100 mm/an ; Hongrie - 770 mm/an ; USA (Grands lacs) - 605 mm/an ; Russie septentrionale - 420 mm/an. En résumé sur une très grande part des terres du globe, l'évapotranspiration potentielle annuelle est située entre 400 et 2000 mm. Les activités agricoles sont en général peu développées dans les régions extérieures à ces domaines : au dessous de 400 mm une grande partie de l'année est trop froide, au dessus de 2000 mm le climat est très chaud et très sec.

L'irrigation est indispensable pendant la période de végétation, si l'apport des précipitations atmosphériques et les réserves en eau du sol sont insuffisantes pour compenser l'évapotranspiration. Il y a alors

nécessité absolue d'un apport. Cette pratique de l'irrigation est elle aussi très ancienne, elle remonte à l'Antiquité. A l'heure actuelle, les techniques sont très élaborées (elles sont donc aussi coûteuses ...). Sans entrer dans les détails, on peut rappeler que quatre modes principaux existent :

- irrigation par déversement ou ruissellement,
- irrigation par submersion,
- irrigation par infiltration,
- irrigation par aspersion.

L'irrigation par aspersion est en principe la plus efficace et donc la plus utilisée chez nous. Elle facilite en effet l'action oxydante de l'eau. Elle permet des économies : l'eau qui tombe en pluie fine s'infiltrer en totalité ; elle convient à tous les terrains arrosables. Ce mode d'irrigation est donc appelé à se développer largement à l'avenir.

Enfin, n'oublions pas qu'à l'inverse du déficit en eau, l'excès d'eau est tout aussi néfaste pour l'agriculture. Pour les plantes, des taux d'humidité élevés vont faciliter le développement de maladies parasitaires ou de phénomènes d' " asphyxie " des sols. On pratiquera donc l'assainissement des sols par le drainage.

4. Les défis du troisième millénaire

Les éléments chiffrés qui illustrent ce chapitre sont ceux qui ont été relevés récemment par Jean-Luc REDAUD dans les conclusions tirées par la Conférence Internationale sur " L'eau et le développement durable " qui s'est tenue à Paris en 1998. Vous pourrez en lire la synthèse dans la revue de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ².

La constante qui apparaît indiscutablement est l'ampleur des déficits et les disparités entre les différents pays ou continents, notamment entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Les défis à relever n'en sont que plus impérieux.

Pour l'eau des villes, on estime qu'à l'heure actuelle 1 milliard d'habitants ne disposent pas d'un accès à un système d'alimentation en eau potable et que l'assainissement des eaux usées ne concerne que 50 % des populations urbanisées.

Par ailleurs les disparités de service sont pour l'essentiel corrélées avec la pauvreté. Ainsi la consommation journalière moyenne d'un citoyen est de 650 litres aux Etats-Unis, 250 litres en Europe, 30 litres en Afrique. D'une manière plus détaillée, cette valeur

est de 250 litres pour un Israélien et de 70 litres pour un Palestinien ; de 750 litres au Texas et 250 litres au Mexique, de chaque côté de la frontière du Rio Grande. Est-il besoin d'insister sur le potentiel de tension entre les Etats que constituent ces différences, d'autant plus que des exemples de cette nature sont légion ? La question du " droit à l'eau " constitue une revendication majeure pour certaines populations et constitue un enjeu géopolitique.

Dernier point, les pays riches – eu égard à leur potentiel économique – ont pu développer des alternatives technologiques à des pénuries d'eau, actuelles ou futures, à partir de la réutilisation des eaux usées (Californie), ou par le dessalement des eaux de mers (Espagne, Malte, Pays arabes pétroliers). Ces alternatives ont un coût élevé et pour le moment elles sont difficilement exportables vers les pays pauvres ou en voie de développement.

Pour l'eau des champs, le défi majeur se situe essentiellement au niveau de l'irrigation qui constitue à elle seule 70 % des prélèvements actuels. Elle est en constante progression puisqu'on est passé de 140 millions d'hectares en 1960 à 250 millions d'hectares en 1995, dont plus de la moitié en Asie, l'Afrique étant fortement déficitaire. Et on programme des augmentations de l'ordre de 100 millions d'hectares pour les prochaines décennies.

Sur un autre plan, l'efficacité générale des dispositifs d'irrigation reste faible : la part de l'irrigation par aspersion, dont j'ai mentionné l'efficacité restant largement minoritaire dans les pays qui ont les plus grands besoins en eau. Enfin, le potentiel énergétique (hydroélectricité) représenté par les barrages est sous - utilisé en Amérique du Sud et en Asie.

Cette Conférence Internationale sur l'Eau se situait dans le prolongement de la Conférence de Rio, tenue en 1995 sur le développement durable. Elle avait évidemment comme objectif de proposer des solutions pour l'avenir. Le titre des 3 ateliers qu'elle a organisés indique bien quelles sont les voies à suivre.

- (1) Améliorer la connaissance des ressources en eau et des usages pour une gestion durable
- (2) Favoriser le développement des outils réglementaires et des capacités institutionnelles
- (3) Définir les stratégies pour une gestion durable de l'eau et identifier les moyens de financement appropriés.

Il apparaît clairement ici que la dimension mondiale, à la fois dans ses attendus politiques et économiques de la gestion de la ressource en eau est devenue l'une des priorités de l'humanité : il en va de l'avenir de notre planète. Par rapport aux déficits en eau identifiés... par rapport aux besoins énormes de financement pour y faire face... par rapport aux enjeux

² Adour Garonne, Revue de l'Agence de l'Eau, automne 1998, n° 74 (pages 3 à 10). Jean-Luc REDAUD. Enjeux " Eau " pour le XXIème siècle. Enseignements de la Conférence de Paris du 19 au 21 mars 1998.

d'une gestion durable... la politique de l'eau est devenue véritablement un problème incontournable pour les Etats à l'échelle mondiale.

5. Le Bassin Adour-Garonne : qualité de l'eau et écologie

Pour terminer cette conférence, j'ai souhaité vous présenter des informations recentrées sur notre région, et puisqu'il s'agit d'eau, sur notre bassin versant Adour - Garonne. Il me paraît en effet souhaitable, après avoir analysé les problèmes de l'eau à une échelle planétaire, de revenir à des exemples concrets et de proximité peut-être plus attractifs pour les provinciaux que nous sommes. De plus, il est important de montrer qu'ici joue le principe de subsidiarité : le niveau local a son efficacité propre ; il est à la base de progrès à réaliser aux plans des nations.

Au travers de deux exemples que je vais vous présenter concernant, d'une part la qualité de l'eau, et d'autre part l'action de recherche en Ecologie (et en Economie), je souhaite témoigner de la valeur des résultats obtenus par les gestionnaires régionaux de l'eau (et ils sont nombreux : Agence de l'eau, Administrations, collectivités, Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, EDF, Entreprises, ...) et par des chercheurs spécialisés dans l'étude de cet écosystème anthropisé que constitue le bassin versant Adour-Garonne.

La qualité de l'eau distribuée en région Midi-Pyrénées en 1997 a fait l'objet d'une plaquette éditée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Les éléments essentiels de cette étude sont données par les chiffres suivants :

- 56 % de la population est alimentée à partir d'une eau de rivière ; 33 % à partir d'eau souterraine, 11 % à partir d'un mélange
- 85 % de la population dispose d'une eau ayant subi un traitement et une désinfection
- 83 % de la population reçoit une eau de bonne qualité bactériologique
- 94 % de la population reçoit de l'eau dont le taux moyen en nitrate est inférieur à 25 mg/l (le seuil fixé par la norme étant de 50 mg/l)

Ces indicateurs attestent que la qualité de l'eau dans cette région est globalement satisfaisante et que la santé des populations est, à ce titre, préservée. Ils démontrent aussi que les points faibles qui existent encore minoritairement peuvent être facilement identifiés et que des améliorations peuvent être apportées.

A l'évidence on peut constater que les efforts consentis, au travers des programmes d'intervention

successifs que développe l'Agence de l'Eau Adour - Garonne avec tous ses partenaires et en relation très étroite avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) portent largement leurs fruits.

En tout état de cause l'obtention de tels résultats n'est pas indépendante des progrès de la recherche scientifique obtenus au cours des décennies précédentes dans le domaine de l'Ecologie des eaux douces. Une collaboration très étroite entre gestionnaires et scientifiques reste donc une ardente obligation. C'est la raison pour laquelle s'est créé il y a maintenant 4 ans, le **GIS ECOBAG (Groupement d'Intérêt Scientifique Ecologie/Economie du Bassin Adour - Garonne)** qui est un réseau interdisciplinaire associant des laboratoires de Sciences physiques, biologiques, économiques, humaines et sociales. Ce réseau est inter - institutionnel car il regroupe plusieurs Universités et Organismes de recherche ; enfin, il est inter - régional puisqu'il concerne à la fois Midi-Pyrénées et Aquitaine.

Le GIS ECOBAG a pour mission :

- d'accroître les connaissances scientifiques sur les écosystèmes aquatiques du Sud-Ouest
- de favoriser le transfert de connaissance, donc d'appuyer la gestion de la ressource en eau et de contribuer à l'aménagement du territoire
- de conforter le développement d'un savoir-faire régional en matière de gestion de l'eau

Trois programmes de recherche finalisée accompagnent, à partir de problématiques scientifiques actuelles, des questions spécifiques à la gestion de l'eau :

- les systèmes biologiques
- les flux d'eau et de matière associée
- l'hydrosystème et la société

Dans le cadre d'un partenariat privilégié avec l'Agence de l'Eau Adour - Garonne, les travaux des équipes impliquées dans le GIS Ecobag sont organisés autour des problématiques concernant :

- La Garonne et l'estuaire de la Gironde (débit, pollution, érosion)
- Le bilan hydrique du bassin Adour - Garonne en situation de sécheresse
- La conduite de la planification des eaux : une gestion intégrée
- La place de l'agriculture et des agriculteurs dans cette gestion intégrée
- L'évaluation monétaire d'actifs naturels pouvant prendre place dans le bilan économique du Sud-Ouest : tourisme et les modalités de tarification.

La conférence suivante de mes collègues Denis SALLES et Didier BUSCA illustrera les résultats d'une étude réalisée dans le cadre du GIS sur la stratégie des agriculteurs face aux dispositifs de la gestion de l'eau.

6. Conclusion

Le survol rapide qui vient d'être fait du rôle de l'eau dans la société des hommes montre nettement que cette problématique constitue bien un enjeu capital pour la vie de la planète Terre et pour la survie de l'humanité.

Nous sommes face à un gigantesque défi car les contraintes sont nombreuses et les risques majeurs. Je veux conclure en identifiant trois enjeux incontournables :

(1) L'eau est une ressource rare, irrégulière, mal répartie

- L'eau douce continentale liquide est paradoxalement une ressource globalement rare,
- Sa répartition est très inégale entre les continents, entre les pays voire entre les régions d'un même pays,
- Les ressources présentent une grande irrégularité entre les années et une forte variation entre les saisons d'une même année.

(2) L'action humaine est de plus en plus sensible sur les ressources et les milieux

- En zone rurale, de nombreuses activités (défrichement, surpâturages) déséquilibrent le couple Sol – Eau

- En zone urbaine, l'imperméabilisation du sol perturbe aussi cet équilibre ainsi que les nombreuses pollutions d'origine industrielles et ménagères.

(3) La situation est préoccupante pour l'avenir

- Le contrôle des inondations, comme des sécheresses, est une préoccupation
- L'augmentation constante de l'irrigation est considérable
- La demande en eau domestique, industrielle, énergétique ne cesse aussi de croître
- Le recyclage des eaux et la dépollution restent très insuffisants.

Cette analyse est pessimiste. Elle a pour mérite celui du réalisme. La conséquence induite est inéluctablement une prise de conscience à l'échelle planétaire. Plus que jamais, nous sommes conscients que l'Eau constitue notre bien le plus précieux.

L'espoir est donc grand de le voir préservé, pour que de tout temps l'homme puisse, avec le poète, chanter la vie et reprendre son refrain :

***“ Ma petite est comme l'eau,
elle est comme l'eau vive ”.***

Jean-Claude FLAMANT

Merci Pierre pour avoir accepté de relever le défi qui consistait à effectuer à situer, dans cette conférence introductive, les différents types de problèmes les uns par rapport aux autres. Tu as souligné que, à certains endroits, tu as dû te limiter à des considérations générales, qui ont pu apparaître insuffisamment approfondies pour certains spécialistes ici présents. Mais l'exercice que je t'avais demandé de réaliser consistait à mettre en perspective différents paramètres, différents traits, différents défis, différents domaines d'action... C'était cela la commande. Merci encore d'y avoir répondu dans ces conditions.

* * * * *

Questions et réponses

Question de Frédéric GENOT, Technicien “ rivières ” - Association des propriétaires de barrages de la Côte d’Or

Vous avez beaucoup illustré la problématique de l’eau en tant que ressource naturelle, et dans ses rapports à l’agriculture, mais que pouvez-vous nous dire à propos des évolutions qui se manifestent dans le sens d’une “ monétarisation de l’eau ” ? Est-il possible de trouver une solution de cet ordre à la question de la qualité de l’eau, notamment pour son usage urbain ?

Réponses de Pierre AURIOL

Evidemment, les questions que vous posez au biochimiste végétal que je suis relèvent du domaine des compétences d’un économiste. Je vais donc vous donner seulement un point de vue personnel sur ces deux questions que j’ai omis d’aborder dans mon exposé.

D’où d’abord la question de la monétarisation. C’est vrai que les problèmes du coût de l’eau se posent au niveau des balances commerciales des Etats. D’après ce que j’en sais, ceux qui se préoccupent de la problématique du coût de l’eau considèrent que le “ coût partagé solidaire de l’eau ” est un élément qui devrait être pris en compte. J’évoquais tout à l’heure les appels faits à la Banque Mondiale. Il me semble que dans ce type de réflexion, on se place vraiment au niveau des problèmes de politique financière des Etats. On peut faire des comparaisons par exemple avec la ressource pétrolière, pour laquelle on a conçu et mis en œuvre des systèmes de régulation.

S’agissant du déficit qualitatif, la question posée est celle de la segmentation des besoins : 2 litres pour la boisson (ou 2 litres plus 5 cl. pour le pastis), puis 248 litres pour les autres besoins. On prend conscience que notre civilisation est une civilisation de gaspillage et que la chasse au gaspillage doit être engagée. En effet, les 248 autres litres ont des finalités telles que la qualité intrinsèque de l’eau à utiliser pourrait être moindre que celle de l’eau de boisson. Et on peut imaginer qu’en terme de coût, cette moindre qualité aurait un coût inférieur parce que les traitements en amont seraient moins exigeants. Mais la conséquence en est une bipartition de l’ensemble du système de distribution. Et à partir de ce moment-là on revient à la question des prix de revient. Là aussi, c’est un élément de réflexion en ce qui concerne la gestion de l’eau. Si les économistes nous démontrent que la segmentation de la diffusion de l’eau utilisée est compatible avec l’économie du prix d’eau, des financements deviennent accessibles.

Question de Jean-Claude SABIN, Président de la Chambre Régionale d’Agriculture de Midi-Pyrénées

Vous avez employé un lieu commun que vous avez répété sans cesse, et qui est en partie vrai : “ l’eau est un bien rare et précieux ”. Cela mériterait au moins d’être nuancé, selon les régions et les pays. Si vous allez expliquer à 200 kms au sud que chez nous en Midi-Pyrénées “ l’eau est un bien rare et précieux ”, vous allez passer pour un plaisantin. C’est vrai qu’à certaines époques l’eau est rare dans notre région, mais globalement elle l’est beaucoup moins qu’ailleurs au sud.

Réponse de Pierre AURIOL

Si j’ai fait une comparaison entre Midi-Pyrénées et le Sahara, il y a eu lapsus de ma part, c’est tout à fait clair. Il est tout à fait évident que si par exemple on fait référence aux chiffres, nous sommes une région ultra privilégiée. D’ailleurs il serait intéressant de connaître la quantité d’eau utilisée par habitant dans les différentes régions françaises.

Jean-Claude FLAMANT

Je voudrais dire à ce niveau que j’avais demandé à Pierre AURIOL de réaliser un cadrage de la question de l’eau en référence au niveau mondial d’abord. Et à ce niveau-là, pour tout un ensemble de raisons - économiques, politiques et sociales - on arrive à faire ce constat d’une “ eau rare et coûteuse ”, particulièrement pour l’approvisionnement des mégapoles, en Amérique Latine ou en Asie.

Ceci étant posé, notre débat, au cours de la journée portera aussi sur le niveau local. Car ce problème de l’eau se pose à la fois de façon mondiale et au niveau très local. Nous aurons cet après-midi un exposé sur le cas de l’Espagne voisine, auquel se référerait Jean-Claude SABIN à l’instant, qui illustrera les grandes disparités existant dans ce pays entre les régions, disparités qui font surgir la question du transfert d’eau d’une région à une autre. C’est un sujet qui soulève beaucoup de remous, si je puis dire s’agissant de l’eau.

Donc, au cours de la journée, nous reviendrons à la question soulevée par Jean-Claude SABIN, question qui n’est pas anodine évidemment.

Question de Henri TARDIEU, directeur général de la CACG

D'abord une remarque de forme : je n'aime pas trop quand on dit " l'irrigation va augmenter ". Ce n'est pas l'irrigation qui va augmenter, ce sont les besoins en eaux des cultures pour nourrir l'humanité en céréales et, surtout, en protéines - puisque la ration de protéines va augmenter plus que proportionnellement à la population. Alors ma question s'adresse plutôt au chercheur, à l'ancien directeur du Centre de physiologie végétale : " Le progrès génétique a accru la consommation des plantes en eau, en liaison avec l'accroissement des rendements... A quand " la plante sans eau ", qui fait rêver tous les écolos de France et de Navarre ? "

Réponse de Pierre AURIOL

Sur le premier aspect, je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que l'augmentation de l'irrigation est une conséquence induite par l'augmentation nécessaire des quantités de céréales et de protéines dont l'humanité a besoin.

Alors maintenant " la plante sans eau " ! La conséquence en serait que dans les manuels de physiologie végétale, le chapitre " Alimentation et nutrition en eau " serait supprimé ! Bravo, car il n'est pas forcément le plus simple à suivre ! Derrière la boutade, la question est extrêmement intéressante. En effet, les progrès permis par la recherche scientifique ont été des améliorations de rendements des plantes. Avant de passer à la " plante sans eau ", je pense que l'étape à venir serait de passer à la plante avec de l'eau, mais plus efficace sur la valorisation de l'azote que la plante actuelle. Quand on donne à la plante actuelle 10 grammes de nitrate par kg de plante, elle en absorbe environ seulement un gramme. C'est tout ce qu'elle sait faire, car sa nitrate-réductase ne lui permet pas d'être plus efficace. Donc il reste 9 g. de nitrate dans le sol, avec toutes les conséquences induites. Dans ce cadre de fonctionnement, les plantes valorisent les nitrates en pompant des quantités considérables d'eau dans le même temps pour le fonctionnement de leur système enzymatique. S'il y a des progrès à faire, il faut les rechercher au niveau de la capacité enzymatique des nitrates-réductases. Plus généralement, ce sont les recherches sur l'amélioration de la capacité des enzymes, responsables de l'absorption et de la réduction des nitrates pour alimenter la plante en azote, qui devraient donner accès à une amélioration du rendement thermodynamique des plantes. Cette amélioration pourrait être obtenue au niveau d'organismes modifiés génétiquement. Le cahier des charges serait que la plante utilise intégralement le seul gramme de nitrate apporté, ce qui fait qu'elle en laisserait 0 dans le sol. Et dans le même temps ce processus de valorisation des nitrates serait réalisé en pompant non pas 10 litres d'eau mais seulement 1 litre. Or au niveau purement théorique, tout laisse à penser

que c'est possible en terme d'équilibre thermodynamique. Mais la " plante sans eau ", cela va être difficile à réaliser, parce que en dehors de ce que je viens d'évoquer, il y a beaucoup d'autres fonctions qui doivent être assurées par l'eau dans la plante...

On peut aussi se poser d'autres questions à propos d'autres dispositifs physiologiques des plantes. Pourquoi les graminées ne veulent pas accepter les rhizobiums ? Pourquoi les graminées ne veulent pas fixer l'azote de l'air ? Elles sont vraiment très compliquées et elles sont vraiment très difficiles... Et je dois vous dire qu'en ce qui concerne la maîtrise des gènes de nodulation, ce n'est pas encore demain la veille même si dans un Centre INRA tel que celui de Toulouse, des résultats tout à fait remarquables ont été obtenus qui vont dans ce sens. Conclusion : " la plante sans eau ", pas tout de suite ! " la plante sans trop de nitrates ", j'espère.

Question de Charles TOUZAN, " Sauvegarde du Gers "

J'ai bien aimé, Monsieur le Professeur, votre conférence introductive. La question que je pose pourrait être reprise dans les deux journées qui viennent, aujourd'hui et demain, surtout en termes d'emploi régional. Je veux faire état d'une réflexion que j'ai eu en lisant un article chez le coiffeur. Il me traite rapidement, et je ne suis pas un client très intéressant. Mais un client précédent m'a donné le temps de lire un article de Jean-Claude FLAMANT dans la Revue Pyrénées-Magazine - je crois que c'était " Les Pyrénées en 2050 " - qui évoquait la possibilité d'un transfert de l'eau du Rhône vers Barcelone. Je pense que dans l'intervention de J-C SABIN, il y avait une petite allusion à cela. Je crois que pour poser le problème du programme décennal de ressource en eau qu'avait lancé le Comité de Bassin et l'Agence Adour Garonne, nous ne pouvons pas quitter ce séminaire de 2 jours sans que nous reparlions de Charlas. Voilà ce que je voulais dire. C'est davantage une déclaration qu'une question. C'est un appel à une réflexion, inspirée aussi par la musique de Marciac...

Réponse de Pierre AURIOL

J'aurais juste une réponse extrêmement rapide. Je vous dirais qu'il me paraît important que vous débattiez au niveau de la gestion de l'eau dans le cadre du Bassin Adour Garonne de questions du type de celle de Charlas, que vous êtes tout à fait compétent pour le faire, sans aucune espèce de problème. Je lis avec le plus grand intérêt l'ensemble des débats sur cette affaire. Et enfin je vous dirais Monsieur TOUZAN, que véritablement vous me mettez du baume au cœur quand vous me dites que vous avez lu ça chez votre coiffeur. Cela me donne beaucoup d'espoir en ce qui me concerne pour l'avenir.

Etudes de cas

Jean-Claude FLAMANT

Avec Jean BUGNICOURT et Serge DAVID, nous allons nous placer dans le cadre concret de l'agriculture et de l'eau dans le Sud-Ouest. Chacun d'entre vous devra successivement intervenir en 10 minutes comme prévu, de telle manière que cela nous donne un quart d'heure d'échanges et de discussions avant midi, car à midi pile, comme vous le savez, nous avons rendez-vous avec la lune !

Jean BUGNICOURT va nous présenter d'abord les résultats d'une enquête qui a été faite dans le Gers sur " L'eau créatrice de richesse et d'emplois ". Cet exposé fait un lien avec le sujet de demain : " Créer des emplois dans les campagnes ".

*“ L'eau créatrice de richesse et d'emplois, une nécessité
pour l'agriculture gersoise ”*

En 1997, nous avons réalisé, au niveau de la Chambre d'Agriculture un travail d'analyse sur le rôle de l'irrigation dans l'économie des exploitations agricoles.

Il était alors question de réformer le “ plan de régionalisation des aides compensatoires ”, c'est-à-dire en fait les rendements de référence qui fixent les aides aux différentes cultures pour les agriculteurs dans le cadre de la Politique Agricole Commune.

Avant de passer à la présentation des résultats de cette analyse, rappelons un petit peu ce qu'est l'irrigation dans le département du Gers. Dans ce département la gestion de l'eau est une préoccupation ancienne, dictée par la répétition des sécheresses estivales, mais aussi par le régime hydrique particulier des rivières. La plupart de celles qui traversent le département sont issues du plateau de Lannemezan. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Serge DAVID en reparlera par la suite. Cette gestion de l'eau a été initiée dès le siècle dernier avec la création du canal de La Neste et a connu un développement considérable au cours des 25 dernières années, avec l'intervention particulière de l'aménagement des coteaux de Gascogne et le développement de l'irrigation, l'assainissement des sols et la création d'un grand nombre de retenues colinaires ou collectives.

Sur un plan économique, l'irrigation est un gage de garantie de revenus pour nos agriculteurs dans nos régions aux climats capricieux. Vous avez ici quelques chiffres qui traduisent cela. Ce sont des chiffres du Centre de Gestion des agriculteurs du Gers. Vous pouvez comparer la marge brute du maïs irrigué, avec la marge brute du maïs non irrigué, et vous voyez donc que cette marge brute du maïs non irrigué subit les aléas climatiques. On a là toutes les années de sécheresse au cours des 10 ans qui ont précédé : 1986, 1989, 1990, 1991 et en partie 1994. Donc, pour notre département, l'irrigation est évidemment très importante.

Ce résultat est obtenu de trois façons :

- en valorisant des surfaces au potentiel agronomique faible : l'irrigation est principalement localisée dans des zones de boubènes et terrasses de vallées.

- en régulant les rendements et donc les résultats économiques

- en permettant aussi d'introduire dans les assolements des cultures à plus forte valeur ajoutée et donc elle permet la diversification. C'est le cas des productions de semences : le département du Gers est classé 2ème ou 3ème département français en terme de semences.

Sur les 10.000 exploitations que compte aujourd'hui le département du Gers, il y en a environ 3.500 qui pratiquent l'irrigation - ce chiffre est constant. Elles sont réparties à peu près sur l'ensemble du territoire départemental. Sur une carte qui représente les surfaces irriguées au plan départemental, et vous pouvez observer qu'il y a des secteurs qui sont plus spécialisés en irrigation. C'est le cas à l'ouest, de l'Armagnac et du bassin de l'Adour, dans lequel nous situons aujourd'hui. C'est le cas aussi au sud du département, de l'amont de la vallée du Gers, de l'Osse, et des Baïse.

Il y a une forte proportion des surfaces irriguées dans ce qu'on appelle la SCOP (SCOP : Surface en Céréales Oléagineux Protéagineux). Globalement, il y a 87 000 hectares de surfaces irriguées dans le département du Gers, ce qui place le département en deuxième position au niveau national derrière le département des Landes.

Quelques précisions quant à la répartition des cultures dans la sole irriguée. Le maïs reste dominant parmi les 80 000 hectares en surfaces déclarées en grandes cultures, mais il faut rajouter 7 000 hectares environ de fruits et légumes qui sont également irrigués. Le soja s'est développé au cours de ces dernières années et place là aussi 1er département producteur, avec le département de la Haute-Garonne. Donc à l'énoncé de ces chiffres, on peut comprendre que les problèmes d'irrigation sont des problèmes sensibles dans le département du Gers et qu'ils ne laissent pas indifférents les responsables des organisations professionnelles agricoles.

Depuis quelques années, l'irrigation est remise en cause après avoir fait l'objet d'encouragements importants de la part des pouvoirs publics, sous la pression en particulier de mouvements de défense de l'environnement.

Depuis peu, la loi d'orientation agricole fixe de nouveaux objectifs à l'agriculture française en termes sociaux, économiques, environnementaux et propose de nouveaux modes de soutien des exploitations agricoles. Je vous parlais tout à l'heure de la réforme du plan de régionalisation : il s'est traduit cette année par une diminution de l'écart existant entre les aides aux cultures irriguées et les aides aux cultures en sec. C'est à l'ordre du jour à nouveau dans le cadre du Conseil Supérieur d'Orientation. Certaines orientations aujourd'hui discutées au niveau national vont dans le sens d'une réduction des aides aux cultures irriguées, voire leur suppression à travers la réforme du plan de régionalisation.

Nous avons voulu évaluer l'impact de ces propositions sur les exploitations agricoles gersoises, en nous appuyant sur les données fournies par les déclarations de surface, c'est-à-dire par les dossiers que remplissent les agriculteurs tous les ans pour percevoir les aides liées à la Politique Agricole Commune, et aux OCM (OCM : Organisation Commune de Marché). Les 3 500 exploitations agricoles gersoises ont été réparties en 3 groupes. Le premier groupe est constitué des exploitations peu spécialisées au niveau de l'irrigation : elles irriguent moins de 30 % de leur surface en oléagineux protéagineux. Ce groupe rassemble 1 300 exploitations sur les 3 500 (environ un tiers). Le deuxième groupe est composé de 1 300 exploitations également, qui irriguent entre 30 et 60 % de leur SCOP. Et enfin un dernier groupe d'exploitations très spécialisées qui irriguent plus de 60 % de leur SCOP.

Si l'on regarde la structure de ces exploitations un peu plus dans le détail, on constate que, si l'on prend par exemple les exploitations du groupe "très spécialisées", qui irriguent plus de 60 % de leur SCOP, plus de la moitié d'entre elles (53 %) ont une Surface Agricole Utile (SAU) inférieure à 45 hectares, c'est-à-dire une dimension très modeste. Cette proportion est beaucoup plus faible dans les exploitations beaucoup moins spécialisées (moins de 30 % de la surface en irrigation) : on a une proportion de 26 % de moins de 45 hectares.

Effectivement les marges dégagées grâce à l'irrigation permettent encore le maintien dans notre département, et c'est le cas ailleurs, en particulier dans le département voisin des Hautes-Pyrénées, des structures d'exploitations de taille moyenne. Pour résumer, 44 % des exploitations irriguant plus de 30 % de leur SCOP ont une SAU inférieure à 45 hectares, et 53 % des exploitations qui ont une SAU inférieures à 45 hectares irriguent plus de 60 % de leur SCOP. C'est assez logique mais ceci nous amène à deux remarques :

La première remarque, c'est que les exploitations qui remplissent a priori le mieux le contrat social en terme d'emploi et d'occupation du territoire - contrat qui est proposé aujourd'hui dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) -

et qui sont spécialisées, avec plus de 60 % de leur SCOP en irrigation, seraient aussi les plus pénalisées par une modification du plan de régionalisation et donc par une baisse des aides compensatoires. Plus pénalisées parce qu'elles irriguent beaucoup et ceci d'autant plus qu'elles ont peu de choix agronomiques à leur disposition pour changer de production.

La deuxième remarque, c'est que sur un plan territorial, ces exploitations très spécialisées sont aussi très localisées dans le département sur 7 cantons : Riscle, Nogaro, Plaisance, Marciac, Miélan, Mirande et Masseube. Ces 7 cantons regroupent à eux seuls 75 % des exploitations qui irriguent plus de 60 % de leur surface et qui ont moins de 45 hectares. Ce qui veut dire que sur un plan territorial, une réforme de ce type aurait un impact très négatif sur une zone très concentrée du département.

Nous avons croisé ces observations avec d'autres chiffres qui étaient à notre disposition, les référentiels du Centre de Gestion. D'une façon générale, en ramenant la SAU mise en valeur UTAF dans ces exploitations, on constate que les zones du département où ce rapport est le plus faible coïncident avec nos 7 cantons irrigués. On y trouve aussi la zone de l'Armagnac, avec son vignoble et des surfaces d'exploitation plus faibles, ainsi que la zone "de productions spéciales" de la Lomagne - production de légumes liée aussi à l'irrigation comme je l'ai indiqué en introduction. En terme d'aménagement du territoire, en terme d'emplois, en terme de contrat social proposé aujourd'hui dans le cadre de la loi d'orientation, ces paramètres situent toute l'importance de l'irrigation.

En conclusion, pour le département du Gers, la potentialité de l'irrigation est un atout plus qu'un handicap aux yeux de la population agricole. Elle demeure un gage de sécurité de revenus et de performances dans un contexte de compétitivité accrue - qui est accentuée d'ailleurs par l' "Agenda 2 000". Un gage aussi de qualité, car elle permet de satisfaire au cahier des charges des partenaires de l'aval, et ça aussi c'est un nouveau contrat qui est de plus en plus mis en avant auprès des agriculteurs. Elle reste incontournable pour répondre aux impératifs de diversification.

Mais effectivement les organisations agricoles sont conscientes aujourd'hui de la nécessité d'accompagner le développement durable de l'irrigation par une prise en compte plus forte des questions environnementales. Par rapport à ça, il y a le problème de la qualité des eaux, largement traité dans le département du Gers comme ailleurs. Il y a aussi le problème de la ressource. Ce problème de la ressource est de deux ordres : une meilleure gestion de celle-ci par les agriculteurs dans le cadre de leurs pratiques, mais aussi le problème de création de nouvelles ressources.

Il semblerait qu'aujourd'hui ce soit un point d'achoppement, à propos du projet de retenue de Charlas, mais il y a aussi d'autres retenues concernées. A ce niveau là, il serait intéressant de faire le point ici pendant ces 2 jours sur la question cruciale de l'opportunité ou pas des nouvelles ressources. Quels sont les problèmes qui se posent en terme d'environnement, puisque souvent ce sont des associations de défense de l'environnement qui s'opposent à la création de ces nouvelles retenues. On peut dire qu'il se passe des choses intéressantes en

matière d'environnement sur les retenues qui ont été créées à la fois dans les Hautes-Pyrénées et dans le Gers.

Peut être pourrait-on proposer à l'image des CTE, un "Contrat Territorial d'Irrigation" qui prendrait en compte les réalités locales et qui offrirait à l'agriculture mais aussi au milieu rural en général de véritables perspectives de développement durable, confortant l'activité économique, l'emploi et l'environnement.

Serge DAVID

Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM)

Chef du Département Recherche et Développement

“ La rencontre du maïs avec l'eau du Sud-Ouest ”

L'eau et le maïs, c'est une des chances pour le Sud-Ouest. Un peu plus du tiers du maïs grain français est produit dans le Sud-Ouest, ainsi que la moitié des semences de maïs françaises et 85 % du maïs légume.

La France peut être considérée comme le grenier à maïs de l'Europe. L'eau était là avant le maïs. Ce maïs est arrivé sur le vieux continent avec Christophe COLOMB. Il s'y est développé depuis la Galice. Son implantation en France, dans le Sud-Ouest, s'est faite au XVIème siècle, là où il y avait le plus de chaleur et le plus d'eau, puisque c'est ce dont a besoin cette plante pendant sa période de végétation. Avec une carte climatologique, vous pouvez avoir une idée des zones les plus favorables à la culture du maïs. Pour simplifier, ce sont les plus chaudes entre le premier mai et fin octobre. Par ailleurs, il faut aussi éviter les risques de gelée au printemps (au moment de la pousse après semis) et les risques de gelée avant la récolte, à l'automne. Cela dessine le Sud-Ouest, et même le grand Sud-Ouest, comme zone de prédilection. Il faut noter, on ne le sait pas toujours, qu'il fait plus froid au printemps dans la zone sableuse des pins des Landes, et qu'il y gèle très précocement.

Donc, en ce qui concerne la chaleur, le Sud-Ouest n'était pas mal placé en France. Dans ce Sud-Ouest, le maïs est arrivé par Bayonne, et de là il s'est développé dans le Pays Basque, dans le Béarn, dans la Chalosse, où la pluviométrie entre le 20 juin et le 20 août est assez importante. Mais curieusement le maïs s'est développé aussi dans des zones plus sèches, en Gascogne, en vallée de Garonne, jusqu'à pratiquement Castelnaudary (où un document

de 1637 en fait mention). Le maïs s'est développé en France prioritairement dans ce Sud-Ouest, mais il s'est implanté aussi en Bresse et également en Alsace. Le maïs a eu au départ une fonction d'approvisionnement local. Grâce à lui, les populations ont pu lutter un peu plus facilement contre la famine : c'est relaté dans les écrits. Les agriculteurs l'ont cultivé dans les terres les plus profondes, dans les zones effectivement qui étaient un peu plus fertiles parce qu'il n'était pas question à ce moment-là de cultiver sur le sable.

Aujourd'hui, on le cultive sur 25 % de la surface agricole utile d'Aquitaine, et sur 12 à 13 % de la surface agricole utile de Midi-Pyrénées. C'est après guerre que l'on s'est mis à irriguer le maïs, pour faire face à ses besoins en eau. Le maïs a besoin d'eau comme les autres plantes mais pas au même moment de l'année. Au cours d'une journée comme aujourd'hui - enfin pas celle d'aujourd'hui qui s'est un peu obscurcie maintenant à cause de l'éclipse - enfin durant une journée chaude comme celle qui débutait ce matin, un hectare de maïs peut consommer de 50 à 60 m³ d'eau par jour pour fabriquer 200 à 300 kg de matière sèche par jour, en libérant 200 m³ d'oxygène par jour. Ramené à la quantité de matière sèche produite, le maïs ne consomme pas plus d'eau que les autres plantes, bien au contraire, mais la différence est qu'il lui faut cette eau au mois de juillet et au mois d'août. C'est justement à cette époque-là qu'il y en a le moins dans les rivières, et c'est cela qui est embêtant. Il faut donc arroser le maïs lorsqu'il a soif. Monsieur AURIOL parlait de l'évapotranspiration potentielle. Il faut environ 400 à 500 mm d'eau, selon les lieux, pour que le maïs puisse faire son cycle. Et dans les zones qui nous concernent - dans ces zones irriguées du Sud-Ouest - on va apporter de l'ordre de 1000 m³ à l'hectare dans les zones les plus proches des

Pyrénées, et dans les zones les plus sèches et les plus chaudes, jusqu'à 3 000 - 3 500 m³, soit 300 à 350 mm d'eau d'irrigation pour effectivement arriver à produire les 15 - 20 - 25 tonnes de matière sèche par hectare de maïs.

La conséquence en est le développement de l'irrigation : 44 000 hectares irrigués en 1955 disent les statistiques, et aujourd'hui dans le Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées), autour de 600 000 hectares, dont 60 % pour le maïs. La moitié du maïs grain cultivé dans le Sud-Ouest et en France est concernée et la totalité de la production de semences de maïs ainsi que tous les maïs légume. Y-a-t-il assez d'eau pour arroser toutes ces cultures ? La question a été posée tout à l'heure. Les prélèvements agricoles, selon les chiffres de 1995 fournis par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, s'élèvent à un petit peu moins d'un milliard de mètres cubes d'eau par an pour l'irrigation dans ce bassin. Pour satisfaire les besoins agricoles actuels, il faudrait disposer de 300 millions de m³ d'eau supplémentaires. Or le prélèvement d'un peu moins d'1 milliard de m³ d'eau représente seulement 2,2 % de l'eau potentiellement disponible. Je répète : **2,2 %** de l'eau potentiellement disponible.

Les rivières à sec et les zones où l'agriculture va manquer d'eau pendant l'été sont très largement réparties sur le Sud-Ouest. En dehors de la Haute Landes et de la bordure pyrénéenne, partout ailleurs on est en déficit, donc on a des à-sec. Il y avait déjà des à-sec par le passé. Ils sont aggravés effectivement par les pompages de l'irrigation, il ne faut pas le nier : en été 80 % de l'eau utilisée sont consacrés à l'irrigation.

Jean-Claude FLAMANT

Merci Jean BUGNICOURT et Serge DAVID... Avec vos deux exposés, nous disposons maintenant d'un corps d'informations sur les rapports entre l'eau et l'agriculture dans le Sud-Ouest, à propos desquels vous avez également rapporté des opinions et exprimé des options.

Remarquez qu'en ce moment, il y a encore du soleil mais qu'il est en train de pâlir. Nous avons décidé de nous arrêter à midi pile pour observer l'éclipse, et nous reprendrons les questions après le déjeuner

Auparavant, je voudrais faire quelques commentaires. Je crois que nous avons bien compris les termes de l'argumentaire économique sur le déficit par rapport aux besoins actuels de l'agriculture, compte tenu des paramètres climatiques de cette région... Toutefois, ce n'est qu'à la fin que vous avez aussi évoqué la question de l'économie d'eau. C'est un aspect qui avait été très fortement développé, discuté même de façon vigoureuse, l'année dernière lors de la Quatrième Université d'Eté. Or il serait intéressant d'analyser la diversité des quantités d'eau utilisées par les agriculteurs et d'effectuer, avec les méthodes disponibles dans le Département de Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement (INRA), des typologies sur les pratiques d'irrigation des agriculteurs présents dans un même périmètre. Nous aurons sur ce sujet des comportements des agriculteurs, cet après-midi, la conférence fort éclairante de Denis SALLES.

Or il y a de l'eau disponible. Il y en a même beaucoup puisqu'on ne consomme aujourd'hui que 2,2 % du potentiel disponible, 2,2 % de l'eau qui pourrait être captée. Et nous sommes en zone déficitaire avec des problèmes environnementaux importants. Dès le siècle dernier, Napoléon avait fait construire le canal de La Neste - Henri TARDIEU en parlerait bien plus facilement que moi. La carte donne une idée des barrages qui existent et qui sont en projet. Elle date de 1994, mais depuis cette date ça n'a pas beaucoup bougé. Les barrages ont pour fonction de redonner de l'eau à cette Gascogne pendant l'été après l'avoir arrêtée pendant l'hiver.

La question qui se pose aujourd'hui, c'est de savoir si on prend des décisions politiques pour capter cette eau hivernale pour faire pousser des plantes dont la France et l'Europe ont besoin. Ou bien s'engage-t-on dans une autre politique, avec d'autres solutions permettant de faire vivre autrement les agriculteurs et le milieu rural. Alors peut-être un jour du maïs sans eau ? Monsieur AURIOL nous a dit que non, que c'était difficile. Le sorgho ? Il n'a pas beaucoup pris... L'alternative est là. Il faut essayer de stocker 150 - 200 - 300 millions de m³ supplémentaires. Parallèlement bien entendu - je ne l'ai pas encore dit - il faut faire toutes les économies nécessaires dans l'utilisation de l'eau d'irrigation. Là on peut gagner entre 10 et 20 %, mais on ne peut pas espérer aller au-delà. Et si on n'assure pas effectivement les besoins de l'agriculture actuelle par de nouvelles retenues, il faut faire une autre agriculture, et dans ces deux cas il faudra nous dire laquelle...

Etudes de cas (suite)

Francis DAGUZAN

Président de la Charte intercommunale du Pays de Marciac

Vice-Président du Conseil Général du Gers

“ Le programme Leader du Val d’Adour ”

Le programme Leader du Val d’Adour est le produit d’une volonté politique exprimée dans le cadre de ce bassin de l’Adour, sur la base de la problématique de l’eau.

Je vais d’abord en situer le cadre géographique, afin d’éviter l’amalgame qui est souvent fait entre le bassin de la Garonne et le bassin de l’Adour. Ici à Marciac – bien que nous soyons à 3 km, peut être 4, peut être moins... de la ligne du partage des eaux qui sépare le bassin de la Garonne et le bassin de l’Adour - nous sommes dans le bassin de l’Adour. Ce bassin est alimenté malgré tout à hauteur de 600 litres par seconde par le bassin de la Garonne, via le système Neste. En effet, le Boués, qui traverse Marciac, fait partie de ces affluents qui ont la possibilité de transférer de l’eau de la Neste sur le bassin de l’Adour. Henri TARDIEU, directeur de la CACG (Compagnie d’Aménagement des Coteaux de Gascogne), ici présent, peut le confirmer³. Et encore, si la CACG avait été un peu plus à l’écoute, peut être aurions-nous aujourd’hui un peu plus de 600 litres seconde - peut être 1m3 et demi - approvisionnés dans l’Adour depuis le système Neste... C’est une vieille histoire, on ne va pas revenir là-dessus.

Ce programme Leader concerne territorialement plus de 200 communes dans le bassin de l’Adour, appartenant à 13 cantons. Il comprend 4 parties de département, et il implique 2 régions administratives. Voyez un petit peu la complexité pour monter en France un programme Leader dans une zone aussi difficile que ça administrativement. Mais nous avons en commun la culture de ce bassin de l’Adour, avec toutes les activités économiques qui y sont exercées, que ce soient les activités agricoles ou les activités culturelles. Et quand je parle de culture ici à

Marciac, je ne parle pas que du jazz. Je parle aussi tout simplement de la culture “ eau ”. Parce qu’effectivement il existe une communauté culturelle du bassin de l’Adour autour de l’eau. L’institution interdépartementale pour l’aménagement de l’Adour a affiché des identités claires par rapport à l’aménagement de l’eau, et a affiché aussi des choses très importantes par rapport à la ressource. Les quatre départements concernés ont affirmé dernièrement leur volonté de travailler en collaboration pour l’élaboration d’un PGE (Plan de Gestion des Eaux et des Etiages) - le premier en France, c’est quand même quelque chose de notoire. Certes, il n’a pas été adopté à la majorité, et hier j’ai posé la question de savoir s’il pouvait aboutir, car je n’en suis pas certain. Le Ministère de l’Environnement reconnaît que dans le bassin de l’Adour nous avons un déficit en eau qui est de l’ordre de 50 millions de m3. Ces 50 millions de m3 devront être comblés à terme, soit par des économies d’eau – mais de toute façon on n’économisera jamais ces 50 millions de m3 puisqu’ils nous manquent – soit par la création de réserves couvrant au moins une partie de nos besoins... Bien sûr, ce PGE dépend du niveau des débits d’objectif de crise que nous nous sommes fixés à moment donné. Ils sont peut être plus élevés qu’au moment où il n’y avait pas d’irrigation. Je pose la question, car j’ai vu l’Arros beaucoup plus sèche avant l’époque des irrigations, que quelque fois maintenant pendant les irrigations, donc les débits de crise que l’on se fixe ne tiennent pas compte que des prélèvements.

Cette communauté culturelle de l’eau dont je parlais tout à l’heure peut prendre des formes différentes, par exemple sur le canton de Rabastens par rapport à celui d’Aire sur Adour. En effet, depuis le point le plus haut au point le plus aval, il y a des pratiques et des techniques complètement différentes, des usages variés sur cette partie de territoire. Et quand on parle de la partie gersoise dans laquelle nous nous trouvons aujourd’hui, la

³ NDLR - Dans le public, Henri TARDIEU confirme !

problématique est encore différente dans la mesure où nous ne sommes que des affluents, donc nous nous trouvons dans une partie du bassin qui n'est pas en bordure de l'Adour, qui est la rivière la plus déficitaire en terme hydraulique.

Ce programme Leader qui a pour thème l'eau, aide les collectivités et les porteurs de projets privés sur tout ce qui est lié à l'eau sur la zone : il s'agit par exemple de réhabiliter le petit patrimoine lié à l'eau, les fontaines, ainsi que les canaux dans les Pyrénées. Il s'agit aussi d'aménager les rivières, telle que l'Arros. Le Programme Leader intervient très fortement non pas en termes de financements de l'investissement, mais surtout par une aide à la formation des gens, ou une aide au bon développement du projet. Il lie les gens sur le thème de l'eau, quel que soit le dossier concerné. Par exemple, à Marciac, il existe "un chemin bleu" qui relie la bastide à la base de loisirs et qui est pratiqué tous les jours par les touristes ici à Marciac. C'est un dossier qui a été financé à 60% par l'Europe dans le cadre du Programme Leader. Le dialogue a eu du mal à s'instaurer dans le cadre des procédures triennales : le temps de la mise en œuvre ne permet pas de fédérer suffisamment les gens, et lorsque nous arrivons à fédérer, le programme est terminé. Ceci dit dans nos communes, nous profitons de la dynamique de discussion ce Programme Leader pour impliquer l'ensemble du public et des citoyens sur le secteur et sur les 196 communes concernées.

Je voudrais revenir - puisqu'on parle de ressource- sur une petite allusion faite ce matin. Quelqu'un a dit que le bassin Adour-Garonne était déficitaire à hauteur de 300 millions de m³... Je dis non, il est déficitaire de 299 millions de m³, puisque nous avons inauguré récemment à Tilhac un barrage de 1 million de m³ ! C'est la seule ressource que nous avons créée en deux ans sur le bassin Adour-Garonne ! Je vous laisse méditer sur cela. Face à ce déficit chronique, et auquel on ne parvient à donner les solutions nécessaires en termes de nouvelles ressources stockées. Dans le cadre du programme Leader 2, nous nous sommes posé la question de savoir que si on ne cultive pas de maïs, et si l'on met entre parenthèses les cultures irriguées dans le bassin de l'Adour, que cultivera-t-on demain ? Je ne réponds pas personnellement à cette question, mais elle est posée dans le cadre des commissions d'un pays en émergence et notamment dans celle que je préside qui s'occupe tout particulièrement d'agriculture.

J'ai quand même envie d'y répondre ici, en tant que professionnel agricole. Je me rappelle de la vallée de l'Arros, il y a quelques années : c'étaient des herbages avec des élevages en extensif. Dans ces conditions, on ne peut avoir qu'un agriculteur

pour 500 hectares. On peut y revenir : c'est une option peut être ! L'autre option, c'est le maintien de l'irrigation, comme aujourd'hui - et là je fais référence à la cartographie qui a été présentée ce matin par Serge DAVID.

Une exploitation moyenne dans le bassin de l'Adour - même si elle est spécialisée - puisqu'elle irrigue plus de 60 % de sa surface, c'est 45 hectares de moyenne. Chaque fois que je frappe à une porte chez un agriculteur, c'est un jeune agriculteur qui répond. Jeune, car il s'est installé il y a 15 ans. Mais il faut comprendre qu'aujourd'hui il en a un certain nombre qui ont déjà quelques cheveux blancs. Il n'empêche qu'ils ont derrière eux des gens qui ont envie de reprendre les exploitations. Et c'est la preuve même qu'on peut dans ce secteur, maintenir des exploitations à taille humaine, avec une vie familiale et avec des activités agricoles.

Je déborde ici un peu sur le débat de demain, puisqu'en fait il s'agit de parler d'emploi en milieu rural. J'y reviendrai demain. La volonté de maintenir dans ces zones-là l'irrigation, que ce soit de notre part pour des acteurs locaux ou de la part du Ministère de l'Agriculture, est liée à la volonté de garder aussi l'emploi en milieu rural. Il se trouve que le Président de ce programme Leader est Jean GLAVANY, Ministre de l'Agriculture. Je voudrais dire qu'à l'époque où nous avons monté ce programme, Jean GLAVANY ne savait pas qu'il serait Ministre de l'Agriculture.

Je ne terminerai pas sans évoquer Charlas. Quelqu'un a dit ce matin : "*Il ne faut pas que nous repartions de Marciac, sans avoir évoqué le problème de Charlas, et sans savoir ce que nous allons pouvoir faire et proposer pour Charlas*". Moi je dirais - restant dans mon cadre tout à fait local du bassin Adour - "que faisons nous du bassin réservoir de l'Osse ? que faisons nous de Garière Jurantis ? que faisons-nous d'un éventuel transfert... (allez je ne vais pas dire du Gave vers l'Adour) mais du transfert d'une partie des eaux qui ne devraient pas normalement transiter dans le Gave, mais aller vers l'Adour pour permettre de combler une partie de ces 50 millions de m³ qui nous manquent dans l'Adour ? Et même si on peut réaliser quelques économies, je vous les concède - et je les concède à tous ceux qui nous les prônent - que faisons nous pour créer cette ressource qui nous manque et pour nous permettre de garder cette activité que nous voulons garder dans notre programme Leader et dans notre vallée de l'Adour. Je pose ici plus de questions que je n'apporte de témoignages. Mais je crois que c'est aussi la base de vos discussions d'aujourd'hui et je vous remercie de m'avoir écouté pendant quelques instants.

Jean-Claude FLAMANT

Merci Francis DAGUZAN. On comprend bien avec votre intervention et avec celles de ce matin, que d'un côté la question de la constitution de réserves pour répondre à des déficits quantitatifs et de l'autre celle de l'efficacité ou non de mesures d'économie d'eau, constituent les éléments d'un thème de réflexion important sur lequel nous aurons forcément à revenir au cours de cette journée.

Je vous présente maintenant José-Ramón LOPEZ PARDO, membre de la délégation espagnole de l'OCDE à Paris, spécialiste des questions agricoles.

José-Ramón LOPEZ PARDO a accepté de venir de Huesca où il prend ses vacances, alors que ce soir démarre là-bas la San Lorenzo, qui est une très grande fête familiale et populaire. Huesca compte une cinquantaine de milliers d'habitants, au nord de l'Aragon, seulement à quelques 200 kilomètres d'ici au sud des Pyrénées. Mais José-Ramón habite en fait Paris, puisqu'il est membre de la délégation espagnole de l'OCDE, et à ce titre, tout à l'heure, je lui demanderai de participer à la table ronde pour évoquer comment se pose cette question de l'eau dans le cadre de l'OCDE. Mais pour l'instant ce qui nous intéresse, c'est le cas du bassin de l'Ebre et de l'Aragon dans des conditions climatiques très différentes de celles du sud-ouest de la France, alors que les régions sont très proches. José-Ramón LOPEZ PARDO a été au Ministère de l'Agriculture, au moment du gouvernement de Felipe GONZALEZ. Il a été responsable de l'élaboration du "Plan National d'Irrigation" : l'eau et l'agriculture, c'est donc un sujet qu'il connaît bien. Il a été aussi Directeur du Développement Rural au sein de la Diputación General de Aragón. Voilà plusieurs raisons qui font qu'il m'est apparu intéressant que José-Ramón LOPEZ-PARDO participe à notre Université d'Eté. Je précise aussi que nous nous retrouvons régulièrement tous les deux dans le cadre du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéenne (CIHEAM) où José-Ramón LOPEZ-PARDO représente le gouvernement espagnol, et où je préside en ce moment le Comité Scientifique Consultatif.

José-Ramón LOPEZ PARDO

Membre de la délégation espagnole auprès de l'OCDE

“ Compétitions et arbitrages sur l'usage de l'eau dans le bassin de l'Ebre ”

L'eau c'est un problème majeur, un peu partout dans le monde, comme l'a indiqué Pierre Auriol, mais tout particulièrement en Espagne et en Aragon, où nous avons un climat beaucoup plus difficile qu'en France.

Le Bassin de l'Ebre en Espagne occupe 20 % du territoire national, dans le quart nord-est de la péninsule ibérique. Il couvre une surface totale de 85 000 km², répartis sur le territoire de 9 Communautés Autonomes, mais également en Andorre (450 km²) et même en France (500 km²). Il est habité en Espagne par 2,8 millions de personnes, soit à peu près 7 % de la population nationale.

C'est donc un bassin qui occupe une grande surface du territoire, mais avec une faible population par rapport à d'autres régions d'Espagne, coïncidant avec une abondance des ressources hydriques. Ces faits ont influencé de manière remarquable le modèle de

développement, de distribution et de gestion de l'eau dans cette région, à partir de laquelle on a la possibilité de réaliser des transferts d'eau vers d'autres régions moins favorisées.

La Confederación Hidrográfica del Ebro - l'agence du bassin de l'Ebre - a été créée en 1926. C'est la plus ancienne des 15 agences de bassin qui existent aujourd'hui en Espagne. Cette institution fut conçue au départ comme un organisme syndical et communautaire capable de rassembler les irriguants et les autres usagers, et de réaliser avec l'aide de l'Etat les investissements et les équipements nécessaires. Les premiers grands projets d'irrigations étaient déjà apparus dans la vallée de l'Ebre en 1902, avec la rédaction du premier "Plan National des Travaux Hydrauliques".

Au cours du XX^{ème} siècle, les préoccupations politiques et sociales par rapport à l'eau ont été très marquées par l'importance de la demande

agricole, l'agriculture étant considérée durant longtemps comme le principal moyen de développement économique, tout particulièrement en Aragon. Au début de ce siècle, la population active agricole représentait 60 % de la population totale. La situation actuelle est caractérisée par l'importance prise par le secteur des services (53,7 % du PIB espagnol) et celui de l'industrie (26 % du PIB), alors que la

population agricole ne représente plus que 11,1 % de la population totale pour 6,6 % du PIB. Bien que sa contribution économique soit relativement faible par rapport à d'autres activités, le secteur agricole utilise 80 % de l'eau stockée sur une demande totale de l'ensemble des secteurs économiques évaluée à 7 856 hm³ par an

1. De l'agriculture traditionnelle à une politique de l'eau : les conflits et leurs conséquences

L'évolution dans le bassin de l'Ebre a été marquée par la création de surfaces irriguées tout au long du siècle. En 1884, il y avait 230 000 hectares irrigués. Actuellement, on en compte 780 000 dans le bassin de l'Ebre, ce qui est extrêmement important du point de vue de l'aménagement du territoire.

Au cours de ce siècle, les conflits ont été une constante entre les agriculteurs, les habitants des montagnes et les habitants des plaines. Il faut souligner que les mécanismes de compensation ou les actions en faveur de la diversification des zones de montagne ont été longtemps inexistantes, alors qu'aujourd'hui les nouvelles politiques favorisent une réduction de l'écart économique entre les deux zones. Cependant les demandes de la société ont changé aux cours des dernières années de telle sorte que les citoyens exigent autant la production d'aliments que la protection de la nature et divers services. Ceci se traduit par la conception de la "multifonctionnalité" de l'agriculture. Les préoccupations environnementales ont beaucoup augmenté. Les groupes écologistes, certains partis politiques, se sont opposés à la construction de nouveaux barrages, à la création de nouvelles retenues. Le phénomène est récent, et est appuyé par les nouvelles législations.

Comme résultat des débats soulevés par de tels conflits, certaines erreurs du passé ont été reconnues, qui ont affecté la qualité des sols et de l'eau dans les zones irriguées. De même, une plus grande sensibilité s'est développée à propos des impacts directs liés à la création des retenues. Les autorités ont réagi et ont imposé des changements technologiques, concernant notamment les méthodes traditionnelles d'irrigation. Elles ont été également plus exigeantes à propos des cotes d'inondation des retenues en référence aux activités et aux habitats, et elles ont effectué des progrès quant au niveau des compensations économiques destinées aux territoires et aux personnes affectées en zone de montagne. Pour essayer de donner des réponses à ces nouveaux défis apparus aux interfaces entre les aspects économiques, sociaux, environnementaux, l'objectif général du nouveau Plan de l'Ebre est très nette dans ce sens, mais également complexe. Il s'agit d'atteindre la meilleure satisfaction des demandes en eau, équilibrer

et harmoniser le développement régional et sectoriel, augmenter les possibilités d'usage des ressources, tout en protégeant sa qualité, économisant son emploi et rationalisant les usages de l'eau, le tout en harmonie avec l'environnement et les autres ressources naturelles".

Les changements économiques et sociaux intervenus dans le bassin de l'Ebre sont si importants que maintenant la politique de l'eau doit intégrer des besoins au-delà de la seule préoccupation du développement classique des zones rurales par la voie de l'irrigation. La politique actuelle va avoir tendance à répondre aux demandes en eau qui proviennent des villes et de l'industrie, par rapport aux demandes provenant de l'agriculture, et aussi à prendre en considération les demandes provenant du tourisme, et ceci dans le sens d'une diversification économique. Par exemple, la demande d'eau de qualité est au centre des préoccupations des citoyens habitant l'agglomération de Saragosse. Au début du siècle, celle-ci avait plus ou moins 100 000 habitants. Sa population approche aujourd'hui 650 000 habitants. Les exigences en qualité et en quantité doivent être gérées simultanément, en rapport avec le régime hydrique du fleuve, et en ayant en tête que les plus grandes concentrations urbaines sont localisées sur ses deux rives. Un exemple récent nous montre ce changement des priorités. Les autorités ont eu à arbitrer un fort conflit d'intérêt entre deux types d'utilisateurs. D'une part l'association des exploitants irrigués d'Aragon, défendant l'usage classique de l'eau en Aragon et ce qu'ils considèrent comme étant leurs droits historiques, et d'autre part un entrepreneur (appartenant à un groupe français) qui était intéressé par la création d'une pisciculture industrielle de truites sur le rio Cuenca. L'association des exploitants irrigués a perdu son procès. La pisciculture devrait permettre de créer une centaine d'emplois dans une zone défavorisée, juste à côté du barrage qui a été bâti à l'origine pour faire aux besoins en irrigation des agriculteurs en aval.

A ces conflits internes au bassin - traditionnels entre les gens de la montagne et ceux de la plaine - s'en ajoutent de nouveaux à propos des questions environnementales. Des tensions sont apparues au niveau national entre les

régions d'Espagne. Certaines régions demandent aujourd'hui de l'eau au bassin de l'Ebre parce qu'elles sont maintenant dans une situation de déficit chronique. Il y a deux ou trois régions qui réclament d'avoir accès à l'eau du bassin de l'Ebre. C'est pour cela que le " Plan Hydrologique National " a été conçu

2. Le bassin de l'Ebre dans le contexte de la politique nationale et européenne

La situation a changé beaucoup en Espagne, au point de vue du développement de l'irrigation, en relation avec la Politique Agricole Commune. Celle-ci va limiter la croissance de certaines productions, telles que le maïs et les céréales, et le développement de nouveaux périmètres irrigués.

La politique de l'eau fait actuellement l'objet de débat en Espagne, dont les principaux aspects ont été recueillis dans le "*Libro Blanco del Agua*", document qui a été largement discuté avant d'aboutir à l'approbation du Plan Hydrologique National. Ce Plan a parmi ses caractéristiques de conduire à modifier, ou ajuster, les propositions qui ont été faites au niveau de chacun des plans spécifiques à chaque bassin. Dans ce contexte, les ressources hydriques du bassin de l'Ebre peuvent être sollicitées par d'autres régions dans le contexte du déséquilibre hydrique national. Or une région comme l'Aragon a eu traditionnellement des difficultés à comprendre pourquoi et comment des régions "pauvres" devraient être solidaires avec d'autres régions de l'Espagne plus "riches". Notamment, l'Aragon est préoccupé par les impacts territoriaux, sociaux et environnementaux qui seraient dus à la construction de nouveaux barrages liés à l'obligation de garantir l'eau aux régions déficitaires, alors que l'eau est dans cette région nécessaire en priorité comme facteur du développement local.

En termes d'avancée politique, le Gouvernement d'Aragon avait déjà dans le passé envoyé un signal sous la forme d'un accord passé avec le gouvernement de Madrid, appelé "*Pacto del Agua de Aragón*". Ce "*Pacte*" identifie d'une manière considérée en Aragon comme "compensatoire" les nouvelles réserves hydrauliques à constituer pour répondre aux besoins de la région. Cet accord a eu à l'époque (1995), l'appui des principaux partis politiques de la région, mais il a eu aussi des opposants parmi les groupes écologistes et certains petits partis politiques de la région, ainsi que de la part des populations affectées par la construction de futurs barrages.

La " Directive-Cadre sur l'Eau " de l'Union Européenne vient d'être acceptée en Espagne. Il est certain qu'elle devra permettre à long terme d'améliorer la qualité des ressources en eau, protéger les écosystèmes aquatiques, et corriger les

pour arbitrer les décisions à prendre pour un transfert d'eau d'une région à l'autre, avec le souci de maintenir la croissance économique, de diminuer le chômage – car comme vous savez l'Espagne est en tête du taux de chômage en Europe. Logiquement il faut résoudre le problème de l'eau en Espagne.

effets négatifs liés aux inondations ou à la sécheresse. Actuellement, on discute au Parlement d'une nouvelle " Loi sur l'eau ". L'objectif principal est de prendre en compte d'une manière beaucoup plus durable la gestion des ressources en eau et de mettre l'accent sur la dimension écologique des eaux continentales, l'appui aux ressources alternatives par le dessalement, l'amélioration de l'usage de l'eau et des pratiques agricoles permettant l'économie d'eau.

Il faut aussi souligner la demande qui se manifeste en faveur d'une nouvelle définition, celle du "*débit écologique*". Dans un pays où les fleuves ont un régime hydrique absolument irrégulier, cette demande peut devenir la deuxième en importance après l'agriculture. Par exemple, le débit écologique nécessaire pour éviter la dégradation du Delta de l'Ebre exige plus de 3 000 hm³ par an. Le maintien de cette demande va peser fortement à l'avenir sur les ressources du bassin, compte-tenu de l'équilibre à maintenir par ailleurs entre les aspects qualitatifs liés à la croissance de l'industrie et des activités agricoles, et les autres préoccupations associées à la protection de la qualité de l'eau et des milieux naturels.

La réforme de l'actuel régime économique et financier de l'eau est également en tête des préoccupations de la nouvelle loi. En effet, les aspects économiques liés à la gestion de l'eau sont aujourd'hui, tant au niveau national qu'international, un élément incontournable pour n'importe quelle politique de l'eau. Ce soir, j'évoquerai la question de la situation internationale par rapport au marché de l'eau, et par rapport au prix de l'eau. En Espagne, l'accent est mis dans l'évolution du régime d'autorisation et de concession des ressources en eau, dans le sens d'un assouplissement, de manière que l'on puisse mieux s'adapter aux conditions spécifiques de chaque région. L'amélioration de la gestion économique est ainsi considérée comme un instrument fondamental pour épargner de l'eau.

Bien qu'actuellement toutes les eaux, superficielles ou souterraines, soient en Espagne de statut public, la discussion est ouverte aux Cortes de Madrid sur le rôle que pourrait jouer à l'avenir **un marché des " droits sur l'eau "**. C'est-à-dire que certains irriguants pourraient à l'avenir transférer leurs droits en faveur d'un entrepreneur - d'une entreprise touristique ou d'un autre usager. Des sociétés d'Etat,

telle que la société “*Aguas de la Cuenca del Ebro, S.A.*” (**ACESA**) seront chargées de mener à bien une bonne partie des investissements publics dans le bassin. C’est une nouveauté ! **ACESA** est un instrument juridico-financier capable d’optimiser les dépenses

publiques et d’impliquer beaucoup plus que par le passé les usagers dans le financement des nouveaux investissements, et d’apporter un élan important à la gestion des ressources en eau dans le contexte politique existant en Espagne au niveau des régions.

3. Le Plan National d’Irrigation

Quelques mots concernant le “Plan National d’Irrigation” que j’ai dirigé en Espagne. L’accent a été mis sur l’amélioration de la situation actuelle des surfaces irriguées. Du fait des limitations du marché, nous ne pouvons pas transformer des surfaces irriguées pour produire des céréales que l’on peut acheter actuellement sur le marché mondial. L’Espagne, après être entrée dans la Communauté Européenne, peut disposer du maïs et des céréales sur le marché mondial à un prix raisonnable. C’est pour ça que la politique du gouvernement a beaucoup changé dans le sens d’une amélioration de la qualité de l’eau, et d’une limitation des pertes dans les réseaux des anciennes surfaces irriguées. On a mis l’accent sur les idées de modernisation des surfaces déjà irriguées.

Après un siècle d’expansion de l’irrigation dans le bassin de l’Ebre, les autorités du bassin ont à l’esprit non seulement les conflits internes mais aussi la nature d’éventuelles nouvelles extensions. Au-delà du potentiel d’irrigation, dont l’estimation a été faite par la Confederación Hidrográfica del Ebro (1 214 156 hectares), des limitations de production ont été imposées par la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune et reconnues dans le “Plan National des Zones Irriguées” qui a été établi par le Ministère de l’Agriculture. L’accent est mis beaucoup plus sur l’amélioration de l’efficacité de l’utilisation de l’eau et sur la consolidation des surfaces actuelles que sur l’ex-

pansion des périmètres. Dans le bassin de l’Ebre, et à l’horizon 2008, le Ministère de l’Agriculture plafonne à 100 000 hectares les nouvelles surfaces à irriguer. Cette politique d’ajustement structurel de l’agriculture est ponctuellement justifiée par le fait que des surfaces agricoles devront à l’avenir être affectées aux boisements, en raison de leurs faibles rendements agricoles, ou bien protégées en raison des spécificités de leur patrimoine naturel. L’irrigation reste dans bien des cas, le seul moyen de maintenir les revenus des agriculteurs dans certaines zones défavorisées. Il s’agit de mieux valoriser certains investissements effectués par l’Etat dans le passé, et notamment d’achever certains projets qui avaient été engagés en raison des conséquences sociales d’Intérêt National qui en étaient attendus.

En conclusion, il y a tout d’abord une demande très forte de la société pour que les agriculteurs améliorent leurs pratiques. A leur niveau, les décideurs publics vont être obligés de trouver un équilibre économique et social de plus en plus complexe, entre l’amélioration de la gestion de l’eau et la recherche de nouvelles ressources entre régions très différentes. Et ceci se place dans un contexte de pénurie en eau, classique pour certaines régions, alors que la demande quantitative s’accroît, que les exigences de qualité sont plus grandes, et que les citoyens expriment de nouvelles demandes sociales concernant la protection de l’environnement et des ressources dans le territoire.

Questions et réponses

Question de Bernard TIMON, Chambre Régionale d’Agriculture Midi-Pyrénées

Que va-t-il en être du développement de l’irrigation dans la zone de l’Aragon, dénommée Los Monegos, où l’on sait qu’il ne tombe que 250 millimètres d’eau par an ? L’eau est absolument indispensable pour la survie de l’agriculture dans cette région.

Réponse de José-Ramón LOPEZ-PARDO

C’est vrai que c’est une région qui est à la limite de la production agricole et à la limite du maintien de la population rurale. C’est pour cela qu’au début du siècle, un projet d’irrigation a été conçu, avec un début de réalisation. Et les gens sont restés là en attendant que l’eau vienne un jour. Mais les conditions

actuelles - économiques, sociales, environnementales - ont beaucoup changé. J'ai eu personnellement la possibilité de discuter avec eux sur l'opportunité de compléter ou pas l'ensemble du projet.

A l'origine, on prévoyait de réaliser 60 000 hectares irrigués. Mais des problèmes environnementaux sont apparus dans cette région qui a des ressources naturelles originales, des écosystèmes steppiques. Il est vrai qu'une bonne partie de l'infrastructure de base est faite depuis 20 ou 30 ans...

Je crois que la solution finale va être une solution intermédiaire, c'est-à-dire que certaines surfaces vont être irriguées tandis que d'autres vont rester dans leur état naturel.

Question de Charles TOUZAN

Pourriez-vous nous dire votre sentiment sur le projet qui consiste à amener l'eau du Rhône, par le prolongement jusqu'en Catalogne du canal du Bas-Rhône-Languedoc. Je dois dire que j'ai eu la chance de visiter le delta de l'Ebre. On nous a montré des réalisations financées par le FEOGA. On nous a montré aussi des réserves biologiques comparables à celles de la Camargue. Je crois qu'il y a là un grand débat qui mériterait d'être fait. Je pense que la géographie humaine se gère région par région, bassin par bassin.

Réponse de José-Ramón LOPEZ-PARDO

J'avais préparé justement une petite brochure sur cet aspect. A Paris il y a eu une réunion au sein de l'UNESCO, à propos du transfert de l'eau entre pays. Les gens qui gèrent l'idée de l'aqueduc de Languedoc-Roussillon vers la Catalogne, étaient présents à cette réunion. Quelle est l'idée ? D'abord d'un point de vue quantitatif, la quantité d'eau que demande Barcelone, ce n'est pas grand chose par rapport au Rhône. La brochure dit qu'il s'agit de transférer de 10 à 15 m³ par seconde, ce qui va représenter seulement 1 % de toutes les ressources du Rhône. Au point de vue de la quantité, il ne s'agit donc pas d'un grand transfert d'eau.

Par contre quels sont les problèmes dans tel transfert ? C'est la première fois qu'entre deux pays voisins, on essaye de faire une chose comme celle-là. Il y a certes le coût financier de ce projet. Mais quand on regarde un peu la situation de Montpellier et de Barcelone, on peut remarquer que ce transfert d'eau va parcourir tout une zone touristique. C'est-à-dire qu'il s'agit beaucoup plus d'un projet de développement territorial, que d'un projet hydraulique. Il faut le mettre en rapport avec le passage du train de haute vitesse, Paris-Madrid, qu'il faudra accompagner par un développement économique. C'est un projet de construction de l'Europe. C'est un projet solidaire, dont l'idée peut être exportée dans beaucoup de pays de la Méditerranée qui sont actuellement en conflit à propos

de l'eau, comme cela est indiqué dans le livre que nous a présenté Jean-Claude FLAMANT en introduction de cette journée.

Pourquoi les pays les plus avancés d'Europe ne pourraient-ils pas montrer au monde que quand il y a des problèmes d'eau, il faut se mettre d'accord, il faut faire "une bonne affaire". Une bonne affaire... parce que c'est vrai qu'il y a des entreprises françaises, des entrepreneurs espagnols intéressés par l'idée.

Du point de vue politique et juridique, je crois que ce projet peut poser des problèmes parce qu'il s'agit d'un côté d'une région autonome, la Catalogne, et de l'autre d'un gouvernement national comme la France. D'après le gouvernement de l'Espagne, il y aurait des doutes. Alors les contraintes politiques ne vont-elles pas s'opposer à une réalité économique s'agissant de la mise en relation de deux bassins et de la gestion de l'eau ?

Commentaire de Jean-Claude FLAMANT

Ce cas-là est assez fascinant. J'ai évoqué cette question dans le numéro de Pyrénées Magazine qu'évoquait tout à l'heure Charles TOUZAN. J'ai écrit qu'il y a d'une part une stratégie de solidarité entre bassins, entre pays, qui milite pour un transfert de l'eau des régions qui en ont beaucoup vers des régions qui en ont moins. Le projet Rhône - Catalogne se situe dans cette perspective. Et puis, il y a une autre option stratégique qui est défendue par le Gobierno d'Aragon qui consiste à considérer que les ressources en eau appartiennent au territoire d'origine. Donc, dans cette optique, l'eau du bassin de l'Ebre doit rester dans le bassin de l'Ebre. Et même, l'eau qui tombe en Aragon doit rester en Aragon : il n'est pas question de faire bénéficier la Catalogne qui en a besoin.

Alors à ce moment-là, quelle peut être la position du gouvernement espagnol ? Il a tendance à défendre actuellement une logique de solidarité, allant dans le sens des transferts entre bassins. Mais les Catalans disent "Vous voyez bien que les aragonais n'en veulent pas. C'est pourquoi nous voulons l'eau du Rhône". Le gouvernement espagnol réplique aux Catalans : "Mais vous avez vous-mêmes de l'eau disponible dans vos montagnes pyrénéennes ? Si vous les exploitez comme l'ont fait les aragonais, vous auriez des ressources en eau !".

Mais cela renvoie le gouvernement de la Generalitat de Catalunya aux problèmes des rapports entre la montagne et la plaine, problème séculaire évoqué par José-Ramón LOPEZ-PARDO ! Et les Catalans argumentent que l'eau du Rhône, qui vient depuis la Suisse où il y a beaucoup de neige sur d'immenses montagnes, et qui est déjà canalisée et ne sert à rien jusqu'à présent pourrait très bien être amenée à Barcelone. On a aussi la région de Valencia qui argumente qu'elle pourrait valoriser l'eau de l'Ebre sur le plan économique, avec des fruits et légumes, bien mieux que les gens de l'Aragon qui font de la luzerne irriguée.

Réponse de José-Ramón LOPEZ-PARDO

Je suis d'accord... Mais pour terminer un peu le débat, je crois qu'actuellement se posent encore les sous-produits de l'histoire, des vieux conflits que nous avons dans le bassin de l'Ebre. Ces vieux conflits, le plan hydrologique national a pour objet de les résoudre, bien que certaines régions, certaines personnes puissent s'opposer à la stratégie de solidarité entre régions. Le Parlement espagnol va approuver un plan qui va autoriser le transfert de l'eau nécessaire à chaque région.

Question de Francis DAGUZAN

Une remarque encore relative au transfert du Rhône vers l'Espagne, et en référence à la situation que nous vivons ici dans la région. Je ne suis pas choqué personnellement par ce transfert, dans la mesure où la prise d'eau se fait tout à fait en aval et proche de l'estuaire... Donc c'est de l'eau qui est déjà passée... Donc pour nous, à partir du moment où au niveau français nous ne l'avons pas utilisée, je ne vois pas pourquoi la solidarité ne permettrait pas de desservir des régions qui sont réputées sèches. Mais a contrario, pourquoi laissons-nous passer autant d'eau sans l'utiliser ?

Question de Henri-Bernard CARTIER, Président de la Fédération Départementale des Syndicats Agricoles du Gers

Le cas espagnol est très intéressant. Je me rends compte qu'on vient d'aborder un problème qui n'était pas lié à un problème économique, mais à un problème beaucoup plus géo-politique. Et que là quels que soient les pays - en l'occurrence la France et l'Espagne - l'Europe va mobiliser pour des raisons diverses, et quelques fois encore confuses, des moyens pour créer des ressources. Je ferai le parallèle avec ce qu'a dit Francis DAGUZAN : " On vient d'adopter un PGE et pourtant on vient de nous refuser la retenue de

l'Osse ! " Alors, y aurait-il en Europe deux poids et deux mesures ? C'est-à-dire qu'on est capable d'un côté de réaliser des projets, pour des grandes causes dont l'impact n'est pas encore très clair - vous avez été le premier à le dire - et d'un autre côté on nous refuse un projet alors qu'il est argumenté pour ses aspects économiques ! Il est lié, dans le cadre qui nous intéresse, à l'irrigation, mais pas seulement à l'irrigation parce que dans nos régions, il ne faut pas oublier que si l'eau est nécessaire à l'agriculture, elle est nécessaire pour l'ensemble des activités économiques et des populations humaines. Allez à Toulouse aujourd'hui, et vous allez voir si c'est du luxe que de mettre de l'eau dans la Garonne... pas pour l'agriculture, mais pour les toulousains eux-mêmes. Je dis qu'il y a là " deux poids, deux mesures " et qu'il faut être bien attentif à ces phénomènes là.

Réponse de José-Ramón LOPEZ-PARDO

Vous avez raison à propos de la construction de l'Union Européenne et de ses déficits. Justement l'année passée, les pays comme l'Italie, la France (pour ses régions du sud) et l'Espagne se sont rendus compte du manque de politique sur l'eau depuis beaucoup trop d'années en Europe. En effet, la " Directive-Cadre sur l'eau " est beaucoup plus préoccupée par la qualité de l'eau que par la quantité. C'est pour cela que vraiment il faut maintenant mettre l'accent sur la quantité et sur la gestion des ressources, pour justement établir un cadre politique communautaire permettant d'avoir accès aux fonds communautaires.

Francis DAGUZAN nous a présenté son idée magnifique d'utiliser les fonds du Programme " Leader " pour développer la gestion de l'eau. Mais la Communauté devrait consacrer plus largement ses investissements dans l'amélioration des ressources en eau. C'est une revendication des pays du sud. En Espagne, cela fait 3 années successives que 7 millions de personnes ont des problèmes d'approvisionnement en eau du robinet en été. Il faut corriger cela et vraiment faire en sorte qu'il y ait des ressources budgétaires au niveau européen.

Jean-Claude FLAMANT

Ce dernier point est important à retenir me semble-t-il par tous les responsables professionnels qui sont ici et qui peuvent intervenir au niveau de l'Europe dans ce domaine de la politique de l'eau.

Je vous présente maintenant Steven WOLF, chercheur économiste de l'Université de Berkeley aux Etats-Unis. Nous avons la chance de le recevoir à Toulouse depuis un an bientôt en année sabbatique dans le laboratoire dirigé par Gilles ALLAIRE qui a apporté sa contribution à plusieurs reprises à notre Université d'Eté. Il a passé une année sabbatique à l'Université de Berkeley d'où il nous a ramené Steven WOLF.

“ *Gestion de l’eau et politique agricole aux Etats-Unis* ”

Je dois vous dire qu’aux Etats-Unis, des manifestations comme l’Université d’été, couplées avec un festival de jazz, ça n’existent pas. C’est une très bonne idée !

Je remercie particulièrement Jean-Claude FLAMANT et Gilles ALLAIRE pour avoir pu échanger avec eux nos points de vue dans les domaines concernant la qualité de l’eau et l’agriculture aux Etats-Unis. En tant qu’Américain, mon français n’est pas très bon et je vous remercie par avance pour votre patience. Je voudrais remercier Marie-Benoît Thibault pour la traduction de mon texte.

Mon exposé suivra une démarche historique, en particulier je rendrai compte des grandes orientations de la politique américaine dans ce domaine. Peut-être pourrions-nous trouver des similarités avec l’expérience française, et en même temps identifier des solutions pour soutenir financièrement les exploitants...

1. Les problèmes de la qualité de l’eau et de la gestion des ressources

Alors que bien d’autres sources de pollution autres que l’agriculture sont aujourd’hui reconnues, notamment l’industrie, les villes et les banlieues urbaines, le gouvernement fédéral a récemment identifié l’agriculture comme étant la source numéro 1 des pollutions diffuses. Dans ce contexte, les principaux problèmes qui se posent aux Etats-Unis sont relatifs aux effluents d’élevage liés à la concentration géographique de l’élevage qui pose de sérieux problèmes de localisation spécifiques, à l’usage des engrais chimiques (en particulier les nitrates et les phosphores), des herbicides et des pesticides, à la conversion des zones humides, à la quantité de l’eau et les besoins en eau... Dans ce contexte, les négociations entre le monde agricole, le monde urbain et les intérêts écologiques sont virulents, notamment en Californie.

Il faut savoir qu’il existe une variation régionale et locale des facteurs bio-physiques et socio-économiques très importante. Aussi, à cause de cette variation, les dimensions techniques et économiques de la gestion de ces problèmes sont très complexes. Enfin, il y a une absence de consensus scientifique et politique sur l’extension, l’intensité et les causes du problème, ainsi que sur la façon de réagir.. Mais je pense que cela

est en train de changer. En effet, les Américains sont de plus en plus des urbains, tandis que l’agriculture perd de l’influence. Par ailleurs les conséquences négatives de certaines technologies sur l’environnement deviennent plus documentées et reconnues. En conséquence, je pense que le secteur agricole sera contraint de prendre les mesures nécessaires à l’amélioration de la protection de l’environnement.

2. Cadrage historique

J’ai sélectionné ici quelques dates et événements – une liste qui n’est pas exhaustive – afin de repérer des tournants dans les décisions politiques. J’espère ainsi pouvoir vous faire part de ma compréhension de la politique agricole et environnementale aux Etats-Unis.

- Dans les années 30, le *Dust Bowl* (Grande Poussière), amène à la prise de conscience de la fragilité des sols. Cet événement constitua le fer de lance pour la mise en place d’une politique publique.
- En 1945, est promulguée la première loi sur la conservation des sols (*Soil Conservation Act*), avec la mise en place d’une structure fédérale pour fournir une assistance technique aux agriculteurs. L’idée est de développer des actions de recherche et de vulgarisation avec l’espoir que les exploitants, suivraient spontanément cette démarche.
- Dans les années 60 : mise en place d’un programme de conservation des sols (*Soil Bank*) ; les agriculteurs sont payés pour mettre en œuvre des pratiques de conservation des sols, par gel temporaire des terres
- 1985 :
 - “ *Cross Compliance* ” (Eco-conditionnalité) : on demande aux agriculteurs de se conformer à des plans de bonne gestion des ressources pour recevoir les subventions publiques.
 - “ *Cost share* ” : subventions pour des bonnes pratiques agro-environnementales contractualisées via des plans de gestion des ressources. Les bonnes pratiques incluent la création des infrastructures pour gérer les effluents d’élevage, des terrasses, des bandes enherbées, etc.
 - “ *Conservation Reserve* ” : programme de gel des terres pour la conservation des sols – le critère d’éligibilité est la prévention du risque d’érosion. L’objectif est de réduire de 10% la SAU pour protéger l’environnement en diminuant l’érosion. En même

temps, un soutien financier est apporté aux exploitants en réduisant l'offre.

- 1990. Avec le “ *Conservation Reserve* ”, les critères d'éligibilité deviennent plus complexes. Le principe d'appui aux agriculteurs par le conseil va continuer, mais avec des indices qui sont davantage environnementaux, plutôt axés sur la qualité de l'eau. Ceci débouche sur un très grand programme qui concerne plus de 14 000 hectares pour un coût de 2 millions de dollars chaque année.

- En 1995, le “ Service de Conservation des Sols ” du Ministère fédéral de l'Agriculture (USDA) devient le “ Service de Conservation des Ressources Naturelles ”. Comme précédemment, avec le changement des critères d'éligibilité pour l'aide au conseil opérés dans le programme de “ *Conservation Reserve* ”, cette modification du nom exprime la prise de conscience que stopper l'érosion ne suffit pas pour améliorer l'environnement.

- A partir de 1996, est mise en place pour une durée de 7 ans, l'extinction du système des subventions directes (“ *Commodity Programs* ”), ce qui met en cause l'avenir des mesures d'éco-conditionnalité. Dans le cadre des règles de libéralisation des marchés, les exploitants agricoles vont recevoir directement des subventions dans la mesure où ils respectent les normes gouvernementales.

- Enfin, à partir de l'année dernière (1998), des techniciens privés ont la possibilité de certifier les Plans de Gestion des Ressources subventionnées. Mais ces techniciens eux-mêmes doivent être certifiés sous le contrôle de l'USDA, pour garantir la fiabilité technique dans cette logique de privatisation. Durant de nombreuses années, c'étaient les techniciens publics qui faisaient des recherches pour la mise au point des nouvelles techniques, qui rédigeaient les plans, et qui travaillaient avec les exploitants agricoles pour les mettre en place. Maintenant les choses changent : ce sont en effet de plus en plus des techniciens commerciaux qui réalisent cette fonction pour le compte des fournisseurs privés. Par rapport à cette logique de privatisation, les écologistes, et certains exploitants, s'inquiètent de cette situation, qui est telle que les fournisseurs en pesticides et en semences pourraient donner des conseils biaisés, dans le sens de leurs intérêts.

En considérant cette chronologie, nous pouvons distinguer 3 tendances :

- Premièrement, la conception des problèmes s'est considérablement élargie. Au début, il était question de freiner l'érosion des sols. Puis sont venus s'ajouter les problèmes de la qualité des eaux. Et maintenant, on

met l'accent sur les écosystèmes.

- Deuxièmement, les politiques ont évolué dans le sens de la contractualisation. Il était d'abord question de développer et de diffuser les informations techniques. Puis, la puissance publique s'est attachée à définir des normes techniques et à mettre par écrit des contrats avec les exploitants pour mettre en oeuvre les bonnes pratiques recommandées. Actuellement, le sens du changement de politique n'est pas clair : soit vers plus de réglementation et de contrôles, soit vers des incitations économiques, soit vers le développement d'un “ marché vert ”...

- Troisièmement, il y a eu une répartition des tâches entre l'administration et les acteurs privés. Traditionnellement, l'Etat fédéral (USDA) a la responsabilité des politiques gouvernementales à tous les niveaux : la recherche agronomique, la diffusion et le suivi technique. Maintenant le rôle des acteurs privés devient plus important dans la fonction de conseil aux exploitants.

3. Quelles directions pour le futur ?

Ma réponse est qu'il y a plusieurs directions suivies simultanément. En effet, les stratégies environnementales actuellement développées sont diverses.

Ici, je vous propose une typologie qui rend compte d'une hiérarchie des interventions en cours. Ces trois stratégies peuvent se compléter entre elles, ou au contraire entrer en conflit.

Le premier Type peut être placé sous le terme “ **EFFICACITE** ”. Il exprime une évolution qui consiste à garder le même système, mais en le rendant plus efficace, par des formes d'agriculture telles que agriculture de précision, agriculture raisonnée, méthode des bilans.

Le deuxième Type de stratégie peut être identifié comme étant celui de la “ **SUBSTITUTION** ”. Si le projet d'intervention des acteurs s'intensifie, il s'agit de remplacer les composants techniques du système qui posent problèmes en faisant appel aux biotechnologies et aux produits phytosanitaires plus spécialisés et en mettant en oeuvre des systèmes de protection intégrée.

Enfin, le troisième Type, “ **REVOLUTION** ”, est un projet plus radical, correspondant à une nouvelle conception des objectifs et à la mise en oeuvre d'un nouveau système technique (ex : agriculture biologique).

Questions et réponses

Question de Gérard FAURE, Pioneer Semences

J'ai le souvenir d'un voyage en Californie où l'on avait évoqué le problème du transfert de l'eau issue des montagnes, en rapport notamment le problème de la croissance de la population Californienne, alors que les Etats voisins de la Californie avaient peu de besoins, ou des besoins plus limités en eau. Est-ce que vous avez une expérience qui viendrait compléter ce que nous avons dit tout à l'heure sur l'Espagne en ce qui concerne la relation entre la Californie et les Etats voisins dans un Etat fédéral comme les Etats-Unis ?

Réponse de Stephen WOLF

J'habite la Californie seulement depuis 2 ans et je n'ai pas une grande expérience de la situation actuelle. Mais historiquement, l'eau a toujours été là-bas un grand problème. Une petite guerre armée a été ouverte entre l'Arizona et la Californie, parce que l'Arizona avait changé le cours de la rivière Colorado. Maintenant ces problèmes sont très institutionnalisés et plus formalisés. On est en train de changer le prix de l'eau en Californie, et d'adopter une réglementation pour le transfert d'eau.

Question de Pierre AURIOL

Dans la mesure où l'on voit l'impact fort de la puissance publique, je voudrais savoir si l'ensemble de ces dispositifs est appliqué de façon rigoureusement identique dans tous les Etats, ou bien y-a-t-il des variables d'un Etat à l'autre ?

Réponse de Stephen WOLF

C'est clair, ce ne sont pas exactement les mêmes modalités d'application des règles de l'institution fédérale selon les Etats, vous avez raison. La Californie est un Etat géographiquement séparé, vraiment séparé, tel un petit pays. Mon expérience est qu'il faut privilégier la règle fédérale pour la réglementation de l'agriculture. Cependant, comme pour tous les programmes publics de contrôle et de financement aux Etats-Unis, la tendance lourde est de renforcer chaque année un peu plus le niveau local. Je crois que dans le futur les règles seront plus diverses d'un Etat à l'autre, et donc bien sûr, vous pourrez trouver des programmes différents dans chaque Etat. Vous avez raison, si vous cherchez plus profondément, vous trouverez des variations à l'intérieur des Etats-Unis, quoique, pour les dispositions administratives et pour les subventions, c'est le niveau fédéral qui s'impose.

Question de Charles TOUZAN

Je veux rebondir sur cette idée des décisions de l'Etat fédéral. BERBICHAUT, leader professionnel de la région et ancien député européen, a fait une conférence à Toulouse il y a peu de temps, où il faisait prendre conscience que les décisions d'exportation d'un Etat américain à l'Europe se décidaient au niveau de l'Etat lui-même. Autrement dit, il y a d'un côté des lois fédérales de conservation du sol, de la gestion de l'eau... Mais, pour un certain nombre de décisions, il y a bien des particularités propres à chaque Etat ?

Ma question concernait aussi le grand canal qui alimente Los Angeles et qui traverse la Napa Valley. Ayant été amené à le visiter, j'ai été très frappé d'apprendre qu'il avait été construit à l'origine pour favoriser par l'irrigation le développement des petites et moyennes exploitations, avec le concours de la fiscalité locale. C'est une région extrêmement riche, la plus riche certainement des Etats-Unis. Or au cours des 30 - 50 dernières années, les gros agriculteurs ont absorbé les petits agriculteurs, et maintenant on a affaire à de grandes, très grandes exploitations... Si bien que des investissements qui ont été réalisés à l'origine avec certains objectifs sociaux ont eu des conséquences catastrophiques sur le plan social.

Réponse de Stephen WOLF

Oui cette histoire est bien connue. A l'origine, cette région était favorable aux petites et moyennes structures d'exploitations, mais en ce moment les bénéficiaires, ce sont les grandes. Cela marche comme ça, vous avez raison.

Question de Serge DAVID

Pouvez-vous nous citer un exemple de " marché vert ", qui toucherait l'eau aux Etats-Unis.

Réponse de Stephen WOLF

Je ne sais pas si j'ai un bon exemple à donner qui vise exactement l'eau. Mais on peut imaginer un produit avec un cahier des charges adapté à la réalisation d'une technique irrigation " verte ". Par exemple au niveau d'un type de verger spécifique... c'est possible. Le lien entre le " marché vert " et les modalités de gestion de l'eau est peut-être indirect. Mais la qualité de l'eau est d'abord dépendante de la question des phytosanitaires. C'est la culture " bio " qui présente le risque le plus bas pour l'eau. L'utilisation raisonnée des nitrates permet aussi de faire un lien avec la qualité.

Conférence

Jean-Claude FLAMANT

Je suis maintenant heureux de vous présenter Denis SALLES, chercheur au “ Centre d’Etude et de Recherche Technique, Organisation du *Pouvoir* ” (CERTOP).

“ *Pouvoir* ”... J’insiste sur ce mot, en écho à ce que j’ai évoqué ce matin : dans le domaine de l’eau se posent des questions de pouvoirs, de régulation, d’organisation.

Denis SALLES travaille également dans le cadre du GIS “ *Ecobag* ”, présidé par Pierre AURIOL. Il y apporte, avec ses collègues du CERTOP, la composante des sciences humaines.

Denis SALLES va nous présenter un travail original sur les stratégies des agriculteurs face aux dispositifs de gestion de l’eau. C’est une préoccupation qui a parcouru nos discussions depuis ce matin, sur laquelle nous allons mettre maintenant l’éclairage, et qui sera reprise lors de la table ronde.

Denis SALLES

CERTOP, CNRS, Université de Toulouse Le Mirail, GIS Ecobag

“ Les agriculteurs face aux dispositifs de gestion de l’eau ”

Mon exposé va être centré sur le comportement des usagers de l’eau, sur la base de l’hypothèse suivante : les éléments déterminants de la gestion collective de l’eau sont à rechercher au niveau des acteurs de base.

Comment notre équipe de sociologues a-t-elle été amenée à travailler sur ces questions là ? Paradoxalement la gestion de l’eau n’a pas été à l’origine de nos travaux. Les préoccupations de notre laboratoire concernaient l’analyse des politiques publiques. Il s’agissait de comprendre la manière dont se négocient les politiques publiques entre acteurs politiques et acteurs institutionnels. Progressivement, nous en sommes arrivés à la question de l’application de ces politiques, et puis à la question de leur appropriation par leurs destinataires.

Le domaine de l’agriculture s’impose lorsqu’on s’intéresse à la politique de l’eau. En effet, l’agriculture constitue un enjeu fort quant à la gestion de l’eau, où elle suscite des reproches. J’indiquerai dans quelques instants les éléments qui permettent de le montrer. Ce travail sur les agriculteurs est aussi le début d’un programme plus vaste sur les comportements des utilisateurs de l’eau. C’est ainsi que nous avons l’intention de nous intéresser, au sein du

GIS “ Ecobag ”, à l’évolution du comportement des usagers d’eau potable, par exemple à ce qui se dit sur les conditions sanitaires, sur l’évolution du prix, sur les conditions de distribution... Vous savez bien que là aussi, beaucoup de questions se posent. Nous nous intéresserons aussi à d’autres catégories d’acteurs, par exemple les industriels qui ont intégré des normes de gestion de l’eau depuis peut-être un peu plus longtemps : il s’agira de comprendre comment ils ont opéré cette intégration. Et puis nous avons aussi le projet de faire un travail sur les pêcheurs à la ligne, pour décrire et comprendre leurs comportements vis-à-vis de l’eau... Mieux éclairer un certain nombre d’idées reçues... c’est notre objectif général.

Nous avons donc commencé par les agriculteurs notre travail sur l’étude des comportements des usagers de l’eau. Je rappelle quelques chiffres qui ont déjà été donnés dans les interventions ce matin : 200 000 exploitants agricoles dans le bassin Adour Garonne, dont 35 000 irriguants, 12 % de la SAU du bassin irriguée (pourcentage supérieur à la moyenne nationale, qui est de l’ordre de 5 %). Lorsqu’on réalise également que les surfaces irriguées d’Aquitaine et de Midi-Pyrénées représentent à elles seules pratiquement 35 % des surfaces irriguées en France, on mesure l’enjeu que peut représenter la question de l’eau pour l’agriculture. On a cité également le fait que l’agriculture était consommatrice

d'eau : environ un tiers des prélèvements, mais 80 % environ de la consommation nette est concentrée sur la période estivale où il y a le plus de difficultés d'approvisionnement. A Marciac, on est ici sur le bassin de l'Adour, où la culture irriguée est très développée et qui présente un déficit chronique.

Donc, nous avons **engagé un programme d'interview des agriculteurs** en nous intéressant à leurs pratiques à l'égard des usages de l'eau. Cet intérêt se justifiait par l'enjeu constitué à la fois au niveau quantitatif, comme je viens de le dire, mais aussi au niveau qualitatif. Sur ce dernier point, il faut savoir qu'il y a 30 % des communes du Bassin Adour-Garonne qui sont classées en zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole. Les phénomènes liés à la fertilisation azotée, quelle soit chimique ou organique, et aussi tout ce qui est lié à la gestion des effluents d'élevage, constituaient là une série de problèmes. Ceux-ci ont peu à peu émergé dans le débat social et ils arrivent aujourd'hui à se manifester avec une certaine acuité. Vous avez certainement vu les résultats d'une enquête sociale qui montrait que parmi les préoccupations du prochain millénaire, les préoccupations concernant l'environnement - la pollution - venaient pratiquement au premier rang. Cette préoccupation est très forte dans la population. Il y a une attente sociale qui se manifeste pour essayer de prévenir un certain nombre de problèmes. La valorisation des espaces ruraux constitue aussi une préoccupation sociale. Il y a un certain investissement - que l'on pourrait qualifier de "symbolique" - des urbains sur la nature qui prend une place assez importante.

On observe que les formes d'actions publiques se multiplient dans le domaine environnemental, parallèlement à cette montée de la sensibilité de l'opinion. Sous l'impulsion de l'Europe, des mesures ont été initiées depuis plusieurs années déjà pour prévenir certaines nuisances et tenter d'en résorber d'autres. Donc on assiste au développement de toute une série d'outils - réglementaires, ou contractuels, ou incitatifs - pour résoudre les problèmes relatifs à l'eau. Concernant les activités agricoles, les bilans sont parfois contrastés : vous avez lu il y a quelques jours dans "Le Monde" un article sur ce qui a été entrepris depuis plusieurs années en Bretagne pour essayer de résorber les pollutions d'origine agricole. L'article mettait en rapport les investissements financiers, mais aussi humains et organisationnels, aux résultats. Le bilan apparaissait aujourd'hui totalement décevant. A mon avis, on devrait probablement poser aussi le problème des critères d'évaluations économiques, mais aussi écologiques, de ces dispositifs.

Je souhaiterais aborder, quant à moi, un autre aspect : comment ces dispositifs parviennent ou ne parviennent pas à modifier des comportements ? ou comment ces dispositifs qui introduisent des

prescriptions et qui préconisent des changements de pratiques sont-ils perçus par leurs principaux destinataires ? C'est avec cette approche que je souhaite intervenir, et c'est sur ce point que nous menons un travail de recherche dans notre laboratoire auprès de plus d'une centaine d'agriculteurs dans le Bassin Adour Garonne.

1. La méthodologie de travail sur les dispositifs de gestion de l'eau

1.1. Les questions posées

L'objectif était d'observer les conditions d'appropriation, d'acceptabilité sociale par les agriculteurs, des règles que fixent **les dispositifs de gestion de l'eau**. (Je reviendrais là-dessus pour expliciter ce qu'on entend par "dispositif".) Nous avons voulu obtenir des réponses à toute une série d'interrogations. Tout d'abord quel diagnostic les agriculteurs font-ils de l'état du milieu aquatique qui les entoure ? Ils sont en effet bien placés pour dresser un diagnostic de leur environnement. Comment évaluent-ils à leur niveau les conséquences des pratiques agricoles sur le milieu naturel ? Comment vivent-ils la "stigmatisation" dont fait l'objet l'agriculture, à travers la presse, à travers des débats ? Comment vivent-ils ces accusations ?

Ensuite, comment intègrent-ils les prescriptions gouvernementales dans la conduite de leur exploitation et dans la logique entrepreneuriale. Constituent-elles des contraintes ou des opportunités ? Comment gèrent-ils tout cela ? Et sous quelles conditions et dans quel état d'esprit, sont-ils prêts à s'engager dans ces dispositifs ? Donc, comment les appliquent-ils, comment les jugent-ils ?

Voilà les questions que nous avons posées aux agriculteurs par une enquête menée sur 5 bassins versants au sein du Bassin Adour Garonne où la problématique agricole est assez importante. Deux d'entre eux sont sur le bassin de l'Adour : le bassin versant de l'Arros et celui du Gabas. Ensuite nous avons retenu le bassin versant de la Save qui est un affluent de la Garonne, et puis le bassin versant de l'Adour qui concentre aussi des activités industrielles. Et il y en a un cinquième, une zone de coteaux dans les Hautes-Pyrénées, où était programmé un projet d'entretien de rivières : il était intéressant de voir comment les agriculteurs pouvaient réagir dans ce type de dispositif.

1.2. L'échantillon de l'enquête

La constitution de l'échantillon constitue aussi une originalité de notre travail. Tout d'abord, nous n'y avons pas intégré des

agriculteurs pionniers, expérimentateurs, ou leaders dans ces procédures. C'est-à-dire que nous avons essayé de retrouver "l'agriculteur de base". Nous avons voulu aussi échapper au filtre du discours des organisations professionnelles agricoles, un discours assez construit sur ces questions environnementales. L'échantillon a été constitué par des agriculteurs identifiés à partir des responsables agricoles, puis ensuite sur le terrain nous avons cherché à retenir la diversité des situations : élevage, irrigation, cultures de bord de rivière, etc. La perspective que nous avons adoptée est de privilégier la parole des agriculteurs, de partir de leur logique d'entreprise, pour identifier comment ils intègrent ces dispositifs dans la conduite de leur exploitation.

1.3. Les dispositifs de gestion de l'eau

Qu'entendons-nous par "dispositif de gestion de l'eau" ? Nous avons privilégié 4 domaines de pratiques "au quotidien" dans la conduite d'une exploitation et nous avons essayé de voir quels étaient les dispositifs publics - qu'ils soient réglementaires, contractuels, ou incitatifs - qui intervenaient dans ces domaines-là : (1) l'irrigation, (2) la fertilisation, (3) les élevages, (4) l'espace rivière.

(1) L'irrigation – Nous avons prêté attention aux dispositifs de gestion quantitative des prélèvements. Nous avons essayé de voir quelles étaient les attitudes des agriculteurs par rapport aux déclarations de prélèvements qu'ils avaient à effectuer, par rapport à l'attribution des volumes, par rapport aux contrôles, par rapport aussi à des dispositifs d'aide à l'amélioration du matériel d'irrigation, par rapport à des opérations collectives du type Irrimieux, qui sont des opérations d'aides incitatives qui concernent l'équipement et le pilotage de l'irrigation. Ces opérations collectives - il y en a près d'une centaine actuellement en France - sont encore de nature expérimentale.

(2) La fertilisation – Sont concernés ici : les dispositifs incitatifs pour la rationalisation de la fertilisation – fertilisation par fractionnement, réduction d'intrants – et les dispositifs réglementaires dans les zones vulnérables. Il y a également dans ce domaine des mesures plus contractuelles comme certaines mesures agri-environnementales. Et enfin, des opérations plus incitatives du type Fertimieux, qui est une démarche similaire à celle d'Irrimieux, dans le domaine de la fertilisation.

(3) La gestion de l'usufruit en élevage - Toute une série de mesures réglementaires imposent aux agriculteurs de gérer l'usufruit en élevage, à la fois sur les questions de mises aux normes des bâtiments, mais aussi un ensemble de dispositions sur l'épandage des effluents - gestion des plans, périmètres, calendriers... Un bon millier d'éleveurs, parmi les 7 000 que compte le Bassin Adour-Garonne, sont déjà engagés dans la

démarche. Un calendrier va définir l'intégration progressive des agriculteurs dans un dispositif de mises aux normes.

(4) L'entretien et la gestion de l'espace rivière. On s'est interrogé là sur les pratiques des agriculteurs sur les bords de rivière, en référence à une série de dispositifs, lesquels visent soit à protéger les rivières des effets néfastes de l'écoulement de produits des cultures, soit qui concernent l'entretien des ripisylves et plus largement l'entretien des paysages.

Le terme "dispositif" est conçu ici au sens très large, qui couvre tout ce qui est intervention publique, ou intervention collective. Les CTE n'ont pas été évoqués, parce qu'ils n'étaient pas encore tout à fait d'actualité. On n'a pas parlé non plus de "Natura 2000"... parce qu'on ne peut pas parler de tout. Donc, notez que certains dispositifs n'ont pas été concernés par cette enquête.

2. Les arguments des agriculteurs

Je vais d'abord effectuer une sorte de mise à plat de toute une série d'arguments qui émergent pour justifier, soit l'adhésion, soit au contraire le rejet de certains dispositifs tels que je viens de les décrire. Après cette mise à plat, nous ferons une mise en dynamique afin de voir comment les agriculteurs combinent ces différents arguments en termes stratégiques. Et enfin j'essaierai d'esquisser une typologie des agriculteurs par rapport à leur attitude vis-à-vis de ces dispositifs.

2.1. Les diagnostics

Un premier point sur lequel il me semble très important d'insister encore une fois, c'est celui des diagnostics. Je dis "encore une fois", parce que dans notre discipline, nous sommes bien souvent amenés à considérer l'image qu'ont les gens d'une situation. En effet, nous considérons que c'est à partir de l'image qu'ils se font d'une situation, que les gens vont définir leurs pratiques, leurs discours, leurs arguments, etc... Il faut bien voir que, dans leur ensemble, les dispositifs partent du diagnostic d'un milieu naturel dégradé ou à risque, potentiellement menacé par l'activité agricole. Or on observe qu'il n'y a pas nécessairement convergence entre les expertises scientifiques sur lesquelles s'appuient bien souvent les gestionnaires et qui motivent les dispositifs, et les observations beaucoup plus empiriques que font les agriculteurs sur le terrain.

On pourrait dire que les agriculteurs ont tendance à fonder leur diagnostic sur une fonctionnalité agricole du milieu, alors que les

gestionnaires sont tournés vers des fonctionnalités environnementales.

2.2 Mobilisation... démobilisation...

Sur la base de ces diagnostics environnementaux sur l'état de la ressource, s'expriment d'une part des arguments que l'on peut considérer comme étant des facteurs de mobilisation.

Les agriculteurs vont y trouver un terrain favorable pour adhérer à ces dispositifs. Ces facteurs de mobilisation se manifestent évidemment lorsque les agriculteurs perçoivent des problèmes qui risquent de pénaliser leur activité agricole et que ceux-ci ont été également identifiés par l'expertise environnementale. Les dispositifs mis en place étant censés résoudre ces problèmes, il y a une convergence réelle entre les dispositifs et les intérêts des agriculteurs concernés. Je vais à chaque fois essayer d'illustrer à partir de quelques exemples.

On a bien évidemment tout ce qui concerne **la prévention et le traitement contre l'érosion des berges**. C'est particulièrement vrai sur un secteur du Gabas, sur le secteur plutôt aval du Gabas qui a fait l'objet d'aménagements par le passé et où ce problème d'érosion s'est posé de manière très aiguë. Les agriculteurs adhèrent là d'autant mieux à des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics que ces dispositifs sont censés résoudre très concrètement les problèmes de leur activité agricole. Finalement la finalité environnementale, qui était une restauration de l'espace rivière, converge là avec les intérêts agricoles.

Un autre point concerne **la gestion des excédents et des effluents**. On voit de plus en plus que les agriculteurs ont tendance à considérer les effluents comme des déchets. Par conséquent, ils sont prêts à adhérer aux dispositifs qui peuvent aller dans le sens de la gestion de ces déchets, parce que là encore ils voient un intérêt directement lié à leur activité agricole. La finalité environnementale, qui apporte une aide au suivi agronomique et qui participe aux "réglages" permettant d'éviter des excès d'effluents dans le milieu naturel, se retrouve là aussi intégrée.

Mais on va voir aussi maintenant qu'il y a un certain nombre de **facteurs de démobilisation** qui s'expriment dans les propos des agriculteurs.

Par exemple, **à propos du degré de dégradation du milieu**, les agriculteurs ne partagent pas toujours le diagnostic officiel. En effet, la pratique que les agriculteurs peuvent avoir de leur environnement leur donne d'autres indicateurs, et ils tendent à privilégier ceux-ci. Par exemple la présence d'une faune aquatique abondante est pour les

agriculteurs un indicateur de bonne santé et de non dégradation. Un agriculteur qui m'a présenté les écrevisses qui provenaient de sa retenue collinaire, qui pourtant drainait toutes ses cultures et qu'on pouvait supposer chargée de nitrates, me montrait que finalement ça ne devait pas être si nocif puisque les écrevisses, qu'il jugeait très sensibles à la pollution, pouvaient s'y développer.

Il y a d'autres indicateurs comme **la consommation d'eau potable**. L'eau du puits que l'on consomme, qui a été ou qui est consommée depuis x... années dans l'exploitation, et dans son voisinage, n'a pas posé de problèmes apparents. Donc, l'agriculteur considère que les expertises portant sur l'indicateur de la qualité de l'eau de consommation, ne sont pas aussi fiables qu'on veut le lui faire croire.

Un autre argument des agriculteurs est de considérer que **l'eau non stockée est de l'eau perdue**. Cet argument revient assez fréquemment. Il a été évoqué à la fois ce matin, et tout à l'heure encore par Monsieur DAGUZAN. Chez les agriculteurs, il y a une tendance à considérer que de l'eau est "perdue", sans préjuger de bénéfices potentiels qu'elle pourrait avoir pour le milieu naturel avec par exemple la baisse de l'importance des zones humides qui sont des zones d'extension de crues ou qui peuvent jouer un rôle tampon intéressant, etc...

2.3. La tendance à "l'externalisation" des responsabilités

Un autre point à considérer, **c'est la réalité des pollutions d'origine agricole**. On peut dire que c'est vrai surtout sur la question des nitrates. Du point de vue des agriculteurs, on considère que dans le Sud-Ouest on n'est pas très exposé à cette pollution diffuse. Et on observe aussi une tendance à l'externalisation des responsabilités en matière de pollution des milieux naturels. On considère qu'effectivement l'agriculture peut avoir sa part de responsabilité mais à la limite que celle-ci est mineure par rapport à celle d'autres usages, tels que les usages industriels et les usages ménagers. A ce titre les agriculteurs ne manquent pas de mettre l'accent sur **le déficit parfois important de l'assainissement collectif** dans les petites communes qui sont les leurs.

Donc globalement, on observe une tendance à externaliser les sources de pollution vers d'autres activités et une tendance à considérer que dans le Sud-Ouest on est victime des excès qu'on perçoit par exemple en Bretagne. Donc les pollutions, "c'est les autres mais pas nous !" Les agriculteurs considèrent que les prescriptions gouvernementales qui doivent être appliquées aujourd'hui dans le Sud-Ouest, sont établies à partir de références de la Bretagne, dans des zones d'élevage très intensifs. Cette remarque conduit à

aborder un point intéressant, celui des aménagements régionaux des normes.

Un autre aspect d'internationalisation des responsabilités consiste à reconnaître qu'effectivement l'agriculture peut être une activité polluante, mais qu'elle ne fait qu'utiliser "les produits que l'on nous donne". Autrement dit, "*c'est au complexe agro-chimique de faire des efforts*" pour fournir des produits qui soient moins pénalisant pour le milieu naturel. D'une certaine manière cet argument vise à déresponsabiliser l'activité agricole de la réalité de la pollution.

2.4. La complexité des procédures et les craintes

Comment les agriculteurs se retrouvent-ils dans la complexité des procédures et dans leur multiplication ?

Tous ceux qui travaillent dans ce domaine là, à la fois les agriculteurs et les techniciens des organismes de gestion, ont bien conscience de cette complexité. Je peux vous dire que lorsque nous nous sommes penchés sur ce sujet et que nous avons amorcé cette étude, nous qui sommes extérieurs au monde agricole, nous avons mesuré combien le paysage est complexe à saisir. Les dispositifs intègrent des multipartenariats, avec des procédures de pilotage le plus souvent complexes, où il y a des financements croisés, et/ou différés, où il y a des réglementations mais parfois aussi des moratoires... Donc il faut bien considérer ces dispositifs comme un domaine d'incertitudes pour l'agriculteur. Nous avons comme projet de comprendre comment il gère tout ce maquis de procédures. Là aussi je vais reprendre l'analyse en identifiant les facteurs qui peuvent être des éléments de mobilisation pour inciter à adhérer et ceux qui peuvent être des instruments de démobilitation.

Un des arguments de mobilisation se retrouve chez les agriculteurs qui font preuve d'une **capacité d'anticipation**. Paradoxalement, c'est la crainte d'une multiplication des normes qui incite les agriculteurs à entrer d'ores et déjà dans les dispositifs, et à initier des changements de pratiques. En d'autres termes, "*il vaut mieux faire aujourd'hui des choses facultatives que subir demain des choses obligatoires*". La crainte d'une généralisation des réglementations peut donc être un moteur, un ressort de l'engagement.

Les craintes s'expriment aujourd'hui dans les zones vulnérables à propos du plafonnement des intrants. Les agriculteurs qui les expriment se demandent s'il ne faut pas commencer à réfléchir à ces questions-là, et ils vont intégrer plus facilement aujourd'hui des prescriptions de type "Fertimieux", et se préoccuper dès maintenant de la

manière dont ils auront à gérer plus tard ces problèmes. Il y a aussi la crainte de la sanction et le souci de rester dans la légalité.

Rester dans la légalité c'est aussi, par exemple, **entrer au bon moment dans les dispositifs** de mises aux normes des bâtiments d'élevage pour échapper peut être temporairement à la redevance... Vous voyez, il y a toute une série d'arguments qui plaident pour l'entrée dans les dispositifs.

Il y a un autre argument qui est la **capacité d'accès au conseil**. On voit bien que les agriculteurs les mieux intégrés dans les réseaux professionnels - que ce soient les chambres d'agriculture, et les syndicats agricoles, mais aussi dans les groupements coopératifs, ou dans les réseaux collectifs - sont aussi ceux qui perçoivent le mieux les opportunités offertes par les dispositifs, ceux aussi qui bénéficient de plus de facilités pour se retrouver dans cette complexité, pour trouver de l'aide pour instruire les dossiers. La capacité d'accès aux conseils constitue un facteur important de mobilisation.

Parmi les facteurs de démobilitation, liés à cette complexité des procédures, un point est aujourd'hui au cœur de certains débats, celui de la diversité des **sources de conseils**. Les agriculteurs doivent écouter des sources de conseils potentiellement concurrents : le conseil technique traditionnel de la Chambre d'Agriculture et les conseils plutôt technico-commerciaux des coopératives et des groupements de producteurs. On constate une certaine perte d'audience des conseillers des Chambres d'Agricultures dans le conseil technique sur les productions, par rapport aux technico-commerciaux de certains groupements et d'entreprises de groupes privés. Par contre les conseils des techniciens des Chambres d'Agriculture sont reconnus à propos de la gestion des procédures administratives.

Cette évolution mérite d'être suivie attentivement. Je crois qu'il y a une certaine interrogation de la part de certains agriculteurs envers ce qu'on appelle "*le verdissement des Chambres d'Agriculture*", qui traduit la volonté de celles-ci de rentrer dans la cogestion des dispositifs environnementaux, volonté qui a été affichée par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture. Ce positionnement très clair s'apparente au modèle de cogestion auquel les organisations agricoles ont adhéré durant la période de modernisation de l'agriculture. Pour les conseillers agricoles, cette évolution pose des problèmes de positionnement. En effet, ils se trouvent à la fois conseillers d'un agriculteur pour lui garantir le maximum de rentabilité de son exploitation, mais en même temps ils sont garants de la mise en œuvre des conventions concernant la gestion environnementale et l'amélioration des milieux naturels, établies par exemple entre la Chambre d'Agriculture, l'Agence de

l'Eau et des collectivités. Je crois que parfois ils ont des difficultés à faire converger et à concilier ces deux objectifs.

Autre point, **les agriculteurs mettent en doute l'efficacité de ces dispositifs eux-mêmes**, au plus près du terrain. Ils ont des positions critiques par exemple à propos du dispositif des "bandes enherbées" que l'on prévoit au bord des rivières pour jouer le rôle de piège à nitrates. Ils disent : "*Il ne faut pas qu'elles soient nécessairement au bord des rivières. Il faut plutôt qu'elles soient situées sur des ruisseaux secondaires, ou même au milieu des parcelles pour jouer leur rôle*". Donc, ils ont l'impression que les dispositifs à mettre en œuvre à leur niveau ne sont pas nécessairement efficaces. Des "aberrations" sont relevées, par exemple à propos du zonage des zones vulnérables sur l'Adour, dont le périmètre est celui des cantons limitrophes de l'Adour : "*Comment se fait-il que l'on ait pu déterminer des zones à risques à partir d'un découpage administratif ?*". Ils relèvent aussi que le Gabas devrait être concerné, parce que c'est une vallée très agricole, avec des problèmes aiguës, alors qu'elle ne figure pas dans le zonage des zones vulnérables...

Un autre point encore concerne **la visibilité des critères d'éligibilité**, c'est-à-dire "comment on y rentre", comment fait-on pour en bénéficier ? Par exemple pour le Plan de Mise aux Normes des Bâtiments d'Élevage, il y a très simplement un calendrier d'entrée dans le dispositif avec des seuils par tête de bétail. Mais, il y a un retard qui a été pris par les services du Ministère de l'Agriculture... Et là, ce sont les éleveurs qui sont les plus mis en cause – parmi lesquels les éleveurs de porcs - qui deviennent prioritaires. La critique porte sur le fait que les fonds publics sont dirigés en premier vers ceux qui sont les plus "mauvais élèves", ceux qui sont dans le collimateur d'une association locale de pêche... De même, une autre critique consiste à considérer que dans les Landes, dans le Sud-Ouest, les élevages de canards sont protégés... Ainsi l'idée se développe que la lenteur des procédures cache d'autres critères d'éligibilité que ceux qui ont été affichés.

Ils critiquent aussi **le manque de garantie sur la pérennité des mesures contractuelles**. On invite les agriculteurs à changer de pratiques sur une période contractuelle de 5 ans, ce qui nécessite des conversions importantes impliquant des dépenses. Pour raisonner ces conversions, il faut d'abord un calcul bénéfice-coût, en intégrant que peut être 5 ans après, cette mesure ne sera pas renouvelée....

L'ensemble des gestionnaires qui sont ici ne seront pas étonnés par cette tendance chez les agriculteurs de terrain à dénoncer **la lourdeur administrative dans l'instruction des dossiers**. Ils ont du mal à s'y retrouver et leurs remarques sont souvent frappées du coin du bon sens. Notamment ils

évoquent ce qu'ils considèrent comme étant l'opacité du circuit administratif d'un dossier : "*qui instruit le dossier ? à quelle étape du processus intervient l'organisme instructeur ? quels sont les réels critères de décisions ?*". L'agriculteur, qui reconnaît que lui-même a une démarche à faire, regrette de ne pas être suffisamment informé du circuit de son dossier. On pourrait parler d'une revendication, celle de la traçabilité du dossier administratif : savoir à quel endroit et quel moment en est le dossier, notamment lorsque les financeurs potentiels sont assez nombreux, comme c'est le cas dans le dispositif de mise aux normes : l'administration, l'Agence, les collectivités locales...

Puis il y a **le problème du financement**. Pour les mises aux normes, celui-ci intervient après que les travaux aient été effectivement réalisés, et parfois après un délai qui peut aller jusqu'à deux ans ou plus après le dépôt du dossier. Cela veut dire que les devis qui ont été établis deux ans auparavant ne sont plus tout à fait d'actualité. S'y ajoutent aussi les avances de trésorerie. Et tout cela a pour conséquence que finalement cette lourdeur administrative induit une sorte de sélection des agriculteurs.

Il y a un autre point qui est aussi critiqué par les agriculteurs. Ils estiment que **les gestionnaires sont trop loin du terrain**. Ils comprennent qu'ils sont surchargés, mais ils voudraient pouvoir traiter en face à face et pouvoir discuter d'un problème et le montrer. Ils comprennent que les organismes gestionnaires sont confrontés à des questions d'effectif, mais ils aimeraient avoir une gestion plus personnalisée du dossier. Et lorsqu'ils sont obligés de discuter de leur dossier par téléphone, ils disent au gestionnaire : "*Je ne peux pas vous faire comprendre comme ça ce que j'ai envie de faire*".

Enfin, **les exigences techniques**. Les agriculteurs comprennent bien que ces dispositifs sont construits à partir de cahiers des charges relativement standardisés. Mais certains agriculteurs considèrent qu'il y a des exigences techniques très précises qui sont injustifiées, voire excessives, notamment tout ce qui concerne les bâtiments. Ils pointent aussi que parfois, ces exigences techniques standardisées ne permettent pas d'introduire de nouvelles innovations. On l'a vu chez certains éleveurs de porc qui veulent s'engager dans le retraitement des lisiers en compost : de telles innovations ne sont pas prévues. Il faut alors essayer de tordre le cahier des charges pour arriver à faire adopter le projet.

2.5. Les formes d'appropriation des dispositifs

Je vais maintenant vous présenter ce que j'ai appelé **la tendance à l'appropriation stratégique de l'enjeu environnemental chez les agriculteurs** - ou plutôt chez certains agriculteurs

faudrait-il dire – c'est-à-dire que les éléments des dispositifs qui facilitent l'activité agricole, vont être mobilisés, appropriés, au service de l'exploitation.

Première forme de cette stratégie : *“ s'approprier les dispositifs plutôt que d'essayer de s'y soustraire ”*. Il y a là une capacité d'anticipation - je l'ai évoquée tout à l'heure – qui se traduit par un engagement dont le fondement est en fait tout à fait opportuniste. Cette appropriation des dispositifs environnementaux passe par une capacité de les adapter aux objectifs agricoles. Quand j'évoque cette capacité à jouer avec les règles, on me rétorque : *“ Vous voulez dire que les agriculteurs magouillent, qu'ils essaient de passer à côté... ”*.

En fait toute règle, aussi précise soit-elle, laisse toujours un espace d'interprétation, un “ jeu ”. Et une attitude courante de tout acteur social, c'est cette capacité de jouer avec les règles. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'à travers les dispositifs qui sont mis en place, les agriculteurs tentent de discerner ce qui peut offrir des opportunités. Je vais citer deux ou trois exemples de cette capacité de jeu avec des règles. Pour les Mesures Agri-Environnementales (MAE), les cahiers des charges sont flous pour un certain nombre de prescriptions. Par exemple, on prévoit une mesure pour l'entretien des cours d'eau, sans décrire l'itinéraire technique pour cet entretien. L'agriculteur va adopter la technique la moins coûteuse en argent, et la moins coûteuse en temps. Cet argument du revenu conduit à mettre en œuvre très souvent des techniques rapides et efficaces, mais ce ne sont pas les techniques environnementales que l'on avait imaginées.

Un autre point - vous allez voir que mes exemples vont crescendo – concerne **les plans d'épandage**, pour les exploitations d'élevage. Certains des éleveurs ont très bien dit qu'ils vont devenir une contrainte très forte pour eux. Il leur faut trouver des terres, et respecter les périmètres par rapport à l'habitat - les cent mètres par rapport aux habitations - et aussi les 35 mètres par rapport aux cours d'eau. Dans notre région traversée par de très nombreux cours d'eau, cette dernière mesure se révèle assez contraignante. Mais ça veut dire quoi un cours d'eau ? Et en effet, on peut interpréter ce que l'on appelle “ un cours d'eau ” ! Et j'ai vu dans un des départements que cela amène les agriculteurs à négocier avec l'administration sur ce que l'on doit considérer comme étant “ un cours d'eau ”, susceptible d'être protégé par le périmètre des 35 mètres. De fait, une adaptation a été admise de manière tacite qui consiste à considérer comme n'étant “ cours d'eau ” que ceux qui figurent en trait plein sur la carte IGN. Ceci exclut de la règle de la distance à respecter toute une petite série de ruisseaux secondaires... La mesure telle qu'elle avait été produite au départ ne prévoyait pas cette situation et a laissé ouverts des espaces d'interprétation, et donc de négociation, dans lesquels

les agriculteurs se sont engouffrés comme tout acteur social.

Encore un autre exemple... C'est le cas où un agriculteur peut choisir de manière délibérée de **basculer dans l'illégalité**... accompagné d'une argumentation qui peut très bien se comprendre. Ainsi cet agriculteur me dit : “ Je suis sur une parcelle de maïs semence... Compte-tenu de la dépense en main d'œuvre que j'ai engagée pour la castration, j'ai effectivement, contre l'avis d'un arrêté d'interdiction de pompage, mis de l'eau dans mon maïs, pour sauver ma récolte. ”. Dans une certaine mesure, il comprend donc qu'il est dans l'illégalité. Il pense que ses agriculteurs-collègues le comprennent : “ Ils auraient fait comme moi ! ”. C'est bien la réalité économique qui est en jeu. Donc, cet argument-là se tient dans l'esprit de l'agriculteur. En quelque sorte, il a sa cohérence.

Saisir les opportunités financières...

Entrer dans les dispositifs, il ne faut pas s'en cacher, c'est parfois bénéficier d'un certain nombre d'avantages financiers de compensation. Mais l'argument le plus important, est le financement de la modernisation de l'outil de travail. Autrement dit, lorsqu'ils participent à un dispositif de gestion de l'eau, les agriculteurs ont tendance à considérer qu'il s'agit d'une aide qui leur est apportée pour moderniser l'outil de travail. Notamment pour ceux qui s'inscrivent dans une démarche d'expansion, ces fonds publics constituent une opportunité pour mobiliser des financements en vue d'investissements structurels.

Un autre facteur d'opportunité, c'est la perspective de **réduire les coûts de production**, liés au fractionnement ou à la réduction d'intrants. Et lorsque ce type de pratiques fait la preuve de son efficacité, lorsque le risque de perte de rendement a été évalué, le bénéfice apparaît clairement. Donc, en ayant en tête ce schéma, on comprend que dans une phase “ expérimentale ”, on laisse à d'autres le soin de prendre les risques éventuels, et lorsque les bénéfices sont garantis, on adopte la pratique.

Les changements techniques et organisationnels.

Souvent, les dispositifs de gestion de l'eau induisent une certaine remise en cause des itinéraires techniques. Alors les agriculteurs en profitent pour améliorer leurs conditions de travail, avec des gains en terme de temps et de confort liés à une réorganisation fonctionnelle de l'exploitation. C'est vrai pour les bâtiments d'élevage, mais c'est vrai aussi pour l'amélioration du matériel d'irrigation, où la maintenance joue un grand rôle. Il y a toute une série d'arguments qui sont développés : “ On travaillera dans de meilleures conditions, donc on va intégrer ce dispositif... On va certes bénéficier des financements publics, mais c'est aussi et pour beaucoup, améliorer les conditions de travail ”. Par exemple, pour les

dispositifs du type bandes enherbées, les agriculteurs trouvent assez pratique qu'ils ouvrent des aires de passage pour le matériel agricole.

Enfin une dernière dimension d'opportunité, avant d'aborder la typologie, consiste à intégrer ces dispositifs pour **améliorer l'image sociale de l'agriculteur** – l'agriculteur individuel mais aussi l'image sociale de l'agriculture dans son ensemble. Il faut bien voir qu'un certain climat de stigmatisation est mal vécu par les agriculteurs. C'est une activité professionnelle qui peut être sanctionnée au niveau réglementaire, mais aussi socialement. Intégrer ces dispositifs, c'est revaloriser cette image sociale, pouvoir négocier vis-à-vis de l'opinion publique. Là, je crois que les organismes professionnels agricoles se chargent de faire passer le message, vis-à-vis de l'opinion publique, que l'agriculture fait des efforts. Mais c'est aussi pour chaque agriculteur individuellement, prévenir le risque de conflit avec son voisinage, avec son propre environnement social, que ce soient les associations de pêche, les associations locales de protection de l'environnement, les propriétaires de résidences secondaires, etc. Donc c'est bien pour avoir une garantie vis-à-vis des autres acteurs sociaux que l'on participe à des dispositifs qui sont censés améliorer les pratiques agricoles.

Et je terminerai en mentionnant un dernier facteur de mobilisation, la tendance à une **redéfinition de l'identité professionnelle**. J'y reviendrai dans le chapitre suivant, celui de la typologie.

3. La Typologie des agriculteurs

L'objet de cette typologie, est de comprendre comment s'organisent chez les agriculteurs les différents arguments que je viens de vous présenter.

Une première réserve que je voudrais exprimer, c'est que notre étude est essentiellement qualitative, sur la base d'entretiens qui ont duré une heure trente, voire deux heures, souvent très conviviaux. Donc la difficulté c'est de déterminer quel est le poids de chaque type d'agriculteur dans la population totale, ce qui constitue une des limites de notre approche. La description des types et les registres d'arguments peuvent être assez fins, mais il ne nous est pas possible à ce stade de quantifier.

Première catégorie : des agriculteurs qui s'approprient l'enjeu environnemental dans le but de renforcer et de préserver une identité professionnelle qui est fondée sur le modèle de l'agriculteur producteur. Ils considèrent que l'agriculture intensive peut être poursuivie en intégrant toutes les normes environnementales : **on peut**

produire propre en restant intensif. Donc, ils vont intégrer les prescriptions environnementales tout en s'inscrivant dans une démarche d'expansion. On trouve là toute une série d'opportunités que j'ai citées : anticiper sur les contraintes réglementaires, tirer un bénéfice social et un bénéfice financier... On s'aperçoit que ce sont les agriculteurs les mieux insérés dans les réseaux professionnels qui adoptent ce type d'attitude, qui d'ailleurs rejoint pour beaucoup le discours des organismes professionnels ou des syndicats professionnels majoritaires. C'est une position, soutenue par les syndicats agricoles, qui consiste à relever le défi de continuer la culture intensive en intégrant les normes environnementales.

Deuxième catégorie : les agriculteurs qui intègrent les dispositifs environnementaux dans une stratégie de valorisation des produits.

Ils ont recours à des labels de qualité. Ils se posent comme porteurs d'un modèle alternatif à l'agriculture productiviste. Ils veulent aussi peser au sein même de la profession sur les changements de représentation du métier d'agriculteur. Pour ceux qui s'engagent dans cette voie, il y a une certaine prise de risque. Ce sont des innovateurs. Ils intègrent les dispositifs, à la fois pour que leur projet soit en conformité avec la réglementation, mais ils portent aussi leur projet personnel de telle manière que tout aille de pair : une démarche agro-environnementale, une démarche d'innovation, une démarche de crédibilité sociale et économique.

Troisième catégorie : les agriculteurs qui privilégient "le repli corporatiste".

Ils ont tendance à relativiser les effets de l'agriculture sur la dégradation du milieu, et ils dénoncent le manque d'efforts de l'industrie agro-chimique pour faire des produits plus propres. Ces agriculteurs s'estiment un peu prisonniers d'un système et, finalement, ils envisagent les prescriptions environnementales avec beaucoup de scepticisme. Ils disent : "*Ca ne sert à rien... ce sont des idées de technocrates... ce n'est pas applicable sur notre territoire...*" Donc ils réfutent certaines expertises scientifiques. Leur stratégie consiste plutôt à essayer de continuer sans changement, à éviter d'intégrer les dispositifs, par des stratégies que j'évoquais tout à l'heure de manière un peu systématique, ou encore de se tenir en deçà d'un certain seuil pour ne pas y être soumis.

La quatrième catégorie "intermédiaire", est difficile à cerner.

Il s'agit d'agriculteurs qui sont particulièrement sensibilisés aux problèmes de l'environnement, très convaincus des effets négatifs de l'agriculture, mais qui ont plutôt des démarches individuelles. Ils captent autour d'eux, toute une série d'informations. Ils ne sont pas nécessairement intégrés dans des réseaux, mais ils sentent bien qu'il y a un problème. Ils expérimentent à titre individuel des petites solutions. C'est un peu du "bricolage". Il n'y a pas de reconversion systématique

de leur exploitation, mais ils tentent des expériences. C'est un apprentissage personnel à une agriculture durable, avec parfois des projets de conversion de l'agriculture biologique.

4. Conclusion

Il est clair que les résultats de cette enquête, et les analyses qu'on peut en faire, montrent un certain hiatus entre la finalité des dispositifs telle qu'elle peut être affichée par des gestionnaires, et la manière dont les agriculteurs à qui ils sont destinés, les intègrent, se les approprient. Je crois que l'exemple de la Bretagne que j'ai cité tout à l'heure, montre l'importance à

accorder à la dimension de l'appropriation sociale, à la crédibilité des dispositifs. C'est un des facteurs essentiels à la réussite de ces dispositifs. Car on peut participer à ces dispositifs sans se les approprier. On peut faire semblant d'y participer.

Nous sommes dans une phase d'expérimentation, avec à la fois un certain nombre de pionniers, et des gens qui suivent beaucoup plus difficilement. N'oublions pas que la modernisation de l'agriculture s'est faite dans le moyen terme. Alors que ces dispositifs apparaissent à certains comme "une marche forcée", je pense que l'intégration de l'enjeu environnemental dans les activités agricoles va demander aussi un peu de temps.

* * * * *

Jean-Claude FLAMANT

Merci beaucoup Denis SALLES. C'est un exposé qui n'était pas si facile que cela à réaliser. A la base, il y a un travail d'enquête important, puis une analyse assez minutieuse des "discours". Cela exige d'aller dans le fond des dispositifs avec une certaine description des pratiques. Et nous t'avons demandé de présenter ce travail en "seulement" une heure, même si une heure c'est déjà assez long !

Ces matériaux sont, je crois, nécessaires à notre réflexion. Sur la base d'un échantillon d'agriculteurs, ils permettent de mieux comprendre comment les acteurs de base - les agriculteurs - tentent de s'approprier les dispositifs gestionnaires. Il faut bien remarquer, avec Denis Salles, que nous avons affaire là à un fait général : tous les dispositifs publics tendent à être appropriés selon une diversité de positionnements individuels, incluant des comportements de contournement, évidemment.

Questions et réponses

Question d'Albert BRAUDRIN, président de coopérative dans le Lot-et-Garonne

Vos propos ont mis en opposition les services techniques des Chambres d'Agriculture, et les services techniques des organismes économiques. Je voudrais m'inscrire en faux, car il me semble que c'est dépassé depuis longtemps. Il y a bon nombre d'années que les coopératives ont pris en main les problèmes environnementaux, et peut être même avant les Chambres d'Agriculture - je suis moi-même élu de la Chambre d'Agriculture, et donc je suis très libre pour parler de ça. Je regrette qu'on les mette en opposition : il n'y a pas si longtemps que ça, nous avons eu toutes les peines du monde à obtenir que les services agro-économique des coopératives soient associés aux Chambres d'Agricultures pour suivre les enquêtes des plans d'action dans les zones vulnérables. Enfin nous y sommes arrivés et, Dieu merci, à la satisfaction de tout le monde. Donc, je voudrais quand même qu'aujourd'hui on sache reconnaître que tout le monde va dans le même sens.

Deuxièmement, vous avez indiqué que parmi les agriculteurs qui auraient pu être enquêtés, vous avez éliminé, ceux qui étaient responsables d'organismes, et qui à ce titre pouvaient "ne pas être impartiaux". Vous avez donc éliminé, ceux qui sont engagés dans les Chambres d'Agriculture, ceux qui sont engagés dans les coopératives, ceux qui sont engagés dans les actions environnementales, ceux qui sont engagés dans beaucoup de choses... Je voudrais savoir qu'elle est pour vous la définition de "l'agriculteur de base" d'aujourd'hui. Car, vous avez dit que vous avez conservé dans votre échantillon "les agriculteurs de base". Est-ce qu'il existe encore aujourd'hui "l'agriculteur de base", compte-tenu de toutes les formations auxquelles ont accès les agriculteurs, et aussi leurs moyens d'information et de communication. "L'agriculteur de base" est-ce celui qui n'a pas d'information ? Si c'est le cas, il n'est pas étonnant qu'on obtienne avec cette enquête des résultats qui sont quelque fois contestables.

Question de Jean-Claude SABIN, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Midi-Pyrénées, premier vice-président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)

Je remercie Denis SALLES pour cet exposé qui a été passionnant. C'est très intéressant de voir, sur la base d'une telle enquête, les réactions du terrain, même si comme mon collègue qui vient d'intervenir, je peux faire quelques réserves. Mais peu importe. Moi j'ai trouvé beaucoup de points intéressants. En premier, je

me suis aperçu en vous écoutant que finalement, ayant éclairé le "pour" et le "contre" à chaque fois, vous identifiez que le discours que nous tenons globalement au niveau des responsables agricoles, se retrouve totalement dans l'attitude des producteurs. Par exemple, quand vous avez rapporté qu'un grand nombre d'entre eux disait : "Il vaut mieux se mettre en règle avec ces mesures, de les accepter et aller de l'avant, plutôt que de mal les subir..." Et bien c'est exactement le discours que nous tenons. Vous avez cité l'APCA, et il est intéressant pour moi de retrouver sa mention au niveau du terrain. Ca veut dire que les agriculteurs ont du bon sens et aussi que notre discours est un discours qui passe. J'en suis heureux, et c'est un des points que j'ai relevés.

Un deuxième point va dans le sens de l'observation qui a été faite précédemment (par Albert BRAUDIN), mais je la présenterai d'un façon un peu différente. C'est vrai que, de plus en plus, au niveau du conseil technique, c'est le conseiller agricole de la coopérative, ou plus généralement de l'organisme économique, qui prime. C'est une volonté des Chambres d'Agriculture : nous ne pouvons pas tout faire et nous nous sommes plutôt orientés vers un soutien plus global au niveau des agriculteurs, concernant les orientations de son exploitation, l'appréhension des contraintes globales, la mise en œuvre des conséquences de la PAC, et aussi les informations en matière environnementale. Et, retrouver dans cette enquête que l'agriculteur le ressent, quelquefois négativement, cela correspond à une réalité, y compris à l'endroit des Chambres d'agriculture : "Elles se verdissent!"... Je ne sais pas si certains ont ajouté "un peu trop!". Enfin, là aussi, je trouve qu'ils sont plein de bon sens d'avoir fait la remarque de cette évolution. Car nous pensons que c'est notre mission de répondre à ces questions que pose la société.

Ils sont plein de bon sens aussi lorsqu'ils parlent de "l'eau qui s'écoule et qui va vers la mer sans utilité". Vous avez rapporté aussi qu'ils ne voient pas quelquefois les avantages d'inondation de zones humides. Oui, mais ils ont mieux perçu les inconvénients des inondations en matière d'érosion des berges des rivières. Donc, là aussi s'il y a des avantages d'un côté, peut-être faudrait-il qu'on mette en évidence les inconvénients. Ils ont raison lorsqu'ils posent la question de la pérennité des dispositifs. On parle tous les jours des bandes enherbées : bien sûr, s'il y a des mesures pour suppléer au manque de revenu de ces bandes enherbées, bien sûr ils les feront. Mais si on peut leur dire que les aides interviendront pendant 5 ans pour compenser la baisse de revenus et qu'au bout de 5 ans, il n'y a plus de soutien, alors ils vont dire : "ces bandes enherbées, elles m'emmerdent!" Donc si ces mesures-là sont de

bonnes mesures, il faudra la pérennité pour les mettre en œuvre, et ils ont raison de le souligner.

Sur les typologies que vous avez présentées à la fin, je m'y retrouve à peu près. Vous l'avez dit vous même, vous n'avez pas quantifié chacune des catégories. C'est vrai aussi que c'est un peu caricatural. Car on peut être à la fois dans son exploitation très bon techniquement pour produire par exemple du maïs - et là les critères de rendement sont à relier à des critères de bonne pratique culturale - et en même temps avoir un atelier animal pour une production de bonne qualité. Donc la typologie n'est pas si simple à faire. Je le comprends. En tout cas moi, je vous dis bravo ! Vous nous apportez un bon outil pour la réflexion.

Question de Henri BAJON, Coopérative agricole de stockage de céréales et d'approvisionnement, Lisle-Jourdain

Tout d'abord un commentaire positif... dans le droit fil de ce que vient de dire le Président SABIN. C'est vrai que dans votre intervention, en tant que paysan au raisonnement totalement empirique, je me suis retrouvé dans ce que vous avez dit.

J'aimerais aussi apporter une critique plus négative. J'ai l'impression que vous avez filtré ce que peut être "le paysan" - je rejoins l'intervention du premier intervenant - un peu à l'image du média qui est à la recherche du cas sensationnel, du cas typique, du cas extraordinaire, et qui en fait une généralité à tort. Vous vous êtes trompé, car je n'ai pas du tout l'impression que les agriculteurs sont tels que vous les définissez. Je ne suis pas membre du groupe des agriculteurs du bassin d'Oradé, mais j'ai la chance, ou le privilège, d'être agriculteur sur cette commune d'Oradé, pas très loin du bassin versant. Je suis témoin simplement que ces agriculteurs vont dans le bon sens d'une agriculture durable. Ils ont été des précurseurs en matière d'environnement, il y a plus de 10 ans de cela. Et aujourd'hui je rejoins les derniers propos de SABIN : c'est vrai, pourquoi faire des efforts si 5 ans après on s'aperçoit que les mesures agri-environnementales n'apportent pas les fonds nécessaires pour donner une pérennité à ce qui va dans un sens de durabilité ou d'agriculture durable.

Question de René-Marc WILLEMOT, Président de l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) Midi-Pyrénées.

Tout d'abord, je vais féliciter Denis SALLES pour ce travail, et lui dire qu'à l'Agence nous sommes très intéressés de pouvoir disposer de ce travail. Je voudrais intervenir sur un point qui à mon avis est important et devrait rejoindre une inquiétude de la part des agriculteurs et qui n'est pas remonté jusqu'à présent dans ce débat : c'est sur le manque de dialogue, le manque d'espace de dialogue et de mise

en place de projets communs avec le reste de la population, des utilisateurs de l'eau, mais aussi des protecteurs de l'environnement... On a beaucoup parlé, à propos des dernières élections européennes, d'une coupure de plus en plus importante entre le monde rural et le monde urbain. Je crois que les choses sont plus compliquées que ça... C'est beaucoup trop simpliste de le voir comme ça... A mon avis il y a énormément de malentendus, énormément d'exacerbations qui sont possibles parce qu'il manque d'espaces de dialogue. Et même je vais plus loin, manque d'espaces de travail en commun. Est-ce que vous avez rencontré de la part d'agriculteurs ce genre d'inquiétude : " Je fais du bon travail, mais j'ai besoin de le faire savoir... J'ai besoin d'améliorer, j'ai besoin aussi d'en discuter avec des gens au lieu de rester chacun dans son coin. " ?

Question de Charles TOUZAN

Quelles suites sera-t-il donné à ce travail qui me paraît remarquable ? L'ADASEA du Gers a fait un travail remarquable pour la mise en œuvre des mesures agri-environnementales. Alors vous pouvez disposer là d'un échantillon de réalisation qui peut être étudié pour continuer votre enquête.

Question de Henri TARDIEU

C'est la deuxième fois que j'entends cet exposé, mais je crois qu'une troisième fois me serait utile : c'est clair mais c'est complexe.

Ce qui me manque, c'est une typologie des dispositifs : quels sont les dispositifs qui sont du mode contractuel et ceux qui sont du mode réglementaire... Parce que l'espace de négociation dont parlait René-Marc WILLEMOT me paraît essentiel. Dans un dispositif contractuel, si on ne se met pas d'accord, il n'y a pas de solution. Dans un système qui relève du mode réglementaire, à la fin l'un des deux acteurs tranche. J'aimerais bien que vous élargissiez votre recherche sur cet aspect des choses, en complétant votre typologie des agriculteurs par une typologie des dispositifs gestionnaires.

Réponses de Denis SALLES

Je voulais dire, à propos de la remarque de Jean-Claude FLAMANT, qu'il est effectivement difficile de résumer ce travail en moins de 50 minutes. Quelque fois, j'ai eu moins de temps, par exemple avec Monsieur TARDIEU qui avait été intraitable sur le chronomètre. C'est difficile parce que ce sont des informations très denses qui sont organisées, synthétisées et que certains peuvent interpréter comme étant schématiques. Les résultats de ce travail peuvent être compris de plusieurs façons. Les détracteurs des agriculteurs peuvent en déduire : " C'est bien ce qu'on

disait : tous pourris !”. D’autres peuvent y voir le contraire. Je crois que l’on peut très facilement, avec ce type de document, basculer dans la polémique parce qu’il y a effectivement des éléments qui peuvent faire polémique. Mais on peut prendre ce travail avec un minimum de recul, et considérer qu’il n’est pas au service d’une partie ou d’une autre, mais qu’il est un outil pour essayer d’avancer ensemble.

Sur le point des “agriculteurs de base”. Le mot est effectivement mal choisi. Je vais vous rassurer sur la manière dont ils ont été choisis : il y a effectivement parmi eux des agriculteurs. Ce sont eux qui nous ont permis de rentrer souvent sur des territoires.

L’acceptation du paiement, etc... peut aussi varier sensiblement selon ces facteurs là, mais je n’ai pas le temps de vous détailler ma réponse.

Sur le problème de la concurrence entre organismes... Effectivement, il y a peut être une répartition des tâches mais il y a quand même une dimension concurrentielle. C’est une dimension qui est ressortie dans l’enquête. Je ne veux pas dire que c’est pratiqué partout et que tous les agriculteurs pensent cela. Je mets cela comme un des éléments de réflexion sur la critique de la typologie.

Sur le choix des agriculteurs d’Oradé. Il y a effectivement chez les agriculteurs Oradé, l’expérience de 17 années de pratiques respectueuses de l’environnement, avec une démarche collective, qui sert d’exemple. Bien souvent, on cite Oradé comme site pilote en France dans ce domaine de la fertilisation raisonnée. Je ne pense pas avoir dit qu’il n’y avait pas de lieux ou d’espaces d’innovation. J’ai même dit que lorsque les agriculteurs participaient à des actions collectives, il y avait une sorte d’émulation... Parce que participer à une expérience comme Oradé, c’est aussi en tirer des bénéfices, en terme d’image, mais en terme de coût aussi, de rationalisation, etc. L’expérience de ces agriculteurs a été également intégrée dans notre analyse.

La question sur les espaces de dialogue...

C’est un des problèmes qui restent posés... Des espaces de dialogues où les agriculteurs pourraient se retrouver avec les autres catégories d’usagers. Vous avez peut-être entendu parlé de ces expériences qui s’appellent par exemple “Partage de rivière”. C’est une expérience de mise en commun et de discussion de tous ceux qui sont concernés par le même bassin versant. C’est un espace de concertation, pour “poser les problèmes ensemble” : “voyons quelle image tu as de moi, de mes usages, et quelle image j’ai de tes usages”. Il n’y a pas de décisions à prendre. Le fait qu’il n’y ait pas d’enjeu au bout est censé avoir pour implication qu’on ne va pas “se taper dessus”, on va pouvoir se parler sereinement.

Les cadres de préfiguration des CTE, sont aussi une opportunité dans certains départements. Cependant, on a vu des syndicats agricoles dans certains départements s’opposer à la présence d’associations de protection de l’environnement, en émettant des réserves et en déclarant que s’il y avait ces associations ils ne participeraient pas au débat. Je crois que lorsqu’on parle de la multi-fonctionnalité de l’agriculture, il faut en discuter collectivement dans des espaces qui existent, ou qui vont exister, et bien sûr il faut les investir.

Sur l’évaluation des dispositifs. Je crois avoir compris que les comportements évoluent en fonction du degré plus ou moins coercitif du dispositif. Lorsqu’on est dans un dispositif réglementaire, les comportements ne sont pas les mêmes que là où le dispositif est contractuel. Il me semble qu’on a eu tendance ces derniers temps à étudier d’abord les dispositifs dans leur forme organisationnelle et puis ensuite, à voir comment réagissent les gens à qui ils s’appliquent. Je crois que c’est un tout : si un dispositif est réapproprié et s’il est apprécié par un agriculteur, ou s’il est détourné par un agriculteur, c’est une façon de réguler l’organisation du dispositif et d’ajuster par rapport à ce que l’agriculteur en fait.

Enfin, par rapport à la proposition qui m’a été faite de valoriser ce travail, nous serons toujours très heureux de présenter ce travail, et d’en discuter. Il est évident que parmi les universitaires nous ne sommes pas de ceux qui veulent rester dans la tour d’ivoire !

Jean-Claude FLAMANT

Quelques mots complémentaires à propos des agriculteurs d’Oradé dont l’action vient d’être mentionnée et commentée. Ils ont été lauréats de la Fondation Pierre SARAZIN – qui figure dans la liste des organismes partenaires de l’Université d’Été. J’ai d’ailleurs eu la chance, comme membre du comité scientifique de la Fondation, d’aller rencontrer ces agriculteurs d’Oradé et d’expertiser leur action. La Fondation Pierre SARAZIN se donne pour but de distinguer des initiatives innovantes en matière agricole et rurale, notamment dans le domaine de la protection de l’environnement. Ainsi l’an passé nous avons eu le témoignage d’un autre lauréat : Martial et Dominique LE GALL, qui ont mis au point un procédé de nettoyage des aires de stabulation et de traitement des effluents en Bretagne.

Table Ronde

Jean-Claude FLAMANT

Nous passons maintenant à la dernière phase de la journée, la table ronde. Je demande donc que viennent à côté de moi José Ramón LOPEZ PARDO, Jacques MAROTEIX, Jean-Pierre POLY, Henri TARDIEU, Christophe TERRAIN, Christian VIGNOLES et René-Marc WILLEMOT.

Pour cette table ronde nous avons voulu réunir des responsables de différents organismes, des gens qui ont des responsabilités de différents niveaux, de différentes fonctions. Je vais donc leur demander de réagir à ce qu'ils ont entendu au cours de cette journée. Qu'est-ce que signifient ces analyses et ces informations pour le domaine d'action de leur organisme... Je veux rappeler quelques unes des questions qui ont été exprimées au long de cette journée...

Tout d'abord : “ *Faut-il créer de nouvelles réserves ?* ”... C'est la question des quantités.

“ *Est-ce que la monétarisation de l'eau est un élément de régulation important et intéressant par rapport à la démarche publique ?* ”. C'est la question du développement d'un marché de l'eau.

Il y a aussi la question de l'orientation de l'agriculture, l'orientation des productions elles-mêmes par rapport à l'usage de l'eau. Mais la question aussi de l'économie d'eau : “ *Peut-on parvenir à utiliser moins d'eau ? et quelles conséquences d'une agriculture plus économe en eau pour les structures d'exploitation ?* ”...

Quelles sont les formes de l'action publique concernant la politique de l'eau ? Quelles sont les formes de régulation qui peuvent être opérées entre les multiples acteurs qui interviennent notamment au niveau d'un bassin versant ? Quels rapports contractuels peuvent se développer entre eux ?

On a parlé aussi des espaces de dialogues entre des acteurs agricoles et des acteurs ruraux non agricoles et avec des responsables urbains

Et puis a été évoquée la question de la qualité de l'eau, comme résultante des systèmes de production, et pouvant aussi être maîtrisée par des procédés technologiques de différentes nature.

Donc, tout un ensemble complexe de questions... La table ronde a été composée pour obtenir des réactions à ces différents domaines de questions.

Je voudrais commencer par Jacques MAROTEIX, Président de la Chambre d'Agriculture des Charentes-Maritimes et Président d'Irrimieux. Irrimieux, il en a été question à différentes reprises. Dans ce que vous avez entendu aujourd'hui, que reprenez-vous pour l'action ? Pouvez-vous nous dire d'abord en quelques mots ce qu'est Irrimieux, pour ceux qui ne le sauraient pas.

Jacques MAROTEIX

Président de la Chambre d'Agriculture des Charentes-Maritimes et Président d'Irrimieux

Irrimieux a pour but de mettre en place une gestion équilibrée de l'eau avec tous les usagers, au niveau d'actions locales, bassin versant par bassin versant. Nous pensons que la gestion de l'eau doit se construire localement et ne peut pas se faire depuis Paris. Donc il faut trouver le moyen de dialoguer et que les agriculteurs comprennent les enjeux écologiques. L'exposé de Denis Salles était fort intéressant de ce point de vue. Il faut que les écologistes et les pêcheurs comprennent l'enjeu des territoires d'un point de vue économique et aussi des entreprises agricoles.

Pour ce qui est de la journée, je dirais que ce matin il a été évoqué la notion de ressource, et que vous-même, Monsieur FLAMANT, vous avez fait un long exposé en conclusion sur le thème de l'économie d'eau. Irrimieux a aussi pour objectif d'économiser l'eau, mais dans certains secteurs comme l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et quelques autres en France, on ne pourra peut être pas résoudre le problème uniquement en économisant l'eau, et même si on l'économisait de manière draconienne. Le physiologiste végétal nous a expliqué ce matin que ce n'est pas demain que nous aurons " la plante sans eau ". Je crois que les deux vont de pair. Au niveau de la profession agricole en tout cas nous pensons qu'il faut à la fois faire des efforts dans le sens de l'économie d'eau et parallèlement il faut qu'il y ait des perspectives d'amélioration de la ressource. C'est aussi le moyen de faire accepter aux agriculteurs de faire des efforts pour une meilleure gestion de l'irrigation, éventuellement avec une révision des échelles de rationnement. Il faut qu'ils aient des perspectives. C'est ce qui est sorti de l'exposé de Denis SALLES. Car on ne peut pas gérer l'exploitation agricole de manière annuelle. Il faut une certaine pérennité des mesures et donc il faut une certaine sécurité. Et surtout parallèlement, vous avez les prix qui baissent régulièrement et qui sont de plus en plus en prise directe avec les variations des marchés mondiaux qui peuvent être très importantes.

Jean-Claude FLAMANT

Christophe TERRAIN, l'AGPM que vous présidez, tiendra bientôt le Congrès National du Maïs à Toulouse. Le maïs est présent tout autour de Marciac. Le maïs a été interpellé par certains participants de cette Université... Qu'est-ce que vous tirez comme leçon pour l'action ?

Christophe TERRAIN

Président de Vivadour, Président de l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM)

Je faisais un commentaire tout à l'heure durant le repas et je disais que tous les exposés que nous avons eu ce matin tendaient à dire qu'il fallait gérer le problème du déficit en eau par la création des ressources et que la remarque consistant à dire qu'il était intelligent de savoir stocker l'eau qui passait en hiver me comblait. Je crois que le dossier est certainement plus compliqué et l'on est confronté à des débats délicats, notamment avec le Ministère de l'Environnement. On n'a pas toujours la coalition que l'on a pu retrouver aujourd'hui sur cet objectif : créer des ressources par rapport à cette bonne répartition de l'eau. On est confronté en fait à des débats d'une autre nature, et souvent qui sont plutôt philosophiques : "*Plutôt que d'imaginer créer des ressources nouvelles, imaginons plutôt de changer d'agriculture !*" Moi qui suis à la fois un défenseur de l'espèce maïs, mais aussi responsable économique dans le secteur, je crois que ce n'est pas rationnel d'aborder le sujet de cette façon là. Le côté rationnel, le monde agricole l'a à chaque fois avec cette notion de l'économie.

Nous avons eu à discuter dernièrement avec les différents Ministères - l'Agriculture, l'Environnement - sur l'évolution des orientations qui concernent le monde agricole. On nous a parlé de la modification des plans de régionalisation, à propos desquels l'objectif poursuivi dans les deux Ministères était de réduire l'écart qui existait entre les niveaux d'accompagnement des cultures en irrigation et la culture sèche. Quelque part on voit bien qu'il y a une volonté permanente de réduire cet écart là au profit de la culture sèche. Aujourd'hui on veut utiliser toutes les possibilités pour aller dans ce sens.

Pour faire évoluer le comportement des agriculteurs, la gestion volumétrique de l'eau est une chose très importante, outre l'augmentation du coût de l'eau. Tous ces éléments là, nous sommes d'accord pour les prendre en compte et en débattre. Je crois cependant que les agriculteurs ne peuvent pas arriver tous en même temps au même niveau. Et cela rejoint le dernier exposé sur le comportement et la perception du monde agricole vis-à-vis de ces réglementations. Il faut beaucoup de temps et beaucoup d'explications pour faire évoluer le comportement des agriculteurs. Cela ne peut pas s'accompagner de changements radicaux et certainement on ne peut pas demander aux agriculteurs d'abandonner l'irrigation.

L'économie d'eau est réaliste, je dirais dans son objectif. Mais elle ne se fait pas du jour au lendemain. Nous sommes souvent très nombreux ici à parler de l'évolution du comportement des irriguants dans l'ensemble de la vallée de l'Adour. Suivant la ressource disponible, ils ont un comportement plus ou moins responsable. J'ai eu l'occasion de dire dernièrement, lorsqu'on est venu nous présenter dans ma commune le plan de gestion de crise de la vallée de l'Adour : *“ Oui, c'est vrai qu'on devient plus intelligent dans les endroits où il faut se partager le bien ”*. Il y a des choses qui sont en train d'évoluer dans ce sens là...

Ce que nous avons rappelé chaque fois que nous avons été en négociation, c'est qu'il nous fallait maintenir la démarche d'incitation et non pas mettre en œuvre des systèmes de contraintes, avec des ruptures, notamment au niveau de l'accompagnement financier : à mon avis c'est une mauvaise chose, une mauvaise démarche. Aujourd'hui le monde agricole est d'accord pour faire des efforts avec quelque part des **aspirations** qui sont celles de la création de nouvelles ressources pour bien équilibrer les besoins en eau. Mais il n'est certainement pas d'accord de supprimer du jour au lendemain un accompagnement qui est légitime, suppression qui ferait que plus personne ne tiendrait personne. S'il ne restait plus que les gendarmes et la maréchaussée pour faire respecter la loi sur l'eau, ce serait un petit peu compliqué.

Jean-Claude FLAMANT

Et bien maintenant, après l'agriculture, nous arrivons à la ville : *“ L'eau des villes et l'eau des champs ”*... Christian VIGNOLES, vous êtes directeur au Service Assainissement de la Compagnie Générale des Eaux à Toulouse. Quelles réflexions vous inspire ce que vous avez entendu depuis ce matin ?

Christian VIGNOLES

Compagnie Générale des Eaux, Directeur du Service Assainissement, Toulouse

Les réflexions que cela m'inspire sont directement liées à l'exercice du métier d'assainissement qui est le mien. J'ai une habitude du contact avec les agriculteurs à propos des problèmes de boue. Je suis content parce qu'on n'en a pas parlé au cours de cette journée. Donc c'est moi qui en parle. Nous avons des problèmes de boue, qui représente 80 % de notre activité aujourd'hui. Les contacts que nous avons avec les agriculteurs sont excellents. J'ai particulièrement retenu la notion d' " espace de dialogue ". Je crois fondamental aujourd'hui que les problèmes soient posés à leur vrai niveau avec tous les acteurs de façon qu'ils débouchent sur des solutions. A l'heure actuelle si on parle des problèmes seulement deux par deux, on arrive jamais à rien, on tourne en rond. On se renvoie la balle... : *“ On n'épand pas les boues, on les incinèrent. Non, on ne les incinèrent pas, on les met en décharge... On ne les met pas en décharge, on les épand... ”*. On ne trouve jamais de solution.

Je retiens aussi la notion de pérennité. J'ai beaucoup entendu l'importance pour les agriculteurs d'avoir des solutions qui soient pérennes et d'avoir des règles de jeu qui ne changent pas en permanence. C'est également vrai pour nous parce que nous aussi nous sommes dans la spirale des investissements lourds à faire pour des collectivités locales. Je cite un exemple que j'ai en tête : une collectivité de 40 000 habitants qui veut faire de l'épandage de boue. Quand on se lance maintenant à faire du stockage de boue pour 40 000 habitants, ça coûte 10 à 15 millions de francs, correspondant aux installations de stockage pour les boues de l'année en vue de les épandre durant 3 mois. Donc c'est d'emblée colossal. Si ces choix doivent être remis en cause dans 2 ans – parce que dans 2 ans on aura décidé qu'on n'épand plus parce qu'on aura détecté je ne sais quelques bêtes, ou quelques bactéries - et bien à ce moment là il faudra refaire des investissements complémentaires pour incinérer. Donc, là aussi la notion de pérennité avancée sur des bases solides après consultation de tout le monde, ça me paraît quelque chose de majeur aujourd'hui.

Jean-Claude FLAMANT

Avec Henri Tardieu maintenant, nous pouvons aborder la question de la constitution des réserves de stockage, leur utilisation, les investissements, les tuyaux, etc.

Henri TARDIEU

Directeur Général de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)

Tout d'abord, je veux remercier Pierre AURIOL pour une chose, dont il ne s'est peut être pas rendu compte. Cela fait longtemps que nous avons un dialogue entre scientifiques et ingénieurs, mais c'est la première fois que j'entends un scientifique parler comme il l'a fait des ingénieurs et de la nécessité pour lui de ce dialogue. Je crois que nous avons vécu bizarrement l'arrivée des scientifiques dans la décision publique... C'est vrai que les ingénieurs avaient le haut du pavé pendant les années 60, avec les grands corps de l'Etat... L'arrivée des scientifiques a été une remise en cause très intéressante, mais très dure. Au début, il y a eu des dialogues tendus. Aujourd'hui on se respecte mieux parce que pour les ingénieurs, c'est vrai, c'est la question que tu me poses Jean-Claude : “ *Alors quand est-ce qu'on construit le barrage ? Quelles solutions ? Comment et à quel prix ?* ”.

Ensuite une chose importante à mes yeux : le problème du contrat ou du règlement. Jacques Marotex un jour avait dit : “ *La gestion volumétrique, ça redonne un espace de liberté* ”. J'avais noté cette phrase, je la cite souvent. Christophe TERRAIN vient de dire une autre chose du même style qui n'est pas mal. Je vous la redis, je l'ai retenue : “ *Partager ça rend intelligent* ”. C'est un discours qui s'adresse à tous ceux qui disent : “ *Faites des économies ! Il n'y a qu'à faire des économies !* ”. Le discours sur l'économie d'eau, j'en ai discuté récemment longuement avec Didier HOUÏ (NDLR – Directeur de l'Agence Régionale pour l'Environnement) qui m'a fait l'amitié de venir causer à la CACG. Le discours de l'économie d'eau est toujours un discours moralisateur que tiennent les gestionnaires par rapport aux agriculteurs. Or ma conviction profonde en tant que gestionnaire, c'est que nous sommes des acteurs de la gestion de l'eau, comme les agriculteurs sont d'autres acteurs de la gestion de l'eau. A chacun sa responsabilité ! J'aurai tendance à dire, à propos de l'exposé de Denis SALLES, que quelques agriculteurs du type “ emmerdeurs ” (du type 3), ce n'est pas mauvais pour les gestionnaires. Evidemment ils ont une démarche syndicaliste, une démarche qui consiste à dire “ *c'est la faute aux autres* ”, etc. Mais aussi ils nous mettent, nous les gestionnaires, devant nos responsabilités. Après tout ce n'est pas idiot de dire que les agrochimistes ont aussi quelques responsabilités dans les produits qu'ils mettent sur le marché. Ce n'est pas idiot de dire qu'un système de gestion de l'eau est mal géré, si cela est vrai. C'est un peu pénible pour celui qui est en face, mais c'est ça la négociation, c'est ça la vérité du contrat, c'est quand on reconnaît qu'il y a des acteurs indépendants dans leurs comportements économiques.

Quant aux retenues, si on n'arrive pas à prendre de décisions en ce moment, c'est parce qu'on n'a pas reconstitué un dispositif pharaonique - c'est toi qui citait Toutankhamon tout à l'heure en Egypte. Il y a quelques années, on avait là-bas un Ministre des Travaux Publics et de l'Eau qui se comportait comme le représentant du pharaon depuis 6 000 ans. Il avait le même visage que Toutankhamon. Et le représentant des agriculteurs, qui était un égyptien beaucoup plus jovial, voyait dans cette image la source du conflit. C'est vrai que pour l'eau, il y a toujours besoin d'autorité à un moment ou un autre. Aujourd'hui on ne sait pas recréer ces dispositifs de prise de dispositions publiques de cette nature. Comme le disait Francis DAGUZAN, c'est merveilleux qu'on ait inauguré un barrage cette année. Mais nous avons un vrai problème de prise de décision collective et de construction de la décision collective, à propos de notre ambition pour le bassin Adour-Garonne : en ce moment, je ne peux pas dire autre chose à propos de Charlas !

Jean-Claude FLAMANT

Merci Henri Tardieu. Ton intervention sert en quelque sorte d'introduction à la demande que j'allais faire à Jean-Pierre Poly. Je me disais que sa présence dans cette table ronde personnalisait la question de la régulation et de la décision publiques sur l'ensemble d'un bassin, celui de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le directeur d'une telle Agence a une lourde responsabilité, en charge de la puissance publique.

Jean-Pierre POLY

Directeur de l'Agence de Bassin Adour-Garonne

Je voudrais d'abord faire une petite observation préalable. L'une des leçons de cette journée c'est la forte appropriation du dossier par les acteurs de l'eau. On a au niveau de ce bassin Adour-Garonne une opération de gestion concertée, avec des espaces de dialogue... Je réponds là à l'observation qui nous a été faite tout à l'heure par le Président de l'ARPE. Je pense que le premier d'entre eux en la matière c'est "*le parlement de l'eau*", c'est-à-dire le Comité de Bassin, où l'on retrouve côte à côte tous les représentants des catégories d'usagers, les représentants des collectivités, les représentants des pouvoirs publics, où l'on crée finalement, comme le disait Henri TARDIEU, les conditions d'une décision collective avec une prise des responsabilités de la puissance publique. C'est une mobilisation des acteurs sur une politique de l'eau, en pleine exercice de responsabilité, parce que c'est le dispositif qui le veut. On est dans un système où l'argent de l'eau retourne jusqu'à présent à l'eau. Où le produit de nos redevances – et il faut quand même un certain courage politique de la part des responsables qui siègent dans ces instances - retourne au financement des projets d'intérêt local.

Il ne faudrait pas que la réforme de la politique de l'eau qui pointe le nez vienne, sous couvert de solidarité nationale, remettre en cause l'exercice de ces responsabilités. On aurait beaucoup de mal à expliquer demain aux consommateurs d'eau du Sud-Ouest qui ont eu - on l'a vu tout à l'heure dans l'exposé de Pierre AURIOL à propos de la qualité généralement satisfaisante de nos eaux du bassin - une habitude de gestionnaire "en bon père de famille", qu'on leur demande demain sous couvert de solidarité nationale de régler les problèmes de la pollution bretonne. Les pollutions ont fait l'objet de décisions intempestives, avec à la fois et souvent l'accord des pouvoirs publics, dans des régions qui à mon avis disposent d'un niveau de vie sensiblement supérieur à celui des populations du midi atlantique.

A propos de la solidarité, je reviens un petit peu à ce qui a été dit tout à l'heure à l'égard des collègues et voisins espagnols. C'est un concept qu'il faut manier également avec précaution. Je considère quand même que dans notre opération collective de gestion concertée, on a la possibilité autour de ces espaces de dialogue, de monter des programmes cohérents et équilibrés qui prennent en compte ces spécificités du bassin Adour-Garonne, notamment celle du déficit en eau. Combiner la constitution de nouveaux stockages avec des mesures d'économie d'eau...

A propos de l'économie d'eau, tu nous as tendu la perche à plusieurs reprises Jean-Claude, et c'est vrai que nous ne sommes pas très concrets. Dans d'autres pays, les réflexions sont très poussées sur les économies d'eau. Je ne prendrai pas un exemple dans le domaine agricole, mais j'insiste. J'ai été très frappé par une communication que je trouvais tout à fait anecdotique dans un premier temps mais qui reflète l'état d'avancement des réflexions dans certains pays. Nous avons décidé au sein du collège des directeurs d'Agence d'envoyer l'un des nôtres participer à un colloque organisé par l'OCDE sur le thème des économies d'eau. Nous avons été stupéfaits d'entendre une communication des autorités de la ville de Tokyo. Cette mégapole, qui rencontre un problème de disponibilité de la ressource, avait lancé un concours d'idées pour économiser l'usage des chasses d'eau. Partant du principe que les femmes japonaises sont des femmes extrêmement méticuleuses et qu'elles ont la regrettable habitude de tirer par deux fois la chasse d'eau, des industriels de la place avaient inventé un système de bruiteur pour dissuader ces dames de tirer par deux fois la chasse, considérant qu'il n'y avait pas de petites économies en la matière. Voilà un exemple qui très concrètement pourrait nous inviter demain à creuser un petit peu ce terrain là.

Ceci nous donnerait d'ailleurs me semble-t-il davantage d'autorité dans les propositions qui remontent du terrain pour la création de ressources nouvelles vis-à-vis de nos autorités de tutelle. Quand on a fait la démonstration que l'on est prêt à faire les économies nécessaires... Quand dans le même temps - comme l'a signalé Francis Daguzan - on élabore des documents contractuels, des plans de gestion des étiages, qui font porter un effort équilibré autour d'un débit objectif qu'on estime raisonnable pour le cours d'eau, entre la maîtrise des prélèvements et la création des ressources nouvelles... Quand par ailleurs on apporte la démonstration que ces ressources nouvelles - et on l'a vu aujourd'hui - sont d'un intérêt économique avéré et qu'on est capable d'en maîtriser l'impact écologique, on se trouve nécessairement en excellente posture pour défendre tel ou tel grand projet.

C'est l'attitude qui domine actuellement au niveau du Comité de Bassin : présentons un programme équilibré, élaborons sérieusement nos plans de gestion des étiages. Nous invitons d'ailleurs fortement les agriculteurs à participer à l'élaboration de ces documents contractuels. Nous ferons ensuite la démonstration, **j'en** suis sûr, que les économies sont insuffisantes pour permettre de combler le déficit structurel et que nous avons en portefeuille des projets qui permettront de mettre de l'eau là où il en faut sur le bassin Adour-Garonne.

Jean-Claude FLAMANT

Merci Jean-Pierre POLY d'avoir insisté là dessus. C'était tout à fait mon point de vue, et c'est pourquoi en effet, j'ai tendu la perche dans ce sens à plusieurs reprises. Je voudrais à ce propos citer une anecdote. En tant que Président du Centre INRA de Toulouse, j'ai été confronté il y a une bonne douzaine d'années à la situation suivante. Il était évident que sur le Centre, il y avait besoin de surfaces nouvelles pour faire face aux besoins d'extension des laboratoires et pour les chercheurs. Je me suis donc adressé au Directeur Général de l'époque pour lui dire : "*J'ai besoin de 600 mètres carrés supplémentaires qu'il faudrait construire*". Il me répond : "*Non, ce n'est pas vrai, tu n'en as pas besoin. Je ne donnerai pas un sous pour ça. Vous avez suffisamment de surfaces à Toulouse!*". Or j'étais vraiment convaincu que les unités de recherche du Centre avaient ces besoins d'extension. J'ai alors engagé un plan de réorganisation et de reconversion des surfaces existantes, pour adapter l'existant aux nouveaux besoins et optimiser les moyens en place. A la suite de ce travail, conduit en large concertation avec tous les chercheurs et l'administration du Centre, il est apparu qu'il y aurait effectivement des besoins de surfaces nouvelles après avoir reconverti et adapté les anciennes. Je suis alors revenu voir mon Directeur Général avec un programme global de reconversion sur plusieurs années, débouchant sur une action de constructions nouvelles. Et bien, après l'analyse de mon dossier par la Direction Générale, j'ai obtenu les crédits et pour un programme de reconversion sur trois ans et pour la nouvelle construction en quatrième année.

Il y a, me semble-t-il, une faiblesse dans le dossier concernant de nouvelles ressources stockées dans le sud-ouest et la place du raisonnement de l'économie d'eau. L'argument sur l'économie d'eau ne signifie pas que tout va être résolu par ce moyen. Mais il me semble que s'il n'y a pas un argumentaire solide sur ce sujet, avec une démonstration crédible que des mesures sont engagées, le reste sera très fragilisé. C'est une intuition mais qui signifie pour moi qu'il faut prêter une grande attention à cette affaire.

Je voulais maintenant demander à Monsieur René-Marc WILLEMOT, Président de l'ARPE, l'Agence Régionale pour l'Environnement, mais on pourrait dire aussi, représentant sur cette Table Ronde de la société civile.

René-Marc WILLEMOT

Président de l'Agence Régionale pour l'Environnement, Midi-Pyrénées (ARPE)

J e m'exprime en tant que représentant de l'ARPE. C'est vrai que je peux dire aussi que je suis un écologiste. Je suis un ancien conseiller régional " Vert ", je n'hésite pas à le dire aujourd'hui. C'est vrai que ce que je retiens de la journée, c'est une chose dont j'étais déjà persuadé : le problème de l'approvisionnement en eau de l'agriculture Midi-Pyrénées est un problème essentiel, un problème grave. Il y a quand même derrière ça un enjeu économique, un enjeu de l'aménagement du territoire colossal. Soyez certains que tous les élus du Conseil Régional en sont persuadés. On est face à une échéance qui est celle d'un débat public. Vous savez que sur le projet de Charlas, la Commission Nationale du Débat Public a été consultée, et qu'elle a retenu ce dossier. Ce dossier va donc être envoyé à l'échelle locale pour un véritable débat public comme la loi le prévoit maintenant. Ce qu'il faut c'est pouvoir alimenter ce débat public. Notre souci à l'ARPE actuellement c'est d'essayer à notre modeste niveau d'amener un maximum d'éléments pour ce débat.

On a abordé à l'instant le sujet de l'économie d'eau. Or, on est incapable de savoir et de dire ce qui est faisable en termes d'économie d'eau en agriculture. Donc il est urgent de travailler ensemble. Il faut démarrer entre l'Agence de l'Eau et la Chambre Régionale d'Agriculture, pour identifier jusqu'où on peut aller en économie d'eau et éventuellement identifier, à travers des opérations pilotes, qu'il sera difficile d'y parvenir ... On peut dire tout de suite aussi qu'il sera délicat de généraliser puisque c'est un problème très complexe, qui est dépendant des caractéristiques des sols... Mais il faut reconnaître qu'on peut engager un travail sérieux avec les scientifiques sur ce point là. Il faudra apporter des éléments. On peut pas dire à l'avance que ce sera 10 - 20 - 30 % d'économie. Je me souviens d'un grand débat sur le recyclage des déchets... On nous a dit pendant des années qu'on ne pouvait pas monter au-dessus de 15 %. Maintenant on arrive à 14 % de collecte sélective de matières recyclables. Je ne suis pas Madame Soleil, ni Paco RABANE, pour dire à l'avance ce qui va se passer demain – en plus Paco RABANE, c'est fini pour lui, sinon je ne serais pas venu aujourd'hui.

J'ai parlé tout à l'heure de dialogue. Il existe bien sûr des instances de dialogues. Il y a le Comité de Bassin qui a été créé pour ça, les Comités au niveau des SAGE, qui ont été montés exclusivement en Midi-Pyrénées. Le dialogue au niveau du terrain est essentiel. Mais remarquons que les consommateurs maintenant ne vont plus dans les fermes. Moi, si j'y vais, c'est au titre de mes fonctions, et ça m'arrive rarement. Or, c'est important de rencontrer les gens et de savoir quels sont leurs problèmes, quelles sont leurs contraintes et qu'en même temps ils comprennent la position des gens de la ville. Ce manque de dialogue est à mon avis important.

Donc, notre priorité c'est d'avoir en main des éléments pour ce débat public. De vérifier que dans ce débat, il va y avoir des gens qui vont présenter des alternatives - ces alternatives peuvent être crédibles ou pas - et avoir aussi des éléments scientifiques. Mes préoccupations sont tout à fait concrètes, empiriques. Il s'agit d'investissements très importants - les collectivités vont payer, et il est normal que les élus aient en main tout ce qu'il faut comme éléments pour pouvoir faire des choix... alors qu'il s'agit d'engager 1 milliard de francs....

Jean-Claude FLAMANT

J'ai demandé à José-Ramón LOPEZ PARDO de revenir à la tribune, comme membre de la délégation espagnole à l'OCDE où il est chargé de l'agriculture. J'aimerais qu'il nous dise, lui, du point de vue de l'OCDE, comment il interprète les questions que nous avons traitées aujourd'hui. Comment il les voit

au niveau d'une instance mondiale comme l'OCDE ? Comment ces questions sont prises en charge dans les pays les plus économiquement développés de la planète ?

José Ramón LOPEZ-PARDO

représentant de l'Espagne à l'OCDE, chargé de l'agriculture

C'est vrai qu'à l'OCDE la question de l'eau a été reconnue l'année dernière comme étant une question émergente... Un problème qui de plus en plus va occuper toutes les sociétés du monde. Une question qui est liée aussi beaucoup au processus de globalisation de l'économie mondiale. C'est-à-dire que quand on parle des échanges, quand on parle de la production agricole, il faut prendre en compte ce qui se passe à propos des aspects économiques de l'eau.

L'OCDE vient de terminer cette année une étude qui a été faite par branches d'activités à propos de l'eau, afin de rassembler toutes les informations dont on dispose sur la tarification d'eau que ce soit en agriculture, en industrie, ou pour les destinations urbaines. L'OCDE s'est aussi intéressée à la question de l'eau à propos du dernier round des négociations du GATT. Elle a effectué une étude pour évaluer le montant des appuis à l'agriculture dans chaque pays. Cette information est interprétée dans ses rapports à la situation de la production mais aussi comme une estimation de la subvention que les consommateurs donnent à l'agriculture. A la fin de cette année 99, un nouveau round de négociations va débiter. Pendant 3 années on va discuter des problèmes de l'économie mondiale et des échanges, et l'agriculture va faire partie de cette négociation.

Il y a beaucoup de pays au sein de l'OCDE, et - c'est un aspect important pour nous, des pays dont l'agriculture est à base d'irrigation - il y a beaucoup de pays qui sont intéressés d'introduire la question de l'appui public à l'irrigation. Ceci signifie que vont être posées des questions telles que celle-ci : “ *Ce barrage a été construit par l'Etat ? Oui ? Alors, là Monsieur, il s'agit d'une subvention à l'agriculture* ”. Ou encore : “ *Le budget de l'Agence de Barcelone, concernant tous les réseaux, tous les canaux, tous les personnels de surveillance... et tout ça ? C'est une subvention à l'agriculture !* ” Certains pays s'en préoccupent beaucoup, et cela peut introduire un élément de discussion à propos des aides à la production. Ici il s'agit de maïs, dans le bassin Adour-Garonne. Dans d'autres cas, il s'agira de produits maraîchers, de fruits et légumes... C'est un aspect qu'il faut maintenant prendre en considération.

Et pour terminer - parce que je crois que c'est aussi au cœur du débat de la nouvelle politique qui s'annonce pour les prochaines années – je rappelle que nous sommes actuellement sous le “ parapluie ” de la Politique Agricole Commune. Mais derrière ce niveau de la politique agricole, l'OCDE croit que dans le même mouvement de la globalisation, on parviendra à une politique beaucoup plus ciblée sur la question environnementale. L'OCDE prépare actuellement un ensemble d'indicateurs de la qualité et de la gestion de l'eau. A l'avenir, nous serons plus préoccupés par la définition des services que les agriculteurs apportent à la société. Nous sommes - et aussi l'Union Européenne - en train de définir quels indicateurs vont permettre de mesurer dans chaque pays l'effet environnemental de l'appui public à l'agriculture. Par exemple, comment mesurer l'amélioration de la concentration de pesticide dans le sol, de la qualité de l'eau et de sa gestion de l'eau.

Quant à l'avenir de la politique agricole, je crois qu'il faut être attentif à la question de l'eau dans nos deux pays. Je crois que sinon nous aurons des problèmes de transition de nos agricultures nationales vers une agriculture mondiale beaucoup plus globale. Il faut élaborer et évaluer des modèles de transition, afin d'éviter justement un choc à partir duquel certaines régions agricoles pourraient disparaître. C'est un défi !

Commentaires du public

Jean-Claude FLAMANT

A ce stade, je souhaite que les uns et les autres vous complétiez, vous réagissiez, vous posiez des questions... Je demanderai ensuite aux deux conférenciers de ce jour de donner leur commentaires, puis je reviendrais vers les membres de la table ronde pour leur demander qu'est-ce qui selon eux, constitue le point le plus important pour le futur.

Il y a beaucoup de mains qui se lèvent... Tout d'abord, Jean-Claude Cazaux, bien qu'il soit arrivé en retard...

Jean-Claude CAZAUX, Directeur général de SCOT-Conseil, Président du CCRRT de Midi-Pyrénées (Comité consultatif régional pour la recherche et le développement technologique)

Je dois animer avec certains d'entre vous, ici présents - Pierre AURIOL et toi-même Jean-Claude - la recherche et le développement technologique en Midi-Pyrénées. Je dois vous dire que les élus de la Région Midi-Pyrénées souhaitent que la recherche et le développement technologique soient finalisés. C'est-à-dire que ce n'est pas à la Région Midi-Pyrénées de financer la recherche fondamentale qui se traite dans d'autres lieux. Suite aux Assises Régionales de la Recherche, que nous avons organisées en janvier dernier, la problématique environnementale a été considérée, avec l'aménagement du territoire, comme prioritaire. Je tiens à vous informer qu'au sein de la problématique environnementale, le problème de l'eau est fléché en premier - le problème de l'eau en terme de gestion, en quantité et qualité.

Je vous informe aussi que la Région Midi-Pyrénées souhaite consacrer ses moyens pour favoriser cette liaison recherche - besoins. Vos travaux aujourd'hui correspondent "pile" à cette préoccupation. Mais nous ne financerons ces recherches que quand elles seront fédératives, c'est-à-dire quand il y aura ensemble les laboratoires, les ingénieurs, les utilisateurs, et sans oublier les sciences sociales et humaines. C'est donc un concept de réseau que nous aiderons financièrement à mettre en œuvre sur les problématiques qui vous réunissent ici. Un appel d'offre "de préfiguration" vient d'être lancé où 7 ou 8 d'entre vous pourriez vous regrouper.

J'ai ici une deuxième casquette : je m'occupe des technologies spatiales. Nous avons une région qui a une certaine capacité à fabriquer des satellites. Il a été décidé au niveau ministériel que l'on arrête de faire des satellites pour des satellites, et que l'on mette l'accent sur la démarche "espace et société", de telle manière que nos technologies puissent avoir une utilité sociétale, et aussi en termes économiques en apportant de la valeur ajoutée. C'est une option ministérielle de

Monsieur Allègre, Ministre chargé de l'Espace. Là aussi, je prends l'engagement, au titre cette fois du cabinet de Claude Allègre, de vous apporter une assistance... si vous avez des mesures automatiques à faire, si vous avez des observations à faire, de l'utilisation des sols, de l'identification du degré d'humidité, etc.

Serge DAVID

Je voudrais donner une précision sur les économies d'eau pour être bien compris. Ce matin, j'ai parlé de 10 à 20 % d'économie possible d'eau sur un système de production existant, et en particulier, j'ai parlé en tant que technicien de la culture du maïs. Ces 10 à 20 % d'économie possibles peuvent être réalisés grâce à la mise en œuvre de procédures d'irrigation tout à fait personnalisée, par le travail d'appui des Chambres d'agriculture, par l'utilisation des tensiomètres, par l'amélioration génétique elle-même et le choix des variétés. Tout ceci peut y contribuer, mais nous ne dépasserons pas 20 % d'économie d'eau. Pour faire 100 % d'économie d'eau, il faut changer le système de production en ne faisant que des cultures sèches, on est bien d'accord !

Henri-Bernard CARTIER

Je ne vais pas citer Paco RABANNE aujourd'hui ! Je vais citer GOSCINI, quand dans un *Asterix*, faisait dire à l'un de ses personnages : "*Quand on veut noyer quelque chose, on fait une commission !*". Il y a une volonté très forte au niveau des agriculteurs et des organisations professionnelles de prendre en compte un certain nombre de problèmes de l'eau lié à la quantité, lié à la qualité.. Nous avons aussi la chance, dans le Bassin Adour Garonne, d'avoir une Agence avec qui on travaille, et ce travail d'ailleurs est souvent pris en exemple. Dans ce département, il y a 3 500 agriculteurs irriguants, sur 8 200. La moyenne de la surface des exploitations est de 47 hectares. Donc, nous sommes aussi bien placés que le Ministre de l'Environnement pour parler

d'aménagement du territoire. Moi ce dont j'ai besoin aujourd'hui, c'est de décisions politiques pour faire face au déficit hydrique et accompagner le développement de l'activité agricole, pour avoir de la lisibilité dans l'avenir de notre métier. Sinon, il faut nous dire qu'il n'y a plus de place pour le développement de l'activité agricole ! Quelle décision politique pour prendre à la fois en compte l'environnement et aussi pour continuer à mettre en place des ressources ? L'économie d'eau, Serge DAVID l'a dit, est possible grâce à de nouvelles avancées techniques. Mais aujourd'hui, il y a une politique de ressources à mettre en place. J'ai signé le PGE pour la Chambre d'Agriculture avec Serge RENUZAN pour le Conseil Général - je pense que nous avons bien fait. Mais sur l'opération que nous considérons comme prioritaire, Charlas, il va bien falloir qu'on nous dise clairement oui ou non ! Qu'on ne nous renvoie pas de commissions en délibérations. Qu'on ne dise plus comme aujourd'hui, qu'on va faire des comités... Il faut que chacun prenne des décisions, à son niveau. Nous les paysans, nous nous engageons dans l'économie et dans la gestion de l'eau... Mais aujourd'hui, il y a un maillon de la chaîne qui ne prend pas ses décisions.

Stéphane THEPOT, " Le Monde "

Deux petites questions qui s'adressent plus particulièrement à Christian VIGNOLES et à Henri TARDIEU, à propos du thème " Eau de villes et eau des champs "... Est-ce que la Générale des Eaux, qui fournit l'eau des villes, serait capable de vendre l'eau des champs comme elle vend l'eau des villes. Ou, sinon, y-a-t-il vraiment une différence entre ces deux types d'eaux là, deux eaux différentes et deux façons de les vendre ? Est-ce que la CACG serait capable de vendre l'eau des champs comme la CGE vend l'eau des villes ? Car dans le prix de l'eau, il n'y a que le coût du pompage, du traitement et de la distribution.

Ensuite, une remarque : il y a un grand absent dans cette journée : EDF, qui a des réserves. C'est vrai que les réserves qui sont déstockées sur la Garonne n'intéressent pas la Gascogne parce qu'elles passent par l'Ariège. Mais la question que je me pose en tant que journaliste, c'est pourquoi passent-elles par l'Ariège et non par la Garonne ? Pourquoi cette eau qui passe sur la Garonne ne peut-elle pas venir en Gascogne ? "

Henri TARDIEU

Je voudrais prendre à témoin quelques-uns des clients de la CACG qui sont ici... Je crois que nous leur vendons l'eau assez cher : 1 Franc le m³. Demandez à Francis DAGUZAN, à Henri-Bernard CARTIER, ce n'est pas vraiment cadeau ! En fait, à la CACG comme à la Générale des Eaux, nous avons un système qui est à peu près similaire, un système où on couvre les coûts. Il n'y a pas la moindre subvention à la CACG depuis 10 ans. Il y en a eu au départ, c'est vrai,

mais nous avons eu des réformes de tarification très dures, notamment dans le département du Gers. Depuis, nous sommes redevenus de bons amis, mais ça n'a pas été si facile que cela de vendre de l'eau à des agriculteurs. Et c'est même maintenant la fierté des agriculteurs, qui payent l'eau à la CACG, de dire qu'ils ont un système économiquement durable. Ce concept a été repris à la Conférence Mondiale de Paris à laquelle j'ai participé sur le volet agricole. L'objectif est d'avoir un système économiquement durable où l'agriculture paye le fonctionnement du système de façon durable, incluant la maintenance de ces investissements et leur renouvellement à long terme. C'est d'ailleurs ce qui est recommandé par la Directive-cadre européenne qu'évoquait José-Ramon LOPEZ-PARDO. Une autre chose est de réaliser le financement du premier investissement...

Christian VIGNOLES

Je confirme ce que vient de dire Henri TARDIEU. En tant que société de service, nous pouvons prendre en charge tout système de gestion de l'eau selon le même principe que celui qu'il a décrit. Nous gérons aussi, en d'autres lieux des réseaux d'irrigation, et sommes prêts à faire face à toutes demandes.

Pierre TEISSERE, Président de l'Association TANGUY-PRIGENT

Je voudrais d'abord intervenir à propos des " espaces de dialogues ", dont le besoin a été évoqué tout à l'heure. J'ai mené 3 expériences du type " Rivière et partage de l'eau ". Je confirme ce qui a été dit : la plupart du temps, les gens ne connaissent pas leurs problèmes et ne prennent pas le temps de prendre en compte l'opinion des autres, la façon qu'ils ont de se poser les questions. Mais ceci m'amène à dire tranquillement que, à la sortie, il y a toujours les prémices, soit d'un " Contrat de rivière ", soit d'une opération à mettre en place dans le cadre des " SAGE ". Donc, il faut continuer, et créer ces espaces de dialogues.

Je veux aussi intervenir sur la question des réserves en eau. Je me suis battu à une époque pour les réserves en eau et je continue à penser que la création de réserves en eau est une création de richesses. Il n'y a pas, dans l'histoire de l'humanité, de peuples qui ont renoncé à avoir cette richesse et qui l'ont même conquise. Il faut qu'on se penche à nouveau sur ce problème et que l'on mette en place avec discernement bien sûr, une politique d'enrichissement par la constitution de nouvelles ressources en eau. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qu'a dit ce matin Jean-Claude SABIN : je considère que nous n'avons pas assez d'eau ici. Et si l'eau nous faisait défaut un jour ou l'autre, ce serait quelque chose de dramatique pour notre économie. Constituer des réserves en eau ne nous

empêche pas d'avoir des actions de sauvegarde de l'environnement.

Francis DAGUZAN

Je voudrais répondre à la question de Stéphane THEPOT, à propos du paiement de l'eau. Dans notre territoire, il a été décidé que les collectivités doivent financer à 100% les investissements nécessaires. Par contre, le paiement de l'eau doit être pris en compte par les usagers de l'eau : l'agriculteur, le syndicat d'adduction d'eau potable, tous les préleveurs... Le Conseil Régional a peut-être une politique différente jusqu'à présent sur le problème de la ressource en eau, mais j'espère qu'il puisse adhérer totalement à nos projets et fédérer l'ensemble des financeurs sur ce que nous souhaitons faire. Le PGE indique clairement que sur le Bassin de l'Adour, il manque 50 millions de m³. On pourrait peut-être en économiser 19 ou 20 millions en mettant des compteurs, mais il y aura toujours un déficit.

Bernard LEROY, Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG)

Je souhaite apporter des précisions à Stéphane THEPOT, par rapport aux ressources pyrénéennes d'EDF. Actuellement le soutien d'étiage de la Garonne est effectué par des ressources pyrénéennes qui se situent sur le haut bassin versant de l'Ariège : 50 millions de m³ sont déstockés jusqu'à Portet sur Garonne, c'est-à-dire à la confluence entre l'Ariège et la Garonne au niveau de Toulouse. Mais il existe d'autres sources en eau sur le bassin pyrénéen de la Garonne, en particulier sur le bassin de la Neste, qui sont déjà mobilisées au bénéfice de la Gascogne : 48 millions de m³. Sur le cours supérieur de la Garonne, en amont, côté espagnol, il y a peu de ressource mobilisable, mais il y en a tout de même. Dans le cadre des recommandations du SDAGE, le Syndicat mixte de la Garonne milite déjà depuis plusieurs années pour faire intégrer du soutien d'étiage dans les concessions hydroélectriques en renouvellement. Mais là, il ne faut pas se leurrer, le gisement potentiel d'un soutien d'étiage à partir d'une intégration de cette fonction dite de concession hydroélectrique en renouvellement, s'élève simplement à 20 millions de m³. Ces chiffres sont à mettre en rapport avec le déficit en eau de la Garonne qui est évalué à 250 millions de m³ sur la Garonne en amont du Lot. Nous mobilisons actuellement 50 millions de m³. Le gisement en eau en soutien d'étiage à partir des types de concession est de l'ordre de 25 millions de m³ supplémentaires. Le gisement lié à l'économie d'eau se monte à 10 à 15%, et représente donc 25 millions de m³. Au total, nous arrivons à 100 millions de m³. Le projet "Charlas" apporterait une ressource de 110 millions de m³. Donc,

même si on fait les économies d'eau (25 millions de m³), avec le soutien d'étiage dans les renouvellements de concession (25 millions de m³), les soutiens d'étiage actuels (50 millions de m³), et le projet "Charlas" (100 millions de m³), on aura encore un déficit de 40 à 50 millions de m³ sur la Garonne en amont du Lot.

Jean-Claude SABIN

Je voudrais faire trois ou quatre petites observations sur ce que m'a inspiré la table ronde...

J'ai dû très mal m'expliquer ce matin parce que ce n'est pas moi qui peux dire qu'il y a pas assez d'eau en Midi-Pyrénées. J'ai dit qu'il tombait en pluie largement de quoi couvrir les besoins. Ce qui manque c'est la ressource stockée.

Deuxième remarque, à propos du maïs et du soja. Il y a des régions où, naturellement, des plantes comme le blé atteignent des niveaux de 80 - 90 - 100 quintaux/hectare. En Midi-Pyrénées, si on veut supprimer les cultures irriguées, on ne fera jamais ces scores là, pour des raisons pédo-climatiques. On ne peut atteindre ces niveaux de rendements que sur certaines plantes, en été, grâce à nos avantages qui sont le soleil et l'eau : il ne faut pas cesser de le dire. Si on veut un certain rééquilibrage entre régions françaises, au niveau agricole, cela passe par la satisfaction des besoins en eau de l'agriculture de nos régions.

Maintenant, je m'adresse à notre ami espagnol. Il a dit des choses concernant l'OCDE qui me font frémir et qui me laissent augurer des moments pas faciles dans les mois qui viennent. Effectivement, on va commencer à mesurer les soutiens publics à l'agriculture dans les différents pays du monde. Et j'ai appris comme vous tous, que ce coup-ci, on allait mesurer les soutiens directs au travers par exemple des investissements hydrauliques. Alors très bien, si la consigne est de le faire, mais il faut se mettre en cohérence avec la FAO qui nous a dit qu'en 2025, la population du monde aura doublé. "Qu'est-ce que vous faites, vous les agriculteurs, pour satisfaire cette demande ?", nous demande-t-on.

Et enfin, dernière observation, je suis d'accord pour tous les débats : nous y participerons. Mais il ne faudrait pas que tous ces débats soient aussi le moyen d'éviter la vraie question qui est finalement la suivante : qui va décider du financement avec lequel on fait "Charlas" ? Après beaucoup de palabres, nous allons trouver un consensus pour le faire. Mais après, qui va mettre la main à la poche pour "faire Charlas". Parce que, si on ne le fait pas, il y a des gens qui nous diront plus tard : "A votre époque, vous avez été bien imprévoyants".

Conclusions

Jean-Claude FLAMANT

Pour conclure cette table ronde, je vais demander aux deux conférenciers de nous dire, en quelques mots, quelles sont leurs analyses à la fin de cette journée. Pierre AURIOL, nous avons envie de te mobiliser avec ta casquette de “ Physiologie végétale, Amélioration des plantes ”. Est-ce que vraiment on a fait tout ce qu’il fallait en Amélioration des plantes pour parvenir à des plantes économes et est-ce qu’on ne pourrait s’engager plus délibérément dans cette direction aujourd’hui si on ne l’a pas fait avant ?

Pierre AURIOL

Je voudrais dire, à titre personnel et à titre de citoyen, tout l’intérêt que j’ai eu de passer cette journée avec vous, que j’ai trouvée fort intéressante. En tant que scientifique, que je vois une évolution réelle et constante des relations entre nos laboratoires scientifiques et l’Agence de l’Eau, et ceci dans un esprit de respect mutuel, garant d’une plus grande efficacité.

Je vais donc répondre à la question en terme d’efficacité. On a parlé du rôle de l’eau dans la croissance des végétaux et on a beaucoup parlé de la nécessité de l’eau et donc des problèmes d’irrigation. J’ai été très fortement interpellé par Henri TARDIEU, ce matin : “Dites qu’il faut produire plus de protéines, donc il faut irriguer davantage ”. Et là, le scientifique doit être respectueux de cette problématique. En terme de possibilité scientifique de réponse, le scientifique peut dire qu’à l’heure actuelle, si on regarde la somme des publications connues dans l’explication de certains phénomènes qui touchent à l’eau, on constate que les physiologistes végétaux au niveau de la communauté scientifique mondiale, connaissent beaucoup plus de choses sur les mécanismes de la résistance au gel - ils ont identifié des gènes - qu’ils n’en connaissent sur les mécanismes de la résistance à la sécheresse. Au niveau de la résistance à la sécheresse, que je sache on a pas encore isolé les gènes qui initient la synthèse de protéines qui elles-mêmes initieront la synthèse d’hormones assurant éventuellement la rétention de l’eau... et donc la résistance à la sécheresse. Il y a donc là toute une série de choses à faire. En fonction de ce que je vois, au niveau des progrès qui sont réalisés, dans l’agronomie et les biotechnologies modernes, on a certes des outils conceptuels et méthodologiques suffisants pour progresser, mais il faut des orientations et des décisions politiques en matière de recherche fondamentale nationale. Celle-ci ne sera pas financée par la Région, j’en suis bien d’accord, comme l’a indiqué Jean-Claude CAZAUX. Cette agronomie là est à développer, indiscutablement et je crois qu’il y a des possibilités.

Je terminerai par rapport à la notion de respect mutuel. J’ai été très frappé quand Denis SALLES a dit : “ *Je vois des agriculteurs qui me disent : dans mon ruisseau, tout va bien, il n’y a pas de pollution, vous vous inventez des histoires etc..* ”. Là aussi, la science a quelque chose à dire dans le cadre du respect mutuel. Dans le laboratoire que j’ai l’honneur de diriger, il y a des gens qui sont spécialistes des communautés piscicoles - de communauté d’invertébrés - et ces gens là m’expliquent que ce n’est pas parce qu’il y a beaucoup d’espèces, ce n’est pas parce qu’il y a prolifération, que les milieux sont équilibrés. Donc je dis à ceux qui disent que tout va bien, que par exemple ils ont plein d’écrevisses dans leur lac collinaire, qu’il faut maintenir le partenariat entre le monde de la science et l’ensemble du monde de la gestion de l’eau, notamment la gestion de l’eau vis à vis de la production végétale.

Denis SALLES

Je voudrais dire d'abord que, en tant qu'universitaire, j'aborde ce type de problématique avec une très grande humilité, avec beaucoup de respect du travail qui est fait par l'ensemble des gestionnaires et par les personnes que j'ai eu l'occasion de côtoyer dans le cadre de cette étude. A propos des questions qui se posent en terme de réserves, il y a peut-être parfois un manque de capacité d'innovation. Je crois qu'effectivement, sur les économies d'eau notamment, que les esprits sont prêts. Encore faut-il leur proposer des éléments, des techniques, leur proposer ces innovations à essayer. Je pense que l'anecdote qu'a citée Jean-Pierre POLY à propos des Japonais, à Tokyo... C'est comme cela qu'avancent les idées. Je crois que nous sommes très en retard par rapport à d'autres pays notamment sur les économies d'eau.

Ensuite, il me semble - depuis quelques années que je travaille sur ces sujets là - il me semble que de plus en plus la dimension sociologique de ces problèmes a fait sa place. On a raisonné essentiellement dans des problématiques de nature technique, et la place de l'économie reste tout à fait prédominante. Le fait que l'on prête une audience un peu plus forte à la dimension sociologique, me semble de bonne augure. Car ces approches là font progresser en terme d'ouverture, de dialogues, de débats démocratiques autour des arbitrages. Une question reste posée je crois, celle de la construction d'un nouveau référentiel agricole. On voit bien certaines limites, certaines questions qui sont posées au modèle dominant... Mais qu'est-ce qui se dessine comme alternative ? Est-ce qu'on va mettre les projecteurs sur des gens qui essaient d'innover ? Les pousser à faire de l'agriculture " autrement " sans pour autant prétendre à se substituer au modèle ? Il y a peut-être plusieurs voies et qu'il faut essayer de les explorer ”.

Jean-Claude FLAMANT

Je sollicite de nouveau les membres de la table ronde en leur demandant de dire très brièvement, il ne s'agit pas de développer un grand discours, selon eux, quel est l'enjeu du futur le plus important, et peut-être cela va t-il nous donner des pistes pour une prochaine Université d'été ”.

Henri TARDIEU

Juste un mot : respecter l'autonomie des acteurs. Le partage de l'eau est plus important que l'économie d'eau parce qu'il peut induire l'économie. Il est préalable, et cela veut dire du courage pour les gestionnaires pour monter des systèmes solides et sérieux en matière de partage de l'eau... Et de la force pour les politiques pour les expliquer à l'opinion publique... Mais il faut aussi que les ingénieurs-gestionnaires soient capables de monter des choses qui donnent de la lisibilité, et de la liberté aux agriculteurs.

René-Marc WILLEMOT

Quand on débat des problèmes de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture, ce qui est très compliqué, c'est qu'on peut placer le débat à différents niveaux. On pourrait le placer au niveau de la politique agricole, mais quand on aura à faire un débat réel sur la nécessité ou non de créer de nouvelles réserves, ce n'est pas à ce niveau là qu'il se placera. Car on ne peut refaire l'histoire, et la Politique Agricole Commune. On peut imaginer que la disparité entre les régions soit prise en compte pour que les revenus soient identiques quelles que soient les contraintes des agricultures... Mais à mon avis, c'est un autre problème que celui des ressources en eau.

Quand je parle d'économie d'eau, ce n'est pas pour dire qu'elle va se réaliser en n'irriguant plus. L'hypothèse de base, c'est celle de l'innovation : est-ce qu'à travers des innovations on peut faire des économies substantielles ou non, raisonnablement, et avec les contraintes économiques qui sont ce qu'elles sont, dans quel laps de temps, avec quelle urgence ? Je vais tout à fait dans le sens de Jean-Pierre POLY : pour que le dossier soit bien ficelé, il faut que le travail soit fait correctement, il faut bien identifier les

besoins actuels... Parce que la consommation actuelle, à mon sens, on ne la connaît pas vraiment très bien non plus, de même que les besoins futurs, les économies possibles etc. Et si des projets sont renvoyés, c'est parce qu'à mon avis ils sont mal ficelés à ce niveau là. Pour moi, ce qui me paraît important pour l'avenir, en tant que citoyen comme en tant que responsable, c'est que ces dossiers soient bien ficelés, que toutes les études soient faites pour qu'on connaisse bien les besoins et les possibilités d'évolution sans remettre en question les politiques agricoles communes, que l'on ne peut refaire comme ça entre-nous.

José Ramón LOPEZ PARDO

Jean-Claude SABIN m'a interrogé sur le rôle de l'OCDE par rapport au rôle de la FAO. Je crois que le vrai dossier est là. En septembre il va y avoir en Martinique, une réunion organisée par la FAO avec l'appui du gouvernement des Pays Bas pour essayer de définir finalement "*le rôle multi-fonctionnel de l'agriculture*". C'est le mot-clé pour apporter justement un certain équilibre au sein de la prochaine négociation, équilibre à réaliser entre les rôles économique, social et environnemental de l'agriculture.

Christophe TERRAIN

On a dit, durant toute cette journée, que le patrimoine d'eau douce était fortement sollicité par l'homme... J'ai un objectif qui est de défendre le principe qu'il faut en permanence compenser l'ensemble des prélèvements par la création de nouveaux réservoirs, de nouveaux barrages. Je suis également convaincu qu'au travers les biotechnologies, on aura les moyens de répondre à la question qui vient d'être posée sur des plantes moins gourmandes en eau. Et enfin, on a beaucoup parlé de dialogues, de débats... J'ai le sentiment qu'on a deux types de débats qui sont un peu délicats.

Un premier débat avec les agriculteurs, concernant notamment l'évolution du comportement vis à vis de la question de l'utilisation de l'eau. C'est un débat difficile. En tant que structure AGPM, nous préconisons une gestion volumétrique de l'eau, et je peux vous dire que lorsqu'on parle de ce sujet là dans des régions comme l'Alsace, où il y a profusion d'eau, on est mal compris...

Deuxième débat avec la société. Nous essayons d'entreprendre sur Toulouse un débat de société concernant l'espèce maïs et sa technique. Le débat est délicat car il est quelque part déséquilibré : aujourd'hui, le monde agricole est de plus en plus incompris et la philosophie dominante est plutôt la philosophie environnementale, qui est reprise d'ailleurs par les médias. Alors je dis que nous, agriculteurs, même si nous donnons l'impression de nous battre à contre-courant, nous avons le souci de débattre avec nos concitoyens.

Christian VIGNOLES

Ce qui me paraît le plus important, c'est qu'effectivement tous les utilisateurs d'eau ont à partager et à dialoguer. Je pense qu'avec la réunion d'aujourd'hui on est sur la bonne voie.

Jacques MAROTEIX

L'enjeu pour une gestion équilibrée de l'eau repose à mon avis sur notre capacité à organiser des espaces de dialogue, où chaque usager pourra comprendre les enjeux et construire des plans de gestion qui reposent sur trois principes : l'économie de l'eau, l'innovation et la connaissance de la ressource mais aussi de son amélioration. Il y a un préalable à tout cela, c'est qu'il faut une politique claire, lisible sur 7 ou 8 ans, et qu'on arrête l'accumulation de réglementations parce qu'on a du mal à les "digérer".

Jean-Pierre POLY

Je formulerai un vœu qui serait que notre établissement public, l'Agence de l'Eau, puisse être l'un des gardiens des équilibres de la politique de l'eau - des équilibres d'ordre institutionnel entre le débat qui existe au niveau de nos instances, et dont nous avons le reflet aujourd'hui - et la capacité à décider que l'on doit rencontrer auprès de nos tutelles.

Un équilibre également entre le domaine réglementaire et le domaine opérationnel, en étant vigilant sur certaines dispositions réglementaires en cours d'élaboration. Je pense par exemple, à l'absence de considérations sérieuses dans le projet de Directive-Cadre de l'Union Européenne sur le déficit de la ressource : cela interpelle toute l'Europe du sud comme l'a souligné José-Ramón LOPEZ-PARDO. La quasi totalité des articles de la Directive-Cadre traitent de la qualité de l'eau. On a bien vu que la qualité, c'était un problème, mais qu'avant de parler de qualité, il fallait parler de disponibilité de la ressource.

Un équilibre aussi au sein de notre programme – et là, je fais appel à la vigilance de nos administrateurs - entre ce qui pourrait relever des missions de service public de notre établissement et ses activités opérationnelles. C'est ainsi que nous pouvons nourrir ce débat et ces rencontres fructueuses entre les milieux scientifiques et les gestionnaires. Nous pourrions être également les gardiens d'un tête à tête serein et équilibré entre les considérations écologiques et les considérations économiques au niveau du bassin.

A l'occasion d'un séminaire dans lequel je suis intervenu, nous avons vu que nous pouvons placer des crédits à bon escient dans l'entretien des cours d'eau, puisque les travaux du GIS " ECOBAG " nous ont montré que nous fécondons ainsi, et que nous préparons des économies substantielles sur nos programmes d'investissements de demain dans le domaine de la pollution domestique. En effet, des cours d'eau bien entretenus au niveau du Bassin Adour Garonne, cela nous permet de faire des milliards d'économie sur les traitements de notre pollution domestique et de notre pollution industrielle.

* * * * *

5^{ème} Université d'Eté de l'Innovation Rurale

12 août 1999

“ Créer des emplois dans les campagnes ”

Jacques ABADIE

Sociologue, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse

Introduction au thème de la journée

Quand j'ai commencé mes études de sociologie, c'est-à-dire dans les années 70, la problématique en sociologie rurale était celle de ce qu'on appelait à l'époque l'exode rural et cet exode rural était pour l'essentiel un exode agricole. On parlait à travers cela également de la question de la modernisation de l'agriculture et de la modernisation des campagnes. Aujourd'hui on se rend compte depuis les derniers recensements que le milieu rural s'est stabilisé du point de vue démographique. On constate par contre que les agriculteurs continuent à diminuer au sein de ce milieu rural. Ils sont largement minoritaires en France, mais ils sont devenus aussi largement minoritaires démographiquement au sein du milieu rural lui-même. D'où derrière cela la préoccupation qui se fait jour, est celle de la désertification certes, mais est aussi celle de l'activité du milieu rural. Et la question que je me pose aujourd'hui autour du thème "*Créer des emplois dans les campagnes*" c'est celle-ci : quelles activités peut-on aider à se développer au sein des campagnes. On parlera des campagnes en général, on parlera peut être ici de manière plus spécifique des campagnes en Midi-Pyrénées.

Quelques petits repères de la situation agricole : on estime qu'en Midi-Pyrénées il y a 3 000 départs par an d'agriculteurs et qu'il y a seulement une installation pour un départ. Une projection de la MSA sur les dix années qui viennent nous montre qu'on devrait avoir sur les dix ans qui viennent 1 600 départs en moyenne par an sur Midi-Pyrénées sur ces dix années, ce qui représentera 70 000 hectares libérées. Le problème du renouvellement de la population agricole continuera à se poser, et on voit bien que l'agriculture ne suffira pas à combler la déperdition de ces emplois là. On retrouve là, des questions en continuité avec le thème traité dans l'Université d'Eté de l'an passé, "*Gérer les espaces ruraux...*". A travers la préoccupation agriculture et territoires - agriculture et rural - on retrouve des problématiques qui nous sont proches. Mais cette année, on va les aborder d'une manière un petit peu différente, puisqu'on va se poser toute une série de questions telles que : quels sont les types d'emplois qui se créent aujourd'hui en milieu rural ? par qui sont ils créés ? où sont ils créés ? sont ils également répartis dans toutes les campagnes ? quelles sont les qualifications de ces emplois ? quelle est la pérennité que l'on peut leur prêter ? quelle organisation économique et sociale résulte de ces emplois ? quel est le rôle de l'initiative privée, quel est le rôle de l'initiative publique ? comment peut-on appuyer toutes ces actions qui ont pour finalité de créer d'avantages d'emplois en milieu rural ?

Le programme de la journée d'aujourd'hui est organisé de la manière suivante. Ce matin, nous aurons d'abord une intervention de Michel BLANC, une conférence de 50 minutes autour des types d'emplois dans la diversité des territoires ruraux et ceci en s'appuyant sur la situation Midi-Pyrénées. Après ce premier intervenant, et avant le déjeuner puis au retour du déjeuner nous aurons des " Etudes de cas ". Je dois vous dire que ces " Etudes de cas " ont beaucoup bougé dans l'organisation de la journée pour la raison très simple que nous avions prévu un certain nombre de gens fort intéressés par notre démarche et par notre thème, mais qui ont des responsabilités d'entreprise. Et il se trouve que la vie de leur entreprise ne s'est pas trouvée en accord avec nos planifications. En plus parmi le programme que vous avez sous les yeux, Véronique GENESTIN, qui devait intervenir également ce matin, ne pourra pas le faire pour une raison de santé. Donc on se retrouve aujourd'hui avec quelques défections, mais je compte sur l'expérience d'un certain nombre d'entre-vous dans la salle pour aussi contribuer à ce débat, en apportant leurs expériences propres. Ce matin les " Etudes de cas " mettront l'accent sur des initiatives privées. La Table Ronde portera sur la création d'emplois et sur l'interaction entre les activités agricoles et les autres activités au sein du milieu rural. Philippe PERRIER-CORNET reprendra, dans sa conférence de cet après-midi, une partie des éléments qui auront été assemblés dans les études de cas, en rapport avec son travail de chercheur, de manière à nous présenter d'une manière plus globale les logiques et les moyens d'action en faveur de l'emploi dans les campagnes. Voilà quel est le fil conducteur de notre journée.

Conférence

Michel BLANC

Directeur de recherche INRA, Unité de recherches en Economie et Sociologie Rurales, Centre INRA de Toulouse

“ Types d’emplois dans la diversité des territoires ruraux : définitions et enjeux - La situation de Midi-Pyrénées ”,

La commande que j’ai reçue, c’est de faire un exposé introductif au sujet de cette journée : *“ Créer des emplois dans les campagnes ”*.

Mon souci est donc de fixer un peu le cadre, et d’apporter des éléments d’information sur les dynamiques économiques dans les zones rurales, d’apporter aussi des éléments d’explication et d’interprétation en vue d’une discussion.

Je ne vais pas parler de la façon dont on pourrait, de manière volontariste, infléchir, accélérer ou renverser les tendances en cours. C’est ce qui sera discuté par la suite, avec la conférence de Philippe PERRIER-CORNET. Donc, je dresse juste un cadre des tendances au sein desquelles pourraient se faire les interventions.

J’organiserai mon exposé autour de quatre points :

(1) l’évolution des représentations du rural à travers les statistiques.⁴

(2) les différentes façons d’apprécier les dynamiques (quels sont les critères que l’on peut prendre en compte pour apprécier les dynamiques. Et aussi pour montrer selon ce que l’on veut montrer).

(3) la dynamique des évolutions dans les zones rurales péri-urbaines

(4) la dynamique des évolutions dans les zones rurales “ indépendantes ”

⁴ Ça va être un peu rébarbatif, mais c’est la commande que j’ai eue. Donc si ça vous ennuie, vous vous plaignez auprès de Jean-Claude FLAMANT !

1. L’évolution des représentations de la campagne à travers les statistiques.

Le “ rural et l’urbain ”

A la fin du XIX^{ème} siècle, une première distinction avait été faite, entre les communes de moins de deux mille habitants regroupés, et les communes de plus de deux mille habitants. **Les communes de moins de deux mille habitants constituaient le milieu rural.** On mettait alors dans le même paquet une commune qui était à 15 kms de Toulouse et une commune qui était à 40 kms de Guéret, au plus profond de la Creuse. Ce n’était pas gênant, parce que même les gens qui habitaient dans une petite commune rurale à 15 kms de Toulouse, allaient très rarement à Toulouse, car les liens entre les deux n’étaient pas très étroits. Donc cette conception du rural basée uniquement sur la taille des populations était assez logique. Et de plus à cette époque là, le rural c’était la majorité de la France. C’était plutôt l’urbain qui faisait la différence, parce qu’on y trouvait les services de base regroupés....

Les ZPIU

Quand les moyens de communication se sont développés, on s’est aperçu qu’on ne pouvait pas mettre dans le même paquet une commune “ rurale ” à 15 kms de Toulouse, et une commune “ rurale ” dans le fin fond de la Creuse. A partir de ce moment là, au début des années 60, l’INSEE a essayé de distinguer les communes rurales qui étaient vraiment “ rurales ”, des autres qui étaient “ sous influence urbaine ”. L’INSEE a donc créé, à côté de la distinction entre urbain et rural, les ZPIU “ **Zones de Peuplements Industriels et Urbains** ”. Avec cette définition, les communes “ rurales ” sont celles qui sont hors ZPIU.

Comment est décrite une ZPIU ? D'abord elle comprend un centre urbain constitué des communes de plus de deux mille habitants - déjà identifiées antérieurement comme constituant l'urbain - et de communes " rurales " pourvue qu'elles aient plus d'un certain nombre d'emplois industriels - je crois que c'était 100 ou 200. L'idée - situez-vous bien dans les années 60, les années de l'industrialisation - c'est que quand il y a de l'industrie on n'est plus dans le milieu rural. Après avoir ainsi identifié le centre urbain, on s'intéresse aux communes qui sont autour. On voit si ce sont des " communes dortoirs " : pour être une " commune dortoir " il ne faut pas avoir trop d'agriculteurs dans la population résidente; il faut avoir un taux de croissance de la population entre les recensements plutôt positif, une dynamique; et il faut avoir pas mal de gens qui résident sur la commune et qui vont travailler ailleurs. Ces communes-là, on les regroupe avec les communes centres et c'est ainsi que l'on constitue les Zones de Peuplement Industriel et Urbain.

Le " vrai rural ", c'est celui qui va être hors de ces ZPIU, des communes qui ne vont être pas industrielles du tout, qui vont être fortement agricoles, où les gens sont peu mobiles et où beaucoup travaillent manuellement sur place. Elles ont une croissance démographique faible, voire négative. On se construit de cette manière une image du rural très typée, notamment par ses activités. Ceci correspond à la réalité de l'époque, parce qu'on aurait jamais pensé à la fin du XIX^e siècle à définir le milieu rural comme n'étant pas industriel, alors qu'une bonne partie des industries était dans les zones rurales. Ce n'est qu'après la guerre, avec le mouvement de concentration industrielle, qu'on définit le rural de cette manière.

Une nouvelle typologie

On a vécu sur cette base de description jusqu'à il y a très peu de temps, jusqu'au début des années 90. Le problème qui est apparu à l'INSEE, c'est que le rural tel qu'il est défini, le rural " hors ZPIU ", il diminue, il diminue, il diminue... Ce qui fait qu'au recensement de 90, il ne restait plus que 4 % du territoire dans ce rural là. On se disait, ou bien on n'a plus de rural, ou alors il faut faire autre chose. Pourquoi ce " rural " est-il diminué ? Parce que effectivement on avait assimilé le rural à l'agricole. Or, comme l'a indiqué Jacques ABADIE, même dans les campagnes reculées, les agriculteurs ne sont plus maintenant en majorité - même s'il est souvent le groupe social le plus important. Donc cette définition du rural ne marche plus! Il a donc fallu créer une nouvelle typologie, que je vais vous présenter.

Les pôles et les espaces " sous influence "

(Là ce n'est pas la partie la plus exaltante). On définit d'abord ce qu'on appelle des **pôles urbains**. Pour les constituer, vous prenez d'abord les

agglomérations - une agglomération c'est une ville et sa banlieue, et ça peut aller assez loin, car pour Toulouse c'est un rayon de 10 kms autour. On retient comme agglomérations celles qui ont plus de 5 000 emplois - ça fait grosso-modo plus de 20 000 habitants. Donc, pour être un pôle urbain, on n'est plus à 2 000 habitants, on est aux environs de 20 et quelques mille. Ensuite, vous regardez les communes qui sont autour, et vous prenez celles qui envoient plus de 40 % de leurs actifs travailler dans ce pôle urbain. Vous avez ainsi défini un premier ensemble.

Ensuite encore, vous regardez les communes qui sont autour de ce premier ensemble et vous identifiez celles qui envoient 40 % de leurs actifs résidents travailler dans ce premier ensemble, vous avez un second ensemble et vous continuez comme ça jusqu'à ce que vous avez plus à agréger personne. Quand vous avez fini, vous avez ce qu'on appelle des **aires urbaines** : les aires urbaines, c'est le pôle urbain + toutes les communes que l'on a agrégées selon la procédure que je vous ai indiquée. Ces aires urbaines peuvent être étendues : l'aire urbaine de Toulouse, c'est un rayon de 30 à 40 kms autour de Toulouse, et cela s'étend au-delà des limites du département de la Haute-Garonne. Il y a un participant à cette Université qui est de Buzet-sur-Tarn. Buzet-sur-Tarn, c'est déjà dans l'aire urbaine de Toulouse! Et donc quand on dit maintenant, sur la base du dernier recensement, que la population urbaine en France a augmenté, il s'agit de la population de ces aires urbaines, c'est-à-dire que la croissance de Buzet-sur-Tarn est responsable en partie, de la croissance de l'aire urbaine de Toulouse.

Il y a dans ces zones urbaines définies par l'INSEE, des communes où beaucoup de gens qui y habitent, croient vivre dans des communes rurales : c'est ce que j'appelle le **rural péri-urbain**. Ce sont des communes qui ont un caractère rural indiscutable - il suffit d'y voir le paysage - mais qui effectivement sont très polarisées par la ville dont elles dépendent.

En dehors de cette première catégorie, les aires urbaines, constituées avec des pôles urbains et un rural péri-urbain, on trouve **l'espace à dominante rurale**. Donc, on est passé d'une conception " des espaces urbains et des espaces ruraux " à une conception " des espaces à dominante urbaine et des espaces à dominante rurale ", selon l'idée que l'opposition rural-urbain est plus difficile à identifier que l'on ne le pensait avant. Dans cet espace à dominante rurale, on a essayé de reproduire un peu la même logique de polarisation que précédemment. On va prendre d'abord les petites villes, c'est-à-dire les pôles qui ont entre 2 000 et 5 000 emplois et qui sont " attractifs " : il y a plus de gens qui y sont employés que d'actifs qui y résident. Une partie de la population qui lui est liée, réside ailleurs. On définit comme ça des **pôles ruraux**, ayant une population entre 3 000 et 20 000 habitants. Et une fois que l'on a défini ces pôles ruraux, on regarde à nouveau ce qui reste, selon le

même principe de polarisation. On s'est dit d'abord que dans l'espace rural, il y en a une partie qui est quand même polarisée par les grands centres urbains, moins forte qu'au sein des aires urbaines, mais avec des communes qui envoient plus de 20 % de la population active - entre 20 et 40 % - travailler dans ces grands centres, travailler dans ces aires urbaines. On va dire qu'il s'agit de **zones rurales sous influence urbaine**... sous faible influence urbaine, mais sous influence urbaine quand même.

Pour ce qui reste de l'espace rural, on va dire qu'il y en a une partie qui est **sous l'influence des pôles ruraux** : les communes qui envoient au moins 20 % des personnes travailler dans ces pôles ruraux constituent la périphérie des pôles ruraux. Le reste, on le définit comme étant **le rural isolé**. Voyez cette idée, c'est que ce rural, celui que j'ai appelé aussi le **rural "indépendant"**, en dehors du rural péri-urbain, est polarisé. Mais ce que je vous invite à bien voir, c'est que ce rural n'est pas autant polarisé autour d'un pôle rural que le rural péri-urbain l'est par le pôle urbain. Notez que pour définir ces fameux pôles ruraux, selon le principe de la polarisation par l'emploi, on a été obligé de mettre un seuil assez bas pour faire apparaître cette périphérie des pôles ruraux. On n'a pas pris 40 % des gens qui vont travailler (comme pour les pôles urbains), on n'en a pris que 20 %. Et malgré cela, on en est arrivé à des périphéries des pôles ruraux où il n'y a pas grand monde.

La question de la polarisation

C'est dire que la polarisation, en terme d'emplois économiques, est assez faible dans les espaces ruraux. Il y aussi la polarisation en terme de services bien sûr, car ce qui est important c'est d'avoir les activités de services. L'INSEE avait pensé d'abord à travailler en référence à ce critère. L'INSEE avait pensé définir des "pôles de service", là où il y a des gendarmeries, des super-marché, etc.... On a adopté une gamme de services moyens, et on a regardé les communes qui étaient (i) à moins de 12 kms en moyenne d'une liste de 24 services, et (ii) à moins de 12 kms en moyenne de 16 de ces 24 services.

L'idée était de raisonner la polarisation par les équipements, par les services à la population. L'essentiel de ces services, dans un rayon en moyenne de 12 kms, définissait le rural, **le rural proche**. Et le reste était du **rural éloigné**. C'était très bien, mais le seul ennui c'est qu'avec une telle définition, on ne retrouvait pas de rural éloigné, il n'y avait personne, c'était encore pire que les ZPIU ! Trouver une zone rurale où on est très éloigné de la majorité des services dont on a besoin quotidiennement ou hebdomadairement, même mensuellement, c'est beaucoup plus difficile maintenant que ça ne l'était il y a 20 ou 30 ans. Mais dans cette logique de polarisation par les services offerts à la population au sein des pôles ruraux, une commune rurale donnée va dépendre de plusieurs

pôles. Retenez bien qu'il n'y a pas un pôle rural qui organise tout autour de lui.

Et par ailleurs, dans ces zones rurales indépendantes, un enjeu important est de pouvoir avoir accès facilement aux services spécialisés des grandes villes, pour les particuliers, mais surtout pour les entreprises. Ce qui importe là, ce n'est pas d'être spécialement près d'un pôle rural, mais d'avoir sur place une structure territoriale minimum, avec une société locale qui est branchée sur le monde extérieur et qui peut vous donner les informations : " tu as besoin de tel service, tu peux aller voir telle personne, etc.... ". L'idée c'est que ces espaces ruraux indépendants ne sont pas forcément polarisés.

Voilà ! J'invite ceux qui ne dorment pas encore à consulter le Tableau 1 qui présente le taux annuel de variation de la population en France et en Midi-Pyrénées, entre 1982 et 1990, en référence aux différents types d'espace que je viens de décrire.

2. Différentes façons de caractériser les dynamiques d'évolutions des différentes zones

Maintenant, je vais vous indiquer quels sont les critères qui permettent d'apprécier, même grossièrement, les dynamiques d'évolution des différentes zones. Une carte éditée par la DATAR permet de visualiser les différents types d'espaces que je vous ai décrits.

Les pôles urbains sont représentés par des taches rouges. Et les couronnes périurbaines sont en orange autour. L'ensemble représente **les aires urbaines**.

Au sein des espaces ruraux, on distingue tout d'abord le rural sous faible influence urbaine qui s'inscrit en jaune clair autour des aires urbaines. Les pôles ruraux sont en bleu foncé. La périphérie des pôles ruraux est en bleu pâle, et le vert où Marciac doit figurer je pense, c'est le rural isolé.

Pour apprécier les dynamiques de ces zones, on peut soit faire une approche par l'évolution de la population ou par l'évolution des emplois totaux. C'est cette statistique que l'on utilise généralement et ça vous permet de tenir un discours du type " *au secours ! le rural s'effondre !* ". Vous ferez par exemple le constat que les emplois s'accroissent plus fortement dans l'espace à dominante urbaine qu'ailleurs. (voir tableaux 2a et 2b pour Midi-Pyrénées et pour la France entière). Vous observez en effet sur ces tableaux : un espace à dominante urbaine où le nombre d'emplois s'accroît, un espace à dominante rurale où les emplois diminuent et le rural isolé où la diminution est forte. Donc cela donne l'image d'un " rural qui s'effondre ", avec des emplois qui disparaissent - il n'y a que dans les pôles ruraux où

Tableau 1 - Taux moyen annuel de variation de la population entre 1982 et 1990 selon les types d'espace, en France et en Midi-Pyrénées

	Taux de variation annuel		Dont dû au solde migratoire	
	FRANCE	MIDI-PYRENEES	FRANCE	MIDI-PYRENEES
Pôles urbains	+0,38	+0,79	-0,25	+0,40
Communes périurbaines	+1,75	+1,80	+1,37	+1,73
Espace à dominante urbaine	+0,64	+1,00	+0,07	+0,68
Rural sous faible influence urbaine	+0,55	+0,41	+0,60	+0,79
Pôles ruraux	-0,11	-0,09	-0,31	+0,14
Périphérie des pôles ruraux	+0,56	+0,63	+0,58	+0,98
Rural isolé	-0,31	-0,56	-0,01	+0,01
Espace à dominante rurale	+0,11	-0,10	+0,22	+0,35

l'on observe une augmentation des emplois, mais beaucoup moins forte que dans les zones urbaines. Par contre, dans les zones urbaines, ce sont les communes péri-urbaines qui sont les plus dynamiques.

Mais n'oubliez pas que dans les espaces à dominante rurale, l'agriculture est une activité importante. Or l'on sait que les emplois agricoles diminuent - Jacques ABADIE l'a rappelé - et on peut penser qu'ils vont encore diminuer. Donc, pour affiner l'analyse, il faut voir dans quelle mesure l'évolution totale des emplois dépend du poids des emplois agricoles, et voir de plus près ce qu'il en est des emplois non agricoles. En effet, on s'attend à ce que les emplois agricoles baissent partout, mais si en plus les emplois non agricoles baissent c'est que la situation est préoccupante.

Quand on se concentre sur les emplois non agricoles, on a une image un peu différente de la précédente : les emplois non agricoles augmentent partout ! On observe certes que ces emplois globalement augmentent moins dans le rural que l'urbain. Mais globalement, le jugement porté peut être positif. Si j'utilise comme statistique la proportion des emplois industriels et non plus leur nombre, suivez bien mon raisonnement maintenant. J'observe d'abord que globalement cette part augmente. Je note aussi que le volume des emplois industriels augmente plus vite dans les zones urbaines que dans les zones rurales. En

conséquence, bien que tous les deux augmentent, le chiffre du pourcentage des emplois industriels en zones urbaines va augmenter, par rapport au pourcentage des emplois dans les zones rurales. Donc, cet indice va faire apparaître une diminution de la proportion des emplois dans les zones rurales bien qu'il y a augmentation nette des emplois. La leçon est celle-ci : si vous voulez donner une image catastrophique, vous mettez en avant la part des emplois industriels qui sont dans les zones rurales, mais si vous voulez disposer d'une image positive vous regardez la croissance des autres emplois. Donc notez bien cette idée sur les façons différentes de lire les statistiques : (i) emploi total, (ii) distinction de l'emploi agricole et de l'emploi non agricole (iii) croissances absolues dans chaque zone ou expression par l'évolution des parts des autres emplois dans chaque zone.

Disposant des bases d'analyse que je vous ai fournies, vous voyez nettement sur les tableaux que **les emplois non agricole augmentent**, y compris dans le rural isolé - plus faiblement qu'ailleurs évidemment, mais ça augmente, notamment en Midi-Pyrénées. (tableaux 3 a et b). Midi-Pyrénées se présente par rapport à la France avec une croissance nettement plus élevée de l'emploi dans les zones à dominante urbaine que pour l'ensemble de la France, qui enregistre aussi une diminution plus forte pour les emplois totaux et plus forte aussi pour les emplois non agricoles dans le milieu rural. Si on regarde la colonne des "emplois

Tableau 2 - Taux annuel de variation de l'emploi entre 1982 et 1990
a – en Midi-Pyrénées selon les différents types d'espace

	Emplois totaux	Emplois non agricoles	Emplois agricoles
Pôles urbains	+1,6%	+1,7%	-2,8%
Communes périurbaines	+0,6%	+2,5%	-4,5%
Espace à dominante urbaine	+1,5%	+1,8%	-3,9%
Rural sous influence urbaine	-0,6%	+1,2%	-4,0%
Pôles ruraux	+0,8%	+1,1%	-2,4%
Périphérie des pôles ruraux	-0,8%	+1,7%	-4,3%
Rural isolé	-1,0%	+0,5%	-3,6%
Espace à dominante rurale	-0,5%	+0,9%	-3,7%

Tableau 2 - Taux annuel de variation de l'emploi entre 1982 et 1990
b - en France selon les différents types d'espace

	Emplois totaux	Emplois non agricoles	Emplois agricoles
Pôles urbains	+0,7%	+0,7%	-2,9%
Communes périurbaines	+0,8%	+1,9%	-4,3%
Espace à dominante urbaine	+0,7%	+0,8%	-3,9%
Rural sous influence urbaine	-0,9%	+0,4%	-4,3%
Pôles ruraux	+0,4%	+0,6%	-3,2%
Périphérie des pôles ruraux	-1,2%	+0,7%	-4,4%
Rural isolé	-1,0%	+0,2%	-4,0%
Espace à dominante rurale	-0,7%	+0,4%	-4,1%

Tableau 3 - Taux annuel de variation de l'emploi industriel et tertiaire entre 1982 et 1990
a - en Midi-Pyrénées selon les différents types d'espace

	IAA	Autres Industries	Bâtiment, génie civil et agricole	Commerce	Services marchands aux particuliers	Services non marchands	Autres services
Pôles urbains	+1,3%	-0,1%	-0,3%	+0,8%	+3,9%	+1,4%	+3,6%
Communes périurbaines	+2,0%	+0,4%	-0,5%	+4,0%	+6,0%	+2,8%	+4,0%
Espace à dominante urbaine	+1,4%	0	-0,3%	+1,1%	+4,1%	1,4%	+3,7%
Rural sous faible influence urbaine	+1,5%	+0,1%	-1,1%	-0,1%	+5,5%	+0,6%	+3,2%
Pôles ruraux	+2,6%	-0,6%	-0,6%	+0,5%	+2,9%	+1,4%	+3,7%
Périphérie des pôles ruraux	+0,1%	+0,9%	+0,9%	+3,0%	+3,7%	+2,9%	+1,2%
Rural isolé	+2,2%	-2,1%	-3,1%	+0,8%	+4,3%	+0,4%	+1,5%
Espace à dominante rurale	+2,1%	-0,3%	-0,9%	+0,9%	+4,1%	+0,9%	+2,0%

Tableau 3 - Taux annuel de variation de l'emploi industriel et tertiaire entre 1982 et 1990
b - en France selon les différents types d'espace

	IAA	Autres Industries	Bâtiment, génie civil et agricole	Commerce	Services marchands aux particuliers	Services non marchands	Autres services
Pôles urbains	-0,5%	-1,8%	-0,8%	+0,6%	+2,5%	+1,4%	+2,6%
Communes périurbaines	+1,2%	+0,4%	+0,2%	+0,5%	+3,1%	+2,9%	+4,8%
Espace à dominante urbaine	-0,3%	-1,6%	-0,6%	+2,3%	+2,6%	1,5%	+2,8%
Rural sous faible influence urbaine	+0,2%	-0,7%	-1,5%	+0,3%	+2,5%	+1,7%	+1,9%
Pôles ruraux	+1,1%	-0,8%	-2,2%	+0,4%	+2,7%	+1,7%	+2,2%
Périphérie des pôles ruraux	-0,4%	-0,8%	-1,5%	+0,7%	+2,8%	+2,4%	+3,7%
Rural isolé	+0,8%	-0,8%	-2,7%	+0,1%	+2,4%	+1,1%	+1,3%
Espace à dominante rurale	+0,6%	-0,8%	-2,3%	+0,3%	+2,6%	+1,5%	+1,9%

non agricole », il se porte mieux dans le rural isolé de Midi-Pyrénées, avec une dynamique de l'emploi plus forte que le rural isolé de la France entière. Les emplois non agricoles se concentrent dans les communes péri-urbaines - donc dans le rural péri-urbain - plus fortement que dans les pôles urbains - et ça c'est vrai dans Midi-Pyrénées et pour la France entière. La différence entre Midi-Pyrénées et France entière, c'est que la croissance dans les milieux urbains est plus forte en Midi-Pyrénées qu'ailleurs.

3. Les dynamiques des espaces ruraux péri-urbains

Le développement du rural péri-urbain traduit le mouvement qui fait que de plus en plus de gens qui travaillent en ville résident à 15 - 20 kms et plus de l'endroit où ils travaillent. On comprend la logique qu'il y a derrière ça, en comparant le prix des terrains, donc le prix des habitations, entre le centre ville et la campagne. Le prix des terrains augmente partout mais l'écart tend plutôt à augmenter : il devient relativement de plus en plus cher d'habiter en ville, du point de vue du loyer. Et par ailleurs les coûts de déplacement tendent plutôt à baisser. Ces coûts de déplacement ont deux composantes. Une composante monétaire d'abord : le prix de ce que vous mettez comme essence. Et ceci en francs constants, car même si on a l'impression que cela augmente à la pompe, en francs constants par rapport au revenu de la population, ça n'a pas beaucoup bougé en moyenne depuis 1975. Une autre composante des "coûts" de transport, c'est le temps que vous perdez dans les trajets. Or, avec l'amélioration des réseaux routiers, ce temps s'est beaucoup amélioré et cette partie du coût s'est beaucoup réduite.

En résumé, les coûts de transport baissent, et de l'autre côté le différentiel entre le prix du logement de la ville et de la périphérie augmente. Donc de plus en plus de gens vont se mettre à habiter en périphérie des centres urbains. C'est la logique économique qui prime. Mais il y en a d'autres qui vont dans le même sens : la logique sociologique, la recherche d'un cadre, d'un sentiment de sécurité, etc... tout ce qu'on estime ne pas trouver en ville.

La première dynamique est celle de l'arrivée de nouveaux résidents. Cette arrivée de nouveaux résidents génère une dynamique de croissance forte de tous les services aux particuliers. Si on regarde le tableau 2, vous observez que les services aux particuliers "explosent", notamment le commerce dont les emplois augmentent énormément. C'est une dynamique que l'on observe tout autour de nous.

La deuxième dynamique est une croissance industrielle marquée, aussi bien en France qu'en Midi-Pyrénées (tableaux 3 a et b). C'est une progression industrielle en partie liée à un effet de

déconcentration des industries dont l'activité était auparavant localisée sur les Centres urbains et qui préfèrent maintenant s'installer à la campagne. Elles bénéficient des réseaux autoroutiers qui leur permettent d'avoir accès à leurs matières premières et d'écouler leurs marchandises. Comme les prix des terrains qu'elles occupaient ont beaucoup augmenté en ville, elles peuvent réaliser une bonne plus-value en les revendant. Donc, elles font le choix de s'installer "à la campagne"... où elles peuvent également polluer un peu plus (pour celles qui polluent).

Donc les espaces ruraux péri-urbains sont le siège d'une dynamique résidentielle très forte, liée à une dynamique de déconcentration industrielle.

On voit bien que c'est la dynamique du pôle urbain qui va irradier toute la dynamique de la zone rurale. Ce "rural péri-urbain" grandit de deux façons : il grandit parce qu'il y a de plus en plus de population qui y vient et aussi parce qu'il s'étend géographiquement. On choisit d'aller de plus en plus loin pour résider, tout en continuant à travailler dans le même centre. La catégorie statistique qui reflète ce phénomène, c'est **le rural sous faible influence urbaine** : ce sont les communes péri-urbaines de demain, qui se développent dans la partie du rural indépendant et qui est en train d'être aggloméré à cette péri-urbanisation, qui se répand sur le territoire et dont la population augmente...

4. La dynamique des espaces ruraux indépendants:

Je veux à leur sujet commenter trois aspects :

- La réduction de l'emploi agricole et l'effet d'entraînement de l'emploi agricole sur le reste de l'économie
- Pourquoi les emplois industriels ne se comportent pas si mal que ça, suscités par la croissance dans les emplois de services à la population ?
- Que pouvons-nous dire de l'effet des nouvelles technologies ? Je vous expliquerai qu'on ne sait pas très bien ce qu'on peut en attendre pour les espaces ruraux...

4.1. Les emplois agricoles et leurs effets d'entraînement

Il y a une baisse des emplois agricoles partout. Jacques ABADIE a rappelé en ouverture de cette journée que seulement un tiers des exploitations étaient reprises. Donc même avec une politique extrêmement active, si on arrivait seulement à doubler ce taux de reprise, ce serait un succès énorme. On n'arriverait cependant qu'aux 2/3, et par conséquent le nombre des

exploitations agricoles continuerait quand même à diminuer.

Mais en raisonnant de cette manière, on décompte les emplois agricoles par le nombre d'exploitations. Et si on regarde le nombre d'agriculteurs exploitants, avec toute leur famille, cela diminue aussi. Alors que si l'on envisage le côté salariés agricoles, on s'aperçoit que depuis 90 cette population est stable, et même, qu'elle augmente en proportion. Elle représente actuellement un peu plus de 20 % de la force de travail agricole. Et alors, je veux vous faire pointer qu'il est curieux que toute la réflexion sur le thème de la politique de soutien-emploi-école, repose dans 95% des cas sur les projets d'installation des exploitants agricoles, alors que la dynamique se fait du côté des salariés.

Quand on parle emplois agricoles, il ne faut donc pas regarder que les exploitations agricoles, dont la diminution donne une vue catastrophique en termes de diminution des emplois. Il faut prendre en compte tout le monde (exploitants + salariés). Malgré cela, il n'en reste pas moins que la tendance est à la baisse et que cela va continuer à baisser, plus ou moins vite selon ce qu'on fera. Le diagnostic général est qu'on ne pourra pas arrêter cette tendance à la baisse. On pourra au mieux la ralentir.

L'agriculture a des effets induits importants en terme d'emplois autour d'elle. Elle crée des activités. Les agriculteurs achètent des produits pour leur exploitation, les revendent... Ce sont aussi des ménages qui consomment en amont et en aval. Je me souviens qu'au moment de la réforme de la PAC, en 92, le CDJA 31 avait évalué qu'un emploi agricole perdu, c'était au total 5 emplois perdus... En fait, toutes les études réalisées en France et à l'étranger, estiment qu'**un emploi agricole entraîne autour de lui un autre emploi dans le monde rural.** Cependant, on tend à sous-estimer l'impact de l'agriculture sur l'emploi local. Si vous perdez des agriculteurs, et qu'en même temps arrivent des retraités avec des revenus au moins égaux à ceux des agriculteurs, l'effet en terme d'entraînement sur le commerce local est complètement compensé, voire inversé, et donc l'effet induit par la diminution du nombre d'agriculteurs est caché.

Mais évidemment, les activités agricoles sont à mettre en rapport avec **les industries agro-alimentaires** (tableaux 3 a et b). Celles-ci, surtout en Midi-Pyrénées, ont une croissance dynamique en terme d'emploi, et notablement forte dans le rural isolé. C'est assez caractéristique de la région, car dans le reste de la France, cette croissance se manifeste plus faiblement. Cette croissance des IAA en Midi-Pyrénées est le signe d'un dynamisme qu'on ne retrouve pas ailleurs.

4.2. Les emplois industriels (tableaux 3 a et b)

Midi-Pyrénées se caractérise par une région où les emplois industriels ont résisté plutôt mieux qu'ailleurs. Dans l'espace urbain de Midi-Pyrénées, l'emploi industriel ne baisse pas alors que dans le reste de la France, il baisse d'environ 1,5% par an, c'est-à-dire de 15% sur 8-9 ans.

En France entière, l'industrie résiste mieux dans les zones rurales que dans les zones industrielles. En Midi-Pyrénées, c'est l'inverse apparemment. La raison en est que l'urbain de Midi-Pyrénées a une dynamique particulière que les autres n'ont pas. En zone rurale de Midi-Pyrénées, on perd 0,3% d'emplois industriels par an, alors que dans la France entière on en est à 0,8% de diminution par an. Cette résistance en Midi-Pyrénées n'est pas marquée en rural isolé contrairement à d'autres régions de France. Le schéma général de l'industrie dans le rural de Midi-Pyrénées, est celui de vieilles industries rurales, localisées et balayées, tandis que se maintient une activité industrielle autour des petits centres urbains.

Alors, pourquoi l'industrie résiste t-elle plutôt mieux en zone rurale qu'en zone urbaine ? On a souvent des entreprises avec un capital à base familiale, et ce petit capital ne peut se délocaliser, même si la main-d'œuvre est moins chère. S'il y a délocalisation, il faut aussi délocaliser la famille. On va se trouver face à une contrainte de marché, de concurrence. Donc au lieu de penser délocalisation dans la même production, on va penser à la reconversion de l'entreprise.

Il faut évoquer également les relations de type plus paternaliste qui se nouent en milieu rural. En conséquence, on peut à la fois payer un peu moins cher la main-d'œuvre (diminution des charges de 10%). Dans des zones faiblement syndicalisées, lorsque les affaires vont un peu mal, la première réaction du patron, plutôt que de licencier, sera de trouver des arrangements, en réduisant le travail. Et les employés vont accepter des conditions de travail que d'autres n'accepteraient pas. Cela peut être une raison de cette relative résistance.

On a une forte croissance des emplois dans les services aux particuliers y compris dans le rural isolé. Et l'origine en est le mouvement résidentiel. Les communes rurales même isolées perdent de la population parce que les agriculteurs disparaissent mais ont un solde migratoire à peu près nul : certains partent, d'autres arrivent... Mais derrière la baisse de la population, ce que l'on ne voit pas, c'est la transformation de sa composition sociale, en terme de pouvoir d'achat et en terme d'habitudes de consom-

mation. A ces nouvelles habitudes de consommation, ces nouvelles demandes, ces nouveaux services marchands, s'ajoutent les effets du développement du tourisme, notamment en Midi-Pyrénées qui est une zone bien placée pour le tourisme diffus.

Un autre point de vue - que l'on peut voir comme catastrophique - peut se détacher au vu des mêmes statistiques : il y a également **concentration des emplois dans certaines zones de ces espaces ruraux** (bureaux de poste, cafés, petits commerces en général). On peut donc dire que " *le village meurt* " là où on les voit disparaître, mais on vit maintenant moins éloigné du chef lieu de canton qu'avant. Je dis donc à nouveau que l'on a une représentation du rural différente selon l'exploitation que l'on fait des statistiques.

4.3. Sur les nouvelles technologies de la communication

On dit qu'elles vont permettre de combler le handicap des gens qui sont loin, et de permettre des relations qui avant n'étaient possibles qu'en face à face, et qui seront maintenant des relations " télématiques ". On s'aperçoit que les gens les plus consommateurs des relations télématiques sont ceux qui ont déjà entre eux les relations les plus fréquentes. La relation télématique apparaît comme un complé-

ment de la relation de face à face. Une petite entreprise peut faire une pub sur Internet d'une façon telle qu'elle ne pouvait le faire avant. Ce n'est donc pas entièrement un substitut. Cela peut aider à concentrer des emplois. Par exemple, les traitements bancaires : il y a suppression d'emplois aux guichets compensé par un traitement automatique sur un seul lieu qui peut être localisé en zone rurale.

Créer des emplois dans une zone rurale donnée peut donc entraîner la destruction d'emplois dans une autre zone rurale. A ce sujet, le point de vue d'un collègue Ecossois est le suivant : il fait la distinction par l'origine locale ou non du capital, et par le caractère local ou non du marché. Ce qui donne les explications suivantes :

- quand le capital est d'origine externe et que le marché est local, les nouvelles technologies de l'information diminue l'emploi dans les zones rurales.

- quand au contraire, le capital est d'origine local et le marché externe (ex: un producteur de foie gras qui a son site Internet), le développement des nouvelles technologies soutient plutôt l'emploi en zone rural.

- troisième cas, avec un capital local et pour un marché local, Internet ne sert à rien

- quant au dernier cas - capital externe pour un marché externe - il n'avait pas rencontré d'exemple de ce type.

Questions et réponses

Philippe LAGANIER, Direction Régionale Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France, " *en vacances à Marciac* "

Le nouveau Recensement Général de la Population (RGP) vient de sortir... Je pense que vous n'avez pas eu le temps de le travailler aussi longuement que vous avez pu le faire sur celui de 1990 en région Midi-Pyrénées, celui de 90. Quelles sont les tendances qu'apporte le nouveau RGP par rapport à votre analyse ?

Réponse de Michel BLANC

La tendance lourde qui se manifeste, c'est un accroissement de la proportion de la population résidant dans l'espace à dominante urbaine. Ensuite, il est difficile de dégager des lignes directrices. Par exemple pour Marciac, on pourrait penser qu'un

tourisme basé sur l'animation culturelle aurait un impact économique fort. Or, la population du canton de Marciac qui avait augmenté entre 82 et 90, a baissé entre 90 et 99.

Philippe PERRIER-CORNET, chercheur économiste, INRA, Dijon

Je peux compléter la réponse à cette question. Un des phénomènes majeurs serait qu'en gros, il y a une dissociation au niveau des pôles urbains. La tendance lourde est que la population des pôles urbains effectivement tend à s'accroître, mais il y a dissociation entre la situation des grandes aires urbaines, autour des grandes métropoles régionales, et les autres pôles urbains. Ce qui fait que des régions qui ont des grandes métropoles, comme Midi-Pyrénées ou comme la région Nantaise, continuent d'accroître leur population alors que dans les régions n'ayant pas de grands pôles urbains comme la Franche-Comté ou le Limousin, le

dynamisme est beaucoup plus faible en terme d'effet de diffusion de population sur le milieu rural.

Sur le rural indépendant – isolé - les situations sont extrêmement contrastées d'une région à l'autre. Jusqu'à maintenant on expliquait les choses un peu simplement en disant que plus on est proche des villes et plus la population rurale a tendance à s'accroître. A l'heure actuelle, on aurait des effets régionaux assez importants et une plus grande hétérogénéité : par exemple le rural isolé de Franche-Comté évoluerait différemment du rural isolé de Rhône Alpes.

Christiane PIETERS, agricultrice, “ *dans une zone rurale très isolée* ”

Vous nous laissez un peu sur notre faim. J'aurais voulu plus de détails, en particulier sur un point. Lorsque vous nous dites que le nombre des agriculteurs diminue et va diminuer mais que le nombre de salariés reste stable. Il aurait été intéressant de connaître votre analyse : pourquoi cette stabilité ?

Réponse de Michel BLANC

On a un mouvement d'agrandissement des exploitations, puisqu'il y a moins d'installations. Et en même temps, un mouvement de diminution du nombre de personnes dans les familles qui sont disposées à travailler sur l'exploitation : l'épouse travaillant à l'extérieur, et les enfants qui font des études, ne peuvent plus donner un coup de main ainsi que les grand-parents qui ont autre chose à faire qu'à aider. Constatant une diminution du volume de travail familial, il y a donc un appel d'air pour le travail salarié. En même temps, dans certaines exploitations, il y a transformation de la nature du travail, c'est-à-dire il y a de plus en plus de travail de traitement de l'information que le chef d'exploitation doit faire lui-même pour analyser à quel moment il faut intervenir, pour la commercialisation, etc. Les agriculteurs passent de plus en plus de temps devant leur ordinateur. Et donc ce développement des tâches de traitement intellectuel se fait au détriment du temps qu'ils peuvent consacrer au traitement de production et de transformation liés à leur fonction. Ces deux mouvements se sont trouvés fortement accélérés avec la réforme de la PAC et la mise en place des pré-retraites qui l'on accompagnée. En effet, les retraites n'ont pas joué beaucoup sur le taux de remplacement des exploitations, par contre elles ont entraîné un accroissement du nombre des exploitations qui se sont libérées en anticipant les libérations d'un certain nombre.

Par ailleurs; ce que j'ai dit, à propos des études sur le nombre d'emplois dépendant d'un agriculteur, c'est que les études ont montré que 5 emplois, c'est faux ! Quand un agriculteur crée 1 ou 2 emplois, c'est déjà bien.

Question de Christian MONGOBERT, Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées

Par rapport à ce problème d'emploi, je voulais ajouter quelque chose. Si on prend entre 88 et 97 les exploitations agricoles, on peut faire 2 tas. Disons d'une part, les exploitations qui ont augmenté le nombre d'emploi total et d'autre part les exploitation qui ont diminué le nombre d'emploi total. Depuis 88, 30% des exploitations ont disparu - c'est normal en voyant l'évolution dans la pyramide des âges. Dans celles qui restent, les 3/4 ont diminué leur emploi total, et le 1/4 qui a augmenté leur emploi total, a augmenté à la fois le nombre de personnes de la famille qui y travaillent et le nombre de salariés. Donc, l'agrandissement de l'exploitation pour faire face à la réforme de la PAC a entraîné une création nette d'emploi dans au moins 1/4 des exploitations agricoles. Par rapport à la typologie qui a été présentée, il manque quelque chose, de par mes propres observations. On a essayé de voir l'évolution de l'élevage dans Midi-Pyrénées avec l'Institut de l'Elevage. On s'est aperçu qu'elle dépend beaucoup du type de commune. En zone rurale très isolée, l'élevage n'a pas évolué de la même façon depuis 20 ans selon les communes. Par contre une chose manque - et je ne sais pas comment on pourrait faire - c'est la vitesse avec laquelle les modifications se font dans le milieu en rapport peut-être avec les axes de communications. Par exemple, en 3-5 ans, une zone qui était en croissance a arrêté sa croissance d'un seul coup, et une autre qui augmente à un taux de 3 à 4% par an et on peut pas le savoir à l'avance. Existerait-il un modèle qui permettrait de suivre cela ?

Réponse de Michel BLANC

Non. Ce qu'il y a c'est que les formes des aires urbaines qui devraient être des formes rondes en fait se développent en suivant les axes de communication et les autoroutes notamment. Actuellement, on raisonne sur des tableaux qui sont faits à partir du recensement de 1990. On a toujours du retard dans la classification des communes par rapport au dernier recensement qu'on a fait, et on interprète les données avec les catégories des répartitions de communes selon les classifications issues du recensement précédent. Et ce n'est qu'au bout du terme qu'on fait une reclassification. Alors comment activer le processus, je ne pourrais pas le dire.

Question de Charles TOUZAN

Michel, j'ai beaucoup apprécié les non-dit de ta conférence, à propos des nouvelles technologies : “ N'en attendons pas grand-chose... Cela peut être

quelque fois un substitut et donc se traduire par une perte d'emploi. N'ayons pas trop d'illusion ! ". Et je pense à un colloque qui a été organisé par le Conseil de l'Europe sur le monde rural. J'ai été très frappé que dans l'exposé du Ministre François GUILLAUME, il n'était pas question de l'agriculture. C'est comme si il y avait une espèce de honte à mettre en avant le développement de l'agriculture pour ce qui est du monde rural. Je voudrais citer également une réflexion de Bernard Kayser qui a beaucoup publié dans ce domaine, et dans son bouquin " La Renaissance rurale "... " C'est presque un bouquin de militant " dit-il en s'excusant presque. Il conclut en disant " Il y a un frémissement quant au développement des campagnes ".

Quant à ton exposé, tu as bien fait de comparer le Gers à la Creuse. Le Gers qui revendique d'être effectivement le département le plus agricole de France, mais longtemps il a disputé cette statistique avec la Creuse, qui avait à un moment donné des actifs agricoles les plus importants par rapport à la population totale : Gers et Creuse étaient à égalité. Maintenant, en produit brut agricole, et en nombre d'actifs agricoles, nous sommes les champions, les premiers...

Tu démontres très élégamment les limites des statistiques et notamment celles de l'INSEE, et je pense qu'on verra en conclusion que c'est au niveau local, micro-local, cantonal, des élus locaux, que l'on peut prendre des décisions pour favoriser l'emploi. Quant au titre de cette journée, je ne mettrais pas " Créer l'emploi ", mais " L'emploi en milieu rural ".

Un mot sur les gîtes ruraux. L'année dernière Christiane Pieters avait évoqué une inquiétude quant

au développement du tourisme rural diffus. Il n'a pas l'expansion qu'il mériterait, et il faut en chercher les causes. Il y a quelques années, le locatif en milieu rural n'était pas encouragé. Les gîtes ruraux ont été les seuls à avoir une aide sous forme d'un hébergement temporaire. Maintenant n'importe qui peut sauver une maison, la restaurer et être encouragé au titre locatif rural.

Jacques ABADIE

Un petit commentaire sur l'emploi-salarié en milieu agricole. La maison familiale de Bresse, à la demande de l'ASAFPA du Tarn, a fait une étude sur l'emploi salarié agricole. Celui-ci se maintient mais se transforme profondément. On a l'habitude de considérer les salariés agricoles comme des gens aux tâches peu qualifiées et on se rend compte que l'évolution actuelle va au contraire vers des qualifications très fortes qui répond à une demande. L'évolution, par rapport aux générations précédentes est énorme dans ce domaine, ce qui pose la question du statut et du niveau de rémunération, et donc de la reconnaissance au niveau de l'entreprise. La réalité d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec l'image que l'on pouvait avoir du salarié agricole célibataire vivant sur l'exploitation familiale. Il faut donc réactualiser cette image. Il s'agit de gens formés, qualifiés, qui continuent de se former, qui ont une vie sociale, familiale comparable aux autres ruraux et qui revendiquent leur statut de salarié. En dépit des qualifications qui sont les leurs, ils ne sont pas porteurs d'un projet d'installation en agriculture pour autant.

* * * * *

Etudes de cas

Jacques ABADIE

Comme je l'ai annoncé en ouverture de cette journée, nous avons quelques problèmes avec le programme. Georges DENEULEN, qui devait illustrer le cas d'une société d'informatique en zone rurale, ne peut pas venir. Il devait nous envoyer quelqu'un, mais ils ont un grave problème dans la société ce matin, et - c'est là du direct "live" - et la personne qui devait venir doit d'urgence régler ce problème. Véronique GENESTIN qui devait intervenir au titre du Syndicat mixte des développements des coteaux des Hautes-Pyrénées se trouve hospitalisée. Ce n'est pas très grave, heureusement pour elle, mais elle fait également défection. Son intervention devait porter sur "*comment les collectivités territoriales peuvent aider l'initiative, à la fois privée, et l'initiative collective*". Les collectivités peuvent aider l'initiative, dans la mesure où les fonds publics peuvent apporter leur appui à des actions à leur origine, au départ, et être des relais par rapport à ces actions...

Nous devons en conséquence modifier notre emploi du temps. Je remercie tous ceux qui sont présents à côté de moi, et je vous les présente. D'une part Monsieur SEMPE et Monsieur HAMEL qui vont nous parler du Groupement d'Employeurs "*Quatre Saisons*", et Mme BASSET, qui est directrice de rédaction, et qui va nous parler d'une initiative pour favoriser l'installation des urbains à la campagne.

Dans un premier temps la parole est au Groupement d'Employeurs "*Quatre Saisons*", qui avait déjà participé à l'Université d'Été. C'était il y a 5 ans, lors de la première édition de l'Université, à son origine donc. C'est aussi une manière de dire que cette Université d'Été s'installe dans la durée, que nous essayons d'analyser des choses au fur à mesure qu'elles se mettent en place, et que nous essayons de tenir compte de leur évolution dans le temps, et de leur devenir. Donc : L'expérience de "*Quatre Saisons*", cinq ans après... La règle, c'est que chacun des intervenants dispose de 10 - 15 minutes pour présenter son expérience de manière à ce qu'ensuite nous puissions avoir un débat dans la salle. Sachant que nous sommes attendus à 13 heures sur la place de Marciac pour déjeuner, nous avons donc devant nous une bonne heure et vous aurez la possibilité à la fois de poser des questions aux personnes qui auront présenté leurs expériences mais d'apporter aussi vos propres expériences dans ce cadre là. Cet après-midi nous continuerons sur le même thème avec d'autres intervenants.

Jacques HAMEL

Président du Groupement Local d'Employeurs "*Quatre Saisons*"

"L'expérience de Quatre Saisons, cinq ans après"

Le GLE "*Quatre Saisons*" a été créé en septembre 94, à l'initiative de quatre coopératives agricoles dont Vivadour, Plaimont, Avigers, qui sont des coopératives bien connues dans ce département.

Il y a cinq ans à Crouzeilles⁵, nous avons expliqué brièvement qu'elle était notre ambition. Le

⁵ NDRL – Le château de Crouzeilles a hébergé la première édition de l'université en 1995

constat du départ, s'est articulé autour d'une problématique unique : le problème de la précarité de l'emploi se posait aussi bien pour les entreprises, qui avaient de plus en plus de mal à recruter des personnels formés en nombre suffisant pour leur besoin saisonnier, du fait d'une raréfaction de la main-d'oeuvre locale, que pour les demandeurs d'emploi eux-mêmes confrontés à une insuffisance, voire à une absence de perspective professionnelle, les incitant à migrer vers d'autres lieux pour rechercher du travail. C'est bien ce que nous avons vu tout à l'heure, dans le premier exposé. Confrontées à cette situation, quatre

coopératives gersoises ont fait l'option de trouver une solution, dans le cadre des nouvelles perspectives offertes par les Groupements Locaux d'Employeurs (GLE) institués par la loi quinquennale sur l'emploi, de décembre 93.

La possibilité de créer un Groupement Local d'Employeurs me semble être un facteur essentiel de notre réussite, en permettant à des entreprises de secteurs d'activités différents et de tailles différentes - sans limitation de seuil d'effectif, comme auparavant - et implantées dans une zone géographique définie, de se regrouper pour embaucher des personnels en contrat à durée indéterminée. Mais cela nous a permis aussi de raisonner l'emploi au niveau du territoire et de créer une nouvelle dynamique économique et sociale sur le plan local. J'insiste là-dessus, car c'est la différence avec les Groupements d'Employeurs Agricoles : ceux-ci se créent sous la forme par l'association de trois, quatre ou cinq agriculteurs qui se regroupent pour créer un emploi permanent.

Les objectifs de “*Quatre Saisons*”

Nos objectifs de départ étaient au nombre de quatre. On peut mesurer leur pertinence au travers des résultats respectifs obtenus.

- Premièrement : constituer des emplois à durée indéterminée
- Deuxièmement : permettre à des jeunes d'acquérir des qualifications
- Troisièmement : permettre aux entreprises de disposer de personnel saisonnier
- Quatrièmement : développer la pluri-compétence des personnels

1. Constituer des emplois à durée indéterminée

Le GLE “*Quatre Saisons*” a créé 168 emplois permanents. Tout à l'heure quelqu'un disait qu'on n'a pas réussi dans le Gers à créer des entreprises de 100 emplois... Moi je suis convaincu depuis longtemps que c'est une gageure de penser qu'on va sortir du chapeau un chef d'entreprise qui va nous créer 100 emplois “secs”. Par contre il y a très longtemps que nous croyons à la démarche qui consiste à regrouper des besoins d'emplois partiels, dans le cadre d'une structure - le GLE - qui permette de proposer aux salariés et aux entreprises de gérer des emplois à plein temps.

Ce chiffre de 168 emplois permanents démontre l'impact du GLE vis-à-vis du marché de l'emploi local. Parmi ces emplois créés, 12 concernent des actifs agricoles, qui ont ainsi pu maintenir leur exploitation - souvent de toutes petites exploitations. Par ailleurs, 62 d'entre-eux ont pu intégrer un emploi dans une entreprise adhérente à la suite de leur contrat au sein du GLE. Car le GLE c'est un petit peu le

laboratoire : les entreprises ont la possibilité de “tester” le personnel - terme que j'utilise même si les représentants syndicaux peuvent s'en offusquer. J'explique... Les entreprises nous demandent du personnel, et ainsi elles ont la possibilité d'essayer de voir si elles peuvent s'entendre avec certains de nos salariés. Mais - notre démarche est claire - lorsqu'ils passent plus de 70 % de leur temps dans cette entreprise, l'entreprise doit les embaucher directement, ils doivent devenir salariés de cette entreprise adhérente.

Par rapport à la question de Monsieur Mongaubert tout à l'heure, nous avons quand même quelques difficultés. Car lorsqu'une voie routière s'améliore, une entreprise peut être tentée de délocaliser. Délocaliser dans un autre canton, ou un autre département, là où un autre élu a des moyens un peu plus importants que les autres, pour créer une activité. Quelqu'un qui a le bras un petit peu plus long, des financements un peu plus conséquents... Cela nous est déjà arrivé deux fois et c'est assez dur, par exemple quand 25 salariés se retrouvent sans emplois pendant 3 mois.

2. Permettre à des jeunes d'acquérir des qualifications

Depuis septembre 95, 48 jeunes ont été ainsi recrutés dans le cadre de contrats en alternance pour leur permettre d'acquérir en deux ans une formation de niveau 4 - niveau BPAE - et de bénéficier d'une expérience diversifiée, adaptée aux emplois du secteur. Parmi ceux-ci, 14 se sont installés en qualité de jeunes agriculteurs. Nous sommes assez satisfaits de ce résultat : avoir permis à 14 jeunes, qui dans le circuit habituel de formation avaient du mal à acquérir le niveau, de trouver vraiment leur voie grâce à cette formation en alternance. Nous en sommes très satisfaits. Il n'y a pas antagonisme entre les formations, mais il y a des jeunes qui ne s'adaptent pas à certains styles de formation.

3. Permettre aux entreprises de disposer de personnel saisonnier

C'était la grande demande de nos adhérents : du personnel saisonnier pour des périodes déterminées, et avec un minimum de formation requise. On peut remarquer à ce propos l'attrait que représente notre groupement pour les entreprises de la région, puisque nous sommes passés de 12 adhérents à la création, à 139 aujourd'hui. Leur engagement est très concret, puisqu'une entreprise qui adhère doit verser en compte courant du GLE une somme correspondant à une grande part de l'activité qu'elle va avoir dans les 3 mois qui suivent - cela peut aller jusqu'à 5 - 600 000 francs. Il faut un climat de confiance de la part des entreprises, et qu'elles considèrent que nous répondons

à leurs besoins. Tout à l'heure on a évoqué la situation des IAA dans " le rural isolé ", et bien le GLE est là pour soutenir la démarche des IAA qui jouent le jeu dans cette situation de rural isolé. C'est tout particulièrement le cas des coopératives : il ne viendrait pas à l'idée aujourd'hui à Vivadour d'aller délocaliser certaines de ses productions pour être plus près des grands centres urbains. Car les coopératives agricoles ont une mission locale ; et elles veulent vraiment faire du développement rural autour de chez elles. Il faut donc que nous soyons capables de leur proposer, dans des moments critiques au niveau de l'activité saisonnière, du personnel compétent formé, et aussi du personnel que l'on essaie de conserver d'une année sur l'autre.

C'est pourquoi la formation est notre souci permanent : nous ne voulons pas être obligés de former tous les ans 50 - 60 personnes pour les mêmes emplois que l'année précédente. D'où l'intérêt de la fidélisation de ces personnels. C'est aussi leur propre intérêt : par exemple ils peuvent ensuite aller à leur banque demander un prêt à l'accession à l'habitat. C'est tout un ensemble...

4. Développer la pluri-compétence des personnels salariés

La pluri-compétence des personnels répond aussi aux besoins des entreprises adhérentes. Pour répondre à cet objectif nous avons misé sur un effort financier important en matière de formation, ce qui nous a permis de bénéficier du concours financier de l'Etat et du FSE complémentaire dans le cadre d'engagements pluri-annuels. Ces engagements représentent actuellement 5 à 6 % de la masse salariale brute. Cet effort nous a permis de mettre en oeuvre des plans de formation ambitieux, s'appuyant d'une part sur des audits aux postes de travail afin de mieux cerner les besoins de formation, et d'autre part d'organiser nos actions de formation dans le cadre de parcours individualisés avec la réalisation de bilans de compétences. Aujourd'hui, grâce à ces efforts nous disposons d'un personnel formé, adapté aux emplois, et doté d'une certaine polyvalence. Ce qui nous fait dire que la formation constitue la véritable valeur ajoutée pour un Groupement Local d'Employeurs. Tout à l'heure il a été dit très justement que les salariés de l'agriculture sont de plus en plus formés. C'est vrai ! Mais nous considérons qu'il faut encore un petit coup de pouce. Les besoins sont encore plus importants. Il faut toujours plus de formation pour que nous puissions assurer le plein emploi. Les entreprises se complexifient. Même chez les agriculteurs, le travail devient de plus en plus technique, les missions confiées de plus en plus exigeantes. Par exemple, l'application des produits phytosanitaires demande de plus en plus de compétences.

Ces quatre objectifs s'inscrivent dans une préoccupation plus générale d'améliorer et de développer l'emploi dans les bassins concernés. Les

salariés qui rentrent dans le groupement veulent être certains d'une pérennité dans leur emploi.

Mais le développement du GLE a aussi pour finalité de contribuer à augmenter la compétitivité et la flexibilité des entreprises adhérentes. C'est bien ce que Monsieur Chauzy nous avait demandé la première année : " est-ce que cela va permettre aux entreprises d'être souples, de pouvoir s'adapter à la compétitivité, à la rigueur des lois économiques ? ". Je crois qu'aujourd'hui nous apportons effectivement un soutien aux entreprises en matière d'emploi.

Nous pouvons également relever des effets induits sur le milieu rural qui n'étaient guère attendus à l'époque de la création du GLE, par exemple la capacité d'offrir aux demandeurs d'emploi des perspectives professionnelles, non seulement durables, mais aussi diversifiées et valorisantes, notamment en créant leur entreprise. Le dernier exemple en date concerne des salariés de notre entreprise qui nous ont demandé de les soutenir pour créer leur propre GLE dans les Pyrénées-Atlantiques – l'un d'entre eux était comptable avant d'entrer au Groupement " *Quatre Saisons* ", et a travaillé pendant 4 ans sur des chaînes d'éviscération de volaille. C'est assez satisfaisant pour nous : trois personnes quittent notre entreprise pour créer leur Groupement Local d'Employeurs dans les Pyrénées-Atlantiques.

Notre apport au renouvellement de l'économie locale s'effectue aussi par le biais des perspectives en matière de pluri-activité ou de formation permettant l'installation de jeunes agriculteurs. On a bien dit tout à l'heure qu'il fallait les aider à se former sur leur exploitation. S'ils prennent la voie de la diversification, ils auront forcément à faire face à des pics de travail. Donc soit, ils créeront des groupements d'employeurs avec des gens de leur entourage, ou bien ils feront appel au Groupement Local d'Employeurs... Mais il faut qu'il soient sécurisés par rapport à ces pointes de travail saisonnières. Ca s'appelle contribuer à proposer un avenir aux jeunes agriculteurs.

L'emploi des cadres à temps partagé s'est développé depuis 98, permettant d'apporter une solution aux conditions d'emplois parfois difficiles qui caractérisent ce marché et aussi de faire bénéficier les entreprises d'un apport de compétence que seules elles n'auraient pas les moyens de s'attacher. Nous avons beaucoup d'ambition sur ce sujet... Pour l'instant nous avons embauché un qualicien, que les entreprises adhérentes ne pouvaient pas, ne pensaient pas, pouvoir se payer. Et il va falloir très vite en embaucher un second, car il se trouve qu'aujourd'hui une de nos entreprises va l'embaucher à plein temps. Et voilà la machine est en route. Nous avons ainsi permis à l'entreprise de mettre le doigt dans l'engrenage, de se rendre compte de ce qu'est un qualicien, des services qu'il pouvait lui apporter... et le résultat est qu'aujourd'hui elle va créer un emploi à plein temps.

Je veux aussi insister sur les facilités offertes aux entreprises locales dans leur projet de diversification ou de développement, “ Quatre Saisons ” leur permettant d’assurer leur facteur personnel dans la gestion, l’encadrement et la formation de la main-d’œuvre nécessaire.

Enfin, dans le cadre de notre objet juridique, le GLE “ *Quatre Saisons* ” a été conçu pour avoir la mission la plus large, afin de répondre à la fois aux attentes des adhérents et des salariés, dans une logique de gestion territoriale de l’emploi. Et il convient de souligner que cette dimension, voulue par le Groupement, a été acquise au-delà de nos espoirs. Les niveaux de partenariat mis en place nous ont permis d’asseoir nos objectifs et d’assurer notre développement. C’est vrai que c’est lourd de facturer 300 000 heures de travail par an. C’est lourd d’avoir 250 salariés... Mais ça donne une force de frappe, comme l’on dit, importante. Quand une entreprise a un besoin immédiat, ce volume de personnel nous permet de résoudre en principe le problème. Je dis en principe, car on est pas encore au zéro défaut. Je disais l’autre jour à Lectoure au colloque régional “ il est urgent que nous arrêtons au niveau de “ *Quatre Saisons* ” : 300 000 heures, 250 salariés... il est urgent de stopper cette expansion quantitative, et il est urgent d’arriver au zéro défaut pour le qualitatif... Que le personnel soit mieux formé, que nos entreprises cernent mieux les emplois saisonniers. Aujourd’hui elles nous ont pris un petit peu pour le pompier, celui qui répond aujourd’hui pour demain. Il serait plus confortable pour nous qu’elles arrivent à mieux maîtriser leurs besoins.

Pour cela nous nous devons de disposer de moyens de gestion performants pour d’une part offrir à nos adhérents une prestation extrêmement complète - sélection, formation du personnel, recrutement, gestion administrative, paye - et de faire bénéficier les salariés de véritables services de gestion du personnel. Ca, cela se dit facilement, mais c’est beaucoup plus difficile à vivre. Mais nous y arrivons. C’est dur d’être le premier Groupement Local d’Employeurs, parce que la

Direction du Travail est toujours très prudente par rapport à nos sollicitations. C’est dur d’être la première ARTT... parce que les 35 heures en Groupement Local d’Employeurs, comment ça va se passer ? Ca nous a pris 6 mois, entre le dépôt de notre dossier et le feu vert... 6 mois. Les salariés ont trouvé ça très long. Je disais pionnier aussi comme facteur d’intégration sociale pour nos salariés. Nous avons mis en place une grille de classification adaptée aux différents emplois et surtout à la classification d’une ARTT, des 35 heures.

Nous avons été les premiers en France à créer un GLE, mais notre capacité d’innovation n’est pas entamée. Après 5 ans de croissance qui nous ont permis d’atteindre notre dimension, il nous faut penser toujours développement. Aujourd’hui celui-ci passe par une stratégie de développement qualitatif, tant sur le plan interne que vis-à-vis de l’environnement local. Dans ce domaine 4 axes nous paraissent fondamentaux. L’appui au développement des formes d’emploi en commun et notamment, en ce qui concerne le développement de l’emploi de cadres à temps partagé. Je l’ai dit tout à l’heure, il y a l’incitation pour nos agriculteurs qui sont 130, je crois, au niveau de nos adhérents, à ce qu’ils créent eux-mêmes des groupements d’agriculteurs. Ils ont des salariés sous la main, ils les testent, et s’ils s’entendent bien ils nous les embauchent.

Les petites entreprises ont dans leur projet la réduction du temps du travail, et nous sommes là aussi pour régler ce problème, parce que ce n’est pas si simple contrairement à ce que l’on peut croire à Paris. Quand on est des entreprises à 10 salariés, faire de l’ARTT, c’est vraiment pas évident, cela demande beaucoup de polyvalence. Ici ne n’est pas chez Renault. La création d’un centre de ressource en matière de formation et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et la poursuite d’une politique de gestion saine et vigoureuse - gérer un Groupement d’Employeurs avec 5 % de marge ce n’est pas beaucoup, mais c’est jouable parce que cela nous est arrivé.

Bernard SEMPE

Directeur du GLE “ *Quatre Saisons* ”

J’apporterai juste un complément, à propos du fonctionnement et des perspectives de notre Groupement Local d’Employeurs.

La dimension voulue au départ par les membres fondateurs du groupement a constitué une originalité. C’est une structure qui s’est étoffée au fur à mesure du développement, puisque nous avons commencé à 2 personnes pour

gérer le groupement. Aujourd’hui nous fonctionnons avec 5 personnes au niveau de la partie administrative de façon à répondre à la fois aux attentes des adhérents et aux salariés. Nous avons un prévisionnel de 120 000 heures à la création du groupement, avec un projet d’embauche de 55 emplois en CDI. Aujourd’hui, nous gérons 300 000 heures de travail et nous employons 99 salariés permanents. Cependant, la charge administrative ne dépasse pas 5 % du chiffre d’affaires,

ce qui permet aux adhérents de bénéficier de prestations salariales compétitives.

Le partenariat qui a été mis en place autour du groupement dès le départ est un autre point important de notre fonctionnement.

Il s'est avéré très fructueux dans la mesure où cela a autorisé "Quatre Saisons" à mener à bien bon nombre de projets, notamment dans le domaine de la formation de salariés, et d'acquérir par ailleurs une certaine reconnaissance de l'environnement local. C'est là un problème non négligeable de notre fonctionnement qui nous a permis aussi de bénéficier de compétences externes qui sont venues renforcer l'engagement des adhérents et des salariés dans la vie du Groupement.

Concernant l'engagement des adhérents, je crois que c'est la base, et même l'essence, de notre Groupement Local d'Employeurs.

Le fait de pouvoir compter sur des engagements correspondant à des besoins périodiques, réguliers et complémentaires et de surcroît en augmentation, nous a permis de développer notre potentiel de création d'emplois stables. Je crois que c'est la base de notre Groupement. Je crois aussi que notre fonction consiste à gérer les plannings des besoins des adhérents et les calendriers de travail des salariés ; en tenant compte de plusieurs facteurs, dont la gestion de la mobilité. Puisque ça n'a pas été dit, je mentionne que "Quatre Saisons" intervient sur une zone géographique qui comprend l'Ouest du département du Gers et qui déborde sur les quatre départements limitrophes qui sont le Lot-et-Garonne, les Landes, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Atlantiques. Effectivement ça constitue une vaste zone géographique, et il n'est pas pensable qu'un salarié qui habite du côté de Mirande ou de Miélan aille travailler à Roquefort dans les Landes. Il a fallu qu'on constitue des zones, des micro-bassins d'emplois, qui correspondent en fait à une certaine cohérence dans les usages de déplacement des personnes. Donc : (i) gestion de la mobilité, (ii) adéquation des compétences entre profil de poste et les besoins en qualification des emplois auprès de nos adhérents, (iii) bien entendu la faisabilité d'un emploi à durée indéterminée, rassemblant la succession dans le temps des différents emplois qui seront à pourvoir pour un même salarié et (iv) dernier élément, une certaine cohérence dans la polyvalence. Effectivement, un emploi salarié au sein d'un GLE exige une certaine polyvalence, mais il faut que cette polyvalence soit cohérente par rapport à des niveaux de qualification. Pour un salarié, l'emploi au

sein d'un GLE va supposer des exigences professionnelles accrues, non seulement en terme de polyvalence et de capacité professionnelle, mais aussi en terme de mobilité et de capacité d'adaptation. Et c'est là que les efforts qui sont faits en matière de formation et aussi dans le domaine du dialogue social - vu les effectifs que nous gérons - vont dans ce sens pour assurer une intégration sociale et professionnelle réussie dans laquelle le salarié qui accède à un emploi stable au sein du groupement pourra envisager son avenir d'une manière plus sereine. Cette condition étant par ailleurs le corollaire des formes d'emplois plus impliquantes qui sont recherchées au sein du Groupement d'Employeurs.

Nos nouvelles perspectives de développement s'appuient sur une stratégie de développement qualitatif.

Je voudrais essentiellement parler du projet de création d'un Centre de Ressources qui constitue en fait un objet majeur et qui s'inscrit dans cet ensemble pris en compte à la fois des besoins des adhérents vis-à-vis des salariés et vis-à-vis de l'environnement. Ce Centre de Ressources, qui est aujourd'hui en création, a pour objet d'offrir aux salariés des moyens pour améliorer les conditions d'accès à la formation professionnelle, et notamment en faisant appel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Chacun sait que nous sommes situés en zone rurale, et que nous sommes éloignés des principaux centres urbains où se trouvent les centres de formation. Et nous avons vu par le biais de nouvelles technologies de l'information, qu'il était possible d'accéder à des formations qui ont un fort contenu théorique. Vis-à-vis des adhérents, il s'agit au sein de ce Centre de Ressources de constituer une base de données concernant les compétences requises et les évolutions des emplois qu'ils proposent. Et enfin sur le plan externe l'objectif est de favoriser la relation, insertion, formation emploi, en amont des besoins de recrutement, de façon à coordonner d'une part, les dispositifs d'accès à la formation des demandeurs d'emploi, en partenariat avec différents opérateurs. Et ensuite de mettre à la disposition d'un environnement local, un dispositif de gestion prévisionnelle d'emplois et de compétences. En effet la représentativité des emplois de notre secteur géographique - que ce soit dans la reproduction agricole et des activités d'amont et d'aval de l'agriculture - est une richesse que nous avons découverte au niveau de notre groupement d'employeurs.

* * * * *

Questions et réponses

Question de Anne-Marie GRANIE, sociologue, Ecole Nationale de Formation Agronomique (ENFA), Toulouse

Vous avez dit que vous aviez des partenaires... De quels types de partenaires s'agit-il et comment fonctionnez-vous avec eux ?

Question de Bernard CLEMENT, Chambre Régionale d'Agriculture de Midi-Pyrénées

Vous nous avez dit que vous formiez des salariés extrêmement performants à qui on demande un grand nombre de choses au niveau des compétences et d'implication dans leur travail auprès des entreprises. Je voulais savoir si en matière de grille salariale il y avait une reconnaissance de cette qualification et de cette grande implication. Quel est aussi le degré de fidélisation des salariés de " 4 Saisons ". Est-ce qu'il y a du turn-over ou pas ? Avez-vous réalisé un bilan social ou pas ? Est-ce qu'il y a des représentants du personnel ? Est-ce qu'il y a des syndicats qui sont implantés dans cette institution ?

Question de Michel BAUDEAN, agriculteur, responsable de formation au GRMI des Pyrénées.

Cinq ans de réussite... Mon ami Jacques HAMEL ne me démentira pas. Mais pourquoi ce groupement n'a-t-il pas essaimé ? Je voudrais rappeler aussi, comme il l'a fait partiellement, qu'il existe des groupements d'employeurs agricoles. Je crois que c'est un grand exemple pour les autres catégories socio-professionnelles : plus de 200 groupements, cités en exemple en Midi-Pyrénées, ce n'est pas rien, c'est pas neutre ! L'emploi agricole se développe, comme Michel BLANC l'a mentionné ce matin, et il se développera parce que nous allons avoir de grands besoins, relatifs au développement de la diversification et à la création de plus value sur les exploitations agricoles. Nous aurons besoin de collaborateurs, de salariés performants et formés par rapport à tout ça. Il ne faudrait pas que beaucoup d'agriculteurs soient freinés dans leur développement de filières et leur développement de plus value, par rapport à un manque de collaborateurs compétents. C'est vrai que l'on met le paquet en formation au niveau régional et départemental pour former ces gens-là, mais je crois aussi qu'il y a un déficit d'image par rapport aux métiers de l'agriculture notamment quant au salariat,

et nous avons beaucoup à faire là-dessus. Même si nous disons tous que le métier de salarié agricole a beaucoup changé, a beaucoup évolué, je crois qu'il faudrait que les gens en soient conscients en dehors de l'agriculture.

Réponses de Bernard SEMPE

Nos partenaires formation sont essentiellement en amont : les fonds d'assurance formation, l'OPCA, pour ce qui concerne la formation de nos salariés, avec lesquels nous mettons en place des plans de formation et notamment des plans pluriannuels dans le cadre des engagements de développement de la formation. Nous avons d'autre part, un partenariat avec le FASFEA, puisque nous nous préoccupons également de développer une offre de formation auprès de nos adhérents pour tout ce qui concerne l'organisation du travail, l'encadrement des salariés dans les grandes entreprises comme les coopératives, où il y a déjà un savoir-faire en matière d'encadrement. Pour ce qui est de nos adhérents agriculteurs, tous n'ont pas au départ la capacité d'encadrer correctement un salarié, par manque d'expérience.

A propos de la prise en compte des acquis professionnels, notre plan de formation est organisé sous forme de parcours individuel. Ce parcours individuel proposé aux salariés débute par un bilan de compétence, qui nous sert à valider les acquis professionnels, et ensuite il y a toute une série de modules de formation qui sont mis en place. Ils peuvent concerner la simple adaptation au poste de travail, ou prendre en compte les règles de sécurité, donc la législation, mais ils vont aussi jusqu'à des formations qualifiantes qui sont validées par une attestation de formation ou un diplôme, délivrés par les organismes de formation ou validés dans le cadre des accords de branches. Nous avons sollicité un organisme de formation spécialisé dans le domaine agro-alimentaire, émanant du secteur des coopératives céréalières pour mettre en place des Contrats de Qualification Professionnels.

Pour ce qui est de la gestion sociale, du fait de son effectif, notre groupement dispose d'institutions représentatives du personnel. Nous avons une délégation unique qui occupe les fonctions de comité d'entreprise avec des délégués du personnel. Nous avons également un comité d'hygiène et de sécurité, ce qui est une originalité en fait, puisque c'est le seul qui existe en France au sein d'un groupement local

d'employeurs. Enfin nous avons deux délégués syndicaux. En ce qui concerne les grilles salariales, nous avons négocié l'an passé un accord d'entreprise sur une grille salariale spécifique au groupement qui prend mieux en compte les différentes qualifications et les différents emplois, et qui permet de mieux les reconnaître.

Réponse de Jacques HAMEL

Pour répondre à la question de l'essaimage, tout ce qui vous a été exposé montre bien que, quand même, ce n'est pas évident de créer un groupement local d'employeurs. Il faut avoir des compétences en matière de gestion de personnel, et de gestion tout court. Car avoir de la bonne volonté, ce n'est pas suffisant. Il se trouve quand même qu'en France à la suite de notre expérience, plusieurs personnes sont venues nous rencontrer qui étaient porteurs de projets de groupement local d'employeurs. Depuis 5 ans, il s'est créé 50 groupements locaux d'employeurs en France à la suite du nôtre - les 50 ne sont pas venus nous voir. La semaine dernière "TF1" était dans nos bureaux... Tous les chaînes de TV auront parlé du groupement local d'employeurs "4 Saisons", au moins pendant 4 minutes, en 5 ans. Nous avons aidé la création d'un groupement dans le Lot-et-Garonne, en Dordogne. C'est avec un grand plaisir que nous donnons à ceux qui nous le demandent, la "valise" avec la marche à suivre. Tout ça pour répondre que si dans le Gers un porteur de projet est intéressé par la démarche, nous sommes prêts... S'il veut rencontrer le conseil d'administration, s'il veut rencontrer les salariés pour en parler... Nous sommes très ouverts pour donner la méthode, faire partager notre expérience, que chacun adaptera. Le groupement de Dordogne ne fonctionne pas exactement comme le nôtre... Chacun adopte à sa problématique. Mais le premier point pour réussir un groupement local d'employeurs, c'est d'abord la confiance des entreprises, et au sein de ces entreprises, il faut une personne qui soit porteuse du projet. En ce qui nous concerne, au départ à VIVADOUR, il y avait un DRH, qui brassait des idées : le matin quand il se levait, il avait toujours une idée nouvelle, par rapport à la veille... Il faisait le tri, et parmi ces idées, il en a fait

émergé quelques unes. Un jour, il est venu me rencontrer, et il me dit "Vous faites des groupements d'agriculteurs, pourquoi on ne ferait pas ça, entre entreprises". Je lui ai dit "La méthode est la même : il faut que l'on se fasse confiance, que les entreprises rencontrent les salariés qui sont prêts à s'investir...". En effet, un tel groupement demande beaucoup de disponibilités aux salariés, parce que changer d'entreprise toutes les semaines, ce n'est pas forcément évident. Certains en changent toutes les semaines, d'autres sont 6 mois dans la même entreprise. Donc, il y a quand même quelques règles de base à respecter pour réussir un groupement local d'employeurs.

Il n'y a aucune concurrence entre notre GLE et les groupements d'agriculteurs. Nous avons même proposé aux agriculteurs adhérents de nos coopératives adhérentes de les aider à créer des groupements d'agriculteurs s'ils le souhaitent. Nous avons mis à leur disposition des salariés qui ont des acquis professionnels importants et intéressants : un gars qui, depuis le temps qu'il est chez nous, a travaillé en viticulture, et aussi au maïs semence, et qui a fait tous les postes de l'agriculture... je pense qu'il est aujourd'hui quelqu'un de vraiment qualifié.

Et il n'y a non plus aucune concurrence avec les associations intermédiaires. Une fois, nous avons été pris à parti par une association - je suis à l'AG de cette association - et j'ai dit à la présidente, "Identifiez dans votre association les gens qui ont vraiment envie de travailler, qui peuvent avoir une certaine mobilité et nous les embauchons puisque c'est notre objectif. Nous sommes prêts à les recevoir. Nous faisons appel à l'ANPE tous les mois, aussi bien nous pouvons faire appel à une association intermédiaire". Elles sont là pour identifier les gens qui ont des savoir, les gens qui ont des ambitions et nous pouvons embrayer derrière avec nos moyens de formations que vient d'évoquer Bernard SEMPE. Aujourd'hui nous ne nous situons en concurrence avec personne depuis que nous avons démarré. Par exemple, il y a à la Chambre d'Agriculture le service de remplacement des agriculteurs, qui a son créneau très particulier avec ses 11 ou 12 salariés, qui répond à des demandes précises. Nous offrons un autre champ c'est tout.

Jacques ABADIE

Je vais tout de suite passer la parole à Marie BASSET qui travaille dans un groupe de presse parisien, et qui est en train de s'implanter dans le Gers avec un projet très précis. Elle va maintenant nous le présenter.

“ Une initiative pour favoriser l’installation des citadins à la campagne ”

Je suis directrice de rédaction dans un magazine grand public à Paris. J’ai une formation journalistique puisqu’il y a près de 18 ans que je fais ce métier.

Je dissocierais volontairement ce que je fais à Paris de ce que je fais dans le Gers. Je travaille pour un très gros groupe de presse à Paris, et mon initiative gersoise c’est autre chose ! Il est vrai que j’utilise ici mon savoir-faire et mon expérience.

Pourquoi je suis dans le Gers, alors que je dirige un magazine à Paris ? En fait je me suis installée dans le Gers avec mon mari, ma famille - 4 enfants - depuis un peu plus d’un an. C’est un choix assumé à 100 %. Tout à l’heure j’ai eu un petit débat, assez amusant, avec Arnaud de Castelbajac. Il me disait : “ *il ne faut pas idéaliser la campagne !* ”. Mais je n’idéalise pas du tout la campagne, ni la vie à la campagne ! Nous savions à quoi nous attendre... Nous savions ce que nous allions trouver. Et je tiens à dire qu’après presque 18 mois d’expérience, nous sommes très heureux ici. Et que pour rien au monde, moi en tout cas, je ne retournerais vivre à Paris avec mes 4 enfants. J’en profite là pour dire que, vraiment, nous avons été plus que bien accueillis dans le Gers. Que nous avons eu de la chance d’avoir des voisins formidables, des gens extraordinaires. Je tiens à vous le dire, car je pense qu’il y a beaucoup de gersois dans la salle et que c’est important de dire ce genre de chose.

Alors pourquoi j’ai pris l’initiative de cette expérience là ? Tout d’abord, je veux dire tout simplement que moi, ce que j’ai fait en quittant Paris et en m’installant ici, et en continuant à travailler à Paris régulièrement, je ne suis pas seule à le faire. Je prends le TGV tous les lundis matin à Agen - je me suis installée pas très loin d’une gare, parce que j’ai vu que c’était important - et le TGV est rempli de gens qui font partiellement comme moi. Donc ça veut dire que mon cas n’est pas totalement isolé, ni très original. Ne serait-ce que dans l’entreprise de presse dans laquelle je travaille, nous sommes 8 depuis deux ans à avoir fait ce choix parmi les cadres dirigeants. Je pense que c’est suffisamment significatif... C’est vrai que la presse et que la communication, ce sont des domaines où l’on bouge plus. Mais enfin j’ai rencontré des gens qui sont dans plein d’autres domaines, par exemple dans l’informatique. C’est vrai encore que ce sont des professions de services, telles que vous n’êtes pas obligés en permanence d’être sur un lieu de travail précis...

J’apporterai quelques nuances tout à l’heure aux propos de Michel Blanc sur les nouvelles technologies. En tout cas, pour moi merci, les nouvelles technologies sont essentielles, parce que grâce à elles je peux faire ça. Je suis équipée, sinon jamais cela n’aurait été possible... Il faut savoir - mais je n’en dirais pas plus long sur ce que je fais à Paris - que je gère un grand hebdomadaire. Donc je travaille 7 jours sur 7... j’ai 50 personnes à manager. Je veux dire que si je n’avais pas accès aux nouvelles technologies, je ne pourrais pas habiter dans le Gers. Je suis reliée en permanence, par réseaux informatique évidemment, et je pratique la visio-conférence... Je connais 20 personnes au moins qui ne pourraient pas avoir fait ce choix de la campagne, si elles n’avaient pas les nouvelles technologies à leur disposition. “ Nouvelles technologies ”, c’est au sens large : ça va d’Internet en passant par le portable... en passant par tout ce que vous voulez. Même dans le train, avec mon micro, mon portable, je peux recevoir des fax, je peux recevoir des mels. Pour moi, ces nouvelles technologies, c’est le “ paradis ”, même s’il faut apporter quelques nuances là-dessus. En tout cas, ces nouvelles technologies portent un potentiel d’avenir important au niveau des gens qui ont des professions, disons, dans le tertiaire.

Mon initiative est tout simplement basée sur ce constat là : il est possible de travailler à Paris tout en habitant avec ma famille dans le Gers. Je parle de Paris parce que je connais Paris... J’y ai vécu 20 ans. J’y retourne toute les semaines. La vie à Paris... pour quelqu’un qui a des enfants et qui a une vie un peu trépidante... - je vous assure, il ne faut pas idéaliser la vie à la campagne, mais la vie à Paris il ne faut pas non plus l’idéaliser : ça vire quelquefois au cauchemar ! Quand on veut avoir un petit peu d’espace, les prix sont inabordables, même pour quelqu’un qui a de bons revenus, ce qui est mon cas. Dès qu’on a plus d’un enfant, on vit entassé. Et de plus - on me faisait la remarque qu’ici à la campagne on est toujours en voiture - certes mais ne croyez pas qu’à Paris on n’est pas en voiture. On y passe peut être 2 - 3 heures pour aller quelque part. Mais évidemment, on fait moins de kilomètres. Si on calcule en kilomètres, on va peut être faire 8 000 km par an à Paris, tandis qu’ici on va en faire 20 000 km. Mais quand je vais quelque part ici, ça ne m’énerve pas de passer une demi-heure en voiture, car en une demi-heure je vais aller là où je veux. Tandis qu’à Paris, je ne vais pas là où je veux. Je suis toujours dans le même quartier. Parfois une demi-heure après, j’ai à peine traversé la place de la Concorde...

Il y a beaucoup de gens qui sont dans mon cas, avec un profil assez précis. Ce sont des gens qui arrivent plutôt vers 40 ans... - je ne suis pas en train de parler des baba-cool d'il y a 30 ans, qui voulaient aller faire du macramé à la campagne ou du fromage de chèvre, ça n'a rien à voir. Je parle de gens qui sont souvent cadres, plutôt dans les professions de services, dans la communication, et qui ont souvent des enfants, et qui sont en demande très très forte, de qualité de vie. Peut-être, mesurez-vous moins bien cette demande, parce que vous l'avez ici cette qualité de la vie. Et les gens à Paris souffrent vraiment... Ca ne veut pas dire que nous n'aimons pas Paris. C'est une très belle ville. Elle a plein de qualités. On y dispose de plein de choses. Mais je vous assure qu'une vie familiale à Paris n'est pas facile à mener. C'est très fatiguant. Donc il y a beaucoup de gens qui n'ont qu'une envie, c'est de virer, de mettre les voiles, et, essentiellement, de partir en province. En province, car ils sont souvent originaires de Province... Il y a peu de vrais parisiens. Ils ont souvent envie de partir là où ils connaissent un peu de gens, ou bien là où ils sont allés en vacances. Je prends le Gers par exemple... Moi je l'ai connu par les vacances, il y a très longtemps, et le Gers m'est toujours resté dans la tête. Il y a beaucoup de gens qui sont un petit peu dans ce cas. J'en ai rencontré aussi pas mal ici dans le Gers. Nous avons fait beaucoup de connaissances... Il y a des parisiens qui se sont installés là et qui ont souvent connu le Gers d'abord à travers un gîte rural, et qui y sont ensuite revenus pour s'installer. Nous avons peut être rencontré entre 10 et 20 couples dans ce cas. Et personne n'a envie de revenir à Paris. Personne n'a envie de quitter le Gers. Donc c'est quand même important. Ce ne sont pas des phénomènes épisodiques : ça ne dure pas 6 mois, on arrive et on s'en va ! Certes, il y aura toujours des échecs d'implantation, bien sûr, mais en tout cas dans tout ce que j'ai pu voir ce n'est pas la majorité des gens.

Mon idée, en quelques mots, c'est de dire : *“Voilà ! Tous ces gens qui veulent partir ! Moi je suis bien placée pour le savoir ! C'est quand même assez galère de prendre le temps de tout organiser... En fait, il faut chercher une maison, et aussi se dire, dans quelle école je vais inscrire mes enfants - parce qu'on a souvent des idées reçues, car on a ses gosses dans de grands lycées parisiens. Alors où est-ce qu'ils vont se retrouver ? qu'est-ce qui vont faire ? quels sont les taux de réussite au bac ?”*... Enfin c'est ce genre de questions que les urbains se posent beaucoup. A Paris ils ont souvent, à tort d'ailleurs, l'impression de disposer de choses qui sont impossibles ailleurs, par exemple une qualité d'enseignement extraordinaire, etc.... ce qui est complètement faux. Toutes ces informations là, je dirais que ces gens n'ont souvent pas le temps de les chercher.

Le but de mon idée, c'est d'apporter tout ce type d'informations - je dirais quasi faire du clé en main - pour les gens qui veulent, entre guillemets, se délocaliser. La différence avec une démarche qui

s'adresse essentiellement aux entreprises, c'est que nous nous adressons aux individus, et qu'on sait que les valeurs individuelles sont des valeurs en hausse, que les gens maintenant sont très en demande d'épanouissement personnel, de vie plus agréable, etc... Donc on s'adresse aux gens... et on leur dit voilà ! : vous voulez partir, et bien on va vous aider ! vous voulez quelle région ? voilà ce que vous offre telle ou telle région... Traduction : nous allons chercher l'information précise auprès de tous les partenaires locaux. Tout ça nous sommes en train de le mettre en place et c'est vrai avec plus d'attention pour le Sud-Ouest puisque nous y sommes. Donc nous avons commencé par là, avec une région qui me tient à cœur.

Il y a deux catégories de gens qui sont prêts à bouger, ou qui bougent. Tout d'abord, ce que je fais, ce que j'appelle les “familles TGV”, des gens qui continueront de garder leur job parce qu'ils aiment bien leur boulot, parce qu'ils ne retrouveront pas l'équivalent, et qui vont circuler plus ou moins en faisant des temps partiels : ça c'est tout à fait possible, grâce aux nouvelles technologies je le répète. Puis il y a une autre catégorie de gens - et ça je tenais beaucoup à en parler aujourd'hui, on n'en a pas parlé encore - ce sont ce qu'on appelle “les nouveaux entrepreneurs en solo” : une catégorie de gens qui montent leur propre “business”. Ce sont souvent des “business” en rapport avec ce que je viens de dire, : essentiellement des professions de services, du tertiaire, de l'informatique... Mais c'est aussi des métiers de la communication, du journalisme. Je connais très bien ce métier et c'est vrai que dans ce métier, il y a de plus en plus de gens qui sont indépendants. Alors, qu'est-ce que ça veut dire... Par exemple vous allez bosser pour des labos pharmaceutiques, faire des plaquettes, faire des choses comme ça, que l'on peut faire de n'importe où... Ce n'est pas important qu'on soit à Paris pour faire ça, du moment qu'on a un moyen de transport. La France est quand même un petit pays, et de toute façon on n'est jamais qu'à une heure d'avion ou cinq heures de train. On peut aller à un rendez-vous dans la journée et revenir....

Donc, tous ces gens ont souvent le désir d'avoir une autre qualité de vie, un autre cadre de vie, donc pas forcément envie d'aller louer un bureau en plein Paris, à 3 500 ou 4 000 francs par mois pour aller galérer dans les transports ou perdre son temps en voiture dans la circulation. Ils ont très souvent envie d'en profiter pour faire un changement de vie familiale. Ces gens là, pour moi, c'est une mine d'or pour de nombreuses régions rurales. Ils ont très envie de s'installer à la campagne... Là pour le coup, l'information il faut aller la chercher. C'est ma propre expérience. Ce n'est pas toujours simple d'aller savoir

où il y a une pépinière d'entreprises, c'est-à-dire un endroit où on peut vous héberger, pour un petit peu moins cher que louer un local sur le marché du privé, une pépinière qui vous offre une infrastructure, etc.

C'est un peu difficile de chercher ce type d'information, les aides possibles, etc.

Notre ambition, notre projet, c'est de mettre toutes ces choses à disposition : “ *Vous voulez quitter Paris, vous voulez bouger, vous voulez vous installer à la campagne ? Et bien nous allons nous occuper de votre cas, et clé en main on va vous fournir toutes les informations que vous n'avez pas ! Comme ça vous n'aurez pas à perdre un maximum de temps à aller les chercher* ”. Car souvent ce sont des gens qui bossent beaucoup. Ces informations concernent aussi l'immobilier : “ *Vous cherchez des vieilles fermes ? et bien on peut aussi vous la trouver. Vous cherchez des écoles pour vos enfants ? on peut vous dire où c'est bien, etc.* ”

Et aussi ce sont les lieux de consommation qui sont transférés localement : c'est important de le savoir, comme tous ces gens qui vont vivre à la campagne, je ne consomme pratiquement plus à Paris, j'y vais juste pour bosser et je m'en vais en courant, je saute dans mon TGV... J'ai complètement transféré mes habitudes de consommation : je fais toutes mes courses dans le Gers. Je pense que pour une région, l'installation de gens qui ont un bon niveau de revenu, constitue un apport très positif. Donc “ le challenge ” dans les prochaines années pour les régions qui réalisent l'existence de ce phénomène, c'est de pouvoir allier tous ces “ solos ” qui ont de tels projets dans la tête. Comment les faire venir ? Comment leur offrir quelque chose qui fasse qu'ils viennent là... Le Gers a beaucoup d'atout... Nous avons racheté une vieille ferme où il y avait déjà

un gîte rural. Nous avons continué à exploiter le gîte, et parmi nos locataires, il y a deux couples qui veulent s'installer dans le Gers, des Parisiens ! L'un a une société d'informatique et l'autre quelque chose de similaire. Et ils nous ont dit “ Vous ne connaissez pas quelqu'un... qui pourrait... ? ” Donc : qui ? quoi ? où ?

Alors comment s'y prendre pour répondre à ce genre d'attente ? Aux Etats-Unis, il existe déjà quelque chose qui s'appelle la “ **relocation** ”, qui consiste à organiser le transfert de gens d'une région à une autre. C'est une structure qui va s'occuper de prendre en charge les besoins liés à ces transferts, très fréquents aux Etats-Unis, moins fréquents en France. Cette fonction est accompagnée d'un vecteur très important, celui de la communication.

Là je rejoins mon savoir-faire : un magazine, qui s'appelle “ **Changez tout** ”, va sortir au mois d'octobre. Il va s'adresser justement à tous ces gens qui ont envie de changer de vie, pour leur donner les clefs chaque mois de ce changement de vie avec le “ focus ” sur une région... Quand je dis une région, c'est plus petit qu'une région : on va vraiment mettre le focus sur un endroit précis sur lequel on va donner toutes les clefs de A à Z. Et il aura un cahier d'annonces, aussi bien immobilier qu'emploi. On va donner une information précise à la fois économique, sociale, culturelle et familiale, en mettant aussi en valeur tous les avantages touristiques d'une région à un public, je dirais qui va être 100 % motivé. Quand on achète un magazine qui vous parle de “ changer de vie ”, c'est qu'on en a vraiment envie d'en changer et de ce côté il existe une structure prête à donner les clefs aux gens.

Questions et réponses

Hervé BLIN, futur salarié de la CACG

Je viens de Normandie où j'ai eu connaissance d'une revue installée à la campagne qui travaille déjà sur ce créneau et qui s'appelle “ Village Magazine ”. Je connais bien la rédactrice qui travaille sur cette thématique depuis quelques années, avec une certaine réussite du point de vue du magazine. Elle monte aussi un centre de ressources qui aura pour objet d'accompagner les projets d'installation. Je suis ravi de voir qu'il y a des expériences similaires dans le Sud-Ouest, ce qui correspond certainement à une partie d'envie de population urbaine. Mais quelle gageure que de parvenir à réussir ce type d'accompagnement pour des propositions ou des demandes qui vont être très, très éparées, pour lesquelles il va falloir centraliser une offre, et parvenir à la fin à vendre un élément très concret. Je trouve ça très intéressant comme expérience mais certainement encore une fois très difficile à mettre en œuvre !

Réponse de Marie BASSET

Oui, c'est difficile ! C'est vrai que la Revue “ *Village* ” existe déjà. Elle a un objectif plus précis : refaire vivre les villages et précisément les commerces. Son objectif de diffusion est beaucoup plus bas que celui que je vise, parce qu'en fait je ne sais pas si vous connaissez ce type de presse... Nous allons nous battre avec des “ canards ” qui s'appellent “ *Entreprises en Solo* ”, “ *Défis* ”. Nous avons une démarche “ philosophique ”, entre guillemets, qui est identique à celle de “ *Village* ”. Cependant, il ne s'agit pas de dire aux gens : “ *Reprenez la boulangerie !* ”. Par rapport à “ *Village* ”, je trouve que la concurrence est bienvenue. On ne trouve pas “ *Village* ” à Paris, alors que notre but est de diffuser essentiellement dans les grandes villes : ça ne sert à rien de le diffuser à la campagne... les gens y sont déjà ! Nous voulons vraiment essayer de nous adresser aux gens.

En ce qui concerne le transfert d'individus, vous avez tout à fait raison, il va falloir être très pointu.

Nous devons nous former avec des gens qui savent déjà bien faire ça, qui sont aux Etats-Unis et avec qui nous sommes en train d'apprendre à gérer ce genre de choses. L'obstacle en France - il y a une chose qu'il faut savoir - est celui d'un obstacle légal énorme qui n'existe pas aux Etats-Unis. Par exemple si vous avez Monsieur Durand qui vient vous voir : " *Voilà, je suis cadre chez Télécom, je voudrais travailler dans les Telecom à Toulouse...* ". L'exemple n'est peut-être pas très bien choisi, mais je n'ai pas le temps de chercher. En France, vous n'avez pas le droit de vous rémunérer là-dessus, alors que c'est possible aux Etats-Unis. Chez nous, il y a toute une série d'obstacles légaux auxquels il va falloir faire très attention.

Nous nous adressons à des gens qui ont déjà un projet, qui ont une idée dans la tête. Mais si quelqu'un vient me voir et me dit : " *Je n'ai aucune idée, je n'ai aucun projet, mais j'ai envie d'habiter la campagne... je n'ai aucune qualification...* ", cela va être un peu plus compliqué. De fait, ce n'est pas notre but. Nous nous adressons à celui qui a déjà une idée a peu près du " *business* " qu'il veut monter. Notre but c'est de faire l'accompagnement de ce projet, de rassembler les savoir-faire dont la personne a besoin sans qu'elle soit obligée de courir les " *boutiques de gestion* ", ou " *les trucs* " de création d'entreprise. C'est vrai qu'en France, il existe plein de choses, mais c'est une galère sans nom de faire tout ça, un cauchemar. Il faut que vous courriez dans 50 directions différentes... Les informations sont parfois contradictoires... Ce n'est pas normal qu'on doive passer 25 coups de fil pour rechercher un renseignement, et avoir 4 réponses différentes

A propos de " *Village Magazine* ", je l'ai reçu il y a 15 jours. Je l'ai amené à mon maire et je lui ai dit " *Tu vois il y a des idées à prendre, il faut piocher...* " Il faut diffuser " *Village* " dans les campagnes...

Je pense aussi qu'il y a un gros boulot à faire au niveau de la communication des régions, parce que beaucoup de régions ne communiquent que sur le tourisme, et c'est dommage.

Je suis contente d'avoir déjà créé un emploi sur le Gers. Nous avons embauché quelqu'un qui était à Lectoure, au RMI, qui avait exactement les qualifications recherchées, qui a été très étonné d'avoir trouvé ce type de boulot sur la région.

Commentaire de Jean-Louis CHAUZY, Président du CESR Midi-Pyrénées

Sans anticiper sur la table ronde de cet après-midi et les conclusions j'ai quelques points de démangeaisons à ce moment de la journée. Une première remarque, il y a un lien entre l'analyse approfondie qu'il nous faudra faire du dernier recensement et les réflexions sur ce que nous appelons " la nouvelle attractivité du Sud-Ouest ". Depuis des années, nous avons une très grande culture, celle des handicaps. Il nous faut passer maintenant à la culture de l'attractivité si nous ne voulons pas reproduire en région le phénomène parisien. Le phénomène parisien en région consisterait

à accumuler seulement dans l'agglomération toulousaine des richesses d'activités, des grands équipements, des emplois... L'agglomération toulousaine a gagné entre deux recensements l'équivalent de la ville de Tarbes et de Cahors réunies : 90 000 habitants - 30 000 habitants pour Toulouse intra-muros. Nous devons regarder de près quelles sont les nouvelles populations qui viennent dans le Sud-Ouest, dans Midi-Pyrénées. Il y a des politiques de gestion de la mobilité pour les salariés des grands groupes depuis 10, 15 ans. Il y a même des anciens syndicalistes renommés, reconvertis dans la gestion de la mobilité. On le fait pour de grandes vagues de délocalisation, pour éviter des conflits sociaux trop aigus. Il n'y a pas hélas de corrélation entre l'indice de popularité de Marciac et les dernières données du recensement : c'est quelque chose dont il faut se préoccuper. C'est un point que j'évoquais avec Jean-Louis GUILHAUMON : si on ne parvient pas à accompagner l'indice de notoriété par des activités permanentes, au prochain recensement il n'y aura pas forcément un habitant de plus, hormis entre le 5 et le 15 août...

Question de Anne-Marie GRANIE

Je voudrais faire une remarque sur cette intention de propositions clé en main... Je ne sais pas comment vous dire... en tant que sociologue, je ne comprends pas bien. Au fond, avec une telle démarche, est-ce que vous ne privez pas le citoyen ou la citoyenne de ses capacités à découvrir - à " galérer " sans doute, ça j'en suis sûr - à garder de l'autonomie, à gérer à la fois ses propres rencontres, ses inattendus, etc... Ma surprise vient peut-être de ce que je connais très mal la ville : moi, je suis une enracinée dans la paysannerie... Qu'est-ce qui vous inspire au plan de la société ? Vendre le bonheur aux autres ?...

Commentaire de Christiane PIETERS

Ma remarque est que Marie BASSET est en train de faire pour les cadres " solos ", ce que les agriculteurs du Gers ont fait, je crois depuis le début du siècle et même un petit peu avant pour d'autres catégories de la population. Vous trouvez accueillant ce département et savez-vous que parmi les agriculteurs qui sont dans cette salle, les vrais gascons sont très rares. Les agriculteurs se sont dotés de structures pour favoriser l'accueil. Alors vous êtes en train de refaire une " ADASEA " que vous appellerez rurale pour les cadres solos !

J'ai cru percevoir une critique envers les régions qui ne communiquent que sur le tourisme. Je note que même pour votre cas, et bien d'autres cas, c'est par le tourisme et les vacances que les départements deviennent attrayants et donnent l'idée d'y créer des activités économiques. Et c'est vrai qu'en tant que responsable d'un service tourisme de la Chambre d'Agriculture, nous sommes sollicités très

régulièrement par des personnes qui ont eu un coup de cœur pour une région, et une maison et qu'y veulent s'y poser et créer une activité. Et il nous arrive surtout de casser les rêves... Alors vous me direz " De quel droit ? " C'est parce que nous résidons là, c'est notre milieu, et nous savons qu'il y a des limites à la création d'entreprises, du moins à sa pérennisation pour faire vivre une famille. Je ne vous dis pas ça pour vous décourager. Je vous dis qu'il y a des secteurs pour lesquels le milieu rural apporte un certain nombre de réponses en terme de qualité de vie. L'enseignement aussi est de très bonne qualité. Nous sommes tous issus de lycées ruraux, et nous n'avons pas l'impression d'être plus idiots que d'autres, ni d'avoir été moins bien formés que d'autres. Sur la création d'entreprise il faut être prudent. L'enthousiasme, c'est magnifique, mais il y a aussi des limites... Et encore une fois, je ne suis pas quelqu'un de pessimiste. Mais là je suis réaliste, en saluant l'initiative des jeunes et ça c'est remarquable.

Commentaire d'Alain ROUZE, communauté de communes du Serrouzet (Ariège)

Notre démarche est de réfléchir à comment accueillir. " Comment accueillir ", ce n'est pas forcément par la création d'emploi, mais aussi par la création d'activités. Nous avons créé une association qui s'appelle "Espace" et qui a passé un article dans " Village " : nous avons reçu 80 demandes !... nous sommes assaillis... Au début, il y a une demande sur un lieu, un espace, un habitat. Et c'est vrai que dans notre commune nous avons commencé à faire un recensement à partir de cette motivation d'habitat. Or quelque part, ça coïncide : nous avons des demandes, mais pas de réponses.

Deuxième point, il nous faut très, très vite pouvoir câbler, et donner l'accès à Internet dans des coins reculés, et c'est aussi une autre limite. Nous avons donc eu une demande à laquelle nous n'avons absolument pas pu répondre, parce que nous ne sommes pas préparés et que nous ne sommes pas efficaces à l'accueil de ces " solos ".

Philippe LAGANIER

C'est plus une information qu'une question. La région Ile-de-France perd 60 000 habitants par an, plus de la moitié d'actifs... C'est vrai que c'est un créneau à exploiter. Mais comment les accueillir ? C'est vrai qu'à propos de la manière " clés en main ", j'ai un peu la réaction de madame la sociologue. Il faut

débroussailler l'administration... Je suis assez mal payé pour savoir que c'est compliqué.

Pour avoir pratiqué le TGV, Paris - Ardèche durant pas mal de temps, je considère que ce n'est pas non plus une vie à terme, il faut trouver et faire un choix.

Réponse de Marie BASSET

Peut-être que la formule de " clé en main " était mal choisie. Il ne s'agit pas de " vendre du bonheur ", loin de là. Je n'aurai jamais cette prétention. Il s'agit de vendre du service, c'est différent. Il s'agit de vendre de la simplification de démarches. Il s'agit de faire gagner du temps aux gens. Effectivement je crois que peut être quand on n'est pas citadin, on ne se rend pas compte de ça. Moi je sais que si quelqu'un avait pu faire à ma place tout ce que j'ai fait, j'en aurais été enchantée. Avant de nous installer, nous sommes descendus je ne sais combien de week-end. Nous avons fait toutes sortes de démarches... qui coûtent de l'argent. Et si j'avais pu payer quelqu'un pour faire ça, ça aurait été " royal " ! Je n'aurai pas eu l'impression d'acheter mon bonheur, j'aurais eu l'impression de gagner du temps, et d'avoir des choses plus intéressantes à faire, la connaissance de mes voisins, etc... Donc je ne crois pas qu'on vole quoi que ce soit : l'inconnu, la surprise, les rencontres... Il ne s'agit pas de dire " On va vous donner la fiche signalétique de vos voisins "...

Je m'adresse à des gens qui ont envie de faire quelque chose, ou qui ont déjà un " business " de quelque chose et qui ont envie de le déplacer, mais qui de toute manière travaillent déjà beaucoup, essentiellement sur Paris. Ce ne sont pas des gens qui vont chercher à faire du chiffre sur le Gers. Mais ils vont consommer dans le Gers, habiter le Gers. Ils vont peut-être réussir à créer des emplois, car c'est possible ; mais il faut aussi arriver à trouver les qualifications. Je ne vais pas dire aux gens : " Attendez ! C'est formidable ! Vous allez acheter une vieille baraque, et aller vivre avec ça ". Non, ça ne tient pas la route - je suis tout à fait réaliste. Je ne vais pas leur faire croire qu'avec un gîte rural, ils vont pouvoir manger tous les jours, et faire manger leur famille, je suis d'accord avec vous.

Pour ce qui est de l'Ariège, je ne l'ai pas cité, mais c'était prévu. L'Ariège a eu un mode de communication très original, et à Paris on y a été très sensible. On a vu l'Ariège communiquer autrement, pas uniquement sur le tourisme et sur sa capacité d'accueil. Des gens que je connais et qui sont des " solos " m'ont dit que l'Ariège fait beaucoup de choses. Je vous le confirme que ça a bien marché.

Etudes de cas (suite)

Jacques ABADIE

Jean-Claude CARRIER, agriculteur à Buzet-sur-Tarn, et président de “ Test 31 ”, va nous parler de la préoccupation qui anime l’association Test 31 : comment assurer la pérennité des exploitations agricoles sans successeur. Ensuite, à côté de lui, Alain OLIVIER qui fait partie d’une association qui s’appelle Evva : son expérience me paraît tout à fait intéressante, et va permettre d’enrichir, à partir d’un cas concret, les problématiques de l’emploi. Madeleine TRUCHOT travaille au Lycée d’Enseignement Général et Technique Agricole d’Auch, et viendra nous parler de l’expérimentation du BTS “ *Services en espace rural* ”.

Jean-Claude CARRIER

Agriculteur à Buzet-sur-Tarn, Président de “ TEST 31 ”

“ Une action pour la Transmission d’Exploitation Sans Successeur (TEST) ”

Il y a 5 ans, au départ de notre démarche, nous nous sommes retrouvés une dizaine d’agriculteurs à l’initiative de notre conseiller agricole pour réfléchir un peu sur la transmission de notre exploitation.

Nous n’avions pas de successeur direct pour reprendre notre exploitation à échéance de zéro à dix ans avant la cessation. Nous avons commencé par trois journées d’une formation FASFEA sur le thème “ *Comment pérenniser notre entreprise ?* ”. La majeure partie de ces exploitants souhaitait voir son exploitation continuer à vivre après la cessation et non pas, ou la démanteler, ou la céder pour agrandir une autre. Après cette réflexion, nous avons été amenés à voir certaines réalisations de transmission d’exploitation et c’est au bout de deux années que nous avons créé notre association. Notre groupe est très hétérogène au niveau des productions, cela va du céréaliériste jusqu’au viticulteur ou arboriculteur.

Cette association a pour but d’amener à la réflexion les cédants potentiels. Jusqu’à présent on parle d’installer des jeunes mais on ne se préoccupe pas beaucoup de leur faire de la place pour s’installer. On s’aperçoit qu’un certain nombre de cédants, arrivant à cette date fatidique de cessation d’activité, n’ont justement pas toujours réfléchi comment ils pourraient transmettre cette exploitation. Certes, certains ne souhaitent pas voir se pérenniser leur outil de travail, ils le vendent ou le louent. Mais d’autres souhaiteraient voir cet outil perdurer et continuer à faire vivre une famille, dans le but d’installer un jeune, mais aussi de maintenir un tissu rural dans nos petites communes.

Donc ce groupe a réfléchi aux conditions de cette transmission, cas par cas.

Car chaque cas est un cas particulier, et chaque agriculteur doit réfléchir sur la façon de transmettre cet outil. Techniquement, il y a des organismes - notamment l’ADASEA - qui sont là pour aider à faire cette transmission. Mais ce qui est primordial, je pense, c’est cette période de réflexion que doit mener l’agriculteur cédant, parce que sans cela il n’est pas possible de faire un bon travail. Pour le groupe qui a travaillé actuellement, on peut dire qu’il faut commencer dix ans avant la cessation pour pouvoir arriver à intégrer et installer un jeune convenablement.

La phase de réflexion est terminée, nous sommes actuellement dans la phase de réalisation.

Trois exploitants sont actuellement à la recherche d’un repreneur potentiel, soit en le prenant en apprentissage, soit en l’intégrant sous forme associative pendant une période. Avant la reprise, il faut avoir participé au travail de l’exploitation conjointement pendant une période. Ce n’est pas du jour au lendemain, qu’on va dire : “ *Il y a un jeune qui veut s’installer... Je lui passe l’exploitation...* ” Ce n’est pas la bonne solution. Il vaut mieux avoir préparé cette passation en ayant travaillé pendant une période ensemble. Des agriculteurs ont également intégré des jeunes en apprentissage dans le cadre d’un groupement d’employeurs : c’est une formule intéressante parce que cet apprenti a la possibilité de travailler sur trois ou quatre exploitations, et sur trois ou quatre productions différentes.

Les objectifs sont de voir perdurer son outil de travail mais aussi de maintenir ce tissu rural. Je pense que si l’on maintient le maximum

d'exploitations en place, on arrivera à préserver quelques emplois. Maintenir un tissu rural, fait partie aussi de notre but, ne serait-ce qu'au niveau de ces petites communes... S'il n'y a pas une population, au niveau des commerces, des écoles... la vie rurale ne sera pas maintenue. Je pense que si du jour au lendemain, sur une petite commune rurale, on se retrouve avec seulement un ou deux agriculteurs, la vie ne va pas être très intéressante pour ces agriculteurs. Il y a aussi des outils qui ont été montés, tels que les CUMA, les associations d'irrigation... et bien si on ne maintient pas des agriculteurs pour les utiliser, ils vont être perdus.

Sur notre département, nous avons actuellement deux autres groupes qui ont entamé cette phase de réflexion. Nous avons reçu des responsables professionnels de presque tous les départements de la région Midi-Pyrénées, venus voir comment était menée cette réflexion. Plus nous serons nombreux dans cette réflexion, plus nous atteindrons nos objectifs. Notre groupe commençait un peu à s'essouffler. Tant que l'on ne voyait pas d'autres groupes en train de démarrer, nous nous demandions si nous n'étions pas un peu des farfelus. Je pense que non nous n'en sommes pas, notre démarche tient la route, et reçoit l'appui de notre Chambre d'Agriculture. Je

pense que petit à petit les professionnels prennent cette démarche en compte, et nous encourageant aussi.

Intégrer un jeune, issu du milieu agricole ou non, c'est un changement de mentalité quand on sait que jusqu'à présent la transmission était bien souvent de père en fils ou filles. Qu'on le veuille ou non, du jour au lendemain passer l'exploitation à une personne étrangère, c'est vrai que c'est pas dans les mœurs. Tôt ou tard, il faut un changement parce qu'on s'aperçoit quand même que des jeunes justement issus du milieu non agricole sont demandeurs. On peut se dire qu'il n'est pas possible d'installer un jeune qui n'a rien pour démarrer... C'est vrai, financièrement ce n'est pas possible. Mais si en face, il a un cédant qui l'aide progressivement et qui l'appuie, cette transmission doit pouvoir se réaliser. C'est sûr qu'il y a un sacrifice au niveau du cédant. Si l'on entreprend cette démarche, ce n'est pas du jour au lendemain qu'on va retrouver ses billes sur le plan financier. Il va falloir procéder progressivement et attendre une période pour céder la place à ce jeune. Parallèlement à ça, les pouvoirs publics sont conscients de ce problème et petit à petit les financements se mettent, ou se mettront, en place pour favoriser ces transmissions dans la mesure où il y a la demande.

Questions et réponses

Jacques ABADIE

Je voulais souligner qu'à travers cette expérience, deux grands enjeux importants sont abordés. L'un c'est celui de la qualification de ces jeunes agriculteurs et ce que propose "Test 31", c'est justement de participer à la qualification des repreneurs et également. Le deuxième enjeu, c'est l'insertion professionnelle et sociale dans un environnement local. Ce que propose "Test 31" à travers cette démarche volontaire des agriculteurs cédants potentiels, c'est bien de permettre à ces repreneurs de s'insérer et professionnellement et socialement dans leur environnement et non pas d'avoir des repreneurs parachutés dans un environnement sans intégration, ou sans relais, au sein de ce milieu.

Question de Marie BASSET

Je voudrais juste poser une question, une question générale et probablement un peu naïve : les enfants d'agriculteurs qui ne veulent pas reprendre l'exploitation, qu'est-ce qu'ils font ? globalement quels choix font-ils ? demandeurs d'emploi ? Pourquoi l'agriculture ne les attirent-ils pas du tout ? Quelle est la raison essentielle, puisqu'apparemment ça a l'air d'être de plus en plus le cas ?

Réponse de Jean-Claude CARRIER

Je pense que c'est un choix. Autrefois quand il y avait un garçon ou une fille, surtout un garçon, pour peu qu'il ne soit pas trop aidé, c'était lui qui était désigné pour prendre la succession. Maintenant c'est une autre évolution. Déjà pour être agriculteur, il faut avoir un bagage assez important, techniquement et intellectuellement. C'est un choix, car je pense que maintenant on n'est plus agriculteur de père en fils, ou en fille.

Commentaire de Michel BAYLAC, Président de l'ADASEA du Gers

L'ADASEA est la structure qui installe les jeunes agriculteurs. Alors évidemment on rencontre ce type de problèmes d'installation pour lesquels une action est menée par le CDJA et le CRJA, avec sa présidente Marianne DUTOIT, ici présente. Il existe des enfants qui ne sont pas forcément fils d'agriculteur et qui aujourd'hui recherchent des exploitations agricoles. On a créé il y a quelques années un outil qui s'appelle le répertoire d'installation et ce répertoire justement recense les offres d'exploitation d'un côté, avec les candidats à l'installation de l'autre. Il y a encore quelques mois par certaines procédures, par le FIDIL... on arrivait justement à créer des rencontres dans le cadre du CEFI (Contrat Emploi Formation

Installation), pour permettre à des jeunes de venir en stage sur des exploitations agricoles et ensuite peut être envisager des reprises.

Si vous voulez il y a un côté négatif qui serait de dire mais où vont ces fils d'agriculteurs qui ne veulent pas reprendre les exploitations, mais en contrepartie en face on a aussi des jeunes gens qui ne sont pas d'origine agricole et qui ont envie de reprendre des exploitations agricoles. Vous savez que c'est très dur lorsqu'on est en fin de carrière de ne pas avoir de repreneur, d'avoir créé un outil dynamique et prospère et de ne pas avoir de reprise, pour diverses raisons. Et d'un autre côté, lorsqu'on a la vocation d'être agriculteur, c'est également très dur de ne pas avoir l'outil. Alors le "3614 RELAI", c'est aussi sur un serveur télématique et le répertoire d'installation permet simplement ces rencontres.

Réponse de Jean-Claude CARRIER

Je voulais répondre à Michel BAYLAC, qui a parlé au nom de l'ADASEA. On parle toujours d'installation, mais on ne prépare pas les cédants à céder et pour que ce répertoire fonctionne bien, je pense qu'il faut que les cédants soient motivés, soient préparés, parce que ce n'est pas du jour au lendemain que l'on va transmettre notre exploitation. Il faut déjà que dans sa tête ce cédant soit préparé. Et partant de là

Alain OLIVIER

Président d' "EVVA : Emplois Verts Vendéens d'Aménagement "

"Créer des métiers et des emplois sur les espaces naturels "

Cette association est l'aboutissement d'une étude sur le concept "emploi jeune" et d'une observation sur le fonctionnement des chantiers d'insertion.

Elle est jeune, elle est en place depuis le mois de juin 1998. Les paroles qui vont suivre peuvent apparaître quelquefois comme polémiques. Mon propos n'est pas dirigé contre ou pour tel ou tel politique, d'ailleurs aucun ne sera cité. C'est plus un cri du cœur. Vous pouvez ne pas partager mes convictions et mes observations, mais certaines choses doivent être dites. Cela peut quelquefois faire progresser la recherche de solutions.

Un constat en préambule : les diplômés sans emplois dans les domaines de l'"environnement". L'Education Nationale produit tous les ans 6000 diplômés dans les différents domaines de l'environnement, et parmi eux seuls 1500

"Test 31" et l'ADASEA doivent marcher et travailler ensemble et former ces cédants. Le travail de notre association n'est pas de prendre le travail et les outils qui sont en place, c'est de travailler ensemble à cette formation. C'est d'autant plus nécessaire que le CDJA et l'ADASEA disent qu'il faut installer des jeunes... Car si on ne leur fait pas la place à ces jeunes, on ne les installera jamais.

Commentaire de Michel BAYLAC

Vous avez raison de parler de la sensibilisation des cédants. Nous le faisons aussi. Il faut savoir que sur certains cantons, il y a eu des OGAF "Installation", où d'un côté, après une analyse cartographique des exploitations, on organisait des rencontres sur le terrain, des cédants avec les élus communaux, les maires, les responsables syndicaux... dans des journées qui s'appelaient "Demain je cède mon exploitation". Il s'agissait aussi de rassembler les cédants pour les sensibiliser aux problèmes de la cessation, avec tout ce que ça engendre, notamment sur le plan fiscal. Je crois qu'aujourd'hui un premier travail dans ce sens a été effectué. Ce n'est certainement pas suffisant. Mais je crois que là aussi tous les relais sont bons, qu'ils soient syndicaux, qu'ils soient au niveau des élus communaux, des maires et au-delà des collectivités territoriales.

trouvent un emploi. Donc, 4500 Jeunes ainsi formés se retrouvent sans emploi immédiat.

Un autre constat : le concept "emploi jeune" est un concept intéressant et riche d'avenir si on lui ouvre les secteurs marchands, mais il a été dévié, voire dévoyé. Le (s) ministère (s) encourage (nt) et pousse (nt) les collectivités à créer des emplois jeunes. Or cela nous conduit à tout et n'importe quoi. Le moyen est simple : on commence par trouver un titre ronflant tel que "médiateur socio-économique"... Tout est dans la forme, car par exemple on retrouve ces jeunes "médiauteurs socio-économique" dans une station balnéaire à garder les parkings pendant les quatre mois d'été. On pourrait penser utiliser leurs connaissances (bac +2 ou bac+3) autrement. Je vous citerai aussi les agents "d'ambiance et d'environnement" qui, avec les mêmes diplômes nettoient les tombes, ou tondent les terrains de sport... Nous en avons toute une liste à votre disposition. Mais

je ne veux pas jeter le discrédit systématiquement, car il existe des collectivités responsables où les emplois jeunes se sentent utiles et bien employés.

L'environnement, tout le monde en parle, tout le monde veut en faire, mais personne ne veut ou ne peut payer. Nous sommes persuadés qu'à ce niveau, il y a quelque chose à faire. Il y a quelques années, pour de nobles raisons sociales, ces travaux, que les employés municipaux, agriculteurs, propriétaires privés ne faisaient plus, ont été engagés dans le cadre des "chantiers d'insertion" dans la vie active. Or les personnes réalisant ce type d'activités n'ont pas reçu de formation spécifique dans une perspective de professionnalisation. Payés 20 heures par semaine, avec les aides de l'Etat, et disposant d'un matériel minimum, on peut penser qu'ils ont apporté un bénéfice à leurs employeurs, les collectivités. Mais la formation acquise par ces gens pendant deux années ne correspond en rien, ou presque, aux métiers liés à l'environnement.

Sur ces bases, comment voulez vous que nos élus puissent considérer ces activités comme étant d'utilité publique à rémunérer à leur juste prix ? Combien de ces femmes et de ces hommes en grande difficulté retrouvent un emploi en cdi, voire en cdd, au bout de deux ans de chantier d'insertion ? C'est généralement la longue quête qui recommence.

A partir de ces constats, nous avons voulu engager une action, en mettant en place "EVVA", une association qui essaie de mettre en cohérence et en symbiose tous les concepts généreux que nous venons de présenter. "EVVA" œuvre sur 3 grands domaines d'espaces naturels : (1) le littoral, les zones humides (marais breton et une partie du marais poitevin), la rivière ; (2) les espaces naturels vendéens ; (3) les sentiers de randonnée. Nous disons espaces naturels et non pas environnement : le mot est trop galvaudé). A ce jour, "EVVA" a embauché 9 personnes dont 4 emplois jeunes qui constituent les seules formes de subventions reçues par l'association.

Notre analyse était que si nous voulions pérenniser ces emplois, il fallait prouver qu'ils étaient à la fois indispensables et solvables. A partir d'une étude de besoins sur le département, nous avons défini des métiers avec leurs référentiels : nous ne disons plus emploi mais activité, avec son métier correspondant.

Ramasser les déchets sur une plage peut faire l'objet de campagnes médiatiques, une fois par an, pour donner bonne conscience à "nos farouches défenseurs de l'environnement au rabais". Ainsi, on peut lire dans la presse locale : "Nos jeunes ont collecté 500kg de déchets !", avec la photographie de l'élu et du responsable de la chaîne de distribution X

ou Y qui sponsorise l'opération - dans un souci complètement mercantile à peu de frais.

Nous, nous voulons prouver que ces travaux doivent se faire toute l'année, pas uniquement pour les touristes, mais aussi pour les habitants qui vivent là du 1^{er} janvier au 31 décembre. Prouver aussi que ce sont de véritables métiers, avec un long apprentissage concernant la nature des déchets, la pratique de la collecte, et l'établissement des statistiques pour le compte de notre Fédération d'associations du littoral et du Ministère de l'Environnement - faire des états de chaque type de déchet en fonction du moment de l'année, des vents, etc. Certains peuvent penser qu'il existe des machines pour ramasser et pour nettoyer, oui mais elles ne peuvent accéder en haut de la dune ou au pied des rochers... Notre raison d'exister c'est d'être présent où la machine n'est point, et d'agir de façon permanente et non saisonnière...

Nous ne pourrions pérenniser ces métiers que si l'on offre à nos jeunes les moyens d'une véritable qualification. Je n'ai illustré ici nos activités que sous le volet "déchets", mais la démarche est valable pour toutes les activités de l'association.

Pour trouver les moyens de faire vivre la structure, nous travaillons pour le compte des collectivités, départementales ou locales, encore très frileuses ou dotées de petits budgets, mais aussi pour des entreprises qui ont décidé d'externaliser les petits travaux "verts", comme EDF-GDF, Bouygues, France Télécom, SNCF... Ainsi, nous nous sommes placés sur des niches non encore exploitées à ce jour. Je veux remercier la Fondation "Agir pour l'Emploi" qui par son aide nous a permis d'équiper nos équipes de matériel neuf - véhicules, débroussailleuses, tronçonneuses... Nous sommes engagés également dans un lourd programme de formation qui, comme le rappelait ce matin le groupement local d'employeurs "Quatre Saisons", est coûteux.

Neuf emplois créés en un an, en contrat à durée indéterminée, avec un mélange de diplômés et de jeunes au cheminement chaotique. Tous sont rémunérés plus chers que le SMIC avec un plan de formation pendant 5 ans. Voilà le défi. Nous n'avons et n'attendons aucun cadeau concernant la fiscalité ou les charges de la part de l'Etat.

Dans ces conditions, pourquoi ne pas avoir créé une entreprise ? En fait, nous n'aurions pas eu accès aux emplois jeunes. De plus, la viabilité de nos activités, un des principes sur lesquels repose notre expérience, est encore à démontrer. Nous avons cinq ans pour le prouver, c'est la raison de notre combat et au bout de ce terme nous espérons voir une, deux, trois entreprises créées par nos jeunes.

Questions et réponses

Commentaire de Francis DAGUZAN

C'est peut-être plus qu'une interrogation, une incompréhension de ma part, à propos de l'association vendéenne, et de la mise en cause de la manière d'utiliser les emplois jeunes ou les CES. Je ne suis pas certain que les associations aient le monopole de l'utilisation des emplois jeunes. Ensuite je relève une contradiction extraordinaire. Vous dites : " L'Etat ne nous aide pas " ; mais dans la mesure où l'Etat vous donne quand même la possibilité de toucher 45 000 francs par emploi jeune !

Je m'inscris dans la catégorie des élus et nous avons monté ici il y a 10 ans maintenant un chantier d'insertion. Ce n'était pas une utilisation abusive de CES, c'était bien un chantier d'insertion avec une réussite, un taux d'insertion élevé, des CES consolidés, etc...

En terme d'emplois jeunes, je crois qu'il faut aussi faire attention, car la création d'un emploi jeune c'est aussi la création d'un poste. Mais avant de créer un

poste, il faut déterminer quel est ce poste. Avant d'embaucher quelqu'un sur ce poste, il faut voir si la formation correspond à ce poste et à partir de ce moment là, je crois qu'on arrive peut-être, au bout des cinq ans, à pérenniser cet emploi. C'est cette remarque que je voulais faire. Peut-être qu'en Vendée vous avez eu de mauvais exemples sous les yeux - je ne suis pas là pour les voir - mais ailleurs, il existe des endroits où l'on réfléchit aussi à la pérennité de l'emploi.

Réponse d'Alain OLIVIER

Je n'ai pas voulu dire que nous avions le monopole de l'emploi jeune, mais simplement que nous faisons une expérience originale, je le pense sincèrement. J'ai pris des raccourcis pour mentionner des mauvais usages des emplois jeunes, que je connais pour les avoir pratiqués durant deux ou trois ans. Peut être que le département que j'ai cité était le dernier des départements à ce niveau... Je ne sais pas, je ne connais pas les autres. Je ne me permets pas de porter un jugement, je fais simplement un constat.

Madeleine TRUCHOT

Professeur au LEGTA d'Auch Beaulieu (Gers)

“ Services en espace rural : une nouvelle formation de techniciens supérieurs ”

Depuis la rentrée 1998, le Ministère de l'Agriculture a mis en place une nouvelle formation de niveau trois, le Brevet de Technicien Supérieur “ Services en espace rural ”.

Ce BTS a pour objectif de former des concepteurs de projet, susceptibles de répondre et de s'adapter à de nouvelles compétences qui émergent aujourd'hui dans le milieu rural. C'est une formation expérimentale qui est menée dans six établissements en France, à l'heure actuelle, et pour deux ans. Elle est dispensée dans trois établissements publics et trois établissements privés. Trois établissements publics, à savoir, le Lycée Agricole de Bourges, dans le département du Cher, de Carpentras dans le Vaucluse, d'Auch dans le Gers. Pour les établissements privés, ce sont les lycées de Crémieu dans l'Isère, de Fougères en Ille-et-Villaine et de Clisson en Loire-Atlantique. Donc nous sommes six établissements actuellement en France à faire cette formation.

Préalablement à la mise en place de ce BTS, le Ministère avait mené une étude d'opportunité, qui avait montré que **trois champs d'activité** étaient demandeurs de prestations :

- Il s'agit essentiellement du champ qualifié d'agricole, qui concerne tout ce qui est conseils en direction des agriculteurs et des entrepreneurs ruraux, pour développer et structurer des activités de services – à savoir les services liés aux exploitations agricoles, la valorisation de production, l'accueil sur les exploitations de différents publics, les gîtes ruraux, etc.
- Le deuxième champ d'activité est le champ du développement local, donc tout ce qui est conception et gestion de projet individuel et collectif de développement touristique, sociaux culturels et éducatifs, s'appuyant sur les richesses patrimoniales.
- Le troisième champ, c'est le champ lié aux services à la personne aussi bien personnes âgées que petite enfance, destinés à l'amélioration de la qualité de vie des populations rurales.

Un BTS innovant

Le BTS “Services en espace rural”, qui est expérimental, doit être novateur, et c’est pourquoi il présente un certain nombre de spécificités.

Pour l’enseignante que je suis, cela représente une façon tout à fait différente de faire son métier, du moins celui qu’on faisait jusque là. La première spécificité - je dirais que la plupart des formations agricoles sont basées sur ce principe là - c’est une formation qui s’appuie sur **un référentiel professionnel**, élaboré par des professionnels et dont tous les contenus ont été écrits à partir de ce que les professionnels attendent de cette formation. Deuxième spécificité, c’est un BTS qui, comme je vous l’ai dit, est ouvert sur les trois champs que je vous ai cités tout à l’heure, c’est-à-dire : agriculture, développement local et services aux personnes. L’enseignement n’est pas spécialisé : les étudiants sont formés **dans les trois champs indistinctement**.

C’est un BTS qui est innovant aussi par **la transversalité de ses contenus**. Comme je vous l’ai dit, l’objectif c’est de former des concepteurs de projets. Et effectivement le pivot de la formation est la gestion de projet. Toutes les autres disciplines constituent des apports dans ce sens. Par exemple si on fait de la gestion, il est bien évident que la gestion est nécessaire pour monter un projet, si on fait de la communication on verra comment on va la mettre en place pour monter un projet; etc. De même que l’informatique, et la télématique...

C’est un BTS qui privilégie **les situations concrètes de terrain** : 42 % de l’horaire de la formation sont consacrés à des travaux pratiques ou à des travaux dirigés et également à de la pluridisciplinarité, et 14 semaines de stage en entreprise sont prévues dans la formation, et deux semaines à l’étranger.

C’est un BTS qui s’appuie sur **un partenariat fort**. Il est demandé aux établissements de travailler sur le concret, de travailler avec des partenaires à la fois sur les trois champs d’activité. Dans le cadre de chaque établissement un comité de pilotage a été constitué impliquant les différents types de partenaires concernés. Aujourd’hui je vous présente cette formation, mais dans la salle sont présents trois membres du comité de pilotage du LEGTA d’Auch. Notre initiative est bien suivie par la profession et cela est conforme au souci majeur de l’équipe enseignante. C’est un BTS qui s’inscrit dans une stratégie d’insertion par la qualification, en ayant recours à des situations professionnelles concrètes.

Dans le cadre de cette formation innovante, le Ministère a voulu mettre en place avec

un accompagnement des étudiants tout au long de leur parcours de formation. Comme on est au stade de l’expérimentation, les établissements ont une certaine liberté d’initiative au niveau de la mise en place. Ainsi au LEGTA d’Auch, le tutorat est assuré de la façon suivante. Les élèves sont suivis par des enseignants volontaires qui se sentent intéressés par cet aspect de leur fonction - de leur nouvelle fonction, puisque c’est assez nouveau. C’est un suivi que l’on pourrait qualifier de “personnel”. Je mets des guillemets, car cela ne signifie pas que l’on intervient dans la vie privée des étudiants, mais à tout moment ceux-ci peuvent faire appel à leur tuteur s’ils ont un problème particulier concernant leurs études, leur travail, mais également des problèmes de logement. Ensuite il y a trois enseignants qui plus particulièrement suivent les élèves dans l’accompagnement de leur projet personnel, durant la deuxième année de formation.

Le déroulement, les contenus, les débouchés

Cette formation, qui se déroule sur deux ans, est une formation modulaire. Comme la plupart des formations du Ministère de l’Agriculture, elle est organisée en trois domaines : un domaine général, composé de disciplines générales communes à tous les TS ; un domaine plus spécifiquement économique et social ; un domaine technique, avec comme pivot la gestion de projet et également tout ce qui est diagnostic de territoire, fonction de négociation, et fonction de communication.

Les quatre disciplines fondamentales de ce BTS sont :

- (1) la sociologie,
- (2) l’histoire et géographie (puisque’on se restitue toujours dans un territoire),
- (3) l’informatique et la télématique,
- (4) les sciences économiques (au sens large, c’est-à-dire, à la fois gestion et économie rurale, économie générale).

C’est une formation qui laisse une large place au concret, qui prévoit 14 semaines de stage et deux semaines à l’étranger, donc 16 semaines au total.

Un certain nombre de qualités sont nécessaires chez un étudiant pour réussir dans cette formation. Certainement, une bonne aptitude à communiquer. Bien sûr aussi une réelle motivation pour les services en milieu rural, avec le goût des contacts humains et de l’animation, mais également un sens de l’initiative et une bonne adaptation.

Cela fait seulement un an que le BTS a été mis en place sur le LEGTA d’Auch, cela fait un an que l’on fonctionne, mais déjà au niveau des stages les élèves ont effectué plusieurs semaines et donc ont eu à trouver des structures d’accueil, ce qui nous permet – en première approche – d’identifier un certain nombre

d'emplois potentiels. Ce que l'on peut dire en général, c'est qu'à l'heure actuelle la plupart des stages qu'ils ont trouvés concernent des associations, pour une grande majorité, mais également des collectivités territoriales, des groupements de communes, et des groupements d'exploitants agricoles, des entreprises agricoles, mais aussi des organismes publics agricoles.

Après cette expérimentation menée pour deux ans, le Ministère ouvrira, à la rentrée 2 000,

dix autres BTS en France. Donc, à la rentrée 2 000, nous serons 16 lycées à faire cette formation. Cette expérimentation est suivie par l'ENFA (Ecole Nationale de Formation Agronomique, Toulouse) avec pour but de constituer un cahier des charges, de façon à ce que ces établissements qui vont ouvrir prochainement une classe de ce nouveau BTS, puissent bénéficier du travail de mise en œuvre réalisé en 1998 et 1999.

* * * * *

Témoignage de Christiane PIETERS

Je voudrais simplement et brièvement faire part d'une expérience, d'une réalisation qui a été menée par la Chambre d'Agriculture du Gers : une formation d'agricultrice avec certificat d'aide à domicile. Puisque vous savez que le Gers est le pays du bonheur, et qu'on y vit longtemps, les seniors y deviennent nombreux, et ils ont quelquefois besoin d'être aidés et accompagnés. Cette formation, aidée financièrement par le FASFEA., permet aux agricultrices soit de trouver un complément de revenu soit un emploi complet. En deux ans et demi, 30 emplois ont été créés. Et cela nous a permis de répondre à un appel d'offres européen et d'obtenir un financement de la Communauté Européenne. Nous démarrerons dès la rentrée un partenariat avec le Portugal et l'Espagne : c'est une expérience croisée entre trois pays. Nous aurons l'occasion de vous reparler. Ce projet a été un des supports qui a permis au LEGTA d'Auch d'obtenir ce BTS expérimental présenté par Madeleine TRUCHOT. Il illustre bien la volonté professionnelle qui est derrière ces programmes de formation.

Témoignage de Joke LISSEBERG Créatrice d'une entreprise de vente par correspondance

D'abord je voudrais m'excuser pour le français... Ce n'est pas encore parfait !

Nous nous sommes installés il y a trois ans dans le Gers. Je suis vétérinaire et j'ai démarré en physiothérapie et kinésithérapie pour les animaux. C'est ce que je faisais en Hollande. Mais après un an, j'ai fait le constat qu'il n'y avait pas assez de travail.

J'élève des chevaux... Et je monte moi-même, c'est ma passion. J'ai vu qu'il n'y avait pas assez de possibilités pour trouver des produits naturels pour les chevaux. J'ai eu l'idée de faire un catalogue de produits, un catalogue incluant des conseils. Donc, j'ai beaucoup écrit sur tous les sujets, et pour chaque rubrique j'ai donné des indications sur des produits naturels disponibles dans divers pays : Etats-Unis, Angleterre, Hollande, Allemagne et France. Je me place sur le créneau de la vente par correspondance. Le catalogue est envoyé partout en France. Et moi je suis au téléphone pour répondre aux questions, donner des conseils sur les produits.

Tout cela, c'est vite dit... Mais cela nous a pris un an, après que nous ayons pris la décision, mon mari et moi, de nous engager dans cette activité. Lui est éditeur à l'origine, et c'est lui qui a pris toutes les photos et qui a fait la mise en page. Nous avons choisi aussi d'imprimer nous-mêmes avec une imprimante Rank Xerox que nous avons achetée. L'avantage de cette solution, c'est qu'on peut supprimer ou ajouter facilement des produits selon le marché. Après beaucoup d'obstacles et beaucoup de problèmes, notre activité est actuellement en plein développement.

* * * * *

Conférence

Philippe PERRIER-CORNET

Directeur de recherche - Unité mixte de recherches en Economie et Sociologie Rurales, INRA - ENSAD, Dijon

“ Logiques et moyens d’action en faveur de l’emploi dans les campagnes ”

L’objet de mon intervention est de prolonger le constat effectué ce matin et d’essayer de restituer dans un cadre plus large, les cas qui ont été présentés.

Michel BLANC nous a présenté ce matin des éléments de cadrage sur l’évolution des catégories d’emplois en rapport avec le type d’espaces ruraux. Ensuite, nous avons écouté la présentation de témoignages sur la création d’emplois, selon diverses modalités. Mon propos est d’identifier les questions que cela pose pour la création d’emplois.

Les facteurs généraux qui conditionnent le développement des emplois dans le monde rural peuvent assez facilement être explicités sur le plan de l’analyse économique. Mais, dès que l’on descend au niveau des expériences précises en faveur de l’emploi, il devient très difficile d’expliquer d’une façon satisfaisante les raisons de l’échec ou du succès de tel ou tel type d’initiative pour l’emploi. En effet, très souvent interviennent des facteurs liés à la spécificité des personnes qui prennent l’initiative, et liés aussi à la spécificité de leur environnement. Car, fort heureusement, dans la pratique, les choses ne sont pas aussi inscrites, aussi déterminées, aussi mécaniques... que les discours d’experts pourraient le laisser entendre. Ceci situe aussi les limites de mon intervention.

Une autre difficulté - qui apparaît clairement, je pense, de la présentation de Michel BLANC, ce matin, et aussi en regardant la carte que vous avez sous les yeux, c’est que du point de vue de la problématique et des initiatives en faveur de l’emploi, les campagnes toulousaines, à 20 km de la Place du Capitole, n’ont pas grand chose à voir avec les logiques de la création d’emplois dans la région de Masseube, de Marciac ou de Maubourguet...

Ces précautions étant prises, je vais essayer d’organiser mon propos en deux temps.

Dans un premier temps, je vous proposerai **une réflexion sur les logiques et les moyens de développer les activités économiques et les emplois dans les campagnes**. En fait, le rural n’est pas si spécifique et si particulier que cela. Et donc, il me paraît utile, avant de revenir sur les leviers d’action pour la création d’emplois dans les campagnes, de rappeler quelques principes généraux concernant le problème du développement économique et de l’emploi dans un territoire, qu’il s’agisse du rural, ou qu’il s’agisse d’une zone urbaine...

Dans un deuxième temps, je vais approcher les choses d’une façon plus concrète, en mettant en discussion 4 thèmes qui correspondent à **des logiques d’action pour l’emploi dans les campagnes**, qui ont été illustrées aujourd’hui par les “ Etudes de cas ” :

- **L’agriculture et l’emploi**. Ce premier thème est incontournable. Après ce qui a été dit ce matin sur la perte d’emploi, on se pose les questions suivantes : “ *Quelles autres logiques d’actions dans l’agriculture ? Peuvent-elles relancer effectivement l’emploi ? A quelles conditions, etc... ?* ” On va comprendre que sur ce premier point, il conviendra d’être modeste.

- **La création d’entreprises dans les campagnes**. Ce deuxième thème qui traverse aussi un certain nombre de cas qui ont été présentés “ *Qu’est-ce qu’on peut réellement attendre de la création d’entreprise dans le*

rural et comment ces initiatives peuvent elles être soutenues ?”

- **Les emplois induits par l'attractivité des campagnes.** Avec ce troisième thème, je crois qu'il conviendra de poursuivre l'analyse qui a été présentée par Michel BLANC ce matin sur le rôle du repeuplement des campagnes, tout particulièrement à propos des emplois de service. “ *Comment valoriser au mieux cette attractivité des campagnes du point de vue de l'emploi ?* ”.

- **La qualité des emplois** sera le quatrième thème, qui a aussi été débattu, c'est celui de: “ *Quels types d'emplois ? Quelles qualifications ?...* ”

En conclusion, j'essaierai de commenter ces logiques d'actions du point de vue de la pertinence et de l'adéquation des politiques publiques et des dispositifs publics par rapport aux questions de l'emploi dans les campagnes. “ *Dans quel sens faire évoluer ces politiques ?* ”.

1. Des principes méthodologiques

Je vous propose d'abord, en toile de fond général, quelques principes méthodologiques. Pour poser la question du développement d'activités économiques et d'emplois dans un cadre territorial, qu'il soit rural ou non, il me semble nécessaire d'identifier 3 niveaux. Le premier niveau est celui du territoire lui-même, le deuxième niveau celui des individus, le troisième niveau celui des emplois.

1.1. Le niveau du territoire

L'entrée par le territoire consiste à s'interroger sur ce qui est en jeu dans les pratiques et dans les initiatives du développement économique et du développement de l'emploi sur un territoire donné. Cette entrée peut être organisée en identifiant d'une façon simple, en tant que repères 3 notions générales qui sont (i) les stocks, (ii) les flux et (iii) les pôles.

- (i) les stocks. Le développement de l'emploi dans un territoire donné, quel qu'il soit, dépend en premier de la capacité des acteurs, à valoriser au mieux leurs ressources locales, c'est-à-dire le stock de ce dont on dispose sur ce territoire. Le territoire peut potentiellement produire de la richesse économique et selon la façon dont on valorise ce stock on peut avoir des effets plus ou moins importants sur l'emploi. Cette première notion - valoriser un stock - renvoie un peu à des approches en termes de politique d'emploi sur l'offre et est donc centrée sur la valorisation des ressources locales, des ressources endogènes, du patrimoine en entendant ce terme au sens large.

- (ii) les flux. Le deuxième élément à considérer pour le développement de l'emploi dans un territoire est

relatif aux capacités des acteurs locaux à capter des flux d'origine extérieure qui traversent ou qui sont susceptibles de traverser ce territoire.

- (iii) les pôles. Troisième point méthodologique simple que je vous propose sur ces aspects territoriaux, c'est cette notion de pôle. Derrière cette notion, c'est l'idée que quels que soient les lieux, le développement économique et des emplois nécessite un minimum de concentration des choses, des richesses, des ressources, des facteurs dans un noyau, un pôle... On considère là qu'il y a des effets de taille et de seuil minimum pour le développement économique avec des effets moteurs pour l'emploi qui peuvent en résulter.

On pourrait résumer cela en disant qu'une stratégie en faveur de l'emploi consiste à : (i) **valoriser des stocks**, (ii) **capter des flux extérieurs** et (iii) **organiser des pôles** qui ont des effets de seuil et d'entraînement. On retrouve toujours en toile de fond ces trois composantes / variantes à propos des questions du développement territorial et développement de l'emploi. Il est intéressant de voir que selon les cas les acteurs mettent plus ou moins l'accent sur l'une ou l'autre de ces composantes. Et alors surgit la question : “ *Est-il plus adéquat pour eux de mettre l'accent sur l'une ou l'autre ? Ou bien, combinent-ils ces différentes approches d'une façon plus ou moins spécifique ?* ”. En fait c'est en faisant ce travail de déconstruction autour de ces trois approches que l'on peut essayer d'identifier des leviers et des moyens d'actions sur l'emploi.

Si je décline ces principes sur des politiques de développement rural et de développement de l'emploi, on peut dire qu'on a eu pendant très longtemps - et encore en partie aujourd'hui - une conception du développement de l'emploi dans l'espace rural qui est plus une conception de valorisation de stocks que de captation des flux du monde extérieur. Et on peut faire aussi le constat que l'on s'est peu posé la question de l'organisation de pôles ayant des effets d'entraînement.

1.2. Le niveau de l'individu.

L'idée ici est que le développement de l'emploi repose sur la façon dont se rencontrent des hommes, des lieux et des créneaux de production avec une plus ou moins grande efficacité. Ce qui veut dire - et je crois que ça été dit ce matin par plusieurs intervenants - qu'il faut qu'il y ait des individus entreprenants pour qu'il y ait des démarches de développement d'emploi. Il ne suffit pas que ces individus entretiennent un lien fort avec le lieu où ils sont, il faut qu'ils y soient légitimes, que le fait qu'il agissent là soit reconnu comme tel par leur environnement, et que les activités qu'ils mettent en place correspondent effectivement à des créneaux de production pour lesquelles ce lieu et cet individu sont qualifiés.

On va donc s'interroger sur l'adéquation des hommes aux lieux, des lieux aux entrepreneurs, etc... On va se trouver confronté aux situations qui sont celles de lieux qui sont très bien placés pour le développement de certains créneaux d'activités productrices, mais dans lesquels il n'y a pas d'entrepreneurs potentiels, ou inversement des entrepreneurs potentiels mais dans des lieux et des ancrages territoriaux tels que ces gens-là ne peuvent pas exprimer leur potentiel.

1.3. Les emplois.

Le troisième niveau, me semble-t-il, auquel on peut se situer, est celui des emplois eux-mêmes. Parler de création d'emplois - et envisager des leviers et des moyens d'action - n'a de sens que si on prend en compte effectivement les aspects qualitatifs, les aspects de qualité de l'emploi. C'est pour cela que je dis que susciter des emplois eux-mêmes - je pense que c'était assez présent ce matin et cet après-midi - conduit à se poser des questions, à la fois sur les aspects de pérennité, stabilité, précarité, mais aussi de statut, qualité, qualification...

2. Créer des emplois en agriculture

2.1. Relancer l'emploi agricole ?

La question qui est évidemment incontournable est de savoir si d'autres logiques d'actions peuvent relancer l'emploi agricole. L'agriculture c'est le secteur clé pour ce qui concerne la valorisation des ressources locales, des espaces ruraux. C'est aussi le secteur - on l'a vu ce matin - qui est responsable quasiment de toute la régression de l'emploi rural depuis une trentaine d'année. Michel BLANC l'a bien illustré ce matin : hors l'emploi agricole, l'ensemble des territoires ruraux ont connu, soit une stabilité, soit une progression de leurs emplois. Edith CRESSON, en 1982, introduisant les Etats Généraux du Développement Agricole, avait eu une phrase choc : "*Ne plus perdre un seul emploi agricole*". En 1982, il y avait 1,2 millions d'exploitations agricoles et plus de 2 millions d'emplois agricoles, et aujourd'hui on se situe à environ 800 000 actifs agricoles pour 600 000 exploitations agricoles. Donc, il faut être modeste à ce niveau là. Si l'on parle "relance" de l'emploi agricole, la question de savoir si cela est possible en valorisant autrement les ressources locales, que selon les formes sur lesquelles on l'a fait jusqu'à maintenant en agriculture. Ou, sinon inverser, du moins atténuer une tendance lourde à la diminution d'emploi agricole...

Changer des logiques d'action, changer des logiques d'offres et d'activité... cela suppose aussi qu'en face il y a une demande qui corresponde à ces évolutions. Classiquement deux pistes sont mises en avant. C'est d'une part tout le débat sur "produire

autrement", et d'autre part, le débat sur élargir l'activité agricole, c'est-à-dire élargir la gamme de ce que produisent les agriculteurs, ce que l'on résume sous la notion de "diversifier".

2.1.1. "Produire autrement pour plus d'emplois", est-ce possible ?

Sur cette première piste, je vais simplement soulever les questions qu'elle pose en terme d'emploi.

On le sait, l'augmentation régulière de la productivité du travail dans l'agriculture - c'est un succès - s'est réalisée par la généralisation de modèles de production, que certains qualifient rapidement de "modèles productivistes". Ces modèles reposent sur une très forte consommation d'intrants et sur un très fort recours au capital comme facteur de production.

On sait maintenant que ce modèle est destructeur d'emplois. Il s'est accompagné d'une diminution très forte des emplois agricoles, ce qui est tout à fait logique puisque à ce modèle correspond une élévation régulière de la productivité apparente du travail agricole. Ce modèle de production a été accompagné ou encouragé (pour certains), par les mécanismes de la Politique Agricole.

L'idée est aujourd'hui de dire que dans la situation actuelle - c'est une idée qui traîne depuis quelques années maintenant - on va vers la fin et l'épuisement de ce modèle. On en donne les raisons suivantes : d'une part, il est trop coûteux pour la collectivité, à la fois son coût en termes de financements et son coût lié à la destruction de ressources ; d'autre part, il devient même coûteux pour les agriculteurs eux-mêmes qui le mettent en œuvre. Donc, selon cette thèse, son efficacité s'épuiserait, et ce serait le moment propice pour mettre en place des alternatives, d'autres formes de production qui pourraient avoir un contenu en emplois plus important.

Sur ces alternatives, on a trois directions possibles :

- La première consiste en non pas une révolution, mais une évolution du système productiviste. L'évolution va se faire d'un productivisme "hard" entre guillemets, reposant sur des intrants destructeurs, des engrais, des pesticides, etc... vers "*un productivisme relooké*", plus "soft", plus respectueux de l'environnement, mais qui n'aura pas forcément un contenu en emplois plus conséquent que la période d'où nous venons.

- Le deuxième scénario possible consiste en gros à aller *vers un modèle de développement extensif* prenant en compte de plus en plus les questions de valorisation de ressources naturelles locales. Mais, de la même façon que le précédent, ce scénario n'a pas un contenu en emplois très très soutenu.

- Et puis il y a un troisième scénario qui est avancé, qui correspond en gros à la mise en place de systèmes de production économes, aux orientations de *l'agriculture durable* - je ne vais pas rentrer ici dans le détail de ce que peut être "*l'agriculture durable*". Ces orientations peuvent avoir un contenu en emploi plus conséquent, à conditions qu'elles s'accompagnent d'un certain nombre d'initiatives politiques, en matière de politique agricole.

Le scénario 1, celui d'un "productivisme relooké", a une certaine crédibilité, dans la mesure où on sait qu'il y a encore de très forts potentiels d'accroissement de la productivité du travail dans l'agriculture liés essentiellement à deux aspects. D'une part, le progrès des biotechnologies qui vont se traduire par une poursuite des accroissements de rendements, avec des créations de souches et de variétés permettant une plus grande régularité, une plus grande résistance aux aléas. Et d'autre part, à côté des biotechnologies, une substitution croissante de l'information comme facteur de production aux intrants classiques du productivisme fait que l'on s'oriente vers une agriculture davantage consommatrice d'information. On connaîtra de mieux en mieux, de plus en plus finement, les réactions des plantes, des animaux, et donc on pourra intervenir de façon un peu plus douce... Simplement, je voudrais donc dire, que ce premier scénario a une certaine consistance, mais au total il ne laisse guère espérer une autre évolution en terme de rythme d'emploi agricole, que celle que l'on a connue jusqu'à maintenant.

Le scénario 2, celui de l'extensif, n'a pas non plus un grand contenu en emploi agricole. En gros c'est le modèle Néo-Zélandais "*Green and Clean*", avec des exploitations de plus en plus extensives, de faibles chargements pour l'élevage, la généralisation de la prairie permanente, des terres qui ne sont pas maltraitées... Ce modèle peut être alimenté par les nouvelles demandes sur les espaces ruraux - les demandes de paysages - mais il n'a pas besoin de beaucoup d'emplois agricoles non plus.

Enfin, le troisième scénario, celui de l'agriculture durable, est également possible. Quand je parle d'agriculture durable, je pense aux réseaux "agricultures durables", notamment ceux mis en place dans le reste de la France, autour d'André POCHON (connaissez-vous les livres d'André POCHON ?)⁶. L'idée est qu'en produisant autrement, des agriculteurs arrivent à avoir un revenu par travailleur équivalent à d'autres agriculteurs qui mobilisent beaucoup plus des facteurs de production et surtout de produits. Ce que nous montrent des expériences conduites dans l'ouest de la France, c'est qu'il est possible, dans des exploitations laitières, d'obtenir une production de

⁶ NDLR : André Pochon, 1998 – Les champs du possible : plaidoyer pour une agriculture durable. La Découverte – Syros, Collection "Alternatives Economiques"

120 000 kilos de lait par an, avec moins d'intrants et moins de capitalisation, et avec le même revenu que des éleveurs de lait intensif produisant chaque année 250 000 kilos de lait. D'où le raisonnement suivant : "Avoir le même revenu de travail avec 120 000 kilos, dégage des réserves de productions pour d'autres, donc permet mécaniquement d'accroître le volume de l'emploi agricole".

Le problème est qu'il s'agit de démarches volontaristes. En termes d'emploi, ce type d'orientation ne peut avoir d'efficacité que dans la mesure où les agriculteurs font massivement ce même choix, ce qui ne peut se réaliser qu'avec le concours d'initiatives très fortes en matière de politique agricole, autour des partages non seulement des droits à produire, mais aussi des ressources pour la production. On touche ici les limites du volontarisme et des initiatives locales qui ne peuvent atteindre leurs objectifs que par des changements institutionnels relativement forts en matière de politique agricole.

2.1.2. "Diversifier"

L'autre voie de relance éventuelle de l'emploi agricole est celle de la diversification des productions et de la multifonctionnalité de l'agriculture.

On en a vu des éléments ce matin. Cette orientation peut se traduire à mon avis par deux aspects : d'une part, le fait d'aller plus loin dans la transformation et le conditionnement des produits agricoles sur la ferme, et, d'autre part, comme cela a été illustré, le développement de services, de type agrotourisme et d'autres, sur les exploitations. En rapport avec la création d'emplois, cette stratégie de diversification pose débat sur deux points. D'une part, il faut prendre en compte les autres acteurs économiques que les agriculteurs concernés par les mêmes types de production. Il y a là un certain nombre de problèmes qu'il faut prendre en compte, notamment dans l'agro-alimentaire, avec la question du conditionnement et le partage avec l'artisanat agro-alimentaire, avec des effets de seuil... Pour les services - accueil à la ferme, gîtes, etc. - il en va de même. Par exemple, nous avons eu un petit débat aujourd'hui sur les emplois verts, liés aux aspects d'entretien de la nature : dans ce domaine, les agriculteurs sont des acteurs parmi d'autres susceptibles de prendre en charge ces activités et d'y développer des emplois.

Il faut donc se poser la question suivante du point de vue de l'emploi en général et pas seulement du point de vue de l'emploi agricole : "*Quels sont les acteurs les plus légitimes et les plus intéressants, du point de vue du développement de l'emploi rural, à même de prendre en charge ces activités ?*". En effet, les agriculteurs n'ont pas le monopole de ces activités.

A ce stade de l'exposé, je propose, comme première conclusion, de retenir qu'un certain nombre de conditions doivent être réunies pour que d'autres formes de production, d'autres logiques d'actions en agriculture soient porteuses d'une atténuation de la diminution des emplois agricoles, et avec une attention particulière au contexte de la politique agricole.

2.2. Créer des entreprises agricoles

La problématique est celle des installations de gens qui viennent de l'extérieur. Elle a été illustrée par Jean-Claude CARTIER, le Président de "Test 31". Je laisse de côté les aspects relatifs aux installations familiales par succession et au renouvellement de l'emploi familial : je ne considère pas qu'ils ne soient pas importants mais on ne peut pas tout traiter ici.

La question de la création d'entreprises agricoles par installation de personnes qui ne sont pas d'origine agricole est un sujet important de discussion. On trouve des expériences telles que celle de "Test 31" dans toute les régions. Il y a aussi énormément d'initiatives locales autour de ce que l'on appelle "l'installation hors cadre familial", liée au fait qu'un certain nombre d'exploitations agricoles sont sans successeurs, ce qui n'est pas une chose nouvelle.

L'analyse de ces expériences révèle un décalage important entre l'énergie et le volontarisme très fort qui sont développés et la réalité des constats que l'on continue à faire : à savoir que depuis une trentaine d'années le renouvellement et la création d'entreprise agricole par installation et non pas par succession familiale ou autre, reste à peu près constant en proportion du renouvellement d'emplois agricoles, soit environ 8 % du mouvement des chefs d'exploitation agricole chaque année. Sur la dernière période 95 - 97, et sur l'ensemble des 14 600 nouveaux chefs d'exploitation, on en a 8,7 % qui sont des gens hors cadre familial. Il y a 20 ans, avec Michel BLANC, nous avons fait la même étude sur la période des années 70 et nous avons trouvé exactement le même pourcentage.

Ce mouvement reste donc relativement marginal malgré toutes les initiatives locales et les efforts, ce qui pose quelques questions et qui conduit à en rechercher les difficultés. La première d'entre elles, concerne le fait que ce qui se transmet c'est le patrimoine et que celui-ci a un coût d'accès. Or, le coût d'accès à l'emploi agricole est un des plus élevé par rapport à la rentabilité, il ne faut pas le nier. Il y a aussi un problème de foncier, qui se pose aussi pour les transmissions familiales. Et ces éléments là viennent toujours entraver des logiques de renouvellement et de création d'entreprise agricole par installation. Alors, quelles perspectives en terme d'action pour les acteurs ? Si l'on veut que ce type de reprise se manifeste, il faut que l'entreprise ait un

minimum de pérennité. Par conséquent, l'installation sera plus facile sur des exploitations agricoles à faible valeur patrimoniale, c'est-à-dire à faible capital foncier, et en même temps cela suppose que ces nouveaux agriculteurs pourront développer des systèmes de production originaux par rapport à ce qui se fait. Et là on bute sur un deuxième problème qui est un problème de formation, avec l'absence, ou la faiblesse, des références technico-économiques pour ces systèmes "différents". En terme d'action, cela nous renvoie à la nécessité de penser des référentiels technico-économiques élaborés.

Une question plus générale pourrait être posée : *"Qui doit prendre à son compte la charge financière de ce patrimoine et son surcoût ?"*. Ce pourrait être l'Etat, indirectement lorsqu'il allège les charges ? Ou encore, on le voit aujourd'hui, des Conseils Régionaux qui mènent des politiques régionales d'aide à l'installation hors cadre familial. Plus finement, les questions doivent être posées quant aux modalités de cette prise en charge : *"Est-ce que c'est par transfert, par redistribution, par transfert public... que doit se faire cet allègement ?"*

3. Créer des entreprises rurales

Dans quelle mesure les campagnes sont un lieu innovant, un lieu d'expérimentation sociale, de création, d'entrepreneuriat ? C'est la première question à se poser.

Quand on regarde globalement la création d'entreprises dans les campagnes, le phénomène est réel. En 1996, on a eu 55 000 créations d'entreprises dans les territoires "à dominante rurale" - dans le sens où ils ont été présentés ce matin - et 210 000 dans les territoires "à dominante urbaine", donc on a là des proportions acceptables. Il faut cependant être prudent avec ces chiffres, car sous la formule "création d'entreprise", on met beaucoup de choses : à la fois, ce qu'on appelait ce matin, l'entrepreneur "en solo", l'entrepreneur indépendant sans salarié, et le groupe agro-alimentaire qui crée une unité de production de 200 personnes à la campagne. Mais si l'on considère le flux de création, les campagnes ne sont pas très en retard par rapport au reste. Certes, il y a quelques écarts. Les chiffres sont un peu plus faibles dans le rural que dans l'urbain, et surtout dans le rural isolé, que ce soit en taux de création ou en nombre de nouvelles entreprises par rapport aux nombres d'actifs dans les territoires. La plus grande vigueur de l'entrepreneuriat en milieu urbain s'explique essentiellement par l'importance des créations des services aux entreprises, ce que l'on trouve très peu dans le rural.

Le témoignage prévu ce matin sur la création des entreprises informatiques dans le milieu rural était intéressant parce qu'il tranche par

rapport à ce qui se crée aujourd'hui dans les campagnes. Statistiquement, au plan national, on observe une fréquence élevée de création des cafés, hôtels-restaurants et commerces, activités déjà bien représentées. Mais, il y a aussi tout un ensemble, une nébuleuse, qu'on peut regrouper sous le terme "établissements à vocation sanitaire et social", qui vont de la maison de retraite, à l'IMP en passant par le CAT et la clinique de réadaptation fonctionnelle, le cabinet de kiné, etc., etc... Ce sont aussi les industries agro-alimentaires, diverses, à la fois par création, par mobilité géographique, déconcentrations d'établissements de la ville vers la campagne. Et puis aussi des petits ateliers industriels spécialisés....

Y-a-t-il des spécificités pour les créations d'entreprises dans les campagnes, qui pourraient être prises en compte pour l'action ? Quand on regarde les campagnes par rapport à la ville, on observe une pérennité plus forte des entreprises qui s'y créent. Ce n'est pas énorme, mais en gros on a un taux de longévité moyen de 5 ans qui est un peu plus élevé à la campagne. Donc cela veut dire que ce qui se crée à la campagne est un peu plus durable. Cependant, quand je dis pérennité, je dois observer que la moitié des entreprises créées ont disparu au bout de 5 ans, et là le taux est un peu plus élevé qu'à la ville. Et enfin, une autre caractéristique - qui rejoint ce qui a été dit ce matin - c'est qu'on a un peu plus souvent à la campagne des entreprises unipersonnelles sans salarié. Quand aux salariés, la moyenne de durée d'un emploi dans les entreprises créées est de 6 mois en ville, alors que dans le rural, il est d'un an.

On a aussi une logique qui a été exposée ce matin, qui met en rapport **le choix résidentiel et le choix professionnel**. Des personnes sont attirées par des lieux pour y vivre, puis elles y développent un projet professionnel. Les facteurs domestiques jouent un rôle alors très important dans le choix de la localisation à la campagne qui enclenche ensuite une activité professionnelle.

Des enquêtes que nous avons faites en région Rhône-Alpes, mais aussi d'autres travaux, sur les facteurs qui facilitent la création de petites entreprises, identifient comme ayant un rôle important la possibilité pour les créateurs **d'accéder à un patrimoine mobilier ou immobilier à faible coût**. En termes d'action publique, on identifie là le rôle important des aides aux entreprises. Ces aides sont de nature générique - ce ne sont pas des aides spécifiquement rurales. Je pense à l'expérience de Rhône-Alpes qui consiste à impliquer les collectivités dans des aides à l'immobilier d'entreprise : ce ne sont pas les entreprises qui bénéficient directement de ces aides, ce sont les collectivités locales où s'implantent ces petites entreprises. Ces collectivités doivent aussi s'engager à compléter elles-mêmes l'aide à l'installation et elles sont propriétaires des immobilisations.

Un deuxième moyen d'action important, que l'on retrouve souvent, concerne tout ce qui tourne autour des stratégies d'accompagnement des personnes d'origine extérieure. On peut avoir des stratégies d'accompagnement de nature privée, mais pour faciliter la formation de tel ou tel lieu, on constate que ce sont plutôt des stratégies publiques. Je pense notamment à certaines régions, où ce qu'on appelle "*la mise en place de sites de proximité*" consiste à effectuer tout un travail visant à aider les créateurs à tisser leur réseau local, à accéder à l'immobilier, au foncier, etc., en considérant que le milieu rural n'est pas forcément un milieu toujours ouvert pour les personnes venues de l'extérieur.

Vous pouvez constater que l'on a là, sur le volet de la création d'entreprises, des leviers d'actions qui semblent effectivement déterminants pour faciliter ces créations, et qui se traduisent par des aides ou des dispositifs publics qui ne sont pas spécifiques au monde rural, mais qui peuvent être mobilisées dans les territoires ruraux.

4. Renforcer l'attractivité des campagnes

Le troisième thème sur lequel je mets l'accent est celui d'un développement des campagnes lié à leur attractivité. Certes en l'état, la diminution du nombre d'exploitations agricoles se poursuit, entraînant souvent une baisse globale des emplois, mais il y a une augmentation du nombre d'habitants, comme l'a bien souligné Michel BLANC ce matin. Personnellement il me semble que le processus de développement d'emplois liés à l'attractivité des campagnes pour les populations est le plus porteur pour l'avenir de l'emploi rural. Cependant, la question à se poser est celle de la continuité dans le futur de ces différents processus d'arrivées de populations d'origine urbaine : temporaires, permanents, plus ou moins temporaires, plus ou moins permanents, plus ou moins saisonnières... Ces flux vont-ils continuer au même rythme, et concerner une fraction significative des espaces ruraux ? Sur cette question centrale, on observe, en première analyse des données du recensement de 1999, qu'il y a une poursuite de ces mouvements amorcés depuis une quinzaine d'années.

L'analyse de ces dynamiques nous renvoie à deux types de logiques d'action, et à deux niveaux. D'une part, quelles initiatives pour favoriser le peuplement et l'accueil des populations des campagnes ? D'autre part comment accompagner au mieux les créations d'emplois qui sont induites par l'augmentation du nombre de résidents dans les campagnes ?

- Premier niveau : les politiques publiques. Pour favoriser le peuplement et l'accueil des populations dans les campagnes, les collectivités locales ont un rôle central. Et parallèlement aux

collectivités locales sont en jeu les grandes politiques publiques nationales qui ont un effet local. Je pense notamment à la politique du logement et à la politique des transports dans les villes.

- **Deuxième niveau : les initiatives privées.** Le développement des emplois de service aux personnes est une composante importante pour le renforcement de l'attractivité des campagnes. Il s'agit à la fois des services publics de proximité, et des services privés, avec des créations d'emplois dans les secteurs sanitaires et sociaux, dans les commerces. Sous cet aspect là, j'ai l'impression que parfois on se trompe de cible dans certaines initiatives locales. On consacre cent fois plus de lignes dans la presse quotidienne à rendre compte de bagarres pour le maintien d'une poste unique dans un bureau de poste, ou d'un petit commerce indépendant, et dans le même temps, on passe sous silence que le nombre de médecins, de kinésithérapeutes, d'infirmiers, de dentistes, de pharmaciens... augmente dans le rural. On passe sous silence le fait qu'il y a des ouvertures de surfaces commerciales, telles que Intermarché, Shopi, Stock dans le milieu rural... Plus que de se battre sur des positions relativement défensives de maintien d'emploi de certains service de proximité, qu'on aura toujours du mal à maintenir, il faudrait mettre plus l'accent sur cette création induite d'emplois de service. Car cette création est porteuse d'autres renouvellements. Cela renvoie à la recherche de moyens d'actions pour l'emploi dans les campagnes. Le développement de surfaces commerciales appartenant aux groupes de la distribution se réfère à la logique de pôle, de concentration, ce qui mène à repenser les politiques de développement local et à lui donner un peu plus d'importance dans les stratégies et les types de développement de l'emploi dans les campagnes.

5. Pour la qualité des emplois

Je voudrais aborder un dernier point qui est celui de la qualité des emplois. Cet aspect a été évoqué ici à plusieurs reprises à propos du développement de **l'emploi salarié en agriculture**. Il faut poser aussi la question de la précarité de ces emplois. Il a été dit ce matin que le nombre de salariés au sein des exploitations agricoles se maintenait par rapport aux emplois familiaux, et qu'il y avait des créations d'emplois dans ce secteur.

On observe aujourd'hui trois types d'emplois salariés : l'embauche de salariés au sein d'une exploitation, le partage des salariés, la mutualisation de salariés par des groupes d'agriculteurs (dans des groupements tels que CUMA ou groupements d'employeurs - qui sont à distinguer des groupements locaux qui ont été illustrés ce matin par le cas de " *Quatre Saisons* "), et aussi les groupements de salariés agricoles, dans le cadre de formes de sous-traitance ou d'intérim. Il faudrait aussi évoquer

l'évolution des entreprises de travaux agricoles dans le sens d'entreprises de remplacement.

Je vais juste poser une question à propos du travail des salariés agricoles. Le travail salarial en agriculture n'a jamais été - ou sinon exceptionnellement - rémunéré à un niveau comparable à celui du salariat dans les autres branches. **Majoritairement, les salariés agricoles sont moins rémunérés et moins qualifiés.** Tout s'est passé jusqu'à maintenant comme si les employeurs agricoles semblaient incapables de rémunérer leurs salariés à un niveau comparable à des salariés dans d'autres secteurs. Aujourd'hui, est-ce que cette situation évolue ? Question subsidiaire : faut-il inciter ou aider les plus grandes exploitations, pour la création d'emplois, afin de stabiliser les emplois salariés et améliorer la qualification de ces emplois ? Mais la question se pose aussi pour les exploitations de taille plus petite qui se regroupent dans le cadre de groupement d'employeurs, puisqu'en fait un certain nombre d'observations menées récemment sur des groupements d'employeurs uniquement composés d'agriculteurs, montrent l'existence d'écarts entre le discours sur l'intérêt des groupements, et certaines observations qui sont faites sur des situations relativement difficiles en terme de qualité de l'emploi. En effet, ce partage du travail entre cinq ou six ou huit exploitations peut engendrer un rapport salarial relativement déséquilibré.

La présentation qui a été faite ce matin par " *Quatre Saisons* " illustre à mon avis une façon de faire fonctionner et se développer **les groupements locaux d'employeurs**. C'est quelque chose sur lequel je voulais mettre l'accent. Là aussi nous avons des effets de taille. Si on veut que les salariés puissent se défendre, si on veut que les salariés soient formés, qu'il y ait des plans de formation de qualification, cela suppose d'une part que les organisations de syndicats agricoles aient un rôle plus important, mais aussi qu'il y ait des collectifs de travail plus importants. La cas de " *Quatre Saisons* " qui a été présenté ce matin est très intéressant dans la mesure où justement, les employeurs ne sont pas que des agriculteurs. Les agriculteurs sont intégrés et associés à quelque chose qui est plus gros, qui est un groupement local d'employeurs au sein duquel peuvent se développer des relations plus équitables dans une perspective de meilleure qualité de l'emploi.

6. Quelques éléments de conclusion

Je vais conclure, avec deux ou trois idées à propos des politiques publiques considérées dans leurs fonctions de relais.

Une première chose que je voudrais souligner c'est que **les politiques spécifiques menées dans les campagnes**, comme les politiques agricoles et les politiques rurales, n'ont pas d'effets sur l'emploi qui

soient à la hauteur du volontarisme et des dépenses d'énergie dont elles font l'objet. Je pense notamment aux politiques de développement local dont on surestime probablement les effets en termes d'emplois.

Par contre, **l'intérêt et l'utilité de certaines politiques génériques** me semblent sous estimés. Ce ne sont pas des politiques spécifiquement rurales, mais certains acteurs ruraux savent très bien saisir et adapter. Je crois qu'on peut le voir à différents niveaux. Je renvoie à ce que j'ai dit à propos des créateurs d'entreprises en milieu rural. Ils se sont appuyés sur un certain nombre de dispositifs tels que aide à la création d'entreprise, aide à l'immobilier, aide à l'emploi.

Nous avons travaillé sur les CES et sur les contrats de qualification, et nous commençons à regarder les emplois jeunes. Nous constatons que ces emplois jouent des rôles importants, et que les acteurs locaux s'en saisissent. Par exemple, "*Quatre Saisons*" a parlé ce matin des contrats de qualification. Les entreprises industrielles rurales ont su s'en saisir, pour adapter ces dispositifs à des besoins spécifiques de main-d'œuvre de jeunes ruraux. On s'est aperçu que depuis quatre ou cinq ans, la densité des CES dans les campagnes est plus importantes que dans les villes. C'est quelque chose qui surprend et qui provient du

fait que souvent ces emplois de CES sont aussi une des façons utilisées par les structures de développement local pour amorcer des activités là où il n'y en a pas. On peut les analyser comme des formes de précarité, mais aussi les analyser comme des initiatives locales qui parfois permettent de déboucher sur des formes plus stabilisées. Il me semble que dans le cas de l'adaptation des emplois jeunes, on voit aussi cette capacité des acteurs ruraux à se saisir des outils génériques pour en faire quelque chose qui soit adapté spécifiquement à leur problématique de développement rural. Je veux donc insister sur le fait, en termes d'action, qu'on devrait prêter beaucoup plus d'attention à ces leviers généraux, s'appuyer plus sur ces moyens, en constatant que là où ils sont utilisés ils ont des effets positifs sur l'emploi.

Dernier point sur les politiques... Dans la mesure où l'on dit qu'une des voies les plus prometteuses en matière d'emploi rural, réside dans **la capacité attractive des espaces ruraux** pour les populations d'origine urbaine, des initiatives mériteraient d'être développées de la part des ruraux en direction des villes. "Jouer la ville", c'est effectivement explorer des stratégies adaptées pour attirer un certain nombre de populations, et créer des flux d'échanges avec des communautés urbaines.

* * * * *

Table Ronde

Jacques ABADIE

Quand nous avons constitué cette table ronde, compte-tenu du thème, “ *Créer des emplois dans les campagnes* ”, il nous a paru intéressant, après avoir écouté les chercheurs, après avoir discuté de cas concrets et d'exemples vécus, de donner la parole à différents représentants sociaux professionnels du monde rural, ainsi qu'à des responsables politiques.

J'ai noté des mots qui sont revenus de manière régulière tout au long de la journée. On a parlé de qualification... On a parlé de pluriactivité, de pluri-compétence, d'alternance, de formation, de pérennité, de compétitivité, d'adaptation..., mais aussi de stabilité, de qualité, de sécurisation, on a parlé de partenariat, de polyvalence, de qualité de vie, d'environnement. On a parlé aussi beaucoup de nouvelle attractivité des campagnes, de nouvelle attractivité du Sud-Ouest. On a parlé de politique de gestion de la mobilité. On a parlé de rêve, de bonheur... On a parlé de métiers et de nouveaux métiers. On a parlé d'expérimentation, de création, de stocks, de flux, de pôles, de lieux et de créneaux, de logique d'acteurs, de diversification, de politiques publiques... et de bien d'autres choses encore.

Alors, ma première question s'adresse à Marianne DUTOIT. De son point de vue à elle, agricultrice et en même temps Présidente du Centre Régional des Jeunes Agriculteurs : “ *Quelles actions peut-on mener en faveur de l'emploi dans les campagnes ? Quelles actions “ volontaristes ” ?* ”

Marianne DUTOIT

Présidente du Centre Régional des Jeunes Agriculteurs, Midi-Pyrénées

Permettez-moi, avant de répondre à votre question, de me présenter pour vous expliquez mon cas personnel et concret. Je suis installée sur une exploitation de 50 hectares où il y a trois associés. Nous avons fait le choix de ce métier par passion et sur ces 50 hectares, nous développons polyculture, élevage de chevaux, agro-tourisme. Nous avons fait le choix de trouver un moyen de vivre, de produire un revenu avec peu de foncier. Nous n'avions pas les moyens d'accéder à plus de foncier et nous avons cherché un atelier à forte valeur ajoutée. Aujourd'hui, c'est cette politique d'installation que nous développons au sein du CDJA, et du CNJA bien sûr. Je vais vous la retracer assez rapidement. Je crois qu'il faut revenir un petit peu en arrière pour voir pourquoi on est revenu à parler d'installation. Tout à l'heure Monsieur CARRIER nous disait qu'on parle beaucoup d'installation mais pas de transmission. Or, il n'y a pas très longtemps, on ne parlait pas beaucoup d'installation.

Donc, derrière le mot emploi, bien sûr nous entendons l'installation de jeunes agriculteurs. Parce que pour nous, s'installer c'est bien créer son emploi. Nous préférons avoir dix agriculteurs sur 50 hectares qu'un agriculteur avec un salarié sur 500 hectares. C'est notre grand cheval de bataille et c'est derrière cela tout l'enjeu de l'aménagement du territoire... parce que derrière l'installation d'un jeune agriculteur, il y a cinq emplois indirects.

Un petit peu d'historique... L'idée de la Charte Nationale à l'Installation est née en 1994 à Rodez - ce n'est pas par hasard - au congrès du CNJA. L'Aveyron est l'un des départements de France qui installe le plus grand nombre de jeunes agriculteurs. Dans le contexte de 1994, l'idée était la suivante : l'installation doit devenir l'affaire de tous, car dans toutes les catégories socio-professionnelles, on parle retraite, on parle départ, mais on ne parle pas emploi. Nous faisons un autre choix, il faut créer une véritable politique volontariste autour de l'installation.

Cette Charte à l'Installation veut relever trois défis :

Le premier défi est un défi territorial et économique, dans le sens où il faut installer des jeunes agriculteurs sur des exploitations viables, qui permettent de faire vivre l'exploitant agricole, mais aussi sur des exploitations transmissibles. En effet, plus l'exploitation est importante, plus demain elle risque de ne pas être transmissible : si économiquement parlant personne ne peut la reprendre, il y aura démantèlement. Nous avons aussi fait le choix de répartir un maximum d'agriculteurs sur tout le territoire national.

Le deuxième défi est démographique... Et là, nous avons lancé le slogan: “ *Une installation pour un départ* ”. Toujours dans le contexte 94, certains départements comptaient entre sept à dix départs pour une installation. Ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui, mais à ce moment là il fallait absolument créer une dynamique pour instaurer cette volonté de tous à installer plus de jeunes dans l'agriculture.

Le troisième défi on en a parlé ce matin : “ les solos ”, c'est-à-dire le nouveau public. C'est un défi sociologique. On avait à ce moment là des jeunes qui n'étaient pas du tout issus du milieu agricole, qui n'avaient pas la formation agricole, mais qui voulaient s'installer en agriculture pour essayer de trouver une activité qui pouvait les faire vivre au “ pays ” - au pays entre guillemets : ce qui allait devenir leur pays... On se situait aussi dans un contexte très, très pessimiste sur l'agriculture - on parlait ce matin de “ la politique du handicap ” - on n'arrêtait pas de se plaindre... Nous sommes très forts, nous paysans... Je le dis, nous sommes très, très forts... pour nous plaindre !

Nous avons des difficultés, mais nous ne savons pas communiquer notre passion, dire pourquoi nous avons choisi ce métier, pourquoi d'autres jeunes peuvent faire ce métier, et pourquoi nous avons envie de continuer à vivre au pays avec l'ensemble des autres acteurs ruraux ! Ce matin, Mme BASSET nous demandait ce que sont devenus ces fils d'agriculteurs ? Certains se sont formés pour s'installer, mais nombreux ont été les parents qui ont dit à leurs enfants : “ *Surtout, va-t-en à la ville ! Ne t'installe pas ! C'est une galère pas possible!* ”. Il y d'autres jeunes qui ont fait un choix complètement différent : alors qu'ils n'étaient pas issus du milieu, ils veulent s'installer comme agriculteurs, avec un très bon niveau de formation générale. Aujourd'hui le gros problème, c'est que, si l'on veut maintenir le même nombre d'agriculteurs sur le territoire, les fils d'agriculteurs ne seront pas suffisants. Donc il faut créer cette politique d'insertion de ce que nous appelons “ hors cadre familial ”.

Notre objectif est de faire de notre métier un véritable métier d'avenir. Je crois qu'aujourd'hui, nous avons passé une étape. Ce côté “ pessimiste ” que j'évoquais à l'instant, n'est plus dans les mœurs. Aujourd'hui, nous sommes fiers, sincèrement, d'être paysans. Nous sommes fiers de le dire partout et de communiquer sur les produits de qualité que nous produisons, et sur l'ensemble des services que nous offrons derrière notre acte de production. Derrière cette Charte, des moyens financiers ont été apportés par ce qu'on appelle aujourd'hui le “ *Fonds à l'Installation de l'Agriculture* ”, qui s'appelait avant le “ FIDI ”. De gros moyens ont été mis en place sur l'information et sur la formation. En Midi-Pyrénées par exemple, un Contrat d'Objectif “ Formation ” a été mis en place en faveur des jeunes qui souhaitent accéder à ce métier, de se former pour avoir la capacité suffisante pour devenir de vrais chefs d'entreprise en agriculture. C'est aussi la mise en place des “ *Points Info-Installation* ” : là, on renseigne sur le parcours à suivre pour s'installer. Il y a eu des moyens aussi sur tout ce qui est “ repérage ”, c'est-à-dire ce qui permet d'anticiper les départs à la retraite : quels sont les jeunes qui vont reprendre ces exploitations, et comment on fait pour mettre en œuvre des politiques d'installation de ces jeunes ?

Il y a eu également un certain nombre d'actions pour mettre en place et développer des initiatives au niveau local. Sur Midi-Pyrénées, la Charte Nationale a été signée en 1997, mais depuis 1995 la dynamique avait été réelle au niveau de toute l'organisation professionnelle agricole, et aussi au niveau de tous les politiques. La dynamique qui a été mise en place sur Midi-Pyrénées a été telle que nous sommes devenus entre 1995 et 1997, la région qui a eu le plus fort accroissement du nombre d'installés. Au niveau de la France nous avons également connu un accroissement très, très fort. C'est parce qu'il y a une volonté de tout le monde, une volonté politique forte, une volonté de toute la profession, qu'on peut y arriver. Entre temps - parce que je ne vais pas faire que dans l'optimisme - en 1998, les premières annonces relatives au “ Paquet Santer ” ont eu un effet catastrophique. Catastrophique pourquoi ? Parce que simplement, on nous annonçait que l'on allait faire le choix de baisser tous les prix à la production. Professionnellement, ce n'était pas acceptable. Et qu'est-ce qui s'est passé concrètement sur le terrain ? Les jeunes agriculteurs se sont dit : “ *Comment, demain, je vais vivre de mon métier, si on fait un choix politique de baisser les prix ?* ” Et là,

dans le contexte de 98, nous nous sommes interrogés sur un deuxième point, celui de la démographie des exploitants agricoles. En fait, il y a de moins en moins d'agriculteurs qui vont partir à la retraite. Hier, nous avions des difficultés pour atteindre le "un pour un". Aujourd'hui, nous sommes dans un contexte complètement différent, parce que les agriculteurs ne partent plus à la retraite : c'est le creux démographique des années de la guerre. Quand il n'y a plus personne pour partir à la retraite, où va-t-on trouver du foncier pour installer des jeunes ? On s'est fixé en Midi-Pyrénées l'objectif de 1 250 installations : ça veut bien dire aussi 1 250 revenus pour faire vivre une famille d'exploitants sur une petite exploitation.

Ces phénomènes nous ont interrogés et nous ont fait accentuer notre politique vers une volonté globale de toute la profession : aller vers la recherche de valeur ajoutée sur des exploitations économes en foncier. Ce n'est pas seulement baisser les charges par une diminution des intrants. Par rapport à cette politique volontariste autour de la valeur ajoutée, je vous donne quelques chiffres pour vous situer la région Midi-Pyrénées. Nous sommes la première région en terme de surface agricole utile au niveau français, par contre nous ne sommes qu'à la neuvième place en tant que valeur ajoutée totale et ce qui est beaucoup plus grave, nous sommes à la vingtième place en terme de valeur ajoutée rendue à l'exploitant. Traditionnellement, nous sommes une région qui produit d'abord de la matière première non transformée. Depuis quelques années, la tendance s'est inversée, parce qu'on a voulu mettre en place une politique de démarcation des produits et qui dit démarcation des produits, dit effectivement valeur ajoutée qui revient au producteur.

Je vais vous donner juste quelques chiffres que je trouve très frappants en terme d'emplois. Sur une exploitation agricole "standard grande culture" de 350 hectares, on trouve deux emplois. Dans le Gers, avec une production de volailles fermières, sur 50 hectares en zone difficile, avec trois bâtiments, nous avons installé trois unités de travail agricole familial. Rocamadour est passé de 50 à 120 producteurs en très peu de temps, et 40 jeunes agriculteurs se sont installés en cinq ans parce que le fromage de Rocamadour permet de multiplier par 3,5 la valeur du lait de chèvre : il y a un emploi aujourd'hui sur le Rocamadour pour dix hectares, dans la zone difficile et complètement désertée des Causses du Quercy. Dernier exemple, dans les Hautes-Pyrénées, les haricots Tarbais ou le porc Gascon apportent un revenu complémentaire à trois jeunes sur quatre qui s'installent en agriculture.

Ces exemples montrent que l'on peut installer des jeunes agriculteurs. Notre volonté, c'est de mobiliser tout le monde autour de cette recherche de valeur ajoutée. C'est vrai que cela suppose un peu une révolution. Il faut mettre en place des structures économiques collectives qui pensent transformation et commercialisation, c'est-à-dire réfléchir "blé qualité, meunerie", plutôt que d'exporter le blé. C'est bien sûr aussi, aller sur des productions "hors Pac", moins dépendantes des décisions politiques européennes. C'est trouver des créneaux... Bien sûr, des "niches", il en faut. Mais il n'y a pas que ça. Il y a la volonté de mettre en place des structures économiques et organiser des filières pour aller vers son aval.

Voilà donc, les deux grands "challenges" que nous nous fixons. Tout d'abord, la politique à l'installation, liée à une politique complémentaire de la transmission. Ensuite, la recherche de la valeur ajoutée. Le tout, dans la perspective du développement local. Nous avons eu tendance à nous enfermer. Nous avons peur de nous ouvrir, et ce n'est pas facile, par rapport aux autres catégories socio-professionnelles. Nous sommes persuadés que demain cette ouverture va nous permettre de faire émerger des projets locaux tous ensemble. J'ai à côté de moi le Président de la Chambre de Commerce... Nous avons envie de travailler tous ensemble au niveau d'un terroir pour faire émerger des projets. J'espère que par exemple avec le BTS "*Service en milieu rural*", présenté par Madeleine TRUCHOT, nous aurons des jeunes formés à l'émergence des projets locaux. Nous voulons nous battre aussi pour "*passer d'une politique de guichets à une politique de projets*" - on nous a même piqué l'idée. Et ces projets, nous voulons les faire tous ensemble pour installer plus de jeunes dans nos campagnes.

Dominique BRAGATTO

Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Auch-en-Gascogne

Je vous remercie Marianne DUTOIT d'avoir fait la jonction. Tout à l'heure le conférencier disait qu'il fallait faire preuve de modestie. J'en ai bien besoin, pour parler devant vous, devant des spécialistes du monde agricole, qui êtes toujours sur le terrain... alors que je vais vous parler commerce ou industrie ou encore services... dans un département où effectivement ce n'est pas forcément la première activité. Ceci dit, nous avons tout simplement un déficit d'image au niveau de l'industrie parce que sans opposer l'un par rapport à l'autre, loin s'en faut, le chiffre d'affaires de l'industrie seule équivaut à celui de l'agriculture en termes bruts, même si les actifs de l'industrie sont à peu près de moitié par rapport aux actifs du monde agricole. Et dans ces comptes-là je ne fais pas figurer les gens du bâtiment.

Nos handicaps d'hier, et d'aujourd'hui encore, doivent être nos atouts pour demain. Vous savez que - on le rappelait tout à l'heure - il y a une centaine d'années, le Gers était riche. Il y avait beaucoup de monde, il y avait beaucoup de travail. Puis quand la baisse s'est amorcée, on a raté tous les trains. L'ère industrielle s'est développée sur les sites des matières premières, et les entreprises se sont implantées ensuite en bordure des voies de communication. Or qu'il s'agisse de voies ferrées, de canaux, de routes et de liaisons aériennes, le Gers a tout manqué. Le Gers n'a pas vécu l'ère des industries, et n'a pas pu accueillir de pôles universitaires... Et maintenant, on peut espérer qu'il va y avoir un transfert, une nouvelle tendance... En effet, c'est peut être dans des endroits où il y a des espaces, où il y a de l'environnement, où il y a de l'authenticité, où il y a du terroir, que le développement va s'activer demain. On peut imaginer que c'est notre tour, même si nous avons du retard, même s'il faut avoir conscience que les nouvelles technologies de la communication ne remplaceront pas ce que nous n'avons pas, c'est-à-dire les routes : on ne transportera jamais virtuellement les hommes ou les marchandises. On a donc le droit d'espérer que maintenant le Gers va se développer économiquement, accompagné par des créations d'entreprises.

Mais quelles sont les tendances de l'emploi aujourd'hui dans une zone comme la nôtre. D'abord, il faut constater que malgré la croissance, il n'y a pas de création d'emplois nouveaux. Car les grosses entreprises détruisent de l'emploi, ou au mieux ne conservent pas un solde positif d'emplois. Elles investissent - c'est normal, et c'est bien pour être compétitif - mais pendant ce temps les emplois n'augmentent pas. Par contre ce sont les petites et les très petites entreprises qui créent des emplois. C'est pour cela que le Gers a ses chances. Il faut faire un état des lieux, et faire en sorte que les créations d'entreprises s'ajustent aux besoins de la population, sans forcément rechercher des aides publiques qui créent des entreprises artificielles et qui ne fonctionnent pas. Bien sûr, on ne va pas créer de grosses entreprises dans le département du Gers.

Tout à l'heure on rappelait également que 50 % des entreprises mouraient dans les cinq premières années après leur création. Je rappellerai aussi que seulement 1 % des entreprises a plus de 50 employés et que 90 % des entreprises ont moins de 10 employés. A ce niveau-là, pour pouvoir faciliter la création des entreprises, il nous appartient de promouvoir surtout l'esprit d'entreprise, l'initiative. Là nous avons du travail à faire, peut-être plus dans notre département qu'ailleurs. On sait que depuis une dizaine d'années, on crée de moins en moins d'entreprises : le nombre de créations diminue de 10 % par an. Selon une enquête réalisée auprès des étudiants, on s'aperçoit que seuls 5 % d'entre eux imaginent un jour créer leur propre entreprise. Et encore plus préoccupant, seuls 15 % de fils de patrons envisagent de reprendre l'affaire de leur parent. On se retrouve trop souvent - que ce soit le monde de l'enseignement ou le monde de l'entreprise - dans deux mondes qui ne se parlent pas, qui s'écoutent encore moins, qui ne sont pas forcément opposés, mais qui sont chacun de leur côté et qui ne fonctionnent pas ensemble. Et c'est probablement une des raisons qui expliquent les résultats de l'enquête que je mentionne.

Je suis venu ici pour évoquer avec vous ce qu'on pourrait faire pour essayer de remonter la pente. J'ai le sentiment - je l'ai dit tout à l'heure - que nos handicaps d'hier peuvent être nos atouts d'aujourd'hui pour demain. Jusqu'à ces dernières années, il y a trois ou quatre ans, on se disait à la Chambre de Commerce d'Industrie que nous avions un département formidable et qu'il n'y avait pas de raison pour que malgré tous les handicaps, des entreprises ne viennent pas s'y installer. Alors pendant longtemps on a essayé de faire du travail, qu'on appelle "exogène", pour faire venir des gens de l'extérieur et leur dire : "*Venez dans le*

Gers ! Pourquoi pas, y créer votre entreprise, ex nihilo..... ". Nous avons travaillé durant presque une dizaine d'années comme ça... Je ne veux pas dire que nous avons perdu notre temps. Bien entendu, il y a eu des résultats. Mais il faut bien avouer modestement que ces résultats n'ont pas été à la hauteur des efforts dispensés.

Alors, suivant les avis de commissions européennes, nous avons changé notre fusil d'épaule. Au lieu d'aller essayer de faire venir des gens de l'extérieur... - ils sont toujours convoités par tout le monde, et tout le monde a souvent plus d'arguments à faire valoir que nous en terme d'accueil et d'aide aux entreprises, en terme de subventions, etc. - nous avons concentré nos efforts sur des projets locaux, des projets qu'on appelle ici "*endogènes*". Et il s'avère qu'effectivement - je les ai là, les dossiers, les listes... - depuis une paire d'années, nous arpentons le département et nous constatons qu'il y a de quoi travailler. Nous avons aujourd'hui une quarantaine de projets en mouvement vers la concrétisation. Et nous avons une pépinière d'entreprises qui est déjà complète avant d'ouvrir ses portes : sur 10 000 m², une dizaine d'entreprises vont s'installer au cours du mois de septembre. Ce n'est pas un exploit, car nous aurions dû avoir une pépinière d'entreprises déjà depuis longtemps. Mais c'est la preuve que la bataille n'est pas perdue, que nous essayons de rattraper le temps perdu. Je le répète encore : je suis persuadé qu'après le tour des autres, ce sera le tour du Gers, et des départements assimilés !

Francis DAGUZAN

Vice-Président du Conseil Général du Gers

Mesdames, Messieurs, je ne vais pas me présenter puisque ce matin j'ai ouvert cette séance... Cela fait trois jours que je suis sous ce chapiteau, et c'est la première fois que je passe autant de temps à Marciac, en période de Festival... Je voudrais très rapidement dire que bien sûr par rapport à ce que je viens d'entendre, par rapport à l'installation de jeunes, par rapport à la pépinière d'entreprises, le Conseil Général du Gers s'implique fortement dans tout ce qui est soutien à l'emploi. Malheureusement, les chiffres sont là : dans le dernier recensement, nous avons perdu 3 000 habitants. Je crois qu'il faut se rendre à l'évidence...

Je voudrais vous présenter un projet que j'ai avec mes collègues maires du canton, sur Marciac. Mon premier mandat électif - il y a déjà un certain nombre d'années - était basé sur l'agriculture, alors qu'aujourd'hui ce projet est plus centré sur "*Jazz in Marciac*". Je crois qu'à l'époque où l'agriculture était forte et dépendait moins des aides publiques, l'implication du Conseil Général du Gers a consisté à développer très fortement l'irrigation et ici à Marciac de rendre toutes les vallées du canton irrigables. Je crois que c'est pratiquement chose faite à une toute petite exception près. La moyenne des exploitations sur cette zone où intervient la Charte Inter-communale, tourne autour de 60 hectares, même un peu moins. On peut descendre à 45 hectares sur des exploitations irriguées qui sont très spécialisées, mais dans l'ensemble, ce sont des exploitations qui combinent l'élevage (lait et bovin viande) et le maïs. Il y a très peu de cultures sèches, sauf dans les zones de coteaux. Alors le résultat, c'est qu'aujourd'hui chaque fois que vous frappez à la porte d'une exploitation, vous trouvez un jeune agriculteur - même s'il est un peu moins jeune aujourd'hui, puisque les installations ont commencé il y a une dizaine d'années. Et bien souvent - je m'adresse à Marianne DUTOIT - la succession est pratiquement assurée derrière. Dans les années 90, le canton de Marciac, a été ici la zone qui a installé le plus de jeunes agriculteurs. Mais, malheureusement, la PAC en 92 et l'introduction des aides publiques nous ont posé d'autres questions. C'est pourquoi les élus du canton, présents dans la Charte Inter-communale, se sont interrogés sur les conditions du maintien du commerce local qui avait été soutenu à un moment donné, par l'agriculture forte et très vivante, créatrice d'emplois, mais dont la population n'augmente plus.

Nous sommes partis de "*Jazz in Marciac*" qui nous posait quelques problèmes quant à sa fréquentation. Je parle là des années à partir du 10ème anniversaire, entre le 10ème et 15ème - "*Jazz in Marciac*" a 22 ans cette année. Nous avons réfléchi sur le sujet de l'installation d'activités nouvelles autour de ce festival. La première réponse est venue plus par hasard que par réflexion, grâce à un inspecteur d'académie gersois, qui un jour a dit : "*Pourquoi ne pas imaginer installer une classe jazz au collège à*

Marciac ? ". Elle existe maintenant... C'est très novateur, puisque c'est la seule en France. Et d'un collègue qui devait fermer, avec moins de 100 élèves, nous sommes passés à un collège qui a aujourd'hui 180 élèves, avec donc un certain nombre de professeurs de l'extérieur, et avec des parents qui ont même été jusqu'à acquérir de l'habitat pour venir accompagner leur enfant jusqu'à Marciac.

La deuxième étape a consisté à imaginer comment ce commerce local qui recevait un événement pendant 15 jours chaque année, pouvait investir pour créer de l'emploi et investir surtout pour se maintenir sans prendre le risque de mettre la clé sous le paillason, en raison d'investissements qui auraient été trop élevés par rapport au revenu possible. Alors comment aborder ce problème-là ? Nous y avons réfléchi sous l'angle de la formation, parce qu'ici on voyait que les gens n'étaient pas habitués à recevoir tant de public, des festivaliers qui venaient pour recevoir un accueil un peu particulier. Même si dans le Gers, on a une tradition d'hospitalité, ce n'était pas suffisant. Alors il a fallu expliquer que ce n'était pas en fermant toutes les boulangeries le lundi qu'on arriverait à un résultat, et qu'il faudrait peut être que chacun ait un jour de fermeture différent et successif. Vous trouverez peut-être que je parle de choses "de base", mais des élus et des maires vous confirmeront que nous avons travaillé sur ce dossier durant très longtemps. Le centre de formation de l'AFPA nous a proposé d'évaluer ce qu'il y avait à faire sur le secteur de Marciac, et nous avons démarré cette opération il y a 3 ans. Cette opération a démarré par un déplacement - d'abord parce tout ce qui s'est passé ici à Marciac a commencé par un déplacement... Quand on a voulu développer l'agriculture, on a pris les agriculteurs dans un car pour aller voir ailleurs... Et bien, quand on a eu besoin de démarrer l'action formation, on a amené les commerçants quelque part où il y avait un projet de formation. Aujourd'hui, nous avons un projet d'intercommunalité, et bien tous les maires se sont rassemblés, on les a mis dans un car, et nous sommes partis voir ensemble un projet d'intercommunalité.

Sur la base de cette dynamique, l'opération formation n'a pourtant pas été une véritable réussite la première année. La deuxième année a permis de cibler davantage. Et en troisième année nous avons installé, grâce à cette formation, des porteurs de projets qui ont pu être financés. Nous avons pu le faire grâce à un "empilage" de structures qui permettent de les financer ou de les aider. Je veux parler du "Contrat de Terroir", du "Programme Leader", du "Site majeur" de Marciac. En effet, puisque Marciac est le lieu d'un événement particulier, il a pu être labellisé comme "Site majeur culturel" : c'est le seul dans le département, et c'est le seul en Midi-Pyrénées, je crois que ça mérite d'être signalé. Nous avons démarré quelque chose qu'il faut essayer de développer, qu'il faut essayer de dynamiser. Nous avons fait l'évaluation dernièrement de ces quelques projets devant le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi, ce qui nous a permis de confirmer la création de certains emplois et d'évaluer les emplois induits.

Dans le cadre de Marciac, pays en émergence, et suite à un Programme "Leader", nous avons une conception beaucoup plus vaste et beaucoup plus élaborée du développement, qui devrait permettre à mon avis de travailler sur des territoires beaucoup plus larges, donc d'avoir des échanges possibles en terme d'emplois et en terme d'économie locale, au-delà du culturel.

Christophe TERRAIN

Président de Vivadour

Je voudrais évoquer le cas concret de la coopérative que je préside, Vivadour, pour rappeler simplement que ce que nous vivons en matière sociale dans cette structure nous fait plaisir. Mais, malheureusement, il y a bien peu d'entreprises de la dimension de Vivadour dans ce département. Et quand on voit l'évolution urbaine de Toulouse et en face de cela l'avenir et les perspectives de notre département, on peut se faire un petit peu du souci. Vivadour, c'est aujourd'hui un groupe qui emploie 490 salariés, dont 300 environ dans le Gers... ces chiffres ont été obtenus par une restructuration - je crois qu'il faut savoir se restructurer avant de redéfinir des stratégies.

Il faut aussi souligner que la coopération agricole de manière générale, pas seulement Vivadour, est exemplaire en matière sociale. Je voudrais rappeler ici toute notre action de formation, avec la mise en place de formules aussi simples et aussi innovantes que celles de l'apprentissage, qui a amené chez nous des

apprentis aux postes de cadres. Certains ont été embauchés dans la maison, avec des contrats de qualification. Ce matin, vous avez entendu le témoignage du Groupement Local d'Employeurs " Quatre Saisons " dans lequel Vivadour s'est beaucoup impliqué. La coopération agricole a été innovante dans l'application des lois de ROBIEN.

Je voudrais revenir aussi sur le débat de cet après-midi. Marianne DUTOIT a parlé de l'importance de la valeur ajoutée. C'est l'objectif que nous nous sommes fixés dans notre coopérative, et pour apporter à l'agriculteur la possibilité d'avoir une diversité de productions. Le cœur de VIVADOUR est d'abord constitué de céréaliers que l'on a toujours cherché à spécialiser et à développer avec une plus-value sur l'exploitation. C'est avec le principe de la culture contractuelle autour du légume, haricot vert ou maïs doux, ou autour des production de semence, ou aujourd'hui autour de maïs spéciaux et de qualité, que dans la coopérative des gens arrivent à se spécialiser et à retirer une valeur ajoutée supplémentaire sur des unités tout à fait modestes. Tout cela se fait aussi autour de la viticulture, qui est une activité importante dans notre secteur. Mais aujourd'hui aussi, notre coopérative a fait le choix stratégique d'accompagner les filières animales, afin d'accompagner les agriculteurs dans leur diversité. Je crois qu'on ne peut pas imaginer d'autres formules de développement qu'à travers cette démarche-là.

Dans la vallée de l'Adour et dans la vallée de l'Arros on a fait le choix, non pas de l'agrandissement, comme on le voit dans d'autres régions, mais d'unités de taille plus modeste avec de la plus-value. J'avais tout à l'heure envie de réagir aux propos de Philippe PERRIER-CORNET lorsqu'il se demandait si une approche agronomique " relookée " pourrait permettre l'apport d'emplois : je l'ai perçu comme une mise en cause de l'intensif et des nouvelles technologies. Nous sommes à l'inverse de cette idée-là, avec un nombre d'actifs importants sur un territoire assez réduit, en faisant confiance à la technologie et à tout ce qui est intensif. Dans ces zones, ici, l'agriculture a fait de gros progrès, par rapport à la pénibilité du travail, et revenir en arrière, je crois que c'est inimaginable. J'ai chez moi un élevage de porcs, et je ne vois pas comment moi ou mon frère, nous reviendrions à l'élevage en plein air, avec les soins des animaux en plein été, et le travail en plein hiver au milieu de la boue. Autre secteur où l'on est sur un marché en pleine compétition, la production des semences. Je suis aussi producteur de semences maïs, et en ce moment je suis en plein travaux. Aujourd'hui, quand je regarde comment j'organise mon chantier, ça n'a rien à voir avec ce que je faisais il y a 10 ans, et 20 ans. Nos deux parcelles ont été passées trois fois à la machine, deux fois pour couper, une fois avec des pneus pour enlever les fleurs, à la place de la main-d'œuvre. J'avais 12 castreurs il y a 10 ans. J'en ai 24 maintenant et avec 12 j'en aurai assez. Ce n'est pas parce que je ne veux pas faire du social... Combien de mobylettes j'ai permis à ces jeunes de se payer ! Pour être en compétition avec la production de semences américaines, ou des pays de l'Est dans le futur, je suis obligé de passer par cette technique-là.

Je veux enfin évoquer les distorsions de concurrence en Europe. J'ai des exemples très concrets de producteurs de poules pondeuses, à la fois intensif et en cage, mais aussi en reconversion de production vers le plein air. Et je ne vois pas comment demain je vais résister, avec ma démarche d'œufs produits en plein air, aux productions des espagnols qui sont encore avec des normes d'utilisation de cages où l'on met 6 animaux, alors que la règle dit qu'il faut en mettre 4. Tous ces éléments là, il faut les prendre en compte en permanence. Il ne faut pas imaginer qu'on va régler ces problèmes sociaux et d'emploi sans tenir compte de ces choses-là.

Nous sommes confrontés en tant que structure coopérative à la nécessité d'imaginer l'aval de notre production, et je pense à toute l'industrie agro-alimentaire. Nous sommes aujourd'hui confrontés à des réflexions telles que : " *Faudra-t-il demain avoir une unité complémentaire pour transformer du maïs doux ? Faudra-t-il demain créer un abattoir supplémentaire pour la volaille ou le gras ?* ". Deux éléments sont aujourd'hui des freins très importants au développement de l'agro-alimentaire. D'abord le réseau routier : je crois que Jean-Louis CHAUZY l'a dit de façon très claire. Et aussi l'eau : c'est le thème que nous avons abordé d'hier. On ne peut pas monter une industrie agro-alimentaire sans eau !

Jacques ABADIE

Je vais maintenant donner la parole à chacun des conférenciers pour leur demander qu'elle est l'idée importante qu'ils ont retenue, ou qu'ils ont envie de retenir de cette journée.

Michel BLANC

L'idée importante ? Il y a beaucoup d'idées ! Je dirai plutôt celles qui m'ont le plus frappé et j'en dirai deux.

Le premier point qui me frappe, c'est que finalement, il n'y a pas eu de témoignage d'élus locaux de base - je dirais un maire rural bien impliqué dans l'intercommunalité, ou un président de SIVOM... On a dit que beaucoup de choses dépendaient du développement, de l'attraction, de la capacité, et là je pense que les collectivités locales au niveau territorial ont un rôle important.

Deuxième aspect. Je veux souligner la discussion que nous avons eue à propos de la place de l'agriculture. Le secteur agricole est de loin de tous les secteurs professionnels le mieux organisé, avec une multitude de structures professionnelles, d'organisations, d'organismes. C'est un secteur qui a une capacité d'initiative très forte, un secteur qui est capable de monter des projets, mais en même temps un secteur qui peut risquer d'imposer son propre point de vue. Par exemple pour le problème de l'installation, les débats qui ont eu lieu sur l'installation sont très intéressants. D'abord, je veux faire remarquer qu'il n'y a qu'en agriculture que l'on parle d'installation. Et quand on emploie le mot " " installation " en agriculture, c'est en fait d'abord pour gérer les successions familiales. Dans aucun autre secteur de la société, on a à donner de l'argent pour que le fils succède à son père. Dans l'agriculture on y a pensé et on a appelé ça " **installation** ". Car si on avait parlé de " **transmission du patrimoine familial** ", ça n'aurait pas fait très bien.

Dans le secteur agricole, on tient un discours sur l'installation en disant " *Attention, l'installation c'est vraiment une installation ! On fait venir des gens d'autres secteurs, qui n'ont pas la même origine professionnelle !* ". Dans les autres secteurs on parle de reprise d'activité, ou de création d'entreprise... Je veux faire là-dessus un commentaire. D'abord, je remarque que les installations " hors cadre familial " ne représentent qu'une très faible minorité... Et ensuite, je ne suis pas persuadé que ce soit la meilleure politique pour augmenter l'emploi dans l'agriculture. Il est normal que les organismes professionnels agricoles qui sont des organismes indépendants, et les patrons, cherchent à reproduire leurs propres statuts. Mais si on veut augmenter l'emploi dans l'agriculture, il est dit qu'il faut le plus d'emplois possibles par surface. Effectivement la tendance naturelle de l'agriculteur, avec 350 hectares dans le Gers - les chiffres ont été donnés - c'est de faire des céréales avec deux personnes. Alors qu'une autre structure, dans le Gers également, se diversifie avec 50 hectares et 3 emplois. Alors pourquoi vouloir que ces 3 emplois soient tous des emplois indépendants : si l'on veut faire venir des gens de l'extérieur, des gens qui n'ont pas de patrimoine, c'est quand même plus simple de les faire venir avec un statut de salarié. Donc je veux pointer cette façon de tout centrer sur l'installation de chef d'exploitation.

Je veux évoquer à nouveau le discours qui consiste à dire " *Installons des agriculteurs, sinon nos petits commerces vont périliter* ". L'exemple en a été donné ici même à propos de Marciac. Quand il s'agit du nord est toulousain, heureusement les commerçants ne vivent pas principalement du pouvoir d'achat des agriculteurs. Moi mon rêve serait que cette force du secteur agricole se développe en interaction, que le secteur agricole sorte un peu de sa spécialisation et de son isolement, et qu'il développe des actions avec d'autres acteurs. Déjà l'exemple qui a été montré ce matin était très intéressant, sur l'intérêt que peut présenter un Groupement Local d'Employeurs par rapport à un projet fait par seulement 4 ou 5 agriculteurs. Cela ne veut pas dire qu'un projet fait par 4 ou 5 agriculteurs n'a pas d'intérêt. Cela veut dire qu'il faut rechercher quelque chose de plus. J'ai peur aussi que sur certaines zones - je ne parle pas d'ici - certains agriculteurs soient de moins en moins liés aux dynamiques du développement local. Car, il y a de moins en moins de maires qui sont agriculteurs. Et il y a de plus en plus de communes rurales où les agriculteurs qui tenaient le pouvoir local, et qui le tiennent de moins en moins. Une disjonction peut se faire entre le monde agricole et le monde rural... un risque...

Philippe PERRIER-CORNET

Il me semble que ce qui ressort des études de cas, de la plupart des interventions ou de certains propos autour de la table ronde, c'est que des choses ont effectivement changé dans l'apprentissage du rural. Je crois qu'à plusieurs reprises, il a été dit sous des formes différentes que "des vieilles idées sont tombées". A plusieurs reprises, différents types d'intervenants ont proposé de laisser tomber cette position de "la culture du handicap", du spectre de la désertification, auxquelles on ne pouvait pas échapper il y a encore cinq ou six ans, dès que l'on parlait de développement rural.

Pour moduler les propos de mon collègue Michel BLANC, je pense que certaines interventions ont exprimé une certaine façon de positionner l'agricole dans le rural, où l'agricole n'est pas présenté comme étant au centre du rural. Dans le même temps, ce qui est révélateur, c'est que par contre un certain nombre d'idées nouvelles apparaissent très présentes. On a là tout ce qui a été dit sur l'attractivité des campagnes. Nous avons entendu des réflexions sur la nécessité de repenser le développement régional compte-tenu des nouveaux rapports ville-campagne. Ainsi la réflexion sur le développement de Marciac a été située dans le cadre de la région, etc... Je pense que c'est un aspect révélateur : de vieilles idées sont tombées et d'autres s'affirment clairement maintenant.

Dominique BRAGATTO

Tout à l'heure, j'avais l'impression d'avoir dépassé mon temps de parole et mon intervention est restée dans les généralités. D'abord j'aurais pu dire en préambule, que j'étais devant un parterre d'agriculteurs spécialisés, d'initiés, etc, et que j'étais bien sûr flatté d'être au milieu de vous.

Mais surtout, je voulais beaucoup plus souligner le consensus qui existe entre la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Commerce et d'Industrie, et avec le monde patronal de l'industrie et du commerce. Le cas du commerce a été évoqué par Francis DAGUZAN dans son intervention, je ne vais pas y revenir. Je ne voudrais pas vous contrarier, professeur, mais je crois qu'il y a plus que jamais des transversalités entre l'industrie, le commerce, l'agriculture. J'aurais pu vous parler tout à l'heure bien entendu des nouveaux arrivants, des nouveaux habitants. Jean-Louis CHAUZY, spécialiste en la matière, il y tient, vous a parlé de la technologie, de la communication et de l'information. J'aurais pu aussi vous en parler en vous donnant l'exemple du programme "Téléparc", qui concerne le niveau de l'agriculture mais aussi tous les secteurs. J'aurais pu vous parler de formation, de traçabilité... d' "Excellence Gers" également avec qui nous travaillons beaucoup et auquel nous croyons beaucoup. J'aurais pu vous parler de tourisme, de la campagne qui est maintenant en train de devenir une véritable destination alors qu'elle ne l'était pas jusqu'à présent. J'aurais pu vous parler aussi bien sûr de l'industrie agro-alimentaire qui constitue une relation entre le monde agricole et le monde de l'industrie : il faut savoir que dans le Gers 45 % des emplois en industrie sont des emplois agro-alimentaires, directement ou indirectement.

Francis DAGUZAN

Merci de m'avoir "agressé" sur l'intercommunalité... J'avais totalement oublié d'en parler, si ce n'est que j'ai évoqué tout à l'heure le fait d'avoir déplacé les maires du canton pour aller visiter un projet... Effectivement, vous avez totalement raison d'insister sur cet aspect. Ici nous en avons pris conscience, alors que nous faisons partie de ces départements très arriérés sur la mise en place de l'intercommunalité. Elle doit permettre, au moins aux élus ruraux, de prendre conscience, qu'ils sont et qu'ils doivent être des acteurs économiques par rapport au développement de l'emploi. Que ce soit une installation de jeune agriculteur, ou de jeune artisan, ou d'autres activités commerciales, il nous appartient de les prendre en compte, et qu'on puisse les valider dans le cadre d'un projet global. C'est tout à fait notre approche sur Marciac.

Mais j'ai une inquiétude malgré tout quand je vous entends dire : "pourquoi ne pas réduire au minimum les superficies des exploitations agricoles pour pouvoir passer financièrement ?". Vous savez, dans le Gers, on fait beaucoup de "hors sol". La problématique du "hors sol" c'est quoi ? Lorsqu'on veut

installer un jeune agriculteur et qu'on va chez le banquier pour monter le projet, où trouve-t-on le répondant pour la contrepartie financière, s'il n'y a pas les parents derrière ou quelqu'un d'autre ? Je suis d'accord pour qu'il y ait des ateliers d'engraissement dans ce département, et nous en avons financé le développement par le Conseil Général. Je crois qu'avec l'ensemble des élus locaux, nous faisons la preuve tous les jours que nous avons la volonté de développer l'agriculture sous ses différentes formes. Par contre, chaque fois que l'on parle d'agriculture, il faut bien intégrer que l'agriculture est une industrie très lourde, et que cette industrie lourde à des réactions lentes, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on s'adresse à d'autres secteurs d'activités. Donc il faut laisser le temps de digérer. Vous savez la PAC 92 a permis de "rouspéter" et elle a aussi permis de s'adapter. Ce qui se passe aujourd'hui va certainement faire crier les agriculteurs, et ils ont certainement raison - j'en suis un. Mais les agriculteurs savent aussi s'adapter. A propos de la mise en place des CTE, il faudra prendre l'argent quelque part. Mais il ne faudrait pas que la mesure aille à l'encontre de ce qu'elle veut faire : il ne faudrait que ce soit au détriment de l'emploi que nous, nous voulons maintenir.

Marianne DUTOIT

Une minute pour répondre à l'interpellation de Monsieur BLANC !

Première chose. S'il vous plaît, ne nous reprochez pas de nous organiser ! Aujourd'hui, toutes les autres professions voudraient être organisées aussi bien que nous au niveau agricole et personnellement je ne serais pas installée comme jeune agricultrice, si je n'avais pas eu cette organisation pour me soutenir dans mon installation : j'ai travaillé ailleurs, je ne suis pas issue du milieu, je ne me serais pas installée ! Donc ne nous reprochez pas cette organisation, et parfois ce lobby qui permet d'installer des agriculteurs aujourd'hui, qui permet de réfléchir à la diversification, et à la valeur ajoutée. Ne nous le reprochez pas !

Deuxième point : l'installation. L'installation passe aussi par une phase de progressivité, et parfois par le salariat. J'ai été salariée, puis j'ai fait le choix d'être chef d'entreprise. Certains ne le feront pas, d'autres le feront. L'installation passe aussi parfois par une certaine période, pourquoi pas, de salariat. Derrière une installation, c'est 5 emplois indirects, tandis qu'un salarié, c'est un emploi maximum. C'est à vérifier... et de toute façon sur les chiffres, on est pas toujours d'accord.

Dernier point. Vous avez dit que les agriculteurs ne s'investissent plus dans les projets au niveau local, mais désolé on n'est plus très nombreux non plus. Excusez-nous, mais c'est vrai que les maires ne sont pas tous agriculteurs... Ceci dit, la volonté est réelle de travailler tous ensemble au niveau local. Nous savons justement que parce nous sommes moins nombreux, il va falloir travailler "autour"... si nous voulons vivre et si nous voulons avoir une certaine qualité de vie au niveau de notre terroir. Je ne vous parlerai que d'un seul événement qui prouve justement cette ouverture par rapport à toute la société et sur l'envie de travailler tous ensemble. Demain, vous avez le "*Mondial des Labours*", à Reims : c'est une opération réalisée à l'initiative des jeunes agriculteurs. Nous l'avons appelée "*La Ballade des Terroirs*" et c'est quelque part un grand événement.

"*De la fourche à la fourchette !*" : nous voulons communiquer avec l'ensemble de la société. Et nous voulons expliquer notre métier, expliquer pourquoi nous mettons en place des produits de qualité. Nous voulons essayer de travailler avec les artisans, les commerçants, les médecins, l'ensemble des socio-professionnels autour de nous. Donc, vous le voyez, nous faisons preuve d'ouverture, malgré ce que vous dites...

Clôture

Jean-Louis CHAUZY

Président du Conseil Economique et Social Régional de Midi-Pyrénées

“ **C**omment maintenir de l'activité et développer des emplois. Quelles actions ? Comment développer l'activité du rural pour que demain on soit plus nombreux à travailler au sein de ce rural ? ”. Je vais élargir le cadre de notre réflexion à Midi-Pyrénées, puisqu'on a beaucoup parlé du Gers aujourd'hui. C'est aussi tenter de répondre à la question suivante : “ Comment tenter de ne pas reproduire dans la région Midi-Pyrénées le syndrome Ile-de-France, le syndrome du bassin parisien ? ”.

Le verdict du recensement rendu public par le directeur de l'INSEE le 7 juillet a, hélas, beaucoup correspondu à ce que nous expliquons au CESR depuis 3 - 4 ans, à savoir que l'agglomération toulousaine continuait à manger des habitants, à absorber le territoire. J'ai dit ce matin que l'agglomération toulousaine avait gagné la population de deux chefs lieux de Midi-Pyrénées : Tarbes, 70 000 habitants, + Cahors, 22 à 23 000 habitants. Et les tendances lourdes montrent qu'en 2015, l'agglomération toulousaine aura 40 % d'habitants de plus, tandis que le reste des habitants de la région augmentera de plus de 19 %. Ce qui est important ce sera d'analyser les tranches d'âge du gain de population : dans l'agglomération toulousaine c'est une tranche d'âge de 25 à 39 ans et pour le reste du territoire une population de plus de 60-65 ans. Certains élus de l'Aveyron ont voté une motion contre l'INSEE, moyennant quoi, le verdict du dernier recensement montre que nous sommes le premier département à perdre de la population : 6700 habitants en moins, ce n'est pas la faute de l'INSEE.

La deuxième question est de se demander, dans ce qui pourrait apparaître comme “ un naufrage démographique ”, ce que nous pourrions sauver. Le CESR a tenté de répondre à cette question en entreprenant une consultation importante : 12 journées de travail en région, dans 12 villes bassins d'emplois, pour présenter ensuite notre copie à l'Etat et à la Région, au moment où vont se nouer des négociations, après le CIAT d'Arles sur les prochains Contrats Etat-Région, et aussi avec la conjugaison des Fonds Européens, importants pour Midi-Pyrénées.

Nous en avons conclu 3 ou 4 idées fortes que je rappellerai brièvement :

Première idée - Il est sûrement de bon ton à Paris de dénigrer le désenclavement chez les autres. En général, ceux qui sont opposés au désenclavement des routes ont devant leur porte l'autoroute, la gare TGV, et l'aéroport. Nous ne réglerons pas tous nos problèmes par un quadrillage d'autoroutes, mais il y a quelques points durs, incontournables de notre point de vue en région : Auch, Castres, Mazamet, l'axe Toulouse-Lyon. Pour Castres-Mazamet, même s'il n'y a pas de Tarnais dans la salle, je dirais que nous devons aussi en région apprendre à gérer le coût de nos propres incohérences, qui consistent à réclamer entre la préfecture et la sous-préfecture deux fois deux voies parallèles pour aller à Toulouse. Quelqu'un devra savoir dire non. Je ne compte pas aller dans le sens du poil, en septembre sur ces questions-là. La question d'un territoire accessible pour le Gers, je redis ce que j'ai dit à maintes reprises - notamment à Dominique BRAGATTO qui est ici - c'est une obligation politique. Je ne pense pas que le conseiller général qui est à mes côtés me désavouera.

Deuxième point - c'est la question de la répartition de la matière grise, de l'innovation et du transfert de technologie sur l'ensemble du territoire régional. Nous avons à assumer ce qui est à la fois une anomalie, et en ce qui me concerne un scandale, l'organisation de l'enseignement supérieur en région depuis trois décennies, sur la base d'une concentration d'étudiants dans les grandes universités toulousaines. Pour la première fois un recteur - l'ancien recteur Monsieur JOUTARD - disait aux Toulousains, qu'il ne fallait pas s'en vanter mais le regretter. Il faut œuvrer à une autre répartition de la matière grise. Le CESR s'est honoré en votant pour la première fois, il y a un an, à l'unanimité, pour préconiser une autre organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agit par exemple de développer dans une ville moyenne telle que Auch, un pôle universitaire assez conséquent - un IUT - travaillant avec son environnement économique dans les entreprises pour développer du transfert de technologie. Il faut tuer l'idée qui voudrait que la matière grise, le transfert, l'innovation de la technologie, c'est réservé aux grandes agglomérations et au monde urbain. S'il n'y avait pas eu de la matière grise et du transfert de technologie dans le milieu rural, je ne suis pas sûr que Vivadour aurait pu exister, qu'on compterait encore beaucoup d'agriculteurs pour nous parler d'agriculture. Un agriculteur dans sa vie a eu à assumer deux ou trois positions, ce que dans l'industrie on appelle les restructurations. Donc sans mutation, sans transfert technologiques, il n'y aurait pas l'agriculture vivante qui a porté l'industrie agro-alimentaire française au niveau où elle est. Et c'est important en région puisque l'agriculture et l'agro-alimentaire en Midi-Pyrénées, c'est trois fois le nombre d'emplois du spatial et de l'aéronautique réunis.

Troisième considération - Nous avons une obligation de penser autrement l'avenir de nos régions et de nos territoires – je l'ai dit ce matin. Il est toujours utile de peser sur l'Etat, ou sur l'Europe, à la veille de grands arbitrages ou de grandes négociations et de faire l'inventaire de tous nos handicaps. Mais j'ajouterai ce que je n'ai pas dit ce matin, que j'ai souvent expliqué aux miens, que dans une Europe en évolution qui intégrera en 2007 six nouveaux pays, peut être plus de 4 en 2010, dans la course aux handicaps, nous tomberons sûrement sur plus handicapés que nous : la Hongrie, la Pologne, sans parler des Balkans, et les questions que nous pose aujourd'hui le Kosovo. Nous avons à voir autrement l'avenir de nos territoires, en faisant une lecture plus positive du dernier recensement, qui montre qu'il y a une nouvelle attractivité pour le Grand Sud-Ouest français, depuis les Charentes jusqu'au nord de mon territoire où j'étais il y a quelques jours, l'Aubrac ou le sud du Massif Central. Cela suppose que nous sachions aussi conduire les politiques publiques avec d'autres considérations et à d'autres niveaux...

Ce qui me permettra de terminer – Quatrième point - avec quelques propos non pas impertinents mais qui doivent nous obliger à penser autrement les problèmes. Nous avons expliqué au CES, en faisant la pédagogie des lois en débat au Parlement - la loi sur l'aménagement du territoire portée par Dominique VOYNET, la loi CHEVENEMENT sur l'inter-communalité, et la loi d'orientation agricole - qu'il fallait se servir de ces changements législatifs pour avoir une réflexion sur les territoires dits " pertinents " pour conduire des politiques économiques territoriales. En région, nous aurons donc l'obligation de passer des contrats de terroir aux pays pour organiser le développement économique autour des villes moyennes et des petites villes de Midi-Pyrénées. Non pas pour regarder simplement les cœurs des villes, mais pour intégrer les zones rurales qu'il y a autour, là où il y a des hommes, de l'activité, de la compétence.

Enfin j'ajouterai qu'on ne peut pas construire ces politiques sans y intégrer la société. La société civile c'est à la fois les réseaux consulaires, les organisations socio-professionnelles... Sinon les élus parlent aux élus... ce qui est bien, c'est parfois passionnant pour eux. L'administration parle à l'administration, ça peut les intéresser aussi... Nous considérons qu'on ne réussit pas économiquement, sans les acteurs, sans la société.

Il nous faut donc sortir en région, comme dans le Sud-Ouest français, de la culture du handicap pour vendre notre nouvelle attractivité. Nous avons des déficits démographiques que nous ne comblerons que par notre capacité à savoir accueillir. Certes, les plus de 60 - 65 ans : nous n'allons pas mettre des barbelés ou des miradors autour de notre région... Mais savoir accueillir aussi ceux qui ont envie d'entreprendre. Et même si on dit que la ville a encore une très grande attractivité, c'est de plus en plus un miroir aux alouettes. Nous avons expliqué dans l'indifférence quasi générale que Toulouse - et son agglomération - est assise sur une poudrière. En décembre 98, nous ne l'avons pas bien sûr évoqué, ce n'est pas nous qui avons allumé la mèche, c'est le cas de le dire. Mais ces événements ont montré que la ville générait beaucoup de poches d'exclusion. Le Mirail c'est plus important que la ville d'Auch, c'est 30 000 habitants. La ville aujourd'hui a un coût faramineux. Le rapport de Jean-Pierre SUEUR, commandé par Martine AUBRY, rendu public il y a

un an, a montré que pour éteindre les incendies qui ont commencé et qui sont à venir, il faudrait injecter 50 milliards de francs par an, pendant 10 ans. Il est beaucoup moins coûteux de voir des politiques plus innovantes pour tenir le territoire et savoir accueillir autrement. Mais nous ne le ferons que si nous nous y mettons tous ensemble, autour d'un projet sur un territoire clairement identifié.

Voilà les quelques idées que notre assemblée défendra avec beaucoup de véhémence dès le mois de septembre, auprès de l'Etat en région, et du Conseil Régional, et des Conseils Généraux, pour tenter de tirer l'intérêt général de notre région, dans la direction la plus efficace.

Jean-Claude FLAMANT

Trois mots clés pour clore ces deux jours de l'Université d'Eté de l'Innovation Rurale : ancrage, renforcement, développement.

Ancrage... Vous avez compris que nous sommes maintenant ancrés à Marciac, dans l'ambiance et dans le jazz du Festival. Nous avons quelques problèmes de sono de temps en temps... C'est vrai que dans le jazz, il y a quelques fois des problèmes de décibels. Nous avons encore à faire quelques réglages sous ce chapiteau. Et aussi le déplacer un petit peu, de quelques dizaines de mètres, pour échapper à des bruits parasites... Ce chapiteau est un bon signe de notre ancrage à Marciac puisqu'il est une innovation que nous avons introduite à Marciac : il y est maintenant installé de façon permanente pendant tout le festival, de manière à accueillir des manifestations qui sont périphériques au festival et qui prennent intérêt à avoir leurs activités au sein du festival, telle notre Université d'Eté.

Renforcement... Nous avons encore des problèmes évidents d'organisation, de montage d'une telle Université. Pas uniquement de la logistique, mais de la conception et du démarchage, notamment pour parvenir à un programme cohérent suffisamment tôt pour pouvoir communiquer. Par exemple, sur le thème de "*Créer des emplois dans les campagnes*", Michel BLANC nous a fait remarquer que parmi les témoignages, nous n'avons pas d'élus, sauf Francis DAGUZAN, et Philippe PERRIER-CORNET a regretté l'absence du témoignage d'une entreprise informatique en milieu rural. Or, dans les deux cas, nous avons bien eu ces préoccupations, et nous avons effectué des démarches dans deux ou trois directions, et chaque fois, nous n'avons pas abouti. Les élus contactés nous ont dit, parfois tardivement, " nous ne pouvons pas venir ". Et dans le cas de l'entreprise d'informatique, un problème interne l'a empêchée de venir ici à la dernière minute. Mais cela vient aussi du fait que ce travail de contact, tout à fait essentiel, se fait à temps partiel, dans les interstices d'un emploi du temps déjà extrêmement chargé pour la plupart d'entre nous.

Développement... Je peux annoncer que n'étant plus Président du Centre INRA de Toulouse depuis un mois et demi - pour ceux qui ne le sauraient pas, Hervé OSSARD qui m'a succédé dans cette fonction, est venu parmi nous hier après-midi- je m'engage actuellement dans un montage fortement soutenu par la direction générale de l'INRA, par le Ministère de la Recherche, le Ministère de l'agriculture, et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, dont l'objet est de créer un centre d'animation de débats, d'échanges, de controverses sur les sujets qui sont actuellement sensibles pour la société : l'agriculture, l'alimentation, les biotechnologies.... Ce centre sera constitué d'une équipe de professionnels du journalisme, de l'animation de débats, de gestion du site web, intéressés pas cette démarche. Ce ne sont pas de " simples " journalistes, car ce sont ceux avec qui nous avons développé un réel savoir-faire dans ces domaines dans le cadre des " Invités d'Agromip " au cours de ces dernières années. L'Université d'Eté de l'Innovation Rurale fera partie de ces activités. Nous prévoyons de renouveler l'an prochain la formule de l'Université d'Eté sur deux jours. L'une des deux journées sera vraisemblablement consacrée au thème " Biotechnologie et Société ". Et le thème de la deuxième journée sera choisi cet automne, comme chaque année, par le groupe des organisations professionnelles partenaires. Vous avez en main une fiche d'évaluation, qui vous a été distribuée : remplissez là pour nous donner votre avis sur l'organisation, sur le montage, sur les sujets aussi de l'Université d'Eté.

Enfin, je ne peux pas clore cette Cinquième Université de l'Innovation Rurale sans remercier, en mon nom et au nom d'Arnaud de CASTELBAJAC, mon complice dans cette entreprise depuis les origines... non seulement les organismes partenaires dont vous avez la liste complète dans le programme - la Charte Intercommunale qui a porté cette opération, et "Jazz in Marciac" qui donne le tempo - mais tout particulièrement l'équipe de la logistique qui, dans les coulisses ou autour des tables d'accueil, ou auprès du restaurant, a permis qu'à tout moment notre dispositif fonctionne, et qu'il puisse rebondir d'un événement à l'autre sans trop de retard et avec souplesse... Je ne peux pas les citer tous...

Cependant, je mentionnerai plus particulièrement Bernadette BIRAN pour la Charte Intercommunale du Pays de Marciac, qui ici a été notre pivot organisationnel permanent. Et à l'INRA, Simone CAILLET, dont c'est malheureusement la dernière activité qu'elle réalise avec moi, puisqu'elle a choisi de rester l'assistante du Président du Centre INRA de Toulouse. Merci de les applaudir pour leur concours extrêmement déterminant. (*applaudissements*).

Pour terminer cette journée sur une note festive, l'un de nos partenaires, le Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac, nous offre ce soir l'apéritif. Donc vous êtes invités à nous rejoindre dehors sous les platanes de Marciac.

* * * * *

Liste des participants

Mesdames, Messieurs :

ABADIE, ENSA Toulouse
ALBERTINI, AFPA Midi-Pyrénées
AURIOL, CESAC-ECOBAG
BAJON, CASCAP Isle Jourdain
BARREAU, ESPERT S.A
BASSET, Rédactrice Presse
BAUDEAN, Agriculteur
BAUDRIN, UNCAA
BAYLAC, ADASEA Gers
BEDECARAX, LEGTA Auch
BEN BRAHIM, INRA Toulouse
BEISSON, DDAF Gers
BEX, Chambre d'Agriculture du Lot
BIBARD, AGPM
BIRAN, Charte Intercommunale de Marciac
BLANC, INRA Toulouse
BLIN, CACG Toulouse
BOUYSSOU, Ets Bouyssou
BOYER
BRAGATTO, CCI d'Auch en Gascogne
BRUNET, CESR
BUGNICOURT, Chambre d'Agriculture du Gers
BUSCA, CERTOP-CNRS Toulouse
CAILLET, INRA Toulouse
CARTIER, Chambre d'Agriculture du Gers
CARRIER, Association " TESS 31 "
CASCAILH, Chambre D'Agriculture Midi-Pyrénées
CASTAGNON, Maire de Tourdun (Gers)
CASTELBAJAC (DE), Pioneer Semences
CATTIAU, INRA Toulouse
CAZAUBON, Ch. d'Agriculture des Htes Pyrénées
CAZAUX, SCOT Conseil
CHAUVIN, Vivadour
CHAUZY, Conseil Economique et Social Toulouse
CHENU, AFPA Midi-Pyrénées
CLEMENT, Chambre Régionale d'Agriculture
DAGUZAN, Charte Intercommunale de Troncens
DARRIS, CASCAP Isle Jourdain
DARTIGUES, Producteurs Plaimont
DAURIAC, Chambre d'Agriculture du Gers
DAUZERE, Chambre d'Agriculture du Gers
DAVID, AGPM
DAVID, AGPM
DUCROS, Chambre d'Agriculture des Htes Pyrénées
DUCOURNEAU
DUDOUIT, stagiaire Contrat de Terroir
DUJARDIN, Syndicat Prod. de Maïs Semences
DUTOIT, CRJA Midi-Pyrénées
ELYAKIME, INRA Toulouse
FABRY, ARPE
FAURE, Pioneer Semences
FEVBRE, SEMADOUR
FEYT, ESAP Toulouse
FLAMANT, INRA Toulouse
FRANCES, CER 82
GAUTHIER, AGPM
GAY, Chambre d'Agriculture du Lot
GENOT, APG BCO Dijon
GERMA
GIMAT, Conseil Général du Gers
GRANIE, ENFA Toulouse
GUILHAUMON, Jazz in Marciac
GUITARD, CRAMP
GUITARD, CESAC
HAMEL, " 4 Saisons "
HOLLIVIER, CESR Midi-Pyrénées
JARDINE, Conseil Général du Gers
JONCOUR, Agence de l'Eau
LAFORET, Vivadour
LAGANIER, DRIAF Ile de France
LAJUS, Vivadour
LANNELONGUE, Vivadour
LARRIBAT, Vivadour
LE BOUTEILLER, CACG Castanet Tolosan
LE BRETON
LEENHARD, INRA Toulouse
LEGRAND, INRA Paris
LEROY, SMEAG
LESOIN, Conseil Régional Midi-Pyrénées
LHOSTE, Chambre d'Agriculture du Gers
LISSENBERG, Entrep. Vente par Correspondance
LOPEZ PARDO, Délégation Espagnole à l'OCDE
MAGNAT, Maire de Aux- Aussat
MALBIRADE, Chambre d'Agriculture du Gers
MARGNOUX, ARPE Midi Pyrénées
MAROTEIX, Irri-mieux
MARQUILLE, Conseil Général du Gers
MARTIN, Conseil Général du Gers

MAXCH, Conseil Général du Gers
MAZENS, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
MENAGER, Pioneer
MIAUX
MIRCOVICH, CRAMP
MONBERNARD
MONTGOBERT, CRAMP
MOREL, SUAIA Pyrénées
OLIVIER, EVVA
OSSARD, INRA Toulouse
PARGADE, Vivadour
PASTRE, CCI Auch
PEDOUTOUR, AGPM
PELLIER, Conseil Général du Gers
PERRIER-CORNET, INRA - ENESAD Dijon
PETIT DE MIRBECK
PIETERS, Chambre d'Agriculture du Gers
PINEL, CACG Cahors
POLGE DE COMBRET, Ch. d'Agriculture du Tarn
POLY, Agence de l'Eau
PRADALIER
ROUCH
ROUX, Toulousaine de Céréales
ROUZET, Communauté de Communes en Ariège
SABIN, Chambre Régionale d'Agriculture
SALLES, CERTOP-Université Toulouse le Mirail
SARAIVA,
SELS
SEMPE, " 4 Saisons "
SENGES, Pioneer Semences
ST HILAIRE, Vivadour
TARDIEU, CACG
TEISSERE, Ass. Tanguy-Prigent
TERRAIN, AGPM
TEYSSÉDRE, Foyers ruraux
THEPOT, Correspondant " Le Monde "
TIMON, CRAMP
TOUZAN, " Sauvegarde du Gers "
TROUCHE, ADASEA Gers
TRUCHOT, LEGTA
VACHER, Agence de l'Eau
VALVERDE, ENFA
VALVERDE, Foyers Ruraux
VAN DER WAREN
VASSELIN, Chambre d'Agriculture du Gers
VERDIE, Agence de l'Eau
VIDEAU, Chambre d'Agriculture de l'Ariège
VIGNOLES, ADASEA Htes Pyrénées
VILLARD, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
WILLEMOT, ARPE
WISS, Vivadour
WOLF, INRA Toulouse